

Énergie



Eau



Propreté



Communication



SUEZ LYONNAISE DES EAUX
en 1998



SUEZ LYONNAISE DES EAUX

SOMMAIRE

Profil	1
Le message des Présidents	2
Le gouvernement d'entreprise	6
Le carnet de l'actionnaire	8
La création de valeur	10
Suez Lyonnaise des Eaux en chiffres	12
Les faits marquants	14
Une présence dans 120 pays	18
Les métiers du Groupe	20
L'énergie	22
L'eau	28
La propreté	34
La communication	40
Groupe GTM	46
La Société Générale de Belgique	50
Fortis B	52
Autres participations du Groupe	53
L'innovation et la Recherche-Développement	54
Les ressources humaines	56
Les valeurs du Groupe	58
L'environnement	59
L'espace investisseurs	60
Organigramme simplifié	62
Les états financiers	65
• Rapport de gestion	66
• Comptes consolidés	74
• Comptes sociaux	114
• Informations administratives et juridiques	143



Suez Lyonnaise des Eaux est le mécène de l'exposition « Monet, le cycle des Nymphéas », organisée par la Réunion des musées nationaux, au Musée national de l'Orangerie.

Le cycle des Nymphéas a ouvert de nombreuses voies à l'art de notre siècle, faisant preuve d'une créativité et d'un esprit d'innovation dont Suez Lyonnaise des Eaux peut se prévaloir dans les secteurs où le Groupe développe ses activités : l'énergie, l'eau, la propreté, la communication. A l'image du monde des Nymphéas, où se devine ce que l'on ne voit pas et où s'esquisse le cycle fragile de la vie, Suez Lyonnaise des Eaux imagine, finance, construit et gère partout dans le monde ce qui est au cœur de la vie.

Suez Lyonnaise des Eaux vous propose un CD-Rom ludique et pédagogique pour un « voyage au cœur de la vie ». Vous pouvez obtenir ce CD-Rom sur simple demande au N° vert gratuit : 0800 177 177.

SUEZ LYONNAISE DES EAUX AU CŒUR DE LA VIE

Energie, eau, propreté, communication :
Suez Lyonnaise des Eaux a choisi de centrer son développement sur quatre métiers de services qui concernent les besoins fondamentaux des hommes. Urbanisation rapide, exigences croissantes liées à la protection de l'environnement et à la qualité des services, dérégulations des marchés et recours grandissant à la gestion privée, innovations technologiques : ces métiers connaissent aujourd'hui des bouleversements considérables et offrent des opportunités exceptionnelles de développement à l'échelle mondiale.

Pour y répondre, **Suez Lyonnaise des Eaux a accéléré sa mutation en devenant un groupe industriel de dimension mondiale**, offrant les services qui répondent aux besoins de ses clients. Premier producteur privé européen d'électricité et troisième producteur mondial privé d'énergie, leader mondial dans les métiers de gestion de l'eau, numéro un européen dans les déchets, premier câblo-opérateur en France et en Belgique, Suez Lyonnaise des Eaux a confirmé son rôle d'acteur de premier plan dans ses métiers.

Avec l'objectif de réaliser, d'ici 2002, 50% de son activité à l'international (hors de France et de Belgique), **le Groupe a l'ambition de devenir leader mondial des services de proximité**, et d'augmenter son bénéfice net courant par action en le portant à 8,54 euros (56 francs par action).

31,36 milliards d'euros
(FRF 205,7 milliards)
de chiffre d'affaires, + 8 %

15,5 milliards d'euros
(FRF 101,7 milliards)
d'investissements

201 000 collaborateurs
dans **120** pays

1 milliard d'euros
(FRF 6,6 milliards)
de résultat net part du Groupe
+ 64,3 %

0,76 milliard d'euros
(FRF 5 milliards)
de résultat net courant
part du Groupe, + 25,2 %

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU ET DU PRÉSIDENT



GÉRARD MESTRALLET

PRÉSIDENT
DU DIRECTOIRE

JÉRÔME MONOD

PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Madame, Monsieur, Cher Actionnaire,

L'année 1998 a marqué le premier exercice complet du groupe Suez Lyonnaise des Eaux.

En juin 1997, lors de la fusion entre la Compagnie de Suez et Lyonnaise des Eaux, nous nous sommes donné une grande ambition : créer un groupe leader mondial dans les services collectifs de proximité.

Nous avons alors défini trois axes stratégiques :

- recentrer et simplifier le Groupe autour de quatre métiers centraux : l'énergie, l'eau, la propreté, la communication ;
- donner à trois de ces métiers une dimension mondiale ;
- concilier croissance et rentabilité pour créer davantage de valeur, avec un engagement clair : doubler en 2002 le bénéfice net courant par action.

C'est ce projet industriel que nous mettons en œuvre avec fidélité, rigueur et détermination.

Les résultats de ces deux premières années confirment le dynamisme et le potentiel du Groupe ainsi que la pertinence de la stratégie que vous aviez choisie en approuvant la fusion.

Suez Lyonnaise des Eaux a accéléré sa mutation pour devenir un Groupe véritablement industriel.

En 24 mois, le Groupe a cédé définitivement l'ensemble de ses activités bancaires, financières et immobilières en France. Le Groupe ne conserve désormais qu'une participation stable de 21 % dans Fortis, 10^{ème} groupe financier européen. Les participations financières dans Saint-Gobain et dans Axa ont été décroisées.

Effectuées dans d'excellentes conditions, ces opérations ont donné au Groupe des marges

CONSEIL DE SURVEILLANCE DU DIRECTOIRE

de manœuvre importantes et ont renforcé sa capacité bénéficiaire grâce aux plus-values générées. Avec 15,5 milliards d'euros (FRF 101,7 milliards) d'investissements et 6,5 milliards d'euros (FRF 42,6 milliards) de cessions réalisés en deux ans, Suez Lyonnaise des Eaux s'affirme comme l'un des premiers investisseurs français. Sa capacité d'autofinancement (3,65 milliards d'euros, FRF 24 milliards en 1998), lui donne les moyens de renforcer son appareil industriel.

Les métiers centraux représentent désormais 68 % du chiffre d'affaires du Groupe et 73 % des capitaux employés.

Suez Lyonnaise des Eaux s'est affirmé comme un acteur majeur de dimension mondiale dans ses métiers de services de proximité.

L'année 1998 aura été marquée par des acquisitions significatives : dans la Propreté, les activités internationales de BFI et, dans l'Energie, Gerasul, premier producteur d'électricité du Sud du Brésil.

Le Groupe a conforté ses positions sur le marché européen et poursuit sa conquête des marchés mondiaux.

Dans l'Energie, grâce à Tractebel, le Groupe est devenu le 3^{ème} producteur indépendant d'énergie dans le monde. Dans l'Eau, Suez Lyonnaise des Eaux a intensifié son développement commercial en remportant de nouveaux contrats. L'intégration réussie des actifs de BFI

en 1998 et le rachat en 1999 du Groupe OTTO, 3^{ème} opérateur allemand, ont fait du Groupe le leader dans la gestion des déchets en Europe, Asie et Amérique latine.

Avec une progression de 65 % de l'activité internationale, les métiers centraux du Groupe ont confirmé leur potentiel de croissance. La part du chiffre d'affaires des métiers centraux réalisée hors de France et de Belgique passe de 27 % à 37 %, en ligne avec l'objectif de 50 % fixé à l'horizon 2002. En occupant désormais des positions de premier plan dans chacun de ces métiers, Suez Lyonnaise des Eaux dispose des atouts et des compétences nécessaires pour tirer parti de ses marchés en forte expansion et profiter du mouvement de délégation des services urbains à des opérateurs spécialisés.

Enfin, Groupe GTM, en continuant à développer ses activités de concessions et de services, par rapport à son métier de constructeur, a réalisé d'excellents résultats, confirmant sa bonne rentabilité et son fort ancrage international.

Dépassant sensiblement nos prévisions, les résultats 1998 ont confirmé les objectifs de performance et de rentabilité définis au moment de la fusion.

Ils annoncent des perspectives de croissance forte. Le résultat net part du Groupe, à un milliard d'euros (FRF 6,6 milliards), a ainsi été multiplié par trois en deux ans. Le résultat net courant, principal indicateur du Groupe, a progressé en 1998 de 25 %, à 763 millions d'euros (FRF 5 milliards). Sur deux ans, ce dernier aura progressé de 50 %.



“ Les résultats de ces deux premières années confirment le dynamisme et le potentiel du Groupe ainsi que la pertinence de la stratégie que vous aviez choisie en approuvant la fusion. ”

Nous sommes confiants dans la solidité de ces perspectives. Leur visibilité est forte pour les deux prochaines années, grâce à la récurrence des résultats des métiers centraux et aux plus-values résultant des cessions déjà conclues.

La priorité reste la rentabilité et la création de valeur.

L'objectif de doublement du bénéfice net courant par action à 8,54 euros (FRF 56) par action en 2002 est confirmé.

Conformément à l'engagement pris en 1997, un système d'analyse de la rentabilité du Groupe a été mis en place. Le critère central est la rentabilité des capitaux employés après impôts, avec pour objectif à moyen terme de dépasser le coût moyen pondéré des capitaux majoré de trois points. Cet objectif est d'ailleurs pris en compte dans le mode de calcul des rémunérations des dirigeants du Groupe.

Notre ambition est clairement de faire du Groupe l'un des acteurs les plus performants du marché : un Groupe mondial par ses équipes, ses marchés et sa culture ; un Groupe plus cohérent, plus mobile et plus offensif, s'appuyant sur une implantation européenne puissante et rentable.

L'organisation de nos métiers a été renforcée.

Dans l'Energie, le Groupe s'est préparé à la libéralisation des marchés et à leur transformation en Europe, aux Etats-Unis et en Amérique latine. La cession

d'Elyo à la SGB constitue la première étape de la construction d'un pôle énergie unifié, dont Tractebel est le pivot industriel, avec l'objectif de devenir un des acteurs mondiaux les plus performants. C'est le grand chantier des mois qui viennent. Notre volonté est d'être présent comme acteur complet, couvrant l'ensemble de la chaîne dans l'électricité, le gaz et la chaleur. C'est notre projet industriel.

Dans le domaine de l'eau, notre savoir-faire est la gestion et l'exploitation des grands systèmes intégrés de distribution d'eau potable et de traitement des eaux usées. Nous souhaitons y conforter notre position de leader mondial.

Dans la Propreté, les objectifs fixés en matière de croissance et de rentabilité ont été atteints.

Dans la Communication, le Groupe est devenu le premier actionnaire de TPS. Il accompagne M6 dans son développement vigoureux et positionne Lyonnaise Câble sur les nouveaux marchés du numérique et du multimédia.

Nous avons voulu une organisation plus offensive du Groupe, en constituant des équipes plus rassemblées et plus solidaires.

Formation, gestion des ressources humaines et nouvelles méthodes de travail plus modernes, plus internationales : nous avons ouvert des chantiers qui permettront d'adapter rapidement et efficacement le Groupe à la mondialisation et aux nouvelles exigences de ses marchés.

“ La visibilité est forte pour les deux prochaines années, grâce à la récurrence des résultats des métiers centraux et aux plus-values résultant des cessions déjà conclues. ”

Nous avons ainsi créé une véritable université internationale pour donner à la formation de nos collaborateurs une dimension et une qualité à la mesure de nos ambitions.

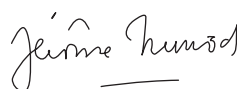
Nous avons souhaité que les intérêts des salariés et des actionnaires se rejoignent complètement en élargissant la capacité de nos équipes à s'associer au développement du Groupe, grâce à l'actionnariat salarié.

Suez Lyonnaise des Eaux a par ailleurs achevé cette année la réflexion engagée sur ses valeurs. Le professionnalisme, le partenariat, l'esprit d'équipe, la création de valeur, le respect de l'environnement, l'éthique : ce sont ces 6 valeurs sur lesquelles se retrouvent et s'engagent nos 201 000 collaborateurs à travers le monde.

A l'aube du XXI^{ème} siècle, Suez Lyonnaise des Eaux est né avec une grande ambition : celle d'imaginer, financer, construire et gérer ce qui est au cœur de la vie et des besoins fondamentaux des hommes, cela partout dans le monde.

Concevoir des systèmes énergétiques rationnels et efficaces, apporter de l'eau à tous, gérer la propreté des villes dans le respect de l'environnement : tels sont quelques-uns des défis majeurs qui se présentent aux entreprises et aux collectivités. Le Groupe dispose des compétences et des ressources nécessaires pour relever ces défis. Chacun de ses collaborateurs est conscient de cette vocation et s'efforce de répondre à la confiance que les clients et les actionnaires lui donnent.

En vous renouvelant notre engagement, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, Cher Actionnaire, à nos sentiments très cordialement dévoués.



JÉRÔME MONOD



GÉRARD MESTRALLET



LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Suez Lyonnaise des Eaux met en œuvre avec rigueur et vigilance les principes de gouvernement d'entreprise. Au-delà du nécessaire respect des règles définies par les autorités de contrôle des marchés financiers, le Groupe veille au respect de chacun de ses actionnaires et a souhaité apporter la plus grande transparence dans les informations qui leur sont destinées.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Jérôme MONOD

Président du Conseil de Surveillance
68 ans, Président du Conseil (1997 - 2001),
de nationalité française

Jean GANDOIS

Vice-Président du Conseil de Surveillance
Ancien Président du C.N.P.F.
68 ans, Vice-Président du Conseil (1997 - 2001),
de nationalité française

Gerhard CROMME⁽¹⁾

Président du Directoire de THYSSEN KRUPP AG
55 ans, (1997 - 2001),
de nationalité allemande

Etienne DAVIGNON

Président de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE
66 ans, (1997 - 2001),
de nationalité belge

Paul DESMARAIS Jr⁽¹⁾

Président du Conseil et Co-Chef de la Direction de POWER CORPORATION DU CANADA
44 ans, (1998 - 2001),
de nationalité canadienne

Reto DOMENICONI⁽¹⁾

Ancien Directeur Général de NESTLE S.A.
62 ans, (1997 - 2001),
de nationalité suisse

Lucien DOUROUX

Directeur Général de la CAISSE NATIONALE DE CREDIT AGRICOLE
65 ans, (1997 - 2001),
de nationalité française

Jean DROMER (†)

Président de la Fondation de France
69 ans, (1997 - 1998),
de nationalité française

Pierre FAURRE

Président de la SAGEM
56 ans, (1997 - 2001),
de nationalité française

Ricardo FORNESA RIBO

Président de SOCIEDAD GENERAL DE AGUAS DE BARCELONA S.A.
67 ans, (1997 - 2001),
de nationalité espagnole

Albert FRERE^{(2) (3)}

Président du GROUPE BRUXELLES LAMBERT
72 ans, (1997 - 1999),
de nationalité belge

Frederick HOLLIDAY

Président de NORTHUMBRIAN WATER GROUP
63 ans, (1997 - 2001),
de nationalité britannique

Philippe JAFFRE⁽¹⁾

Président d'ELF AQUITAINE
53 ans, (1997 - 2001),
de nationalité française

André JARROSSON

Président d'Honneur de Groupe GTM
68 ans, (1997 - 2001),
de nationalité française

Jacques LAGARDE⁽¹⁾

Conseiller du Président de THE GILLETTE COMPANY
60 ans, (1997 - 2001),
de nationalité française

Philippe MALET⁽²⁾

Président d'Honneur de la COMPAGNIE DES SALINS DU MIDI ET DES SALINES DE L'EST
73 ans, (1997 - 1999),
de nationalité française

Bernard MIRAT^{(1) (2)}

Ancien Vice-Président-Directeur Général de la SOCIÉTÉ DES BOURSES FRANÇAISES
71 ans, (1997 - 1999),
de nationalité française

Jean PEYRELEVADE

Président du CREDIT LYONNAIS
59 ans, (1997 - 2001),
de nationalité française

Claude PIERRE-BROSSOLETTE⁽²⁾

Président de la CAISSE DE REFINANCEMENT HYPOTHECAIRE
70 ans, (1997 - 2000),
de nationalité française

Jean SYROTA

Président de la COGEMA
61 ans, (1997 - 2001),
de nationalité française

Patrick Billioud est secrétaire du Conseil de Surveillance et du Directoire.



De gauche à droite. 1^{er} rang : Lucien Douroux, Jean Gandois, Jérôme Monod, Albert Frère, Jean Syrota. 2^e rang : Claude Pierre-Brossolette, Jean Peyrelevalde, Etienne Davignon, Frederick Holliday, Gerhard Cromme. 3^e rang : Reto Domeniconi, Jacques Lagarde, Pierre Faurre, Bernard Mirat, Philippe Malet. Absents : Paul Desmarais Jr, Ricardo Fornesa Ribo, Philippe Jaffré, André Jarrosson.

1. Membre indépendant : membre non salarié, n'étant ni dirigeant mandataire social de Suez Lyonnaise des Eaux ni d'une société du Groupe, non lié à un ou des actionnaires ou partenaires significatifs et habituels du Groupe ou d'une société du Groupe.

2. En tenant compte de la limite d'âge, fixée par les statuts ; la durée du mandat statutaire étant de 4 ans.

3. Mandat proposé en renouvellement en 1999.

Composé de 20 membres et désigné par l'Assemblée Générale des Actionnaires, le Conseil de Surveillance s'est réuni 6 fois en 1998. Le Conseil de Surveillance de Suez Lyonnaise des Eaux est l'un des plus internationaux d'Europe : il compte 7 membres non-français ; sur les 20 membres, 6 sont « indépendants »⁽¹⁾.

Chacun des membres doit statutairement être propriétaire d'au moins 400 actions. Le montant des jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance et des trois comités au titre de l'exercice 1998 s'élève à 523 662 euros (FRF 3 435 000).

Le Conseil de Surveillance s'est doté de 3 comités : Audit, Ethique, Rémunérations et Nominations.

LES COMITÉS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Comité d'Audit, présidé par Claude Pierre-Brossolette, s'est réuni 3 fois en 1998. Le Comité d'audit de Suez

Lyonnaise des Eaux a deux fonctions principales. La première est d'examiner de manière détaillée les comptes semestriels et annuels afin d'éclairer le Conseil de Surveillance sur leur contenu et leur présentation au public. La deuxième est de prendre connaissance des procédures de contrôle interne et externe afin de veiller à ce que celles-ci couvrent, de façon appropriée, les zones de risques.

Le Comité d'Ethique, présidé par Jacques Lagarde, s'est réuni 4 fois dans le courant de l'année. Il veille au respect des valeurs individuelles et collectives sur lesquelles le Groupe fonde son action et les règles de conduite que chaque collaborateur doit appliquer.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations, présidé par Jean Gandois, s'est réuni 2 fois en 1998. Il propose des recommandations au Conseil de Surveillance sur la nomination et la rémunération des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.

LE DIRECTOIRE

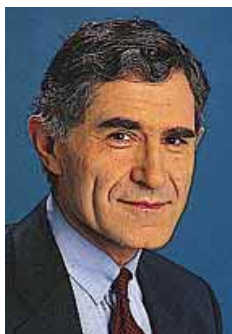
LE DIRECTOIRE

Nommé pour une durée de 4 ans, le Directoire est composé de trois membres.

Gérard MESTRALLET,
Président du Directoire

Philippe BRONGNIART,
membre du Directoire

François JACLOT,
membre du Directoire



Gérard Mestrallet



Philippe Brongniart



François Jaclot

Bernard PRADES,
Délégué Général, assisté
de Valérie Alain, Directeur
des Relations Institutionnelles

Patrick BUFFET,
Directeur Général Adjoint,
en charge du Développement
et de la Stratégie

Valérie BERNIS,
Directeur de Cabinet du
Président du Directoire

RESPONSABILITÉS FONCTIONNELLES

Valérie BERNIS :
Directeur de la Communication
Financière

Thierry CHAMBOLLE :
Directeur Délégué,
en charge de l'Environnement
et des Technologies

Alain FABRY :
Directeur de l'International

Dominique FORTIN :
Directeur des Ressources
Humaines Groupe

Antoine GISCARD d'ESTAING :
Directeur Financier

Gérard LAMARCHE :
Directeur du Plan et du Contrôle

Jacques LAMBERT :
Directeur Délégué à l'Action
Commerciale

Vincent de LA VAISSIERE :
Directeur de la Communication
Groupe

Philippe de MARGERIE :
Secrétaire Général

Henry MASSON :
Directeur de l'Audit Interne
Groupe

Jean-Pierre STANDAERT :
Directeur Juridique et Fiscal

RESPONSABILITÉS DES FILIALES DIRECTES

Michel BLEITRACH :
Président-Directeur Général d'Elyo

Jean-Louis BRAULT :
Président-Directeur Général
de Groupe GTM

Alain HELLEQUIN :
Président-Directeur Général
de Lyonnaise Câble

Christian MAURIN :
Président-Directeur Général
de Degrémont

Xavier MORENO :
Président-Directeur Général
de Suez Industrie

Christine MORIN-POSTEL :
Président du Comité de Direction
de la Société Générale de Belgique
et Administrateur Délégué

Gérard PAYEN :
Directeur Général de l'Eau

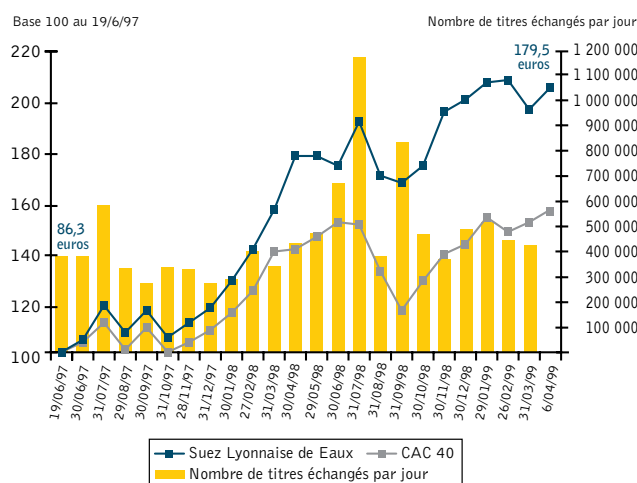
Jacques PETRY :
Président-Directeur Général
de Sita



LE CARNET DE L'ACTIONNAIRE

Au 31 décembre 1998, Suez Lyonnaise des Eaux comptait 147,7 millions d'actions ; son cours était de 175 euros (FRF 1 148). Avec un flottant de 68 % du capital, le volume moyen traité chaque jour à Paris a atteint 430 000 titres. La capitalisation boursière du Groupe dépasse 26,5 milliards d'euros (FRF 174 milliards) au 6 avril 1999 pour un cours de 179,5 euros (FRF 1 177). Le cours de l'action a progressé de 108 % depuis la fusion.

L'ÉVOLUTION BOURSIÈRE



Le titre Suez Lyonnaise des Eaux a connu une évolution favorable depuis la fusion : sa progression a été de + 108 %, pour une progression de 57 % du CAC 40 sur la même période (du 19/06/97 au 06/04/99). **Suez Lyonnaise des Eaux se situe au 5^{ème} rang des plus fortes progressions de l'année 1998.**

Cette évolution boursière s'explique par les importantes étapes franchies en 1998, conformément à ce qui avait été annoncé lors de la fusion en juin 1997, à savoir le recentrage dans les métiers de l'énergie, de l'eau, de la propreté et de la communication, l'accélération du développement international et la rentabilité des métiers. Valeur défensive de croissance, l'action Suez Lyonnaise des Eaux a, par sa bonne tenue dans les périodes d'instabilité boursière récentes, conforté les marchés financiers dans leur opinion favorable.

LA VIE DE L'ACTION

• Les places de cotation

Règlement mensuel de la Bourse de Paris, Bruxelles, Genève, Luxembourg. Inscription au Monep.

Code Sicovam :	12052
Cote Reuter :	LY0E.PA
Code Bloomberg :	LY FP

• Suez Lyonnaise des Eaux et EURO STOXX

Suez Lyonnaise des Eaux fait partie de l'indice Dow Jones Euro STOXX, l'indice Euro large (320 grandes capitalisations boursières sélectionnées dans la zone Euro) et s'y situe au second rang de la subdivision « utilities ».

• Le dividende 1998

Le dividende proposé à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 28 mai 1999 est de 2,70 euros par action (FRF 17,71), 4,05 euros avoir fiscal inclus (FRF 26,56), en progression de 18 % par rapport à 1997.

• Les données par action

Valeur nominale :	10 euros
Nombre d'actions au 31 décembre 1998 :	147 767 737
Résultat net courant part du Groupe :	5,6 euros (FRF 36,86)
Résultat net par action part du Groupe :	7,4 euros (FRF 48,61)

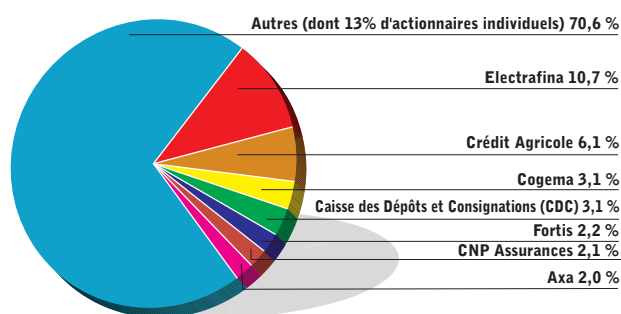
Nos engagements

- Un doublement du résultat net courant par action en 5 ans soit 8,54 euros par action (FRF 56) en 2002,
- La distribution d'un dividende net (hors avoir fiscal) représentant entre 40 et 50 % du résultat net part du Groupe.

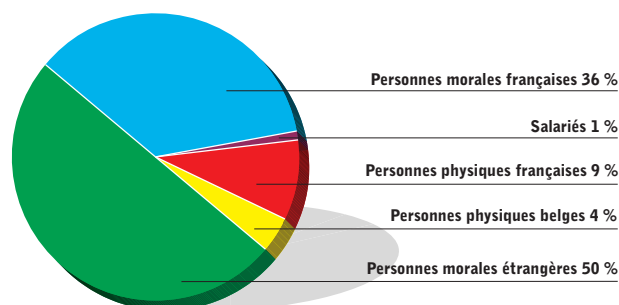
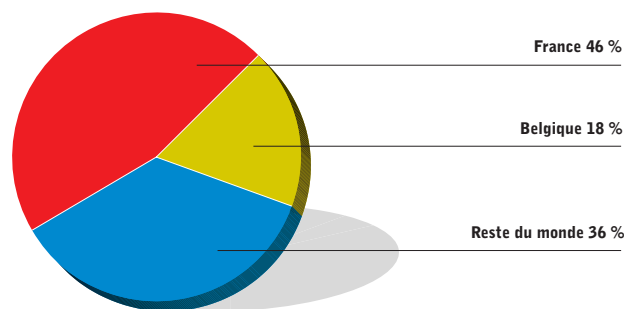
DONNÉES BOURSIÈRES

	1998		1997	
Cours au 31/12	175 euros	1 148 FRF	101,5 euros	666 FRF
Nombre d'actions au 31/12	147 767 737		126 235 772	
Capitalisation boursière au 31/12	26 milliards d'euros	170 milliards de FRF	13 milliards d'euros	84 milliards de FRF
Résultat net consolidé par action	7,4 euros	48,6 FRF	4,9 euros	32,3 FRF
Dividende net	2,70 euros	17,7 FRF	2,29 euros	15,0 FRF
Dividende global	4,05 euros	26,6 FRF	3,43 euros	22,5 FRF
Rendement global	2,31 %		3,38 %	

LA RÉPARTITION DU CAPITAL AU 29/01/1999



LA RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT



UN ACTIONNARIAT INDIVIDUEL DIVERSIFIÉ

Grâce à son statut et à ses perspectives, l'action Suez Lyonnaise des Eaux fédère des profils variés d'actionnaires.

Ses 300 000 actionnaires individuels représentent près de 13 % du capital, soit un investissement de plus de 3,36 milliards d'euros (FRF 22 milliards).

- **Détention moyenne** : elle est de 52,41 actions, correspondant à un portefeuille moyen de 9 507,20 euros (FRF 62 363), en progression de 58,1 % par rapport à la détention moyenne en 1997.
- **Localisation géographique** : les actionnaires sont domiciliés en province pour 67 % d'entre eux.
- **Mixité** : 44 % des actionnaires sont des hommes, 32 % des femmes et 24 % détiennent des comptes joints.
- **Représentativité de l'actionnariat français** : grâce aux deux origines de l'actionnariat français du Groupe (privatisation pour la Compagnie de Suez et valeur de fonds de portefeuille transmise sur plusieurs générations pour Lyonnaise des Eaux), l'actionnariat individuel du Groupe présente une large variété de profils. Le Groupe fédère en effet des « petits porteurs » (30 % détiennent moins de 11 actions) et des détenteurs de portefeuilles plus importants : 11 % des actionnaires possèdent plus de 100 actions, soit une ligne d'une valeur supérieure à 19 400 euros (FRF 127 000).

Une enquête menée par La Tribune / Sofres en juillet 1998 auprès d'un échantillon représentatif de 511 actionnaires individuels révèle que :

- 47 % d'entre eux souhaitent conserver leurs actions Suez Lyonnaise des Eaux,
- 45 % souhaitent en acheter,
- 8 % sont vendeurs.

Selon eux, Suez Lyonnaise des Eaux est un placement intéressant :

- 30 % estiment que la notoriété de l'entreprise est son principal atout,
- 18 % pensent que sa rentabilité et ses bénéfices en font un groupe solide,
- 15 % apprécient ses perspectives de croissance.



LA CRÉATION DE VALEUR

La Création de Valeur figure, avec le Recentrage, la Croissance et le Développement, parmi les priorités de Suez Lyonnaise des Eaux depuis sa création.

Elle fait partie de la culture du Groupe et est aujourd'hui un état d'esprit partagé par toutes les filiales.

Elle guide les choix stratégiques du Directoire et oriente les efforts des collaborateurs du Groupe.

L'établissement au mois de juin de chaque année d'un plan à moyen terme à cinq ans est l'occasion pour les filiales de réaffirmer leur stratégie de développement et d'explicitier les moyens à mettre en œuvre afin d'augmenter leur contribution aux résultats du Groupe et d'optimiser l'emploi de leurs ressources.

Les plans à moyen terme préparés par les filiales sont ensuite déclinés en plans d'actions au niveau de chacune des entités opérationnelles.

Le Groupe a mis en place un système de rémunération des responsables de pôles en partie indexée sur leur capacité à atteindre les objectifs de rentabilité des capitaux employés définis en début d'année d'un commun accord avec le Directoire.

Progressivement, des systèmes similaires seront instaurés dans les différentes filiales. Par ailleurs, le nombre de bénéficiaires du programme de stock options a été élargi en 1998.

Cet engagement des différents responsables de pôles aux

côtés du Directoire a permis aux actionnaires de Suez Lyonnaise des Eaux de pleinement bénéficier de la politique de recentrage du Groupe sur ses métiers centraux.

En 1998, la rentabilité des fonds propres a atteint 12,3 % contre 8,5 % en 1997. Le résultat net courant part du Groupe a progressé de 25 %. Par action, il est en hausse de 15 %, rythme en ligne avec l'objectif de doublement sur la période 1997-2002.

Le recentrage est aujourd'hui quasiment achevé. Le Groupe se concentre maintenant sur le développement accéléré et rentable de ses métiers centraux, à l'exemple de l'acquisition des activités non américaines de BFI par Sita, ou de celle de Gerasul par Tractebel.

Le défi relevé par Suez Lyonnaise des Eaux et chacune de ses filiales est de combiner forte croissance et création de valeur dans des métiers caractérisés par une valorisation à terme des investissements réalisés aujourd'hui.

La capacité du Groupe à créer de la valeur pour ses actionnaires réside dans son engagement à :

- poursuivre sa politique d'amélioration de ses marges et d'optimisation de ses capitaux engagés.
- appliquer une politique rigoureuse de sélection de ses investissements,
- préserver sa flexibilité financière grâce à une structure bilantielle solide permettant au Groupe de saisir toute opportunité d'investissement favorable aux actionnaires.

La politique d'amélioration des marges opérationnelles et d'optimisation des capitaux engagés

Les efforts du Groupe en matière d'amélioration de ses marges opérationnelles ont été poursuivis en 1998.

Ainsi, en France dans le secteur de l'eau, il a été décidé d'engager un programme de réduction des coûts et d'optimisation des achats pour

une économie brute annuelle de l'ordre de 400 millions de francs avant 2002.

En Europe, dans le secteur des déchets, Sita s'emploie à dégager 200 millions de francs de marge brute à l'horizon 2000 grâce à la maximisation des synergies entre les entités de l'ex-BFI et ses propres filiales.

D'autres plans d'actions ont été simultanément mis en œuvre dans l'Eau en Angleterre et en Argentine et dans l'Electricité en Belgique.

L'approche du Groupe en matière de sélection de ses nouveaux investissements

Une sélection rigoureuse des projets d'investissement est le meilleur garant pour l'actionnaire de la valorisation de son investissement dans Suez Lyonnaise des Eaux.

Le comité de sélection des investissements présidé par le Directoire ne donne son aval à un nouveau projet qu'après s'être assuré que la rentabilité attendue est en

RENTABILITÉ DES CAPITAUX EMPLOYÉS 1998		NOPAT ⁽¹⁾ (en Mds d'euros)	CAPITAUX EMPLOYÉS (en Mds d'euros)
10 %	Métiers centraux	2,11	21,04
10,8 %	Energie	1,32	12,20
9 %	Eau	0,56	6,25
10,9 %	Propreté	0,27	2,44
ns	Communication	(0,04)	0,15
7,5 %	Autres métiers	0,57	7,62
9 %	dont Construction	0,14	1,50
9,3 %	Total Groupe	2,68	28,66

⁽¹⁾ NOPAT : Net Operating Profit After Tax

adéquation avec le coût des ressources investies et l'appréciation globale de l'ensemble des risques attachés à ce projet.

Le « TRI actionnaire cible » tient compte du coût des ressources affectées par le Groupe au projet et des primes requises afin de rémunérer le risque pays, le risque additionnel lié au levier d'endettement envisagé ainsi que les garanties éventuelles demandées au Groupe.

Le Directoire s'assure en outre du respect d'un certain équilibre dans la répartition géographique des risques et des capitaux engagés du Groupe par activité ; prônant une politique de couverture des investissements contre le risque de change chaque fois que cela est souhaitable.

Cette responsabilité est partagée non seulement par chacun des membres du Directoire mais aussi par chaque chef de projet.

Ainsi, lorsqu'un projet est retenu, il est intégré dans le

budget de l'année suivante et l'intéressement du responsable en tient compte.

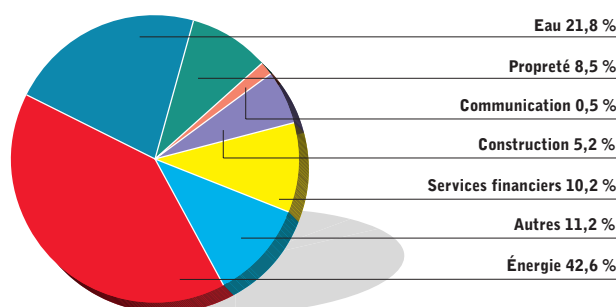
Enfin, le Groupe assure un suivi régulier de ses nouveaux projets à l'international afin de valider que les attentes de contribution au résultat et à l'optimisation des ressources du Groupe sur la base desquelles a été prise la décision d'investir sont effectivement réalisées dans les délais fixés.

Le maintien d'une bonne flexibilité financière

Un ratio d'endettement net de 59 % permet à Suez Lyonnaise des Eaux de profiter de toute nouvelle opportunité d'investissement dans ses métiers centraux.

Par ailleurs, la nature même de cette dette a évolué de manière substantielle : grâce à sa politique de recentrage, le Groupe a pu procéder à un désendettement significatif des sociétés de tête qui a permis de rembourser des concours bancaires à taux élevés.

Grâce aux efforts de recentrage, les métiers centraux concentrent 73 % des capitaux employés en 1998.



Inversement, les filiales ont optimisé leur structure financière afin de localiser leur dette au niveau des marges brutes d'autofinancement générées par leurs activités.

Le Groupe s'est ainsi employé à substituer à de la dette « corporate » de la dette « projet ». La décision de procéder au remboursement anticipé de l'obligation convertible 6,5 % 1990 s'insérerait dans cette logique. Le lancement annoncé d'une nouvelle obligation de FRF 5,2 milliards convertible en actions AXA et à taux zéro permet d'abaisser le coût moyen de la ressource du Groupe.

Concomitamment à son offre publique d'échange sur la SGB, le Groupe a procédé à l'annulation des titres issus du décroisement de sa participation avec Saint-Gobain. Cette double opération a permis d'améliorer l'effet relatif de l'opération pour les porteurs de titres Suez Lyonnaise des Eaux.

Enfin, par sa politique de rachat et d'annulation de ses actions, le Groupe a les

moysens d'optimiser sa rentabilité et d'améliorer son résultat par action.

En conclusion, cette stratégie permet aujourd'hui au Groupe de poursuivre ses efforts de maximisation de la rentabilité des capitaux engagés dans ses métiers centraux.

Les niveaux de rentabilité atteints aujourd'hui par ses différents métiers centraux, entre 9 % et 11 %, permettent au Groupe d'afficher une rentabilité moyenne de 10 % et supérieure au coût moyen pondéré de ses capitaux.

Dans le cadre de sa politique de croissance externe accélérée, Suez Lyonnaise des Eaux est confiant dans sa capacité à créer davantage de valeur pour ses actionnaires et se fixe pour objectif à moyen terme de dépasser de 3 %, le coût moyen de ses ressources.

SUEZ LYONNAISE DES EAUX

Une stratégie rentable qui s'accomplit au-delà de nos engagements.

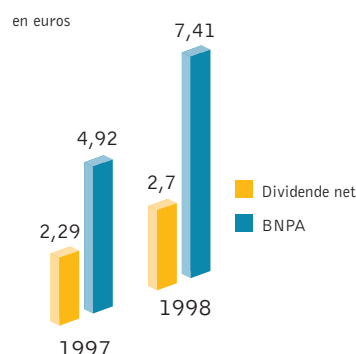
L'année 1998 s'est caractérisée par la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie autour de 3 axes : la croissance, le recentrage et la création de valeur.

La croissance : le chiffre d'affaires des métiers centraux est en hausse de 17 % sur l'année 1998, particulièrement marqué à l'international qui progresse de 65 % à 8 milliards d'euros (FRF 52,6 milliards).

Le recentrage : les 4 métiers centraux du Groupe représentent 68 % du chiffre d'affaires total, 73 % des capitaux employés et 77 % du résultat brut d'exploitation.

La création de valeur :

- la rentabilité des métiers centraux du Groupe, mesurée par le ratio « retour sur capitaux employés » (qui sert de référence pour tout investissement), atteint 10 % après impôts en 1998,
- le résultat net part du Groupe a triplé sur 3 ans, passant de 0,3 milliard d'euros (FRF 2,0 milliards) en 1996 pro forma à 1 milliard d'euros (FRF 6,6 milliards) en 1998.



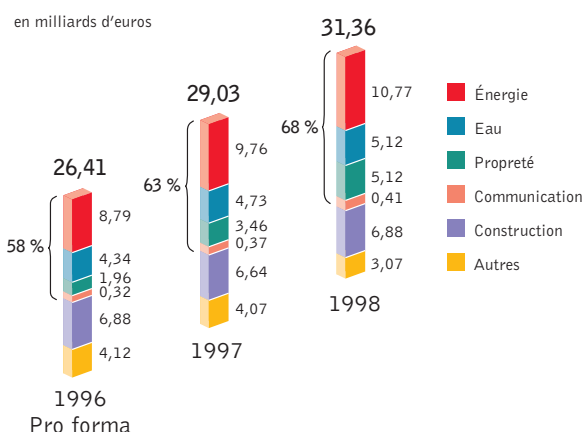
Nouvelle croissance du dividende : + 18 % par rapport à 1997.

Les performances du Groupe permettent une nouvelle fois d'augmenter le dividende 1998 à 2,70 euros (FRF 17,7) contre 2,29 euros (FRF 15,0) en 1997, soit un taux de distribution nette de 52 % du résultat net courant part du Groupe.

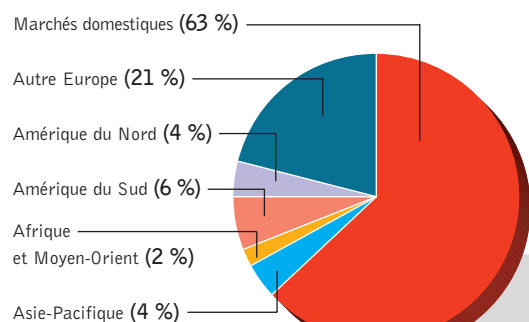
CROISSANCE SIGNIFICATIVE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Progressant de 8 % par rapport à 1997, le chiffre d'affaires a atteint 31,36 milliards d'euro (FRF 205,7 milliards) en 1998. La part du chiffre d'affaires dans les métiers centraux augmente pour sa part de 17 % à 21,4 milliards d'euros (FRF 140,5 milliards) principalement grâce à la poursuite du développement international du Groupe : le chiffre d'affaires des métiers centraux à l'international progresse de 65 % en 1998 et atteint 37 % de l'ensemble du chiffre d'affaires généré dans les métiers centraux (contre 27 % en 1997). Ces résultats sont en ligne avec l'objectif d'atteindre 50 % du chiffre d'affaires des métiers centraux à l'international en 2002. Tous les métiers connaissent une croissance organique significative notamment les métiers centraux qui ont progressé de 6,4 % en 1998.

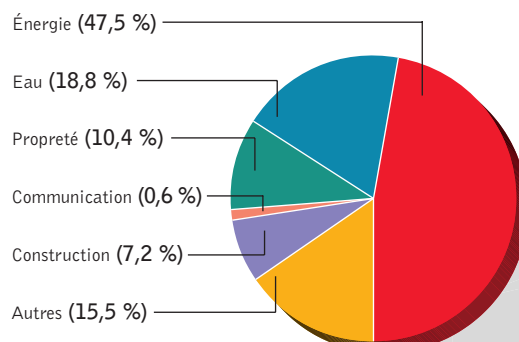
Poids croissant des métiers centraux dans le chiffre d'affaires



Chiffre d'affaires par zone géographique 1998 des métiers centraux. Total : 21,42 milliards d'euros (FRF 140,5 milliards)



Résultat brut d'exploitation (EBITDA) 1998 Total : 6,12 milliards d'euros



EN CHIFFRES

AMÉLIORATION DE LA RENTABILITÉ ET

FORTE FLEXIBILITÉ FINANCIÈRE

Le résultat brut d'exploitation a été de 6,12 milliards d'euros (FRF 40,2 milliards) en 1998 dont 4,73 milliards d'euros (FRF 31,1 milliards) provenant des métiers centraux, soit 77 %.

Le résultat brut d'exploitation des métiers centraux est en progression de 9,3 % sur l'année.

Le résultat net part du Groupe atteint 1 milliard d'euros (FRF 6,6 milliards). Il est en croissance de 64,3 % sur l'exercice et a été multiplié par 3,3 au cours des deux dernières années.

Le résultat net courant augmente pour sa part de 25 % à 763 millions d'euros (FRF 5 milliards). Ramené à une action, la progression atteint 15 % compte-tenu de l'augmentation de nombre moyen d'actions (OPA sur la SGB : + 25 millions d'actions et annulation d'actions : - 4,8 millions d'actions).

Le retour sur fonds propres du Groupe s'améliore, passant de 8,5 % en 1997 à 12,2 % en 1998.

Le ratio d'endettement du Groupe à fin 1998 ressort à 59 % avec une couverture des frais financiers par le résultat brut d'exploitation de 7,5.

INVESTISSEMENTS : 15,5 MILLIARDS D'EUROS (FRF 101,7 MILLIARDS) D'INVESTISSEMENTS EN 2 ANS (1997/1998)

Au cours des deux exercices 1997 et 1998, le Groupe a investi plus de 15,5 milliards d'euros (FRF 101,7 milliards).

Ainsi en 1998, les investissements physiques et financiers ont atteint 10,89 milliards d'euros (FRF 71,4 milliards) dont près de 80 % dans les métiers centraux.

Ces investissements se répartissent en investissements physiques : 3,15 milliards d'euros (FRF 20,7 milliards) et investissements financiers : 3,76 milliards d'euros (FRF 24,6 milliards) auxquels vient s'ajouter le montant de l'OPE sur la SGB : 3,93 milliards d'euros (FRF 25,8 milliards).

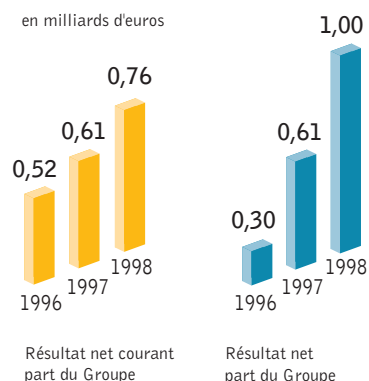
Parallèlement le Groupe a poursuivi la cession de ses actifs non stratégiques : le montant des cessions sur les deux derniers exercices (y compris opérations engagées en 1998 dont Sofinco et La Hénin Vie) s'élève à 4,38 milliards d'euros (FRF 28,8 milliards).

La marge brute d'autofinancement (hors secteur financier) atteint 3,65 milliards d'euros (FRF 24 milliards), en provenance des métiers centraux à hauteur de 90 %.

Elle couvre totalement les investissements physiques (investissements de modernisation, de productivité et d'efficacité à l'intérieur du périmètre industriel du Groupe).

TOUTE L'INFORMATION FINANCIÈRE SUR SUEZ LYONNAISE DES EAUX EST SUR : www.finance.suez-lyonnaise.com

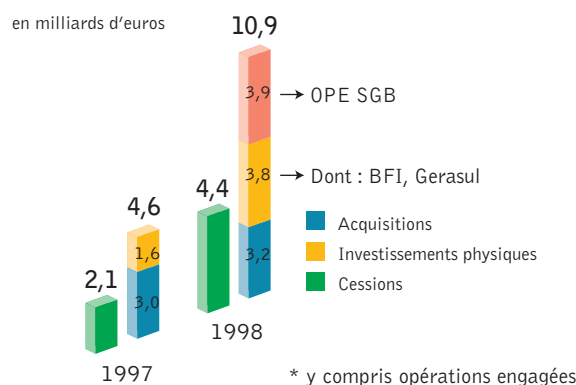
Un triplement du résultat net part du Groupe sur 3 ans



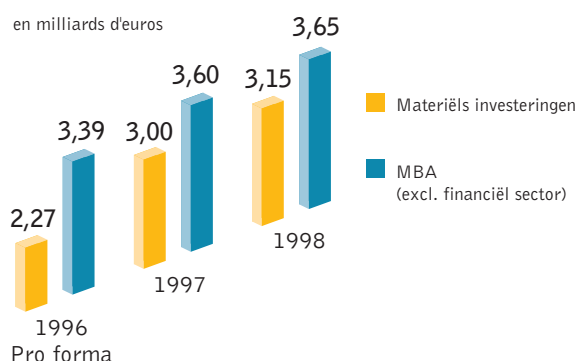
Notation Standard & Poor's

Suez Lyonnaise des Eaux a obtenu de l'agence de notation Standard & Poor's la note A - 1 pour ses émissions à court terme et la note A + pour ses émissions à long terme. Ces notes ont été attribuées en raison « de fortes positions dans plusieurs marchés de services à forts cash-flows et d'un solide bilan ».

Investissements 1997 et 1998 : 15 milliards d'euros* (FRF 101,7 milliards)



Un autofinancement important pour financer la forte croissance du Groupe



LES FAITS MARQUANTS

Au cours de l'année 1998, Suez Lyonnaise des Eaux a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie, définie en juin 1997, date de la fusion entre Suez et Lyonnaise des Eaux : simplification des structures, amélioration de la rentabilité et internationalisation des métiers centraux.

Le recentrage, la simplification des structures et la rentabilité

Janvier

- Cession des 27,2 % de participation de Suez Industrie dans Prat Editions.
- Cession des 24,4 % résiduels détenus dans SEV.

Avril

- Offre Publique de Retrait sur Elyo.
- Cession de 100 % de la Banque Sofinco à Crédit Agricole Indosuez en deux temps (70 % en 1999 et 30 % en 2000).
- Cession de 3 immeubles de bureaux dont l'ex-siège des NMPP.

Mai

- Décroisement de la participation avec Saint-Gobain et annonce de l'annulation de 6,2 millions d'actions Suez Lyonnaise des Eaux.
- Offre Publique d'Échange de Suez Lyonnaise des Eaux sur la Société Générale de Belgique et Offre Publique d'Échange de Fortis AG sur la Générale de Banque.

Juin

- Cession de ISM par Crédisuez.
- Cession de la Société Hôtelière « Les domaines du Soleil » par Crédisuez.

Juillet

- Cession par la SGB de 55 % de Recticel.
- Cession de la Banque La Hénin Epargne Crédit par Crédisuez.

Septembre

- Cession de la Foncière de l'Arcade par Crédisuez.

Octobre

- Lyonnaise Câble cède ses participations minoritaires dans les chaînes thématiques.
- Annulation effective de 4,8 millions d'actions Suez Lyonnaise des Eaux sur les 6,2 millions annoncés.

Décembre

- Remboursement anticipé de l'obligation convertible Suez Lyonnaise des Eaux 6,5 % juin 1990/janvier 2000.

Janvier 1999

- Cession de La Hénin Vie.
- Réorganisation territoriale du Groupe Elyo en France.

Avril

- Acquisition par la SGB de l'ensemble de la participation de Suez Lyonnaise des Eaux dans Elyo (100 %).

Le développement international des métiers centraux

L'ÉNERGIE

Janvier

- Trigen (filiale à 54,4% d'Elyo) reprend Power Sources Inc (PSI) et acquiert une expertise en biomasse.
- Acquisition par Tractebel de centrales électriques au Massachusetts, New Jersey et en Californie (640 MW).

Février

- Luxembourg : Electrabel remporte le contrat de construction et d'exploitation d'une centrale électrique du type TGV (Turbine Gaz/Vapeur) d'une capacité de 350 MW à Esch-sur-Alzette.

Avril

- Portugal : Elyo inaugure une centrale de trigénération sur le site de l'Exposition Mondiale de Lisbonne.

Mai

- Acquisition par Tractebel et Electrabel de Scandic Energy, société de trading en Norvège et en Suède.

Août

- Tractebel signe un contrat de concession relatif au projet de centrale hydroélectrique Cana Brava



En 1998, Tractebel a acquis 68 % du capital de Gerasul, le plus important producteur d'électricité du sud du Brésil.



Construction par Elyo d'une centrale de trigénération sur le site de la dernière Exposition Universelle du siècle à Lisbonne, Portugal.

au Brésil (450 MW, 35 ans, mise en service début 2002).

Septembre

- Brésil : Tractebel acquiert une participation majoritaire dans la société productrice d'électricité Gerasul (4 628 MW).
- Pologne : Elyo signe avec la ville de Poznan un contrat portant sur la conception, la modernisation et l'exploitation (12 ans) de centrales de production de chaleur.

Novembre

- Mexique : Tractebel obtient une concession de 30 ans renouvelable pour la distribution de gaz naturel dans la région de Queretaro.
- Prise de contrôle (75 %) par Elyo du groupe Petrol Company, opérateur sur le marché de la gestion de l'énergie en Italie.

Janvier 1999

- Accroissement de la participation de Tractebel dans Gerasul au Brésil (68 %).

L'EAU

Janvier

- United Water Services signe le contrat d'assainissement des eaux usées de Milwaukee, Etats-Unis (28 communes, 1,2 million d'habitants, 10 ans).
- Degrémont au premier rang mondial de l'ultrafiltration par membranes : contrat de la ville de Del Rio (Texas, Etats-Unis) pour la construction d'une unité d'ultrafiltration ; nouvelle station d'eau potable de Lausanne (Suisse).

Mars

- Lyonnaise des Eaux met en place un réseau mondial de recherche et de développement des techniques dans le domaine de l'eau : création de 2 nouveaux centres de recherche au Royaume-Uni (NLTRC) et en Asie Pacifique (ASTRAN).
- Chine : Lyonnaise des Eaux remporte l'alimentation en eau de la ville de Zhongshan : travaux d'extension et exploitation pour 22 ans de 2 usines de production d'eau potable.
- San Antonio (Texas, Etats-Unis) : United Water Services signe le contrat de construction et d'exploitation pour 10 ans d'une usine de traitement d'eau potable par ultrafiltration.

Avril

- Degrémont acquiert Hager + Elsässer en Allemagne, spécialiste du traitement de l'eau, notamment ultrapure pour l'industrie micro-électronique et pharmaceutique.



■ **Malaisie** : Degrémont remporte le contrat de construction de la station de Kota Tinggi pour l'alimentation en eau potable de Singapour.

Mai

- **Roumanie** : contrat BOT (Build, Operate and Transfer) à Bucarest pour la construction et l'exploitation d'une usine de traitement d'eau (1 million d'habitants, 25 ans).
- **Indonésie** : Lyonnaise des Eaux reprend 100% de GDS, exploitant de la gestion de l'eau de Djakarta Ouest.

Juin

- **United Water Services** remporte la gestion de l'assainissement des eaux usées de Gary (Indiana, Etats-Unis) pour une durée de 10 ans.
- **Aéroport de Paris** confie à Lyonnaise des Eaux, Degrémont, Groupe GTM et Safège, la construction et la gestion de l'usine de traitement des eaux pluviales de Roissy-Charles-de-Gaulle.
- **Etats-Unis** : Degrémont remporte deux contrats d'incinération des boues à Northwest Bergen County (New Jersey) et à Cincinnati (Ohio).

Juillet

- **Degrémont** : renouvellement pour 9 ans du contrat d'exploitation de la station de traitement des boues de Marseille (France).



Maquette de l'extension future de la station d'épuration des eaux usées du Caire (Gabal el Asfar).

- **Slovénie** : Lyonnaise des Eaux et Degrémont signent un contrat pour la construction et l'exploitation pour 25 ans d'une station d'épuration des eaux usées à Maribor (150 000 habitants).

Septembre

- **Ouzbekistan** : Degrémont et Safège signent un contrat de fourniture d'équipements de traitement d'eau pour la Société des Eaux de Samarcande (400 000 habitants).
- **Hongrie** : Suez Lyonnaise des Eaux boucle le financement de l'acquisition de 25 % des Eaux de Budapest.
- **Chine** : Ouverture d'un bureau de représentation Suez Lyonnaise des Eaux à Pékin.
- **Chine** : signature pour la construction par Degrémont d'une usine de traitement des eaux usées à Shanghai.

Octobre

- **Création avec des partenaires financiers** d'une société d'investissement en Amérique Latine dotée d'un capital de USD 155 millions (LYLAW : Lyonnaise Latin America Water Corporation) destinée à cofinancer en fonds propres les projets latino-américains du Groupe dans les domaines de la production, du traitement et de la distribution de l'eau.
- **Suez Lyonnaise des Eaux et Agbar** augmentent leur participation dans Aguas Argentinas, Aguas de Santa Fé et Aguas Cordobesas.
- **Mexique** : mise en vigueur par Degrémont du contrat de BOT (Build, Operate and Transfer) de Ciudad Juarez pour la construction et l'exploitation de deux stations de traitement des eaux résiduaires urbaines.

Novembre

- **Atlanta (Etats-Unis)** : United Water Services (filiale 50/50 de Suez Lyonnaise des Eaux et United Water Resources) remporte le plus important contrat de gestion déléguée signé aux Etats-Unis dans le domaine de l'eau potable (20 ans, 1,5 million d'habitants).

Décembre

- **Egypte** : Degrémont remporte la construction de la 2^{ème} phase de la station de Gabal el Asfar pour le traitement des eaux usées de l'agglomération du Caire.

Janvier 1999

- **Italie** : Suez Lyonnaise des Eaux remporte la gestion de l'eau et de l'assainissement à Arezzo (syndicat de 37 communes en Toscane, 350 000 habitants, 25 ans).
- **Jordanie** : Lyonnaise des Eaux remporte le contrat de gestion de l'eau et de l'assainissement d'Amman (4 ans, 1,6 million d'habitants, financement Banque Mondiale).

Avril 1999

- **Chine** : Suez Lyonnaise des Eaux remporte deux nouveaux contrats d'eau ; Wanzhou et Changtu (construction des usines par Degrémont ; opérateur pour 30 ans : Lyonnaise des Eaux).

LA PROPRETÉ

Février

- **Signature du contrat d'acquisition définitif** de l'ensemble des activités hors Amérique du Nord du groupe américain Browning-Ferris Industries (BFI) par Sita correspondant à un investissement total de 1,26 milliard d'euros (FRF 8,25 milliards).

Les actionnaires de Sita sont Suez Lyonnaise des Eaux (51,5 %), BFI (19,2 %) et le public (29,3 %). Sita devient ainsi leader de la gestion des déchets en Europe, en Amérique Latine et en Asie. Cette opération permet à Sita d'atteindre la taille critique en Allemagne et aux Pays-Bas.

Mai

- Cession à Faune de la participation de 49 % de Sita dans Grange SA, 1^{er} constructeur français de bennes à ordures ménagères.



En fusionnant les activités de NEM et de Sita Holding, Sita confirme sa position de n° 1 sur le marché des déchets en Grande-Bretagne (ici, à Bristol).

Août

- Grande-Bretagne : Tractebel acquiert A&J Bull, une des plus importantes sociétés de gestion des déchets de Londres.

Décembre

- Fusion des activités de gestion des déchets de Northumbrian Environment Management (NEM), filiale de Northumbrian Water Group (NWG), avec celles de Sita Holding UK.

Mars 1999

- Sita détient 100 % du Groupe allemand OED.

LA COMMUNICATION

Février

- Reprise de 11 chaînes du bouquet Absat sur les réseaux de Lyonnaise Câble.

Mai

- Selon l'étude Audicabsat de Médiamétrie, Cinestar, Cinétoile et Teletoon, éditées par TPS, arrivent en tête des chaînes de leurs thématiques respectives (audience cumulée).

Juillet

- Suez Lyonnaise des Eaux renforce son organisation dans la communication. Alain Hellequin est nommé Président Directeur Général de Lyonnaise Câble et Directeur multimédia et des réseaux câblés de Suez Lyonnaise des Eaux. Un comité d'orientation et de développement du pôle communication est constitué, présidé par Gérard Mestrallet.
- TPS et Absat concluent un accord de distribution et de commercialisation.

Août

- L'activité de régulation des télécommunications rend un 2^{ème} arbitrage relatif à la distribution de l'accès à Internet sur le câble à Paris. Les 1,3 million de foyers parisiens raccordables pourront bénéficier du confort et de la qualité offerts par Cybercâble dans l'accès à Internet.

Septembre

- TPS passe le cap des 500 000 abonnés.

Octobre

- Lyonnaise Câble cède ses participations minoritaires dans les chaînes thématiques (Planète, Ciné-Cinéma et Canal Jimmy) et se renforce dans Paris-Première. Lyonnaise Câble, qui a accompagné le démarrage des chaînes thématiques en France, au début des années 1990, souhaite se consacrer au développement de l'offre multiservices sur ses réseaux câblés.

- TPS et Thomson Broadcast Systems généralisent pour la 1^{ère} fois en Europe l'utilisation du « multiplexage



Près de 700 000 foyers se sont abonnés à TPS depuis sa création fin 1996.

statistique », une nouvelle technologie de diffusion qui permet d'augmenter de 30 % la qualité numérique de l'image.

Novembre

- TPS et Lagardère sont retenus par le Centre National d'Etudes Spatiales et le Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie pour la fourniture par satellite de services multimedia éducatifs sur 250 sites pilotes.
- TPS lance Espace annonces, la 1^{ère} chaîne interactive de petites annonces.
- Lyonnaise Câble lance son nouveau guide interactif des programmes pour les 100 000 abonnés numériques de ses 25 réseaux.
- Suez Lyonnaise des Eaux rachète les parts de la Ville de Paris (23 %) dans Paris TV Câble.

Décembre

- TPS fête son deuxième anniversaire.

Avril 1999

- TPS dépasse 700 000 foyers français abonnés.



En 1998, M6 est la seule grande chaîne nationale à progresser auprès du public âgé de moins de 50 ans, avec 17,8 % de part d'audience moyenne.



UNE PRÉSENCE DANS 120

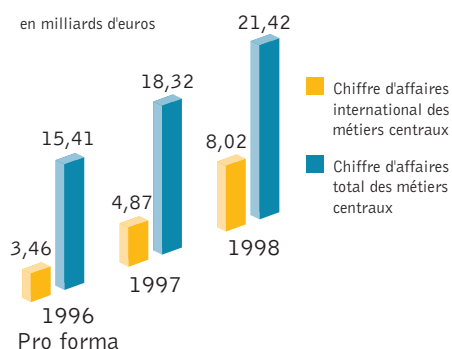
Fortement implanté en Europe, Suez Lyonnaise des Eaux est présent dans 120 pays.

En 1998, le Groupe a poursuivi son développement à l'international : le chiffre d'affaires des métiers centraux, en progression de 65 %, a atteint 37 % du chiffre d'affaires total, contre 27 % en 1997.

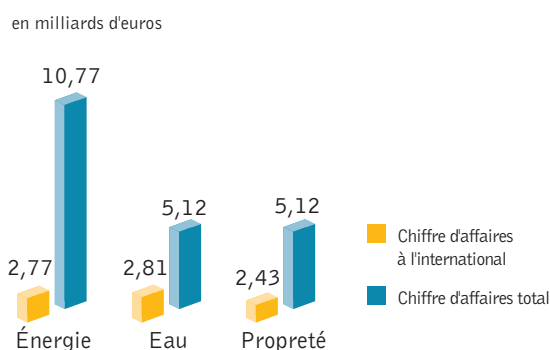
Suez Lyonnaise des Eaux en quelques chiffres :

- 125 réseaux de chaleur urbains en Europe (Elyo)
- 55 villes de plus de 200 000 habitants desservies par Lyonnaise des Eaux
- 71 capitales mondiales équipées par Degrémont
- 200 000 clients professionnels servis par Sita
- 200 ouvrages dans 67 villes construits par Les Parcs GTM

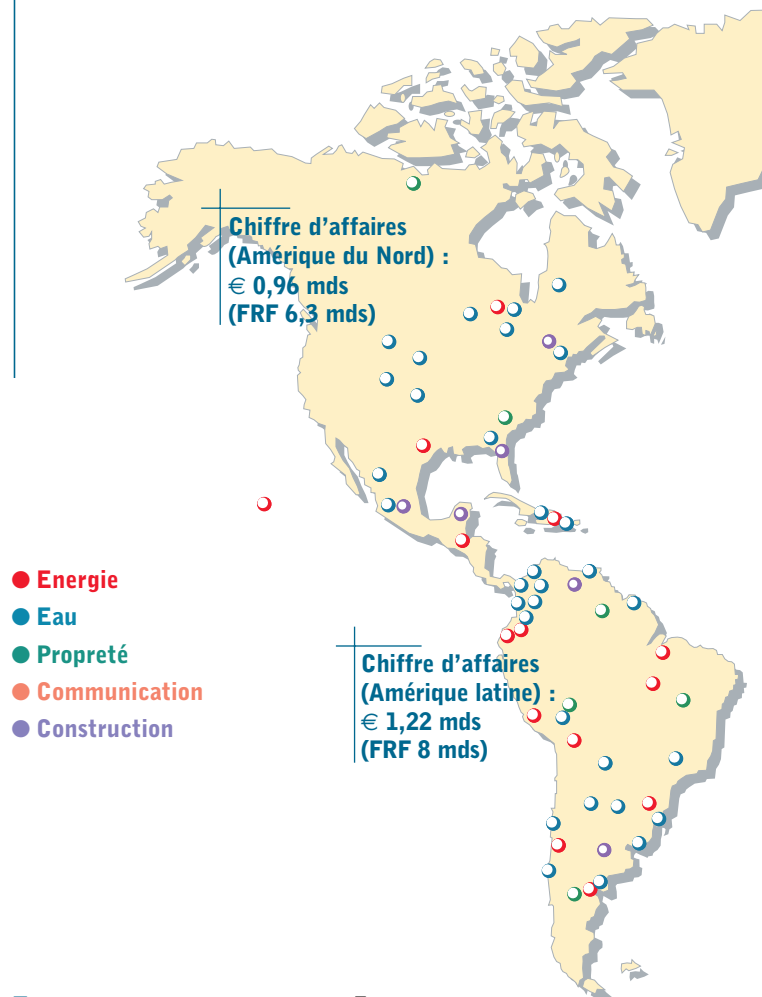
Evolution du chiffre d'affaires à l'international



Part de l'international dans les trois premiers métiers centraux en 1998



UN DÉVELOPPEMENT renforcé en 1998



EUROPE

Pays-Bas, Suède et Finlande

Propreté et gestion des déchets (Sita), construction d'un tunnel ferroviaire sous-marin entre le Danemark et la Suède (Dumez-GTM).

Allemagne

Gestion des eaux à Potsdam et Rostock (Lyonnaise des Eaux), traitement de l'eau (Degrémont), propriété et gestion des déchets (Sita).

Grande-Bretagne

Sociétés d'eau du Groupe Northumbrian (Lyonnaise des Eaux), traitement de l'eau (Degrémont), propriété et gestion des déchets (Sita et Fabricom), exploitation du pont sur la Severn (Groupe GTM), construction d'ouvrages pour le « TGV » (Dumez-GTM), travaux et entretien des routes (Entreprise Jean Lefebvre).

Espagne

Gestion des déchets (Sita) et sociétés d'eau de Aguas de Barcelona (Agbar, Lyonnaise des Eaux), traitement de l'eau (Degrémont), cogénération (Elyo) et travaux routiers (Probisa, Entreprise Jean Lefebvre).

Portugal

Cogénération (Elyo), traitement de l'eau (Degrémont).

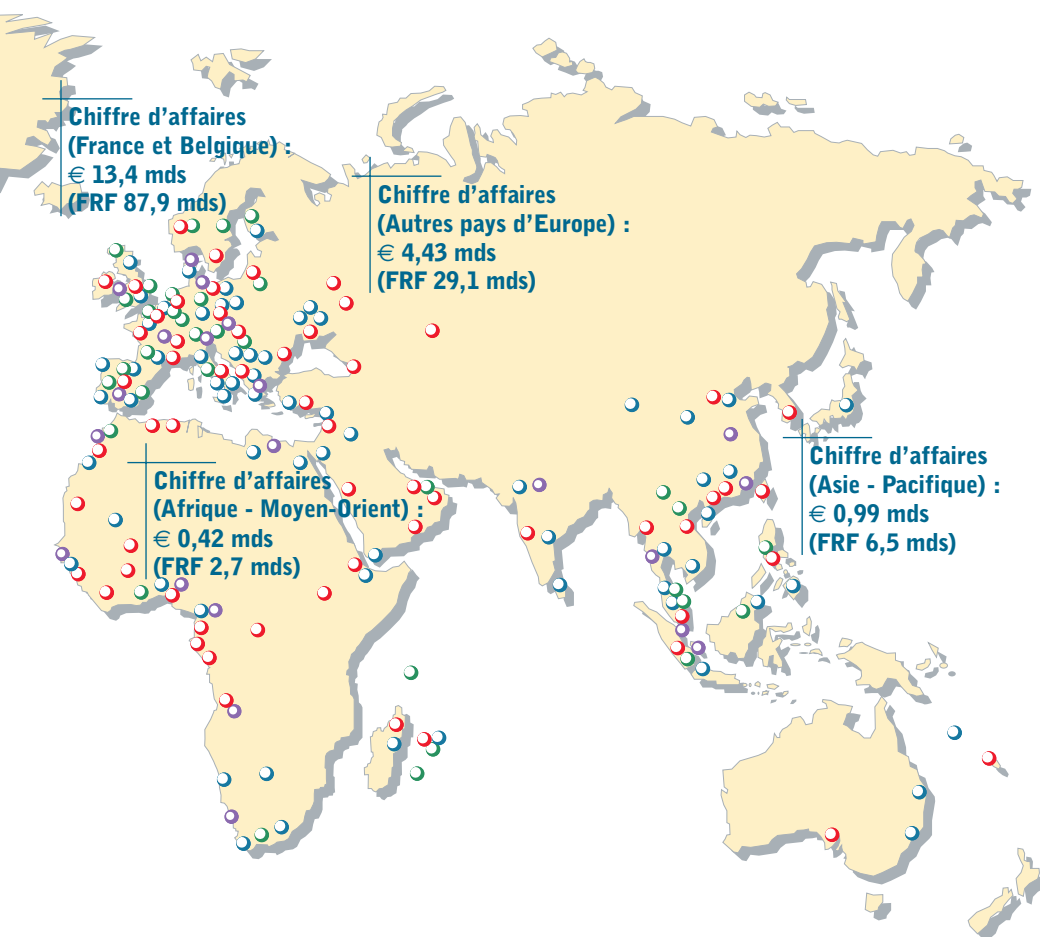
Italie

Cogénération (Tractebel), gestion de l'énergie (Elyo), traitement de l'eau (Degrémont).

Hongrie

Gestion de la distribution de l'eau de Budapest ainsi que de Pecs et Kaposvar (Lyonnaise des Eaux), construction de bâtiments (Dumez-GTM), production d'énergie (Tractebel).

PAYS



République Tchèque

Gestion de l'eau et de l'assainissement à Brno, Ostrava et Karlovy Vary (Lyonnaise des Eaux), travaux publics (Entreprise Jean Lefebvre), gestion de parcs de stationnement (Groupe GTM).

Grèce

Construction du Pont Rion-Antirion dans le détroit de Corinthe (Dumez-GTM).

Turquie

Gestion de l'eau à Antalya (Lyonnaise des Eaux), traitement de l'eau (Degrémont).

AMÉRIQUES

Argentine

Gestion de l'eau de Buenos Aires et Cordoba et dans la province de Santa Fé (Lyonnaise des Eaux, Agbar), distribution de gaz dans la province de Santa Fé (Tractebel).

Brésil

Production d'énergie (Tractebel), gestion de l'eau de Limeira (Lyonnaise des Eaux), propreté et gestion des déchets (Sita).

Colombie

Construction et exploitation de la station d'épuration de Bogota (Lyonnaise des Eaux, Degrémont), gestion de l'eau de Palmira (Lysa).

Vénézuéla

Construction de lignes à haute tension (GTMH).

Chili

Production d'énergie (Tractebel).

Mexique

Distribution de gaz dans la région de Guérétaro (Tractebel), gestion de l'eau d'une partie de Mexico (Lyonnaise des Eaux), traitement de l'eau de Ciudad Juarez (Degrémont), gestion d'aéroports (Groupe GTM).

Etats-Unis

Gestion de l'eau dans 14 Etats dont Indianapolis, Milwaukee et Atlanta (Lyonnaise des Eaux), traitement de l'eau (Degrémont), cogénération et gestion de l'énergie (Tractebel et Elyo), travaux routiers (Entreprise Jean Lefebvre).

Canada

Exploitation du Pont de la Confédération (Groupe GTM), construction d'une autoroute (Dumez-GTM), travaux routiers (Entreprise Jean Lefebvre).

AFRIQUE

Maroc

Distribution d'eau et d'électricité, assainissement des eaux usées (Lyonnaise des Eaux, Agbar, Elyo).

Sénégal

Traitement de l'eau (Degrémont), travaux routiers (Entreprise Jean Lefebvre).

Nigéria

Assemblage et pose d'oléoducs (ETPM), montage d'infrastructures gazières (Entrepose).

Gabon

Travaux routiers (Entreprise Jean Lefebvre).

Angola

Assemblage et installation de plate-formes offshore, pose d'oléoducs (ETPM), services aux sociétés pétrolières (GTMH).

Afrique du Sud

Alimentation en eau potable des provinces d'Eastern Cape et de la Northern Province (Northumbrian), montage de lignes électriques (GTMH).

ASIE - PACIFIQUE

Inde

Production d'énergie (Tractebel), traitement de l'eau (Degrémont).

Kazakhstan

Production et distribution d'énergie, gestion de gazoducs (Tractebel).

Chine

Gestion de stations d'eau potable dans 5 villes (Lyonnaise des Eaux), construction d'ouvrages hydroélectriques (Dumez-GTM), gestion des déchets à Hong-Kong (Sita), gestion de l'eau et de l'électricité de Macao (Lyonnaise des Eaux, Elyo).

Indonésie

Gestion de l'eau de Djakarta Ouest (Lyonnaise des Eaux).

Malaisie

Gestion de stations d'eau potable dans 3 villes (Lyonnaise des Eaux),

Philippines

Gestion de l'eau et de l'assainissement de Manille Ouest (Lyonnaise des Eaux).

Singapour

Gestion des déchets (Sita), construction de bâtiments (Dumez-GTM).

Australie et Nouvelle Zélande

Approvisionnement en eau de Sydney (Lyonnaise des Eaux), gestion des déchets (Sita).

Pacifique sud

Nouvelle-Calédonie, Vanuatu, Tahiti, Wallis & Futuna : distribution d'eau et d'électricité (Lyonnaise des Eaux, Elyo).



LES MÉTIERS DU GROUPE

Énergie

Pages 22 à 27

Tractebel (51 %)*

Elyo (100 %)

Activité

- Production, transport et distribution d'électricité, trading, ingénierie
- Transport et distribution du gaz
- Gestion et maintenance des installations
- Réseaux de chaud et de froid urbains
- Production thermique
- Cogénération
- Valorisation énergétique des déchets

Eau

Pages 28 à 33

Lyonnaise des Eaux

Degrémont (100 %)

Activité

- Gestion de l'eau et assainissement
- Ingénierie du traitement de l'eau

Propreté

Pages 34 à 39

Sita (51 %)

Tractebel*

Activité

- Collecte, tri, recyclage, traitement, valorisation biologique, énergétique, et stockage des déchets ménagers et industriels
- Propreté urbaine et industrielle

Communication

Pages 40 à 45

Lyonnaise Câble (77 %) **M6** (34,4 %)

TPS (25 % en direct et 25 % via M6)

Activité

- Télévision hertzienne
- Télévision numérique par satellite
- Offres multiservices sur le câble
- Téléachat
- Vente de produits dérivés

Construction, concession et services

Pages 46 à 49

Groupe GTM (50 %) Cofiroute, Les Parcs GTM, DUMEZ-GTM, Entreprise Jean Lefebvre, ETPM, GTMH, Entrepouse

Activité

- Concessions (autoroutes, ponts, parkings, aéroports)
- Bâtiment et travaux publics
- Routes
- Travaux et services industriels

Participations

Pages 52 et 53

Fortis B* (22 %) **Union Minière** (25 %)

Recticel (70 %) **Coficem/Sagem** (20 %)

Suez Industrie (100 %)

Activité

- Produits d'épargne
- Assurance-vie
- Capital-développement
- Métaux non ferreux
- Mousses polyuréthanes

* Pourcentage de contrôle via la Société Générale de Belgique détenue à 99,41 %

Repères

- **10,77** milliards d'euros (FRF 70,6 milliards) de chiffre d'affaires en 1998
- **1^{er}** producteur privé d'électricité en Europe
- **3^{ème}** producteur mondial privé d'énergie
- Plus de **40 000** mégawatts électriques et **103** milliards de m³ de gaz fournis dans le monde

Stratégie

- Doubler le chiffre d'affaires entre 1997 et 2002
- Devenir un leader mondial dans la production indépendante, la cogénération et la distribution d'électricité
- Développer des systèmes électriques et gaziers en Europe, en Amérique Latine et aux Etats-Unis
- Anticiper et tirer parti du mouvement de dérégulation en Europe pour faire jouer la convergence électricité-gaz, grâce à un pôle unique basé en Belgique
- Développer des projets multiservices intégrés (cogénération, électricité / gaz) et outsourcing.

Repères

- **5,12** milliards d'euros (FRF 33,6 milliards) de chiffre d'affaires en 1998
- **n° 1** à l'international dans les métiers de gestion de l'eau
- **77** millions de personnes desservies en eau potable
- **52** millions de personnes desservies en assainissement
- Des usines d'eau potable et des stations d'épuration dans plus de **100** pays

Stratégie

- Doubler le chiffre d'affaires entre 1997 et 2002
- Conforter la position de leader mondial dans la gestion de l'eau :
 - maîtrise de la ressource et de l'ensemble du cycle de l'eau
 - gestion déléguée des grandes métropoles
 - technologies du traitement de l'eau
- Nos marchés : les pays développés et les pays émergents :
 - vecteurs de développement : Northumbrian Water Group, Agbar
 - références majeures : Buenos Aires, Casablanca...

Repères

- **5,12** milliards d'euros (FRF 33,6 milliards) de chiffre d'affaires en 1998
- Leader de la gestion des déchets en Europe, en Amérique Latine et en Asie

Stratégie

- Doubler le chiffre d'affaires et le Bénéfice Net par Action entre 1997 et 2002
- Aller sur des marchés susceptibles de donner au Groupe une taille critique et un positionnement concurrentiel fort
- Conforter notre position de leader en Europe et poursuivre le développement dans un nombre limité de pays émergents à forte croissance (Asie, Amérique Latine)

Repères

- **0,41** milliard d'euros (FRF 2,7 milliards) de chiffre d'affaires en 1998
- **1^{er}** câblo-opérateur français
- **M6** : 13,5 % de part d'audience sur l'ensemble des foyers français
- **TPS** : 700 000 abonnés

Stratégie

- Devenir le leader de l'offre numérique multiservices sur le câble
- Amplifier le succès de M6
- Réussir le développement de TPS

industriels

Repères

- **6,88** milliards d'euros (FRF 45,1 milliards) de chiffre d'affaires en 1998
- Une présence mondiale

Stratégie

- Accroître la part de l'international
- Rééquilibrer le portefeuille d'activités
- Développer les activités de concessions, routes et les activités industrielles et électriques

Repères

- **3,06** milliards d'euros (FRF 20,1 milliards) de chiffre d'affaires en 1998





1^{er} producteur privé
d'électricité
en Europe

3^{ème} producteur
mondial privé
d'énergie

40 000
mégawatts
installés, dont
22 000 hors
de France et
de Belgique

103 milliards
de m³ de gaz
transportés
par an

10,77 milliards
d'euros
(FRF 70,6 milliards)
de chiffre
d'affaires
(+ 10,3 % par
rapport à 1997)

**EN 1999, CONSTITUTION D'UN
PÔLE ÉNERGIE UNIQUE AUTOUR
DE TRACTEBEL POUR ÊTRE UN
ACTEUR MONDIAL MAJEUR**

L'énergie

Ouverture des marchés du gaz et de l'électricité aux Etats-Unis et en Europe, émergence de nouveaux métiers et de nouveaux acteurs dans la production, le transport et la distribution, privatisation des monopoles publics, contraintes environnementales : le marché de l'énergie connaît à l'horizon de quelques années à peine une véritable révolution technologique et juridique. Dans ce contexte qui favorise l'apparition de grands acteurs mondiaux, Suez Lyonnaise des Eaux a choisi de se constituer rapidement une position internationale de premier plan pour mieux tirer parti de la dérégulation.

Le pôle énergie unique constitué autour de Tractebel a pour vocation de devenir un des principaux acteurs mondiaux dans les grands systèmes électriques et gaziers (Europe, Etats-Unis, Amérique Latine). L'énergie est le premier métier du Groupe. Suez Lyonnaise des Eaux, à travers Tractebel et Elyo, couvre l'ensemble des segments du métier de l'énergie : la production, le transport et la distribution d'électricité, le trading, l'ingénierie, le transport et la distribution du gaz, la gestion-maintenance des installations, les réseaux de chaud et de froid urbains, la production thermique, la cogénération et la valorisation énergétique des déchets.

« Monet a introduit dans la peinture une vision de la lumière d'une telle violence que les formes s'en sont trouvées dissoutes, l'on peut maintenant vivre cette libération sans passer par la même ascèse. »

Camille Bryen



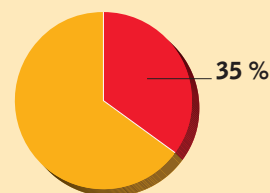
CHIFFRES CLÉS

en milliards de	1998		1997	
	FRF	Euros	FRF	Euros
Contribution de l'énergie au chiffre d'affaires consolidé	70,6	10,77	64	9,76
Contribution de l'énergie au résultat net courant part du Groupe	1,3	0,19	0,9	0,13

L'ÉNERGIE, PREMIER MÉTIER DU GROUPE

(Contribution de l'énergie au chiffre d'affaires consolidé)

1/3 du chiffre d'affaires
est réalisé
dans l'énergie



L'ÉNERGIE

Tractebel



JEAN-PIERRE HANSEN
PRÉSIDENT DE LA DIRECTION
GÉNÉRALE DE TRACTEBEL
ET ADMINISTRATEUR DÉLÈGUE

“ Nous entrons dans une période où il est important d'être des acteurs significatifs dans les grands systèmes électriques et gaziers. Tractebel est l'un de ces acteurs à l'échelle mondiale. ”

Tractebel est une entreprise mondiale d'énergie et de services dont les métiers de base sont l'électricité et le gaz, tant en Belgique, via Electrabel et Distrigaz, que dans le reste du monde. La complémentarité de ses métiers permet à Tractebel d'offrir des services directement associés qui englobent l'ingénierie, les installations techniques, la gestion des déchets et la communication. Son chiffre d'affaires s'élève à 11,07 milliards d'euros (446,68 milliards de francs belges) en 1998.

La maîtrise de l'électricité et du gaz : un avantage concurrentiel

L'énergie joue, sous toutes ses formes, un rôle vital, que ce soit pour les processus industriels, l'éclairage, le chauffage ou le transport. Les activités de Tractebel dans le domaine de l'énergie couvrent la production, le transport et la distribution d'électricité, le transport et la distribution de gaz ainsi que le courtage d'énergie.

Tractebel dispose d'un parc de production multicomcombustible de plus de 37.000 mégawatts d'électricité, desservant une clientèle répartie dans le monde entier. Le Groupe dispose par ailleurs d'un réseau de transport de gaz d'une capacité supérieure à 100 milliards de m³ par an.

Le fait de maîtriser le métier du gaz, combustible le plus économique aujourd'hui, permet de produire l'électricité avec un rendement énergétique très élevé, tout en contribuant au respect de l'environnement. Tractebel a l'énorme avantage de combiner l'électricité et le gaz, et dispose de ce fait d'un sérieux avantage concurrentiel.

Développement de l'électricité et du gaz dans le contexte de la libéralisation des marchés

Dans le contexte de la libéralisation des marchés où la notion de frontière nationale n'existe pratiquement plus, le domaine de l'énergie devient mondial. Tractebel s'est préparé très activement à cette

ouverture et joue déjà, sur les marchés de l'énergie, un rôle de premier plan.

Sur le marché belge, le gouvernement a adopté en décembre 1998 le projet de loi de transposition en droit belge de la directive libéralisant le marché de l'électricité. Prêt à jouer un rôle majeur sur le nouvel échiquier européen de l'électricité, Electrabel a largement anticipé la libéralisation du marché. La rénovation en profondeur et le développement de son parc de production se sont poursuivis, avec notamment la modernisation de centrales tant classiques que nucléaires, la conclusion de plusieurs contrats de cogénération avec d'importants clients industriels, la mise en service de deux centrales Turbine Gaz-

UN ACTEUR MONDIAL DANS L'ÉNERGIE



NOS ATOUTS

- La maîtrise de l'ensemble des métiers de l'énergie : production, transport, distribution, trading
- Le développement de projets multiservices : électricité, gaz, chaleur, froid, gestion-maintenance
- La maîtrise de l'électricité et du gaz, fortement complémentaires.

Vapeur (TGV) à Herdersbrug et Gent-Ringvaart ainsi que le contrat de construction et d'exploitation d'une centrale TGV de 350 mégawatts au Grand-Duché de Luxembourg. Electrabel a par ailleurs engagé des actions en profondeur et à grande échelle pour encore améliorer le service à la clientèle tant industrielle que domestique.

Dans les pays scandinaves, Tractebel et Electrabel ont acquis la société Scandic Energy qui opère sur le marché du *trading* d'énergie et entendent ainsi profiter de l'expérience des précurseurs suédois et norvégiens dans les domaines des échanges physiques de l'énergie.

Sur le marché du gaz, l'avant-projet de loi relatif à la libéralisa-

tion a été approuvé par le conseil des ministres en janvier 1999.

1998 a vu la mise en service de l'Interconnector : 20 milliards de m³ de gaz peuvent dorénavant transiter chaque année sous la mer du Nord entre Bacton en Angleterre et Zeebrugge en Belgique. Distrigaz transporte dans son réseau les volumes de gaz Interconnector vers les Pays-Bas, l'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne. Pour assurer cet important flux gazier, Distrigaz a poursuivi le développement de son réseau en réalisant en un temps record le projet RTR, soit la pose de 300 km de nouvelles canalisations. Ce projet permet de consolider la position de la Belgique sur le marché du transport gazier.

Suite à l'inauguration de l'Interconnector, de nouvelles opportunités de *trading* entre le marché britannique et le marché d'Europe continentale se sont présentées. Distrigaz a augmenté sa participation dans l'Interconnector de 5 à 10 %. Distrigaz a entamé des activités d'arbitrage de prix entre le marché spot britannique et le marché continental européen.

A la veille d'un marché gazier libéralisé, le savoir-faire de Distrigaz et sa localisation stratégique – véritable plaque tournante des flux gaziers européens – lui permettront de développer davantage ses activités commerciales en Europe. Distrigaz est déjà présent, en tant que *gas merchant* ou *gas trader*, sur les marchés luxembourgeois, espagnol et britannique.

Forte expansion internationale

Aujourd'hui, Tractebel a développé de nouveaux projets ou acquis des installations existantes en matière d'électricité et de gaz dans 24 pays répartis sur toute la surface du globe. Le portefeuille des activités internationales dans le secteur de l'énergie est d'ores et déjà largement supérieur à celui dont Tractebel dispose en Belgique : il représente plus de 22.000 mégawatts de capacité de production électrique dont plus de la moitié lui appartient en propriété, et 73 milliards de m³ par an de transport de gaz sur des milliers de km.

Sur le marché global de l'électricité, Tractebel se situe à la troisième place du classement mondial des producteurs d'électricité indépendants.

En 1998 et au début 1999, plusieurs projets importants ont été remportés principalement au Brésil, mais aussi aux États-Unis, au Canada, au Mexique et à Singapour.

La mise en service de l'Interconnector en 1998 permet désormais de faire transiter chaque année 20 milliards de m³ de gaz sous la mer du Nord entre Bacton (Angleterre) et Zeebrugge (Belgique).



LA LIBÉRALISATION DU MARCHÉ DE L'ÉNERGIE EN EUROPE

La dérégulation a pour conséquence une nouvelle organisation des métiers de l'électricité :

- pour les fournisseurs, l'enjeu est de s'adapter à la segmentation des métiers de l'énergie en développant de nouveaux métiers (trading, brokerage) ;

- pour les clients, l'enjeu est le meilleur service au moindre coût et le respect de l'environnement.

Des marchés de trading de l'énergie se sont développés du fait de la volatilité de l'électricité notamment par rapport à d'autres matières premières.

Opérateur électrique et gazier, Suez Lyonnaise des Eaux dispose d'atouts concurrentiels sur les nouveaux intervenants, qui devraient lui permettre de conforter sa position de leader dans les métiers de l'énergie.



Pose de tuyau de l'Interconnector.

L'ÉNERGIE
Tractebel

L'acquisition de Gerasul, le plus grand producteur d'électricité du Sud du Brésil a couronné de succès les efforts déployés de longue date dans ce pays. Avec une capacité de production totale de 4 528 mégawatts, Gerasul bénéficie d'une position stratégique par sa localisation dans une des régions les plus dynamiques de ce pays ainsi que par sa proximité avec les points d'interconnexion, le pipeline Bolivie-Brésil et le réseau gazier argentin. Elle dessert une population de plus de 25 millions d'habitants.

La concession de construction et d'exploitation d'une

centrale hydroélectrique de 450 mégawatts sur le Rio Tocantins à 250 km au nord de Brasilia constitue le projet Cana Brava, située à l'interconnexion des deux réseaux électriques nord-est et centre-sud, en cours de réalisation. L'écart entre la demande énergétique et les capacités actuellement disponibles illustre le potentiel de ce pays. Par ailleurs, le Brésil offre une structure légale et a instauré une autorité de régulation, gage d'une certaine garantie quant aux investissements.

Le gazoduc reliant l'Argentine et le Chili représente une opportunité stratégique dans

le développement du Groupe en Amérique latine. Sa construction à une altitude par endroits comparable à celle du Mont Blanc est un véritable exploit technologique. Le gazoduc approvisionnera dans un premier temps les centrales électriques chiliennes d'Electroandina (filiale de Tractebel) à Tocopilla et à Colosso ainsi que la centrale d'Edelnor. Tractebel devrait ensuite conclure des contrats de fourniture de gaz avec les plus importantes mines de cuivre du Chili.

Tractebel a réalisé en 1998 une percée au Mexique en obtenant la concession de distribution de gaz naturel

dans la région de Queretaro à environ 150 km au nord-ouest de Mexico City. La concession s'inscrit dans la volonté du gouvernement mexicain de confier au secteur privé le développement et l'intensification de l'utilisation du gaz naturel. Tractebel y déploiera 613 km de nouveaux gazoducs pour répondre à son obligation d'étendre le réseau de distribution actuel afin de desservir au moins 40.000 connexions dans un délai de 5 ans. Au terme de cette période, les volumes distribués s'élèveront à quelque 2 millions de m³ par jour.

Enfin, conformément aux programmes établis, des constructions et extensions de centrales ont été entamées aux Etats-Unis (Red Hills - 462 mégawatts) et au Pérou (Ilo - 250 mégawatts).



Le gazoduc de Nor Andino, un des principaux projets gaziers de Tractebel dans le monde, fournira du gaz naturel provenant du système gazier argentin aux clients industriels chiliens.

LA COGÉNÉRATION : POUR UNE MEILLEURE UTILISATION DE L'ÉNERGIE

La cogénération est la production et la valorisation simultanées d'électricité et d'énergie thermique, à partir d'une même source de combustible.

Ses avantages :

- un investissement réduit, un rendement énergétique élevé ;
- la fiabilité et la simplicité ;
- le caractère peu polluant.

Il existe plusieurs types de cogénérations :

- les cogénérations industrielles : production d'électricité et de chaleur toute l'année pour fournir une demande industrielle continue ;
- les cogénérations climatiques, associées aux réseaux de chauffage urbain : production

d'électricité et de chaleur pendant la durée de la saison de chauffage, tributaire du climat ;

- les cogénérations dispersées : petites cogénérations dans le tertiaire, hospitalier, universitaire et résidentiel.



Unité de cogénération de Solvay (France).

L'ÉNERGIE Elyo



MICHEL BLEITRACH
PRÉSIDENT
DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ELYO

“ Notre maîtrise technique, notre expérience dans les services à l'énergie et notre savoir-faire dans le montage d'opérations complexes sont nos meilleurs atouts pour répondre aux nouveaux enjeux du marché : dérégulation, externalisation et protection de l'environnement. ”

Avec un chiffre d'affaires de plus de 2,04 milliards d'euros (FRF 13,3 milliards), Elyo a réalisé une progression de 18 % par rapport à l'année précédente. Près de 35 % de ce chiffre est désormais réalisé hors de France, contre 26 % l'année précédente. En 1998, Elyo a procédé à de profondes modifications structurelles.

Spécialiste de la gestion rationnelle de l'énergie et de l'environnement, Elyo développe son savoir-faire dans la production d'énergie et les services : cogénération, réseaux urbains de chaud et de froid, valorisation énergétique des déchets, distribution d'électricité et production associée, gestion et maintenance. Elyo continuera de développer toutes ses activités à l'intérieur du pôle énergie, constitué en 1999 autour de Tractebel.

Renforcement des structures françaises et européennes

En France, Elyo s'est réorganisé en réduisant par deux le nombre de ses filiales et en se dotant d'une structure résolument orientée vers le client, tant au niveau régional qu'au siège.

Cette évolution lui permet de gagner en cohérence et en moyens d'actions. Après avoir retiré Elyo de la cote, Suez Lyonnaise des Eaux a procédé à une augmentation de capital d'environ 0,30 milliard d'euros (FRF 2 milliards).

Dans la perspective de son développement, favorisé par la dérégulation des marchés de l'énergie, Elyo a élargi son réseau européen en créant Elyo Polska à Varsovie et en prenant la majorité du capital de ses filiales italienne (Petrol Company) et allemande (Schmeink & Cofreth).

Développement des marchés industriels

En 1998, l'activité d'Elyo a été particulièrement forte dans le secteur industriel. Cette progression se décline à travers différents types d'intervention : offres multi-techniques et multiservices (chantiers Astilleros en Espagne, Shell à Berre, Commissariat à l'Energie Atomique à Reims), approvisionnement en fluides industriels (Chamatex), usines de haute technologie (Saft Bordeaux) et surtout des projets de cogénération.

Des énergies propres et intelligentes

Conjuguant optimisation de l'énergie et protection de l'environnement, deux techniques poursuivent leur développement : la cogénération et le traitement des déchets avec valorisation énergétique. En 1998, le montant total des nouveaux contrats de cogénération remportés en Europe se monte

à plus de 700 mégawatts électriques. Aux Etats-Unis, Trigen a également acquis de nouveaux contrats qui s'ajoutent aux 400 mégawatts déjà en exploitation. L'année a aussi été marquée par le démarrage de plusieurs unités de cogénération : Grays Ferry (225 mégawatts) à Philadelphie, Whitehall au centre de Londres, Climaespaço à Lisbonne et Solvay dans le Nord-Est de la France. Dans le traitement et la valorisation des déchets, Elyo a apporté à Novergie (filiale commune avec Sita) toutes ses activités françaises. Novergie traite maintenant plus de 4,5 millions de tonnes de déchets urbains, devenant le 1^{er} opérateur en Europe. En 1998, 3 nouvelles usines aux normes environnementales exigeantes sont entrées en activité : Astria (215 000 T traitées par an) à Bordeaux, Azalys (115 000 T) à Saint-Germain-en-Laye, Orisane (110 000 T) à Chartres.





Leader
mondial dans
les métiers de
gestion de l'eau

77 millions
de personnes
desservies en
eau potable

5,12 milliards
d'euros
(FRF 33,6 milliards)
de chiffre
d'affaires

**8 MILLIONS DE NOUVEAUX CLIENTS
EN 1998**

**UN SAVOIR-FAIRE
RECONNU DEPUIS 1880**

52 millions
de personnes
desservies en
assainissement



L'eau

L'accès à l'eau et sa gestion s'annoncent comme l'un des enjeux majeurs du nouveau millénaire. A l'aube du XXI^{ème} siècle, un homme sur cinq n'est pas raccordé à un réseau d'eau et un sur trois à un réseau d'assainissement. Face à l'ampleur des défis, le recours à la gestion privée s'affirme comme une solution efficace et durable. A Paris, en mars 1998, les gouvernements de plus de 80 pays réunis à la Conférence Mondiale de l'Eau et du

Développement ont ainsi souligné la nécessité de recourir au savoir-faire des grandes entreprises privées. Dans ce contexte de croissance du marché mondial de l'eau, Suez Lyonnaise des Eaux a conforté en 1998 sa place de leader mondial dans la gestion de l'eau, en gagnant 8 millions de clients supplémentaires et en remportant notamment en Amérique du Nord la plupart des appels d'offres auxquels le Groupe a participé.

« Grâce à l'eau, Monet s'est fait le peintre indirect de ce qu'on ne voit pas. Il s'adresse à cette surface presque invisible et spirituelle qui sépare la lumière de son reflet. L'azur aérien captif de l'azur liquide. »
Paul Claudel



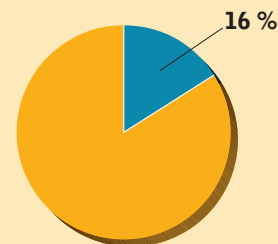
CHIFFRES CLÉS

en milliards de	1998		1997	
	FRF	Euros	FRF	Euros
Contribution de l'eau au chiffre d'affaires	33,6	5,12	31	4,73
Contribution de l'eau au résultat net courant part du Groupe	1,4	0,21	1,4	0,21

16 % DU CHIFFRE D'AFFAIRES EST RÉALISÉ DANS L'EAU

(Contribution du pôle eau au chiffre d'affaires du Groupe)

Une activité soutenue dans les pays développés et émergents



L'EAU Lyonnaise des Eaux



GÉRARD PAYEN
DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'EAU DE SUEZ
LYONNAISE DES EAUX

“ Une mission de service public se conçoit sans exclusive. Lyonnaise des Eaux a mobilisé son savoir-faire et son énergie pour fournir aux plus démunis un service de qualité. Cette démarche est reconnue et soutenue par la Banque Mondiale. ”

Une technologie compétitive et une capacité de recherche et développement reconnue ont permis à Lyonnaise des Eaux de tenir son rang de leader mondial dans la gestion de l'eau avec plus de 77 millions de personnes desservies en eau potable et 52 millions⁽¹⁾ en assainissement dans le monde. La satisfaction des clients de Buenos Aires, Indianapolis, Casablanca, Bordeaux, Sydney ou Manille reste la meilleure garantie pour les nouveaux clients de Lyonnaise des Eaux à Atlanta, en Toscane, à Amman ou à Ho Chi Minh Ville.



BERNARD GUIRKINGER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ADJOINT - FRANCE



THIERRY BOURBIÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ADJOINT - INTERNATIONAL

Poursuite d'un développement rentable à l'international et bon démarrage des contrats nouveaux

Avec un chiffre d'affaires de 4,9 milliards d'euros (FRF 32 milliards), en augmentation de 14 %, Lyonnaise des Eaux a assuré en 1998 le parfait déroulement de ses contrats.

Lyonnaise des Eaux a poursuivi sa croissance en remportant plusieurs nouveaux succès d'importance, en particulier sur le prometteur marché américain. La contribution consolidée au résultat

net du Groupe s'élève à 212 millions d'euros (FRF 1,4 milliard), un chiffre légèrement supérieur à celui de 1997. Cette contribution se scinde entre 50 millions d'euros (FRF 329 millions) pour la France et 162 millions d'euros (FRF 1,06 milliard) pour l'international.

Les contrats démarrés depuis 1998 ont contribué à la croissance du chiffre d'affaires. En terme de contribution au résultat, le principe même des concessions prévoit de forts investissements en début de contrat. Les premières années, souvent déficitaires, sont suivies d'années pendant

(1) Clients effectivement desservis dans le cadre de contrats de plus de 5 ans.

**SUEZ LYONNAISE DES EAUX DESSERT 85 MILLIONS D'HABITANTS
(EAU ET ASSAINISSEMENT)**



LA PUCE RÉVOLUTIONNAIRE

Afin de mieux contrôler la qualité de l'eau potable, Lyonnaise des Eaux et bioMérieux ont noué un partenariat pour mettre au point la puce à ADN. Utilisant un procédé de haute technologie, cette puce, plus rapide et moins

coûteuse que les techniques actuelles intégrant la biologie moléculaire, l'électronique, la chimie, l'analyse d'image et la bio-informatique, apportera aux consommateurs une garantie renforcée de qualité de l'eau.

lesquelles le résultat progresse régulièrement. Les pertes de démarrage des nombreux contrats gagnés en 1997 et 1998 ont été compensées par la progression des résultats des contrats internationaux les plus anciens.

Sur le marché français, le chiffre d'affaires en 1998 s'élève à 2,07 milliards d'euros (FRF 13,6 milliards), soit une progression de 1,4 %.

En France, plusieurs centaines de marchés sont remis en concurrence chaque année. Après appels d'offre, Lyonnaise des Eaux a renouvelé 173 contrats, 17 ont été gagnés pour 14 perdus. Cette bonne maîtrise du portefeuille de contrats et la hausse des prestations de service ont permis de compenser les baisses de consommation d'eau. La rentabilité a été maintenue grâce aux efforts d'économies entrepris. Dans le cadre de la réduction du temps de travail, une négociation sociale a été engagée afin d'améliorer l'organisation et l'efficacité de l'entreprise

pour offrir un meilleur service au client. Les efforts de productivité devront se poursuivre dans les années à venir. L'eau en France contribue au résultat de Lyonnaise des Eaux à hauteur de 50 millions d'euros (FRF 329 millions) en progression de 10 % par rapport à 1997. A noter un important contrat pour la gestion des eaux pluviales de l'aéroport de Roissy signé avec Aéroports de Paris (voir encadré).

Globalement 86 % des clients s'estiment satisfaits de l'ensemble des prestations de Lyonnaise des Eaux en France et 90 % d'entre eux jugent satisfaisantes les prestations des services clientèle. Ces appréciations sont conformes à celles traditionnellement

mesurées dans les autres services publics. Par ailleurs, Lyonnaise des Eaux développe une politique active d'assurance qualité : l'objectif de certifier l'ensemble des activités en France avant l'été 2000 sera atteint.

Aujourd'hui, 80 % des activités peuvent déjà se prévaloir de cette certification.

Le chiffre d'affaires à l'international s'élève à 2,8 milliards d'euros (FRF 18,4 milliards), en progression de 22 % sur un an. L'international représente aujourd'hui 69 % de l'activité de Lyonnaise des Eaux en chiffre d'affaires⁽¹⁾ et 82 % en population desservie.

Les Etats-Unis voient les partenariats public/privé se développer largement, que ce soit pour la gestion de l'eau potable ou de l'assainissement.



NOUVEAUX

contrats

LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Aéroports de Paris a confié à Suez Lyonnaise des Eaux la conception, la construction et l'exploitation pour cinq ans des stations de traitement des eaux pluviales de la plate-forme aéroportuaire de Paris Roissy. Le groupement est constitué des sociétés Lyonnaise des Eaux, Degrémont, Entreprise Jean Lefebvre, Chantiers Modernes et Safège. Aéroports de Paris s'est engagé depuis plusieurs années dans une politique ambitieuse de préservation de l'environnement.

Dans le domaine de l'eau, l'objectif est de traiter les produits indésirables pour l'environnement, tels que le kérosène, les produits de dégivrage et de déverglacage des avions déversés sur les pistes ainsi que les pollutions accidentelles notamment en cas de fortes pluies. L'aéroport Roissy Charles de Gaulle sera l'un des rares au monde à être doté d'une station de traitement des eaux pluviales utilisant des techniques aussi performantes.

En 1998, United Water a signé un contrat pour l'assainissement des eaux de Milwaukee, EUA.

(1) Hors compte de tiers en France.

UN LEADER MONDIAL EN CONSTANT DÉVELOPPEMENT

- L'ouverture de certains marchés a permis à Lyonnaise des Eaux de gagner les contrats de :
 - Arezzo (Italie), eau potable et assainissement (25 ans),
 - Atlanta (Etats-Unis), production et distribution d'eau potable (20 ans),
 - Amman (Jordanie), eau potable et assainissement (plus de 4 ans).
- Le Groupe a pris le contrôle majoritaire de ses sociétés argentine et indonésiennes.
- La signature de 2 contrats de BOT⁽¹⁾ en Chine porte à 5 millions la population desservie par Lyonnaise des Eaux dans ce pays.

(1) BOT : Build, Operate and Transfer.

L'EAU Lyonnaise des Eaux

Lyonnaise des Eaux, qui opère en Amérique du Nord sous la marque United Water, a connu un taux de réussite exceptionnel en remportant tous les grands appels d'offre auxquels il a participé. Le contrat le plus significatif est celui d'Atlanta, le plus important partenariat public/ privé jamais signé aux Etats-Unis dans le domaine de l'eau potable. À ce contrat, s'ajoutent ceux de Milwaukee, Gary (Indiana), Jersey City et San Antonio (Texas). Le chiffre d'affaires de Lyonnaise des Eaux aux Etats-Unis s'élève à 380 millions d'euros (FRF 2,5 milliards), pour 8 millions de clients desservis. Plusieurs autres contrats ont également été gagnés en cours d'année : la gestion de l'alimentation en eau des 1,5 million d'habitants de la

ville de Zhongshan en Chine, la construction et la gestion d'une importante usine de production d'eau à Bucarest en Roumanie et d'une usine d'épuration des eaux usées en Slovénie à Maribor.

L'année 1998 a été celle de l'évolution de plusieurs contrats majeurs. A Buenos Aires, la présence dans le capital d'Agua Argentinas a été renforcée ; cette opération est relative dès 1999. A Djakarta, Lyonnaise des Eaux est montée de 40 à 100 % dans le capital de la société d'exploitation de la zone ouest de la ville. En Grande-Bretagne, l'organisme de régulation a démarré une consultation afin de fixer les prix de l'eau pour les années 2000 à 2005. Après une baisse probable en avril 2000, un faible nombre de sociétés

d'eau, dont Northumbrian Water, filiale du Groupe, seront autorisées à revenir, sur une durée de cinq ans, à un niveau de prix supérieur au niveau actuel.

Le marché de l'eau attire aujourd'hui de nouveaux entrants. Les concurrents deviennent à la fois plus compétitifs et plus nombreux. Plus compétitifs, car les groupes opérant historiquement sur ces marchés acquièrent de l'expérience et deviennent plus pertinents dans les compétitions internationales. Plus nombreux car plusieurs groupes opérant dans des secteurs voisins comme l'électricité ou le gaz ont clairement annoncé leur intention de recourir à leur capacité financière pour tenter de devenir des acteurs dans le domaine de

l'eau. Ces groupes sont principalement américains et européens.

Le savoir-faire technique et de gestion clientèle, ainsi que la réputation et la capacité financière de Lyonnaise des Eaux lui ont permis de remporter deux succès notables en janvier 1999 dans le cadre d'appels d'offres internationaux. Le contrat d'Arezzo (Italie) est le premier signé par une entreprise privée suite à la réorganisation législative du marché italien de la gestion de l'eau. Le contrat d'Amman en Jordanie permet à Lyonnaise des Eaux d'occuper une position privilégiée dans le marché de l'eau au Moyen-Orient.

L'année 1999 consolidera le développement des partenariats public/privé en particulier aux Etats-Unis, en Amérique latine, en Europe centrale et orientale (Allemagne, Italie). 1999 permettra de mieux appréhender l'évolution de la concurrence. Les nouveaux entrants devront démontrer, dans la durée, leur savoir-faire et leur rentabilité.



Nettoyage d'égouts
à Buenos Aires par
Agua Argentinas.

SAVOIR-FAIRE ET SAVOIR AIDER

Suez Lyonnaise des Eaux a développé un savoir-faire de haute technicité dans le traitement de l'eau : pomper l'eau, la traiter, la transporter, collecter les eaux usées, les traiter et les dépolluer font partie

du quotidien du Groupe sur les 5 continents. C'est pourquoi en novembre 1998 devant l'ampleur des destructions provoquées en Amérique Centrale par le cyclone Mitch, Suez Lyonnaise des Eaux

a mis à la disposition des populations en détresse des experts et des équipements pour le traitement de l'eau en situation d'urgence, permettant de desservir 170 000 personnes.



Fabrication des membranes d'ultrafiltration.

L'EAU Degrémont



CHRISTIAN MAURIN
PRÉSIDENT DIRECTEUR
GÉNÉRAL DE DEGRÉMONT

“ L'année 1999 promet d'être une année commerciale forte, notamment à l'étranger. Degrémont souhaite s'engager sur de nouveaux marchés comme celui du traitement des boues issues des eaux usées, qui représente un marché d'avenir. ”

Degrémont à l'heure européenne

En 1998, Degrémont s'est engagé dans un projet majeur de réorganisation et d'intégration de son réseau de filiales en Europe. Cette organisation, opérationnelle dès l'an 2000, doit permettre une meilleure proximité avec les clients en mettant à leur

En 1998, Degrémont, l'un des leaders dans l'ingénierie du traitement de l'eau, a réalisé un chiffre d'affaires de 885 millions d'euros (FRF 5,8 milliards) en hausse de 10 % par rapport à 1997. Cette progression s'explique par la forte croissance de l'activité de conditionnement et par l'intégration de la société allemande Häger + Elsasser acquise en 1998. Le résultat net courant s'établit à 10,7 millions d'euros (FRF 70,1 millions).

disposition de façon compétitive l'ensemble des ressources techniques, administratives et financières du Groupe à l'échelle européenne.

Degrémont a décidé d'unifier l'ensemble de ses activités de conditionnement (traitement chimique de l'eau) sous le nom d'Aquazur. Premier groupe européen de traitement chimique de l'eau, Aquazur a réalisé un chiffre d'affaires de 182,9 millions d'euros (FRF 1,2 milliard) en 1998, soit 20 % du chiffre d'affaires consolidé de Degrémont.

Mise en œuvre de technologies de pointe

Un accent particulier a été mis en 1998 sur le développement des technologies de pointe dans les domaines

du traitement de l'eau par membrane et de l'incinération des boues. La technologie d'incinération sur four à lit fluidisé NIRO® a connu trois succès majeurs : aux Etats-Unis à Cincinnati (Ohio), à Northwest Bergen County (New Jersey), ainsi qu'un premier contrat en France à Elbeuf.

Les efforts de recherche concernant le traitement de l'eau par membranes ont été récompensés. Les contrats de Lausanne en Suisse, de Del Rio, San Antonio et Glendale aux Etats-Unis, ont permis à Degrémont de s'affirmer comme un des leaders mondiaux de la production d'eau potable par ultrafiltration.

Soucieux d'offrir une expertise sur l'ensemble du cycle de l'eau en faisant appel aux technologies les plus

récentes, Degrémont a étendu sa gamme de savoir-faire en acquérant la société allemande Häger + Elsasser, spécialisée dans la production et le traitement de l'eau ultrapure.

A l'international, un contrat historique : Le Caire

Après plusieurs années de négociation, Degrémont a été déclaré adjudicataire du contrat d'extension de l'usine de traitement des eaux usées du Caire. Cette unité sera la plus importante au Moyen-Orient et constitue l'un des plus grands projets de l'histoire de Degrémont. En outre, Degrémont a concrétisé trois BOT⁽¹⁾ au Mexique, à Ciudad Juarez, Puebla et Culiacan.

(1) BOT : Build, Operate and Transfer.





Leader
de la propreté
et de la gestion
des déchets

Leader en
Europe, en
Amérique latine
et en Asie

5,12 milliards
d'euros de
chiffre d'affaires
(FRF 33,6 milliards)

**PRÉSERVER ET SAUVEGARDER
L'ENVIRONNEMENT EST L'UN
DES DÉFIS AU CŒUR DE LA STRATÉGIE
DE SUEZ LYONNAISE DES EAUX.**

La propreté

Contraintes environnementales plus fortes, dérégulations des marchés, privatisations : le secteur des déchets connaît un bouleversement sans précédent et des perspectives de croissance fortes. 1998 a marqué pour Suez Lyonnaise des Eaux un changement de dimension. Avec le rachat des activités internationales de l'américain Browning Ferris

Industries (BFI), le Groupe devient leader en Europe, en Amérique latine et en Asie.

Sa taille critique, sa position mondiale, sa compétence et son savoir-faire sont autant d'atouts pour saisir les opportunités qui se dessinent.

Le renforcement de son leadership et la poursuite d'un développement international profitable sont les deux priorités du Groupe.

« Monet a peint l'action de l'univers aux prises avec lui-même (...), d'où renaîtront les fleurs enchanteresses du printemps en préparation dans l'abîme insondable des renouvellements éternels. »

Georges Clémenceau

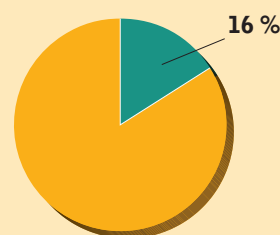


CHIFFRES CLÉS

en milliards de	1998		1997	
	FRF	Euros	FRF	Euros
Contribution de la propreté au chiffre d'affaires	33,6	5,12	22,7	3,46
Contribution de la propreté au résultat net courant part du Groupe	0,4	0,06	0,4	0,05

CONTRIBUTION DE LA PROPRETÉ AU CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE

Entre 1997 et 1998, le chiffre d'affaires a augmenté de 46 %

LA PROPRETÉ
Sita

JACQUES PÉTRY
PRÉSIDENT DIRECTEUR
GÉNÉRAL DE SITA

Devenu leader européen du marché de la gestion des déchets et n° 3 mondial depuis le rachat des actifs non américains de Browning-Ferris Industries début 1998, Sita a connu une année de développement soutenu. Le changement de taille de l'entreprise s'est traduit par un accroissement du nombre d'utilisateurs servis, passé de 27 à 40 millions, et par la croissance des résultats : le chiffre d'affaires de 2,65 milliards d'euros (soit FRF 17,4 milliards) est en progression de 59,4 % par rapport à l'exercice précédent et le résultat d'exploitation s'élève à 214 millions d'euros (FRF 1,41 milliard), en hausse de 84,2 %. A l'heure de la monnaie unique et de l'harmonisation des réglementations économiques et environnementales, l'Europe est le marché domestique naturel de Sita qui y réalise 85 % de son chiffre d'affaires.

“ L'acquisition des activités hors Amérique du Nord de BFI sera relative pour Sita dès 1999. Ce rachat est un tournant dans l'histoire de Sita, qui nous permettra de consolider une position de 1^{er} plan en France, en Espagne, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas et en Allemagne. ”

L'accroissement du périmètre de Sita a conduit à d'importantes restructurations menées avec succès en moins d'un an. Parmi les plus significatives, la création de Sita France et les synergies réalisées avec les équipes de BFI en Grande-Bretagne et en Espagne permettront à l'entreprise d'atteindre les objectifs de productivité et de maîtrise des coûts qu'elle s'est fixée.

Une grande entreprise européenne est née

Disposant de positions de tout premier plan en France, en Grande-Bretagne et en Espagne, par l'acquisition

des actifs de BFI, Sita a atteint immédiatement la taille critique en Allemagne et aux Pays-Bas, pays où l'entreprise n'était pas présente. Fidèle à sa politique de recherche de partenaires locaux, Sita est allié à Aguas de Barcelona (AGBAR) en Espagne, à OTTO (OED) en Allemagne et à Northumbrian Water Group (NWG) en Grande-Bretagne. Par ailleurs, Sita a complété ses implantations existantes en Suède, en Italie et au Portugal, et créé de nouvelles bases de développement en Finlande et en Suisse. En France, l'année 1998 a été marquée par la création de

Sita France, filiale de premier rang de Sita, au même titre que la Grande-Bretagne, l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Espagne. Elle regroupe l'ensemble des activités françaises de Sita, en dehors du traitement des déchets industriels spéciaux et du nettoyage. Plusieurs chantiers de restructuration ont été menés à leur terme : réorganisation de France Déchets (filiale spécialisée dans le stockage de classe I⁽¹⁾), évolution de l'organisation en province, régionalisation de Novergie (filiale détenue à parité avec Elyo, spécialisée

⁽¹⁾ Classe I : déchets spéciaux



Sita exploite l'un des plus grands sites de stockage au monde, la décharge de Nent à Hong-Kong.

dans la valorisation énergétique des déchets). Le regroupement en une seule entité, Sita Ile-de-France, des 11 filiales de cette région a contribué à achever la réorganisation de Sita en France. Parallèlement, Sita France a ouvert un chantier spécifique de refonte des systèmes d'information. Enjeu majeur, cette refonte permettra, d'ici mi-2000, de disposer d'outils informatiques modernes et performants pour soutenir le développement. Enfin, SITA, Sita France et France Déchets se sont regroupés depuis janvier 1999 dans un nouveau siège près du quartier d'affaires de La Défense, à Paris. Avec un chiffre d'affaires de 1,1 milliard d'euros (FRF 7,5 milliards), en progression de 11,2 %, Sita France se positionne au premier rang des pays dans lesquels intervient Sita, avec plus de 43% de l'activité réalisée.

Plusieurs contrats importants ont été renouvelés,

notamment la collecte et/ou le traitement des ordures ménagères de Poitiers, Narbonne, Créteil et du district de Chartres. L'usine d'incinération Astria a été mise en service à Bordeaux, représentant une capacité de 255 000 tonnes par an. L'offre aux industriels a été complétée par l'obtention du contrat des usines Ford de Bordeaux et de Charleville, et le renouvellement de la gestion globale des déchets du site de Peugeot-Poissy. Enfin, les efforts engagés pour reconstituer les capacités de stockage ont abouti à des autorisations d'extensions et à des créations de Centres d'Enfouissement Techniques. En Grande-Bretagne, les synergies développées entre Sita GB et BFI ont permis de réaliser une économie de 5,2 millions d'euros (3,5 M £). Les actifs ont été reclassés en 4 branches : services municipaux, déchets industriels et commerciaux, décharges et carrières, incinération. Par ailleurs,

la fusion des activités de gestion des déchets de Northumbrian Environment Management (NEM), filiale de Northumbrian Water Group (NWG), avec celles de Sita Holding UK, en décembre 1998, a confirmé la position de leader de Sita sur le marché du déchet en Grande-Bretagne. La célébration du 10^{ème} anniversaire de Sita GB en présence du Ministre de l'Environnement, a témoigné de la réussite de l'implantation de Sita en Grande-Bretagne. En 1998, Sita Holding UK a réalisé un chiffre d'affaires de 412 millions d'euros (FRF 2,7 milliards), en progression de 59,7 %.

Parmi les contrats les plus importants, celui de la collecte de Bristol a été étendu pour deux années supplémentaires. L'autorisation d'incinérer des déchets hospitaliers a été obtenue pour l'usine d'Edmonton (en partenariat avec North London Waste Authority).

SITA, LA FORCE VERTE

Sita, par son engagement fort pour l'environnement, se positionne comme l'un des acteurs majeurs de l'économie « verte » qui émerge en Europe.

Le Rapport Environnement de Sita reprend l'essentiel des mesures prises à ce sujet :

politique soutenue de Recherche et Développement, création d'une Charte Environnement et surtout anticipation de plusieurs directives européennes sur les décharges et l'incinération.

En décidant d'appliquer avant leur promulgation des directives de préservation environnementales (provisions pour le traitement du cycle de vie post-exploitation des décharges et traitement des émissions de dioxine), Sita affirme sa volonté de faire de l'environnement un enjeu quotidien commercial et technique.

En Espagne, Cespa, filiale commune de Sita et Agbar, a rapidement intégré les actifs de BFI Iberica, prenant en charge dès le mois d'avril la gestion courante et l'harmoni-



LA TECHNICITÉ AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

La sensibilisation croissante des pouvoirs publics à l'importance de la protection de l'environnement a donné lieu à la mise en place de réglementations exigeantes, et à de nouvelles filières de traitement des déchets faisant appel à des

technologies de pointe : recyclage, valorisation biologique, incinération avec récupération d'énergie, mise en décharge. Le Groupe exploite notamment des centres de stockage de déchets banals équipés de systèmes modernes de traitement des rejets,

comme les bioréacteurs à membranes.

Dans le cadre de son plan de Recherche et Développement, Suez Lyonnaise des Eaux s'efforce de développer de nouvelles technologies pouvant réduire les migrations des substances

polluantes vers les milieux naturels (eau, air, sol).

Pour les décharges, les principales innovations consistent à préserver les nappes phréatiques et les eaux de surface, et à réduire les émissions vers l'atmosphère pour combattre l'effet de serre.

LA PROPRETÉ
Sita

nisation de l'offre de services. En procédant à l'acquisition de 80 % du capital d'Athisa (entreprise spécialisée dans la collecte et l'élimination des déchets d'activités de soins), Cespa est devenu leader dans le domaine des déchets hospitaliers. En 1998, son chiffre d'affaires a été de 119 millions d'euros (FRF 780 millions), en progression de 57,3 %.

Sur le plan commercial, l'année 1998 a été marquée par l'obtention, le renouvellement ou la prorogation de nombreux contrats : entre autres, le nettoyage de nouvelles stations du métro de Madrid pour cinq ans, l'entretien des espaces verts de Valladolid pour deux ans, et la collecte et le nettoyage à Alcobendas.

Sita accède à la taille critique en Allemagne à travers OED qu'elle détient à 100 % depuis mars 1999, devenant ainsi le 3^{ème} opérateur sur ce marché. D'importants efforts de restructurations sont engagés afin de simplifier l'organisation existante, et de

s'adapter aux prochains changements relatifs à la fiscalité des entreprises et à la réglementation environnementale. Le chiffre d'affaires s'est élevé en 1998 à 199 millions d'euros (FRF 1,3 milliard).

Aux Pays-Bas, le premier objectif réalisé a été de mettre en place de nouvelles structures de direction. Par ailleurs, une réorganisation commerciale est en cours. Sita BV a réalisé un chiffre d'affaires de 174 millions d'euros (FRF 1,1 milliard) en 1998. L'activité commerciale a été marquée par l'obtention de nouveaux contrats municipaux et industriels, notamment Citroën Nederlands et Philips Lighting.

Des ambitions internationales fortes

Opérateur au Brésil depuis 1997 par le biais de sa filiale Vega Engenharia Ambiental (VEA), Sita a réalisé en 1998 un chiffre d'affaires de 222 millions d'euros (FRF 1,5 milliard) grâce à

une série de nouveaux contrats et de renouvellements parmi lesquels une unité de compostage pour la ville de São Paulo et la collecte des villes de Campo Grande et de Barra Mansa. Par ailleurs, Sita est aussi présent au Pérou et en Argentine. A Hong-Kong, Sita s'est porté acquéreur, en accord avec le gouvernement local, de 50 % de la joint venture Swire-BFI. L'intégration des actifs de BFI a été réalisée au sein de la nouvelle entité Swire-Sita. Pour l'année 1998, le chiffre d'affaires s'est élevé à 81 millions d'euros (FRF 532 millions). Les autorités de Hong-Kong envisagent de privatiser la collecte des déchets ménagers et Swire-Sita a répondu à plusieurs appels d'offre au 3^{ème} trimestre. Swire-Sita a également procédé à la mise en service du traitement des lixiviats sur le site de Nent et à l'ouverture progressive de huit stations de transfert. Au printemps 1999, Sita a cédé ses filiales australienne et néo-zélandaise pour se

UNE EXPERTISE RECONNUE DANS LES DÉCHETS SPÉCIAUX

Teris, la filiale (50 % Sita, 50 % Rhodia) spécialisée dans le traitement des déchets spéciaux, a procédé cette année à la réorganisation de ses métiers en 4 pôles cohérents : Scori (prétraitement et filière cimentière en France), Teris (déchets difficiles) avec le rattachement de la société Labo Services, une zone Europe (Espagne et Belgique) et une zone Grand International (Brésil, Corée, Australie). Une activité commerciale soutenue a permis de réaliser un chiffre d'affaires de 69 millions d'euros (FRF 456 millions) et le pôle, l'un des leaders mondiaux du secteur, devrait connaître une forte progression de ses activités en 1999.

recentrer sur ses marchés stratégiques.

LE MARCHÉ DES DÉCHETS : UN MARCHÉ D'AVENIR.

Suez Lyonnaise des Eaux est un acteur majeur dans la gestion et le traitement des déchets ménagers et industriels, métier en pleine expansion.

Ce marché représente :

- 30 milliards d'euros en Europe (FRF 200 milliards).
- 30 milliards d'euros aux États-Unis (FRF 200 milliards).
- 5 milliards d'euros en Asie (FRF 30 milliards).
- 5 milliards d'euros en Amérique Latine (FRF 30 milliards).

LA PROPRETÉ Tractebel

Le savoir-faire de Tractebel dans le domaine de la propreté comprend la gestion intégrée des déchets solides et liquides, de même que le traitement des liquides et des boues. Le chiffre d'affaires s'est élevé à près de 694 millions d'euros (28 milliards de francs belges) en 1998, en progression de 30 % par rapport à 1997.

Un acteur européen majeur

Acteur majeur en Belgique dans les activités de gestion intégrée des déchets, Tractebel développe également des activités à l'étranger, essentiellement en Grande-Bretagne, dans les pays de l'Europe de l'est et au Canada.

Tractebel se distingue par la maîtrise de technologies modernes de valorisation des déchets par recyclage ou récupération d'énergie. L'application de ses compétences permet de réduire le volume des déchets mis en décharge, préoccupation majeure des milieux concernés.

La compétence et le savoir-faire de Tractebel lui ont permis de développer ses activités dans le domaine des déchets dangereux et du traitement des sols pollués, en Belgique, en France

ainsi qu'aux Pays-Bas et en Allemagne.

Des perspectives de développement

Tractebel a consolidé sa position de leader du marché belge dans la gestion de tous les types de déchets. Jouissant déjà d'une position significative aux Pays-Bas, Tractebel s'y est encore renforcé, début 1998, par l'acquisition des sociétés Ecotechniek, Holwerda et Van Bennekom. Le Groupe est désormais l'un des opérateurs les plus importants du secteur.

Les activités en Grande-Bretagne ont également connu une forte expansion par l'acquisition de la société Lancashire Waste Services en 1997. En 1998, Tractebel s'est vu attribuer le contrat de gestion intégrée des déchets du district de Kirklees (400 000

habitants au Nord-Est de Manchester). Ce projet comprend l'étude, la reconstruction, le financement et l'exploitation de l'incinérateur de Huddersfield.

Tractebel a également racheté en août 1998, A & J Bull, importante société londonienne, disposant de ses propres centres d'enfouissement et d'un réseau de centres de transfert dans tout le sud-est de l'Angleterre. En Pologne, Tractebel a poursuivi sa forte implantation au sud et dans l'Est du pays.

La société dessert plus de 6,5 millions d'habitants et, avec un chiffre d'affaires en progression de 40 % sur 1997, se positionne parmi les trois plus importants opérateurs privés.

Les activités de Tractebel au Canada (province de Québec) ont également connu une croissance notable marquée par l'acquisition des sociétés Transvick et Bessette à Montréal, ainsi que de AES à Chicoutimi. Tractebel se situe parmi les trois principaux opérateurs privés.



Centre de tri de déchets Fabricom.





700 000
abonnés tous
services à
Lyonnaise
Câble

700 000
abonnés à
TPS

0,41 milliard
d'euros
de chiffre
d'affaires
(FRF 2,7 milliards)

**PARTICIPER À LA RÉVOLUTION
NUMÉRIQUE ET INTERNET**

14 %
de hausse des
investissements
publicitaires
M6

La communication

Généralisation du numérique, développement de nouvelles technologies et de nouveaux services liés à Internet, dérégulation : le marché de la communication devrait doubler dans les cinq ans qui viennent. Dans ce métier central, l'ambition du Groupe est d'être un opérateur multiservices (télévision, Internet, téléphone) sur ses réseaux câblés (France et Belgique), de confirmer le succès commercial de TPS et d'amplifier la réussite de M6. Suez Lyonnaise des Eaux occupe des positions importantes dans deux des technologies les plus en pointe :

- le câble, où Lyonnaise Câble est, avec 100 000 prises numériques sur 700 000 globalement, l'un des premiers câblo-opérateurs numériques mondiaux, permettant d'apporter au consommateur une offre multiservices comprenant la télévision numérique, Internet à haut débit et le téléphone sur le câble.
- le satellite, où TPS offre à près de 700 000* foyers une offre complète et une technologie au service du confort de ses abonnés. M6 est devenue la deuxième chaîne française en investissements publicitaires.

« La disposition d'esprit de Monet me paraît être celle d'un grand peintre qui décide de donner à sa vision un champ assez vaste pour qu'elle embrasse le monde. Vision cosmique, aimerais-je dire. »
André Masson

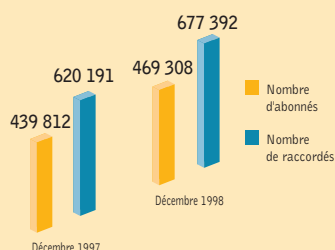
*avril 1999

CHIFFRES CLÉS

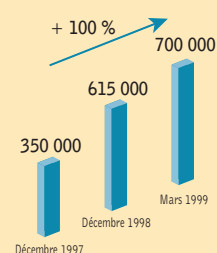
	1998		1997	
	FRF	Euros	FRF	Euros
Contribution de la communication au chiffre d'affaires consolidé	2,7	0,41	2,4	0,37
Contribution de la communication au résultat net courant part du groupe	(0,2)	(0,03)	(0,1)	(0,02)

NOMBRE D'ABONNÉS

LYONNAISE CÂBLE



TPS



LA COMMUNICATION

Lyonnaise Câble



ALAIN HELLEQUIN
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE LYONNAISE CÂBLE

Avec 700 000 foyers raccordés tous services, Lyonnaise Câble a connu une progression de 7 % du nombre d'abonnés en 1998. 1^{er} câblo-opérateur en France, le chiffre d'affaires de Lyonnaise Câble s'est élevé en 1998 à 170 millions d'euros (FRF 1,1 milliard). Au cœur du marché français, Lyonnaise Câble exploite et gère un réseau national de 25 sites, dont Paris, ce qui représente à terme un potentiel de 2,5 millions de prises et 400 000 professionnels et entreprises raccordables. Depuis les premières expérimentations multiservices en 1995, ces 25 réseaux locaux ont montré leur ambition de développer de nouveaux services interactifs qui accélèrent la convergence de l'audiovisuel et des télécommunications.

“ La résurrection du câble qui se produit aux Etats-Unis est également en cours en Europe. Lyonnaise Câble a anticipé depuis quelques années en utilisant au maximum la capacité des réseaux câblés en développant le tout numérique : la télévision, l'accès à internet et les communications téléphoniques. ”

Participer au développement d'un marché en pleine croissance

L'arrivée du numérique et le développement des nouvelles technologies bouleversent le marché des services de télécommunications, de l'information et des médias, appelé à doubler dans les cinq ans à venir.

En 1998, l'Autorité de Régulations des Télécommunications (ART) a confirmé l'ouverture de la concurrence sur la boucle locale et la possibilité d'offrir des nouveaux services de télécommunications sur les réseaux câblés. Par ses arbitrages, l'ART a confié à Lyonnaise Câble la maintenance des réseaux Plan Câble.

Elle a également établi un calendrier précis pour l'ouverture du réseau parisien et autorisé la fourniture de services de voix. En progression régulière, le télé-marketing s'est imposé comme le premier canal de vente tous produits de Lyonnaise Câble. Par ailleurs, l'année 1998 a été marquée par le lancement d'une offre spécifique destinée aux entreprises et aux professionnels.

Une offre décuplée grâce au numérique

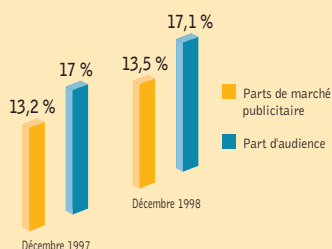
Depuis le lancement du numérique en France à l'automne 1997, la communication connaît un nouvel essor : le nombre de chaînes disponibles à l'abonnement a été

décuplé, la qualité de l'image et du son a été améliorée, et de nouveaux services interactifs ont été créés.

Lyonnaise Câble a développé une offre télévision complète et simple. Grâce au décodeur numérique, et sans parabole, l'abonné peut recevoir près de 100 chaînes : internationales ou françaises, généralistes ou thématiques, cinéma, arts et culture, sports, musique, programmes pour la jeunesse, informations, documentaires, mode, météo...

Le développement de l'offre de programmes s'est accompagné de la création de nouveaux services interactifs. A l'automne 1998, Lyonnaise Câble a lancé son guide électronique des programmes

ÉVOLUTION DE LA PART D'AUDIENCE DE M6



PARIS PREMIÈRE

Diffusée 24h/24, Paris Première compte 2 500 000 foyers abonnés par câble et satellite. Elle est la première chaîne thématique en audience à l'heure de plus grande écoute.

Paris Première est la chaîne des spectacles, reflet de la vie culturelle et parisienne : art, mode, cinéma, théâtre, opéra, musique, littérature, humour, sport, spectacle...

pour mieux accompagner l'abonné dans ses choix. Ce guide interactif peut à tout instant informer sur une programmation en cours ou à suivre, annoncer l'intégralité ou les temps forts des 7 jours à venir, proposer des classements par famille thématique, et, au fil de sa consultation, afficher une fiche de présentation par programme.

Avec l'enrichissement de l'offre de programmes et le lancement des nouveaux services interactifs, le revenu par abonné a connu une croissance régulière.

En 1998, les abonnés numériques représentent près de 20 % du parc total des foyers abonnés à l'offre de télévision.

Développer Internet

Parce qu'il permet un débit élevé et une connexion permanente, le Câble est le support idéal et le plus économique pour la distribution de services interactifs Internet. Les grands industriels du secteur prévoient les rapprochement dans un même boîtier du décodeur télévision et du

modem Câble, permettant la commercialisation d'offres couplées télévision et Internet.

CyberCâble, marque commerciale de l'offre Internet de Lyonnaise Câble, vise la connexion permanente, la qualité de l'image et du son, la rapidité du haut débit et la ligne téléphonique libre. Grâce à son approche "portail", CyberCâble a passé des accords avec des éditeurs de contenu et des services en ligne. Lyonnaise Câble propose à ses clients une gamme étendue de services économiques et de loisirs.

En février 1998, Lyonnaise Câble a signé un protocole de partenariat avec le ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie pour le développement de l'accès à Internet dans les écoles, lycées et universités. Au-delà des applications grand public, un accès câblé permet aux petites et moyennes entreprises de connecter simultanément plusieurs micro-ordinateurs au réseau Internet.

Nécessaires au déploiement des services images-données-voix, les travaux de mise à niveau des réseaux Plan Câble de Lyonnaise Câble réalisés en liaison avec France Télécom sur Paris et la région parisienne vont se dérouler au cours de l'année 1999.

Pour assurer la maintenance des réseaux Plan Câble, qui lui a été confiée conformément aux arbitrages de l'ART, Lyonnaise Câble met en place des équipes au niveau national.

Parallèlement, Lyonnaise Câble a développé des réseaux de transmission entre les sites, et des plateformes nationales de transmission permettant d'assurer des liaisons nationales et internationales.

Centrer l'entreprise sur le client

Pour améliorer la qualité du service aux clients et accroître la productivité, Lyonnaise Câble renforce ses structures. Un Centre d'Appels Téléphoniques se met en place au niveau national. De nouveaux outils de traitement informa-

tique sont développés afin d'offrir une tarification modulaire des services Internet et de téléphonie.

En 1999, Lyonnaise Câble souhaite profiter de l'essor du numérique et de l'Internet pour conquérir de nouveaux clients et pour accroître le revenu par client avec des offres couplées.

En créant une offre de référence haut débit pour les utilisateurs intensifs de l'Internet, Lyonnaise Câble vise le marché des professionnels et des PME, porteur de perspectives exponentielles : 55 % des professionnels seront connectés à Internet d'ici 5 ans, contre 5 % en 1998.

Dans un marché de la communication en pleine croissance, Lyonnaise Câble se prépare à élargir son offre de services, et examine toutes les opportunités technologiques tel le câblophe déjà commercialisé à Annecy et Chambéry, mais également les solutions innovantes de la voix sur IP (Internet Protocole).



DES PARTENARIATS POUR UNE MEILLEURE SYNERGIE

Lyonnaise Câble :

- recherche de partenaires en téléphonie et Internet.
- partenariats techniques avec Sagem (TV numérique), Motorola (Internet) et Alcatel (Téléphone).

TPS : depuis sa création, TPS a développé de nombreux partenariats :

- Cinéma français
 - Gaumont
 - Film par Film
 - Hachette Première
 - Ice 3
 - Vertigo

• Services financiers interactifs

- Crédit Agricole, Vega Finance, Les Echos
- Multimedia éducatif
 - Lagardère
- Collectivités : Fédération Nationale de l'Industrie Hôtelière

M6 :

- Hachette (Marie-Claire)
- Fun TV
- Chaînes Européennes : Pro Sieben (Allemagne) Channel 5 (Grande-Bretagne)

LA COMMUNICATION
TPS**JACQUES ESPINASSE**

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE TPS

« Nous contribuons largement au développement du cinéma français.

Nous avons déjà investi hors catalogue plus de 300 millions de francs, ce qui est important pour une société partie de zéro il y a deux ans et qui compte aujourd'hui près de 700 000 abonnés. »

En 1998, TPS a accueilli 11 nouvelles chaînes permettant d'enrichir son offre qui compte plus de 90 chaînes : M6 Music, Mezzo, Régions, Infosport, RFO Sat, Club Téléachat, Shopping Avenue, Escapes, MTV, BET On Jazz et M2 ainsi que deux options de chaînes et radios musicales.

Une année dynamique

Positionnée comme un produit populaire, l'offre TPS est reçue par une clientèle familiale, plus jeune que la

Deux ans après son arrivée dans un paysage audiovisuel fortement concurrentiel, l'offre numérique TPS a séduit de nombreux abonnés. Plus de 275 millions d'euros (FRF 1,8 milliard) ont été investis au cours de l'exercice. Tout en développant cette offre, TPS poursuit activement sa politique d'investissement dans le cinéma.

moyenne nationale (moins de 35 ans) et mieux équipée. Mi-1998, 95 % des abonnés se déclaraient satisfaits du nombre de chaînes présentes et 87 % du rapport qualité/prix ; TPS a pu fidéliser 95,4 % de ses abonnés à échéance de leur contrat (mai 98). Pour leur apporter encore plus de confort, les chaînes TF1, France 2, France 3 et M6 ont lancé en soirée la retransmission de programmes au format 16/9. Au même moment, TPS a mis en service une nouvelle technologie de diffusion (multiplexage statistique) qui lui permet de maintenir son leadership en termes de qualité d'image et de son en France.

TPS a poursuivi sa politique de pré-financement du cinéma français en signant des accords avec Gaumont, Film Par Film, Hachette Première, Ice 3 et Vertigo pour exploiter les droits sur Multivision en paiement-à-la-séance et sur les chaînes Cinéstar. Au 1^{er} trimestre, l'offre cinéma de TPS (Cinéstar 1 et 2, Cinétoile) a,

en outre, obtenu une part d'audience supérieure à l'offre cinéma concurrente, sur l'ensemble de la population câble et satellite. TPS s'est également distinguée en diffusant pendant la Coupe du Monde de football les 64 matches dont 44 au format 16/9 (souvent en Dolby Surround) sur sa chaîne événementielle Superfoot 98. Enfin, en juillet, TPS lançait sa nouvelle chaîne Infosport, la 1^{ère} chaîne tout numérique d'information sportive en continu.

L'interactivité plébiscitée

En 1998, TPS, ses chaînes hertziennes actionnaires et ses chaînes thématiques ont diffusé des services interactifs en complément de leurs programmes, en particulier pendant les écrans publicitaires, lors de retransmissions sportives en direct ou d'émissions de téléachat. TPS a lancé son magazine interactif de sport Infoscore ainsi que la première chaîne financière 100 % interactive (Fi), avec

trois premiers partenaires (Crédit Agricole, Vega Finance, Les Echos), et le service de petites annonces Espace Annonces. 84 % des abonnés se déclarent satisfaits des services interactifs de TPS également couronnés par la presse "consommateurs".

En 1999, TPS et le Groupe Lagardère ont été choisis pour diffuser un bouquet de chaînes et de services multimédias éducatifs ("Sat & Clic") sur 250 sites (écoles, lycées...), dans le cadre d'une expérimentation pilotée par le CNES pour le Ministère de l'Education Nationale. Dans le même temps, TPS développera une nouvelle chaîne de cinéma et des services innovants : résumés permanents d'événements sportifs, une publicité interactive dédiée à l'emploi, Adecco, la météo interactive des voyages...

Avec ses 2 axes de développement, le cinéma et le sport, TPS a pour prochain objectif d'atteindre 1 million d'abonnés, en 2000.

M6 est la chaîne en Europe qui diffuse le plus de magazines en prime time. Après le succès de "Capital" (en photo), M6 a lancé "Zone Interdite", "E=M6", "Pourquoi ça marche", "De quel droit", "Mister Biz" et "Les Chemins de l'impossible".



LA COMMUNICATION M6



JEAN DRUCKER
PRÉSIDENT-DIRECTEUR
GÉNÉRAL DE M6

« Depuis 11 ans, nous avons construit une offre spécifique pour les moins de 50 ans. Jour après jour nous avons appris à raisonner, produire, acheter et programmer en analysant nos succès et nos échecs. Aujourd'hui nous sommes la seule chaîne généraliste à progresser autant sur les moins de 50 ans. »

Le chiffre d'affaires de M6 atteint 526 millions d'euros (FRF 3,5 milliards) et le résultat du Groupe est estimé à 61,4 millions d'euros (FRF 403 millions) en progression de 29,4 %. L'évolution de l'audience s'est traduite par une augmentation de la publicité de plus de 14%, deux fois plus

Pour la onzième année consécutive, M6 progresse de façon significative et passe de 13,2 % à 13,4 % de part d'audience sur les foyers. Elle est en 1998, la seule grande chaîne nationale à progresser auprès du public âgé de moins de 50 ans avec 17,8 % de part d'audience moyenne. Elle conforte sa position de deuxième chaîne auprès des enfants et du public des jeunes adultes (15-34 ans).

rapide que celle du marché. M6 est devenue en 1998 la deuxième chaîne française en investissements publicitaires. Par ailleurs, les activités de diversification sont toujours en forte croissance : elles dépassent pour la première fois le milliard de francs et contribuent pour 30 % au chiffre d'affaires consolidé.

Le dynamisme et la bonne santé de M6 lui ont permis de développer des relais de croissance malgré le rythme élevé des investissements, en particulier la participation dans TPS (portée de 20 % à 25 %), dans TCM (de 33 % à 41,25 %) et dans HSS (de 66 % à 100 %). En 1998, deux nouvelles chaînes thématiques ont vu le jour : M6 Music et Club Télé Achat portant ainsi à cinq le nombre de chaînes développées par M6 (Série Club, Teva et Fun TV).

La filiale M6 Interactions a connu de grands succès commerciaux : 9 millions de CD vendus, 3,5 millions de publications - actuellement au

nombre de 11 -, sortie réussie du 1^{er} CD Rom « E=M6 » qui se positionne parmi les meilleures ventes hors le marché des jeux, et explosion du site web qui enregistre 400 % de progression de sa fréquentation. HSS, la filiale de téléachat de M6 a également connu une forte progression de son activité avec 30 % d'augmentation de son chiffre d'affaires. Elle a lancé avec succès une chaîne de téléachat 24h/24h sur TPS et s'est associée à 50 % à TVA, la 1^{ère} chaîne canadienne pour produire des émissions de téléachat au Canada.

L'export se développe favorablement avec M6 Droits Audiovisuels, notamment avec la vente des collections de téléfilms "Combats de femmes", "Verdict" et des magazines "Turbo", "Capital", "Les chemins de l'impossible".

M6 continue à créer de la valeur et à garder son avance.

En 1999, M6 poursuivra ses efforts d'élargisse-

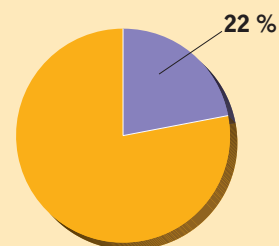
ment d'audience en particulier sur le public des 35/49 ans grâce à des programmes imaginatifs et modernes. Elle confortera sa politique de magazines du mardi soir en prime time, poursuivra le fort développement de production de téléfilms (20 en 1999) et intensifiera ses décrochages d'information locale. Elle a demandé à cet effet auprès du CSA l'autorisation d'un décrochage sur la région parisienne, Nice et Clermont-Ferrand.

M6 continuera d'autre part à développer son savoir-faire dans son activité de diversification en préparant le lancement de nouvelles chaînes thématiques pour TPS et le câble, en donnant un coup d'accélérateur au multimedia. Le téléachat poursuivra son internationalisation notamment en Hongrie, en Argentine et au Canada.



CHIFFRES CLÉS

en milliards de	1998		1997	
	FRF	Euros	FRF	Euros
Contribution de la construction au chiffre d'affaires consolidé	45,1	6,88	43,6	6,64
Contribution de la construction au résultat net courant part du Groupe	0,4	0,06	0,3	0,05

CONTRIBUTION DE GROUPE GTM
AU CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE

Groupe GTM



JEAN-LOUIS BRAULT

PRÉSIDENT-DIRECTEUR
GÉNÉRAL DE GROUPE GTM

“ Les résultats de l'exercice 1998 confirment le bien-fondé de notre stratégie, en termes d'activité comme en résultats. La croissance significative de Groupe GTM s'accompagne de succès commerciaux majeurs. ”

Avec 7,38 milliards d'euros (FRF 48,5 milliards) de chiffre d'affaires consolidé contre 6,88 milliards d'euros (FRF 45 milliards) en 1997, Groupe GTM a poursuivi sa croissance en 1998 tant en France, qu'à l'étranger (43,6 % de l'activité totale).

Conformément à la stratégie arrêtée de rééquilibrage de son portefeuille d'activités, l'exercice a été marqué par des développements importants dans la route, l'offshore et les concessions. A contrario, le poids relatif du BTP s'est réduit : il ressort à 35 %, à comparer à 41 % en 1997 et 46 % en 1995.

Plusieurs contrats de concession significatifs ont été obtenus en 1998 en France dans les parcs de stationnement et dans le reste du monde (aéroports au Mexique et autoroutes au Canada notamment). En ligne avec les prévisions, le résultat net consolidé de l'exercice 1998 s'établit à 65 millions d'euros (FRF 429 millions), en progrès très important (+ 69 %) par rapport au résultat 1997 qui s'élevait à 39 millions d'euros (FRF 254 millions).

Les concessions

En 1998, Groupe GTM a poursuivi au sein de consortiums sa politique de développement des concessions d'infrastructures : aéroports,

ouvrages d'arts et autoroutes. Groupe GTM a commencé l'année par la signature d'un contrat de concession, d'une durée de 30 ans, portant sur 200 km d'autoroute au Canada reliant Fredericton à Moncton. Ce nouveau contrat vient renforcer la position de concessionnaire de Groupe GTM au Canada après l'ouverture récente du Pont de la Confédération (13 km) dont la première année d'exploitation a été conforme aux prévisions. Le Stade de France a été inauguré en début d'année et a démontré, avec ses 80 000 places, sa capacité à accueillir les plus grands événements comme la Coupe du Monde de Football. La première pierre du Pont

de Rion-Antirion en Grèce a été posée, ouvrage figurant parmi les grands projets d'infrastructure européens. Il sera mis en service en 2004 et a été concédé pour 42 ans, à compter de la mise en vigueur du contrat de concession fin 1997.

A la fin de l'année, Groupe GTM a remporté la concession de 9 aéroports au Mexique dans le cadre de leur privatisation (10 millions de passagers par an).

Dans le domaine des concessions de stationnement des Parcs GTM, l'exercice 1998 a connu deux faits marquants : - l'obtention par la SAP de la concession pour 20 ans de 7 000 places de stationnement en ouvrage et sur



Le Stade de France a reçu plus d'un million de spectateurs hors Coupe du Monde pour sa 1^{ère} année d'exploitation.

voirie à Saint-Etienne, - l'obtention de l'affermage pour 25 ans du parc de stationnement de West India Quay dans les docklands de Londres. Les Parcs GTM est déjà présent dans la capitale britannique avec le parc de Mayfair.

L'activité d'exploitation en France a été portée par la bonne tenue de la consommation qui, associée à une relance de l'action commerciale, a engendré une augmentation sensible du chiffre d'affaires par rapport à celui de l'exercice précédent, dont les recettes d'exploitation ont connu une montée en puissance conforme aux prévisions.

A fin 1998, Les Parcs GTM exploitaient 170 000 places de stationnement et plus de 200 ouvrages dans 67 villes en France et à l'étranger.

Routes

Entreprise Jean Lefebvre a réalisé 2,06 milliards d'euros (FRF 13,5 milliards) de chiffre d'affaires en 1998 (+ 12 %), dont plus de 45 % à l'étranger

et outre-mer. Outre la bonne tenue du marché, tant en France qu'à l'étranger, l'exercice a été marqué par une forte croissance externe avec, notamment, le rachat de l'américain Blythe, la signature d'un accord de partenariat avec l'entreprise tchèque ODS-DSO, le rachat de STR-Huys (Nord-Picardie), celui de Smag carrières (Sud-Est) et la prise de contrôle du pôle travaux routiers et négoce de matériaux de Saged (Ile-de-France).

Dans le domaine de la maintenance, la filiale espagnole Probisa a remporté un contrat d'entretien et d'exploitation de 250 km de routes sur quatre ans et Ringway deux marchés de maintenance globale en Grande-Bretagne, trois opérations qui confirment la volonté du groupe de développer ce type de partenariat.

Parmi les importants marchés de l'année, figurent la route nationale 160 en Indre-et-Loire, la plate-forme du

tramway de Montpellier, la voie de dégagement Est de Nouméa, la réfection de la piste principale de l'aéroport de Montréal ou encore un nouveau tronçon autoroutier en République Tchèque.

Bâtiment et Travaux Publics

L'activité de DUMEZ-GTM a atteint 2,4 milliards d'euros (FRF 15,8 milliards) en 1998. Conformément à la ligne stratégique de Groupe GTM, elle est en baisse d'environ 6% par rapport à 1997. Elle est répartie à égalité entre Bâtiment et Travaux Publics ; l'international représente 39 %.

En France, l'année 1998 a été marquée par l'intégration opérationnelle des filiales de Dumez Construction au sein de l'organisation régionale de GTM Construction, simplifiant ainsi le réseau France du Groupe qui comprend également Chantiers Modernes et ses filiales.

Dans une conjoncture marquée par une reprise dans

NOUVEAUX contrats

L'année 1998 a été marquée par des développements pour Groupe GTM, illustrant en particulier la mise en œuvre de sa stratégie de rééquilibrage des activités au profit de secteurs aux revenus récurrents (concessions d'infrastructures, routes, services industriels et électriques) et le renforcement de sa dimension internationale :

- acquisition par Entreprise Jean Lefebvre de l'entreprise routière américaine Blythe, dont l'activité est réalisée en Caroline du Nord et du Sud (novembre 1998),
- contrat pour la réalisation de 14 km de tunnels pour l'extension de l'aéroport d'Heathrow à Londres (juillet 1998),
- concessions du parc de stationnement de 540 places des Docks de Londres (décembre 1998),
- construction d'un tunnel de plus de 3 km et du plus important ouvrage d'art de la future ligne de TGV entre Londres et le Tunnel sous la manche (septembre 1998) ;
- ETPM, après avoir mis fin à son association avec McDermott au début de l'année 1998, s'est vu confier par Elf en groupement d'entreprises au mois de juillet 1998 deux contrats dans le cadre du développement du gisement Girassol en Angola, pour un montant de l'ordre 1,07 milliard d'euros (FRF 7 milliards), dont 457 millions d'euros (FRF 3 milliards) pour ETPM.



DÉVELOPPEMENT DANS LES CONCESSIONS

En décembre 1998, Groupe GTM a remporté en consortium d'entreprises la concession de 9 aéroports au Mexique dans le cadre de la privatisation du Groupe Sud-Est des aéroports mexicains. Cette exploitation représente près de 10 millions de passagers par an dont 6 millions pour le seul aéroport de Cancun.



Aéroport de Cancun au Mexique. Groupe GTM fait partie du consortium qui gère la concession de l'aéroport pour une durée de 50 ans.

GROUPE GTM

le Bâtiment mais toujours difficile dans les Travaux Publics, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1,5 milliard d'euros (FRF 9,8 milliards). Plusieurs opérations majeures ont été achevées dans l'exercice : la rénovation de l'Îlot Edouard VII et la construction du siège de France Télévision à Paris, la station d'épuration de Colombes et la quatrième piste de Roissy. Parmi les principales commandes enregistrées en 1998 figurent la réhabilitation du siège de Gaz de France (22 millions d'euros, soit FRF 144 millions), un lot de terrassement pour l'autoroute A 89 (32 millions d'euros, soit FRF 209 millions) et des aménagements pour le complexe tennistique Roland Garros. L'activité internationale de Dumez-GTM a représenté 470 millions d'euros (FRF 3 milliards) dont 32 % en Europe hors France, 33 % en Asie (notamment en Chine), 18 % en Amérique du Nord et 10 % en Amérique du Sud. Les principales commandes

enregistrées en 1998 ont été la construction de l'autoroute Fredericton-Moncton au Canada (106 millions d'euros, FRF 695 millions) dans le cadre d'une concession avec Groupe GTM, de tunnels à Hong-Kong (60 millions d'euros, FRF 393 millions), d'un tunnel et d'un viaduc sur la ligne ferroviaire pour trains à grande vitesse entre Londres et Douvres (60 millions d'euros, FRF 393 millions) et de travaux dans le cadre du terminal 5 de l'aéroport d'Heathrow (80 millions d'euros, FRF 524 millions) en Grande-Bretagne. Les principales filiales internationales de DUMEZ-GTM (CFE en Belgique et Wiemer und Trachte en Allemagne) ont maintenu leur niveau d'activité à 470 millions d'euros, soit FRF 3 milliards (en quote-part).

Installation et maintenance industrielles :

Entrepose et Delattre-Levivier sont spécialisés dans les

activités de tuyauterie, de chaudronnerie et de mécanique.

L'activité d'Entrepose s'est élevée à 580 millions d'euros (FRF 3,8 milliards) en 1998 ; 44 % sont réalisés à l'international, principalement dans les secteurs pétroliers et gaziers.

Avec près de 140 implantations, le réseau d'agences en France a poursuivi une activité travaux et services de proximité satisfaisante, obtenant notamment plusieurs contrats de gestion-maintenance pluriannuels. Dans le domaine de l'installation-construction, l'activité de grandes canalisations a été soutenue, marquée par l'achèvement d'oléoducs en Libye, la construction de gazoducs en Grande-Bretagne et au Canada, d'ouvrages de transport d'eau au Sénégal. L'activité de réalisation d'ouvrages complexes pour le pétrole et le gaz s'est poursuivie, notamment en Ecosse (station de compression de gaz), au Moyen-Orient, au

Nigéria, où on notera en particulier les importants travaux de réhabilitation de la raffinerie de Kaduna, et en Chine grâce à un contrat de fourniture de 10 sphères de stockage de gaz de 10 000 m³ chacune.

L'ouverture d'un bureau de représentation à Bakou, en Azerbaïdjan, en partenariat avec Suez Lyonnaise des Eaux et ETPM, permet à Entrepose d'envisager le développement de son activité dans l'ensemble de la région pétrolière de la Mer Caspienne (Turkménistan, Kazakhstan, ...).

Grâce à un réseau de 60 implantations permanentes en France, Delattre-Levivier accompagne les industriels dans leur évolution : installation, rénovation et transfert, maintenance et aide à l'exploitation. Son activité s'est maintenue en 1998 à un niveau de l'ordre de 150 millions d'euros (FRF 1 milliard).

Poursuivant sa politique de développement des contrats

GROUPE GTM ACQUIERT LE SECOND OPÉRATEUR DE PARCS DE STATIONNEMENT À HONG-KONG

Les Parcs GTM ont acquis le second opérateur de parcs de stationnement à Hong-Kong, la société Adams Parking, une société de prestations de service qui exploite plus de 100 parcs de stationnement

à Hong-Kong représentant plus de 30 000 places. Avec cet important développement international, Les Parcs GTM accentuent leurs implantations.

Après cette acquisition, le Groupe gère 200 000 places de stationnement dans 67 villes en France et dans 6 pays à l'étranger.

Le pont de Normandie, construit par Groupe GTM (en participation).



de maintenance, Delattre-Levivier enregistre en 1998 trois nouveaux contrats pluriannuels : Dexel-Sita en région parisienne, Logistique et Transit pour le CNES en Guyane, ESSO à Port-Jérôme.

Dans le domaine de la construction, Delattre-Levivier a été retenu par Sanofi pour la réalisation d'un réseau de tuyauterie à Aramon (Var). Enfin, Delattre-Levivier a enrichi son réseau d'implantations régionales d'une nouvelle filiale, SECMI, implantée à La Rochelle.

Electricité

Les activités de GTMH qui représentent 580 millions d'euros (FRF 3,8 milliards) sont en progression par rapport à 1997, essentiellement grâce aux activités à l'international qui dépassent 25 % du total, alors que les activités en France sont stables.

Les activités à l'exportation se sont, en général, dérou-

lées dans un contexte favorable même si la chute du prix du pétrole brut a fragilisé la situation de certains pays producteurs où les sociétés de GTMH interviennent.

En France si quelques entités de GTMH ont connu une certaine stagnation, d'autres sont en forte progression. Ainsi les activités de systèmes d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs de réseaux de transports en commun à Paris et dans de très grandes villes en France et en Europe ont connu en 1998 un développement très important avec l'obtention de nombreuses affaires faisant désormais de GTMH un acteur de premier plan dans ce domaine. Par ailleurs, GTMH intensifie ses efforts pour être en position de saisir toutes les opportunités de travaux de maintenance globale et d'externalisation de services dans les grands domaines d'activités industrielle et tertiaire.

Offshore

Spécialisée dans la conception, l'ingénierie, la construction et l'installation des infrastructures pétrolières offshore, ETPM a réalisé un excellent exercice 1998, avec un fort accroissement de son activité. Le chiffre d'affaires se monte à 723 millions d'euros (FRF 4,7 milliards), en progression de 23 % par rapport à 1997, avec une part Groupe 1998 de 640 millions d'euros (FRF 4,2 milliards). La réalisation de la première phase d'installation du pipeline d'Elgin-Franklin pour ELF (en mer du Nord) a contribué notablement à cette expansion : ce chantier, l'un des plus importants jamais réalisés dans la région, a été mené dans un parfait respect des délais. Il a été l'occasion de démontrer la capacité de ETPM à prendre en charge la maîtrise d'œuvre globale d'une opération de grande envergure comprenant la gestion de l'intégralité de la chaîne technique.

L'année 1998 a été marquée par deux événements significatifs :

- la fin du partenariat de ETPM avec J. Ray McDermott et le rachat de la société MSCL, devenue ETPM DeepSea. Cette décision stratégique a ouvert à ETPM le marché des travaux et de l'offshore profond (*subsea*).
- l'obtention de deux contrats Girassol pour Elf, au large de l'Angola, pour un montant dépassant un milliard d'euros, dont 457 millions d'euros (FRF 3 milliards) pour ETPM. Ce premier grand succès concrétise la stratégie de développement de ETPM. Dans cette perspective, ETPM poursuit son effort de Recherche et Développement pour se doter d'équipements capables de conforter sa position dans le domaine de l'offshore traditionnel, de relever les défis du nouveau marché pétrolier et continuer, ainsi, à s'imposer comme un acteur majeur, partout dans le monde, sur les secteurs à forte dynamique du *subsea* et des mers profondes.



Le siège de la SGB,
l'une des plus
anciennes sociétés
de Belgique.



Société Générale de Belgique



ETIENNE DAVIGNON
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE DE BELGIQUE

“L'année 1998 aura, à la Générale, été exceptionnelle à plus d'un titre, qu'il s'agisse de ses excellents résultats, ou des opérations ayant marqué le Groupe au niveau de ses participations et de son actionnariat.”



CHRISTINE MORIN-POSTEL
PRÉSIDENT DU COMITÉ
DE DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE DE BELGIQUE
ET ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ

Filiale à près de 100 % de Suez Lyonnaise des Eaux depuis l'été 1998, la Société Générale de Belgique est l'actionnaire majoritaire de Tractebel - qui constitue le pôle unique de l'énergie du Groupe - et le premier actionnaire de sociétés de premier plan dans les services financiers et l'industrie.

Les participations de la SGB comprennent :

- Tractebel, groupe industriel mondial actif dans l'énergie (électricité, gaz) et les services aux collectivités (voir p. 24 à 26 et p. 39),
- Fortis B, qui, depuis son rapprochement en 1998 avec la Générale de Banque, s'est hissé parmi les tout premiers groupes européens en services financiers, assurances, et placements (voir p. 52),
- Union Minière, l'un des leaders mondiaux dans le secteur des métaux non ferreux (voir p. 53),
- Arbed, groupe luxembourgeois faisant partie des leaders mondiaux dans le secteur de la sidérurgie,
- Recticel, groupe européen spécialisé dans la production de mousses de polyuréthane.

L'année écoulée a été particulièrement fructueuse tant en

termes de résultats qu'en termes de réalisations.

Le résultat courant net consolidé de 1998, en augmentation de 8,4 % après 7 années d'amélioration constante, constitue un résultat record en 175 années d'existence. Il conforte la stratégie poursuivie par la SGB au cours de la décennie écoulée.

1998 a été marquée par le soutien important apporté par la SGB à la réalisation d'un nouveau groupe financier de taille européenne. La cession de la participation (29 %) de la SGB dans la Générale de Banque a permis à Fortis de construire autour de la G-Banque un nouvel ensemble bancaire intégré qui peut rivaliser avec ses principaux concurrents. Conformément à ses engagements, la SGB a réduit sa par-

ticipation dans Fortis B pour revenir au niveau qui était le sien avant le rapprochement (20 %). Le Groupe bénéficiera des effets de synergies annuelles, attendues à partir de 2002, de l'ordre de 675 millions d'euros.

Suez Lyonnaise des Eaux a lancé, au milieu de l'année 1998, une OPE sur le solde des titres de la SGB qu'elle ne détenait pas. Couronnée de succès, cette opération de près de 4 milliards d'euros a renforcé l'identité franco-belge du Groupe et confirmé la place de l'énergie parmi les métiers centraux de Suez Lyonnaise des Eaux.

En 1999, la SGB a repris à Suez Lyonnaise des Eaux la société Elyo, en vue de pouvoir organiser, autour de Tractebel, le pôle unique chargé du développement de l'ensemble des

A l'occasion du 175^{ème} anniversaire de la SGB, LL. MM. le Roi et la Reine des Belges ont rencontré les responsables de la SGB. Ci-contre, lors de la cérémonie officielle d'inauguration de l'exposition Magritte à Bruxelles qui a bénéficié du soutien de la SGB.



activités de Suez Lyonnaise des Eaux dans le domaine de l'énergie. Afin d'assurer un dialogue constructif entre management et actionnaires, un Comité de l'Energie composé de dirigeants de Suez Lyonnaise des Eaux, de la Société Générale de Belgique et de Tractebel se réunira régulièrement. Ce comité concourra à l'articulation du pôle Energie avec la stratégie globale de Suez Lyonnaise des Eaux. La SGB a vu son résultat courant net progresser sous l'effet de la bonne performance de Tractebel et du nouvel ensemble Fortis-Générale de Banque. Sa contribution au résultat net courant de Suez Lyonnaise des Eaux s'est élevée à 0,31 milliard d'euros ou 40,4 % du total. Le niveau exceptionnel des résultats de la SGB (rentabilité nette sur fonds propres de 17,3 %) marque le bien-fondé de la stratégie appliquée depuis de nombreuses années : recentrer son portefeuille sur ses activités les plus rentables et favori-

ser un développement des activités à l'international. C'est ainsi que Tractebel et Fortis ont principalement bénéficié du soutien de la Générale dans leur politique de développement en Europe et dans le reste du monde.

Fortis (B) est devenu le dixième Groupe financier d'Europe, tandis que Tractebel est le premier Groupe privé indépendant dans l'électricité en Europe et le 3^{ème} producteur indépendant d'électricité dans le monde.

Le positionnement idéal de Tractebel et de ses filiales Electrabel et Distrigaz (présence stratégique à la fois dans l'électricité et le gaz, dans le secteur du trading et dans l'ingénierie), permettent d'aborder avec confiance les nouveaux défis que représentent la dérégulation en Europe, et la tendance générale à la privatisation des services aux collectivités au plan mondial.

FORTIS, UN GROUPE RENOUVELÉ ET RENFORCÉ

1998 aura permis à Fortis de devenir un groupe renouvelé et renforcé.

Renouvelé par la modification de l'organisation de sa direction et la simplification de la structure de ses actions ; renforcé par le rapprochement avec la Générale de Banque.

Le Groupe a pris une série de mesures visant à accroître sa transparence et son efficacité. Elles concernent notamment la dénomination des sociétés cotées⁽¹⁾, les actions et la direction de Fortis. Depuis le 1^{er} janvier 1999, la direction de Fortis est assurée par un Conseil d'administration unique.

Les dénominations des sociétés cotées de Fortis ont été modifiées : de Fortis AMEV en Fortis (NL) et de Fortis AG en Fortis (B). Les actions ont été divisées par 2 et par 9, respectivement. Suite à ces mesures les actions Fortis sont aujourd'hui sur un pied d'égalité et assorties de droits économiques identiques.

Grâce au rapprochement avec la Générale de Banque, Fortis forme aujourd'hui un ensemble cohérent du point de vue stratégique.

Le Groupe a également pu améliorer considérablement sa position sur les marchés.

Au Bénélux notamment, Fortis occupe à présent la première place en asset management, en services aux PME et en private banking et la troisième place en retail banking et en corporate banking. Fortis y est le leader du marché en bancassurance. En dehors du Benelux également, le groupe a fortement renforcé ses positions.

(1) Fortis propose deux actions identiques : Fortis B, cotée à Bruxelles, Londres et Luxembourg, et Fortis NL, cotée à Amsterdam, Londres et Luxembourg. Fortis NL participe à un "sponsored ADR program" aux Etats-Unis.



Il suffit parfois de jeter un autre regard sur les choses pour produire des idées nouvelles. C'est ce constat qui a inspiré le nouveau logo de Fortis, qui symbolise toute la diversité de ses clients et de leurs attentes.



FORTIS B



MAURICE LIPPENS

PRÉSIDENT ADMINISTRATEUR
DÉLÈGUÉ DE FORTIS B

« Fortis a connu une excellente année 1998 avec une forte croissance interne de 17 % et n'a quasiment pas été affecté par les crises en Asie, en Amérique du Sud et en Europe de l'Est. Les mouvements de concentration dans le secteur financier, la volatilité des marchés et la tendance à la baisse des taux d'intérêt ont permis de dégager d'importantes plus-values et de réaliser des résultats élevés sur opérations financières. »

En 1998, le Groupe a réalisé un bénéfice net de 1 786 millions d'euros et présente un total de bilan de 338 milliards d'euros fin 1998. L'objectif du Groupe est d'atteindre un rendement sur fonds propres d'au minimum 12 % et une croissance annuelle

Fortis est un groupe international qui opère dans le domaine des assurances, de la banque et des placements. Le groupe figure parmi les pionniers de la bancassurance. Sur son marché domestique, le Bénélux, Fortis est l'un des principaux prestataires de services financiers intégrés. Le groupe y offre un éventail complet de services financiers aux particuliers, aux entreprises et au secteur public. Dans les autres pays européens, aux Etats-Unis et en Asie, Fortis met l'accent sur des segments de marché spécifiques.

du bénéfice par action comprise entre 7 % et 12 %. Fin 1998, la capitalisation boursière globale de Fortis atteignait 24,6 milliards d'euros.

Fortis se positionne sur les marchés ou segments de marché où il peut jouer un rôle prépondérant et poursuivre sa croissance. L'atout du Groupe réside dans les activités de ses entreprises, solidement implantées sur leurs marchés et proches de leurs clients. La conjonction de ses entreprises fait sa force : Fortis peut proposer une large gamme de produits, disposer de moyens financiers importants, répartir les risques et se constituer un réservoir de connaissances. La flexibilité au niveau régional s'allie ainsi à la puissance au niveau mondial.

Fortis, une nouvelle structure opérationnelle

Au cours du second semestre de l'exercice, Fortis a fortement réorganisé sa structure

opérationnelle en s'écartant de la répartition géographique et en adoptant une répartition de ses activités par canal de distribution.

Le Groupe d'assurances comprend les entreprises faisant essentiellement appel à des tiers pour la distribution de ses produits, tels que les courtiers indépendants, les agents ou les agences bancaires d'autres sociétés. L'intégration des activités bancaires de Fortis vise à conforter la position de prestataire de services financiers de premier plan au Benelux. Elle vise également à créer une plate-forme solide pour assurer la poursuite de la croissance en Europe et sur d'autres marchés et à réaliser d'importantes synergies qui se traduisent par des économies et des revenus supplémentaires. En 1998, Fortis a renforcé ses positions aux Etats-Unis, en acquérant successivement

John Alden Financial Corporation, puis l'américain Bankers Insurance.

L'année a surtout été marquée par l'acquisition de la Générale de Banque et du solde de la participation de 25,1% encore détenu par l'Etat belge dans la CGER.

Fortis, une stratégie de croissance

La croissance, qu'elle soit autonome ou le fruit d'acquisitions sélectives, a toujours été un élément clé de la stratégie de Fortis. Cependant, elle n'a jamais été un objectif en soi mais bien un instrument au service de l'amélioration de la rentabilité du Groupe. Au départ de sa position renforcée sur son marché domestique, le Benelux, le Groupe a créé une plate-forme solide pour poursuivre sa croissance en Europe, aux Etats-Unis et en Asie.

LES PARTICIPATIONS DE SUEZ LYONNAISE DES EAUX

• **UNION MINIÈRE
(VIA SGB)**

Union Minière est actif dans l'extraction, la fusion, le raffinage, la transformation, et le recyclage des métaux non ferreux.

• **SOFINCO**

Banque spécialisée dans l'offre de financements aux particuliers ; c'est le 2^{ème} acteur sur le marché du crédit à la consommation en France.

• **SUEZ INDUSTRIE**

Capital industrie

• **COFICEM/SAGEM**

Deuxième groupe français de télécommunications, Sagem est aussi l'un des leaders de l'électronique automobile et de l'industrie d'électronique de défense.

AUTRES PARTICIPATIONS DU GROUPE

Union Minière

Leader mondial dans son secteur, Union Minière produit et commercialise plus de 20 métaux précieux et spéciaux utilisés notamment dans des applications de haute technologie.

En 1998, le groupe a subi les effets d'un environnement économique particulièrement défavorable : cours historiquement bas, dollar hésitant, détérioration des conditions de traitement et de raffinage, et baisse des conditions commerciales. A ces éléments se sont ajoutés les effets de la crise asiatique et une concurrence accrue. Par ailleurs, le retard au démarrage des nouvelles installations de fonderie à Hoboken (Belgique) a eu un impact particulièrement lourd sur le résultat d'exploitation. Union Minière a immédiatement pris les mesures qui s'imposent en couvrant les risques opérationnels par des provisions additionnelles et réorganisant ses secteurs de base. Le groupe devrait

progressivement retrouver les marges de manœuvre qui lui permettront d'atteindre les objectifs de son Plan Industriel tels qu'initialement définis.

Sofinco

En avril 1998, Suez Lyonnaise des Eaux a annoncé la cession programmée sur 2 ans de 100 % du capital de Sofinco pour un montant de 1,39 milliard d'euros (FRF 9,15 milliards).

Le Crédit Agricole Indosuez détient donc 70 % de Sofinco en 1999 et devrait acquérir les 30 % restants en l'an 2 000.

Suez Industrie

Suez Industrie a obtenu de bons résultats en 1998, tout en se réorganisant, conformément à l'objectif stratégique de réduire les fonds propres du Groupe investis dans l'activité de capital investissement.

Les principales cessions ont concerné la vente d'Eco Arc en France, la cession partielle des lignes ACS en Espagne,

et Howmet Turbines aux États-Unis. Les cessions de lignes anciennes ont totalisé 188 millions d'euros (FRF 1,2 milliard), dégageant 105 millions d'euros (FRF 690 millions) de plus-values.

Le redéploiement stratégique vers la gestion de Fonds levés auprès de tiers en remplacement des investissements sur Fonds Propres du Groupe, s'est concrétisé en France, par la levée du Fonds Astorg II de 180 millions d'euros (FRF 1,2 milliard), dont 45,7 millions d'euros (FRF 300 millions) apportés par Suez Industrie, et par la création de sa société de gestion indépendante agréée par la COB, Suez Capital Partenaires.

Les autres Fonds sponsorisés par Suez Industrie, en Espagne (Mercapital), en Asie (Suez Asia Equity Associates), et aux États-Unis (Suez Technology Fund et Suez Equity Investors), ont investi environ 76,2 millions d'euros (FRF 500 millions).

En 1999, Suez Industrie devrait poursuivre dans cette voie, en sponsorisant un nouveau Fonds de capital investissement en Allemagne, géré par Suez Finanzberatung. En 1998, Suez Industrie a contribué à hauteur de 85,25 millions d'euros (FRF 522 millions) au résultat consolidé 1998 de Suez Lyonnaise des Eaux et lui a versé un dividende de 122,48 millions d'euros (FRF 750 millions).

Coficem/Sagem

Sagem est un groupe de haute technologie aux assises internationales avec un chiffre d'affaires consolidé de 2,9 milliards d'euros (FRF 18,70 milliards) pour l'année 1998, réalisé à 42 % à l'international. Le Groupe est implanté dans plus de 20 pays et possède des centres de fabrication en Allemagne, au Brésil, en Espagne, aux États-Unis et en République Tchèque.

En mars 1999, Suez Lyonnaise des Eaux a repris la participation de la SGB dans Coficem/Sagem, soit 20 %.





Cérémonie de remise des
XIII^{ème} Trophées de l'Innovation.

INNOVATION ET RECHERCHE —

L'innovation est une priorité pour Suez Lyonnaise des Eaux. Elle est indispensable pour faire face aux grands défis résultant de l'internationalisation, de la dérégulation et de l'environnement. Elle s'appuie sur la motivation et la créativité de tous ses collaborateurs et sur un effort de R&D vigoureux.

Tous les collaborateurs du Groupe sont appelés à contribuer au développement de nouvelles innovations. Aux meilleures d'entre elles sont décernés chaque année des Trophées : 35 en 1998 dans les services. Un Fonds aide les innovateurs à engager et à mener à terme leurs démarches. Les innovations concernent tous les domaines de l'entreprise (marketing, finances, technologie, ressources humaines) et tous les pays. Ainsi, deux d'entre elles ont contribué à la création d'emploi-jeunes et à l'ouverture des jeunes techniciens à l'international. Le Groupe a apporté son appui à la réalisation par Lyonnaise des Eaux d'une très importante étude parrainée

par la Banque Mondiale, sur les solutions alternatives pour la desserte des quartiers défavorisés dans les pays émergents.

Suez Lyonnaise des Eaux a été classée en 1998 au premier rang des entreprises qui innovent dans le classement annuel effectué conjointement par la revue « La Recherche » et le journal « La Tribune ».

Cet effort d'innovation s'appuie sur une recherche-développement active et de plus en plus internationale qui vise à protéger l'environnement, à mieux répondre aux attentes des clients dans le monde entier et à maîtriser les outils qui permettent d'améliorer la qualité et de réduire les coûts.

Dans l'Energie

En 1998, Elyo a engagé l'expérimentation à Besançon d'un procédé décentralisé de climatisation valorisant l'énergie disponible en été sur les réseaux de chaleur (incinération des déchets) et a mis au point à Casablanca des dispositifs conjoints eau-électricité pour réaliser des économies sur la distribution.

Tractebel a poursuivi l'amélioration de la qualité de l'électricité distribuée aux industriels pour répondre à leurs besoins spécifiques. Il a continué ses travaux sur le traitement et le stockage définitif des déchets radioactifs selon les orientations définies par l'Administration Belge. En partenariat avec de nombreuses équipes

scientifiques, Tractebel a mis au point un outil associant à chaque vecteur énergétique consommation d'énergie primaire, émissions à l'environnement et coûts externes, y compris les coûts et l'énergie nécessaires à la réalisation des équipements, leur maintenance, leur démolition en fin de vie et la reconstitution des réserves énergétiques. Cette méthode permet ainsi de disposer d'un bilan complet écologique et économique pour le choix de la filière énergétique la plus appropriée à chaque contexte.

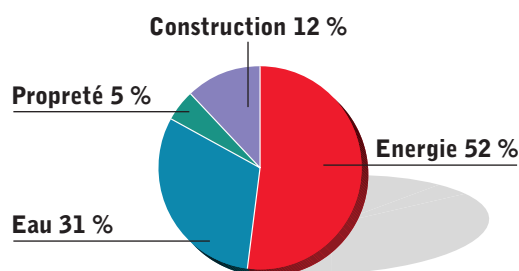
Dans l'Eau

Lyonnaise des Eaux a acquis un avantage stratégique significatif pour la reprise des réseaux de distribution,

La Recherche et Développement à Suez Lyonnaise des Eaux en 1998

182 millions d'euros investis (FRF 1,2 milliard)
1 000 projets de recherche
800 chercheurs
80 publications scientifiques
28 nouveaux brevets déposés
100 coopérations avec la recherche publique

Répartition des investissements en R&D par métier



DÉVELOPPEMENT

grâce à la mise au point par son centre de recherche de Newcastle d'une méthodologie de diagnostic rapide de l'état et des performances d'un réseau de distribution utilisée avec succès pour l'offre d'Atlanta et dans de nombreux services d'eau dans le monde.

L'outil de modélisation hydrologique "RADAR", qui permet d'optimiser l'assainissement des eaux pluviales, a été mis en service sur trois sites (Paris-Orly, Gènes, Malmö) en vue de sa qualification dans différentes conditions météo. En partenariat avec Thomson-CSF et Seres (Instrumentation), Lyonnaise des Eaux et Degrémont ont engagé avec l'aide du Ministère français de l'Industrie une recherche importante (5,64 millions d'euros - FRF 37 millions sur 3 ans) pour le développement d'outils de gestion automatisée des stations d'épuration.

Enfin, grâce à la mobilisation très rapide de son réseau mondial de recherche, Lyonnaise des Eaux a pu

réagir efficacement face à diverses contaminations accidentelles (Sydney, Manille...).

Dans la Propreté

Sita, qui a pris une dimension européenne avec la reprise des filiales non-américaines de BFI, a décidé de renforcer sa R&D, en établissant un centre de recherche à Vernon près de Paris et en constituant des réseaux de compétences par activité animés par les équipes de chacun des pays européens le plus avancé dans ces activités.

Sita a développé l'informatic embarquée sur la flotte de collecte pour optimiser la gestion des tournées et la pesée des containers par catégorie de déchet de façon à préparer la généralisation des collectes sélectives.

Le procédé Vitrogel, qui permet la stabilisation des fibres d'amiante au sein des flocages et calorifugeages et facilite les opérations de désamiantage (déflocage, transport et stockage des déchets), a été mis sur le marché.

Dans la Communication

Lyonnaise Câble a développé ses compétences dans les communications à haut débit combinant télévision numérique, Internet et téléphonie, et déployé des services interactifs : guide des programmes, commerce électronique...

Dans la Construction

Le Groupe GTM développe ses compétences de concessionnaire de grandes infrastructures de transport (autoroutes, grands ouvrages d'art, parcs de stationnement, aéroports...) et de spécialiste de travaux industriels (mécanique, électricité, offshore...). La mise en place, à l'aide de treuils linéaires, de gaines métalliques à l'intérieur d'une des cheminées (hauteur supérieure à 200m) de la centrale thermique du Havre constitue une première mondiale, qui illustre les compétences du Groupe en terme de levage de très lourdes charges et de soudages rapides et spéciaux.

DUMÉZ-GTM et GTM Construction viennent de réaliser, sans interruption de trafic, l'opération très délicate de remplacement des câbles de suspension du pont de Tancarville. Les déplacements mesurés lors des opérations de transfert de charges ont été conformes aux prévisions fournies par les outils de calcul sophistiqués que maîtrise le Groupe.

Le dispositif des fondations des piles du pont de Rion-Antirion en Grèce a été validé grâce aux simulations et essais sur modèles réduits en centrifugeuse. Cette recherche a fait l'objet d'une communication très remarquée au congrès de génie parasismique européen.

Enfin, à travers un partenariat avec l'Université Claude Bernard de Lyon, GTM Construction a mis au point un procédé de réparation d'ouvrages de génie civil fissurés par application de tissus en fibres de carbone.





La signature de la Charte sociale internationale formalise les valeurs qui animent la politique des ressources humaines du Groupe, et l'engagement en faveur de l'emploi des jeunes (Poitiers).

LES RESSOURCES HUMAINES

Avec plus de 201 000 collaborateurs dans le monde, Suez Lyonnaise des Eaux est devenu l'un des premiers employeurs européens. Fédérer les cultures et les équipes, détecter et développer les compétences des femmes et des hommes du Groupe autour de valeurs fortes au service d'une stratégie industrielle et internationale claire sont les enjeux majeurs de la politique des Ressources Humaines du Groupe.

Des équipes professionnelles, pluriculturelles et soudées pour gagner

Un recrutement résolument international, un brassage des équipes encouragé par une pratique volontariste de mobilité, forgent la culture et le professionnalisme du Groupe à travers le monde. Ciblée sur le recrutement de professionnels au profil international, cette politique permet au Groupe d'avoir un avantage concurrentiel lors de grands appels d'offres internationaux.

Les entretiens annuels d'évaluation, les comités de gestion de carrières

et la bourse de l'emploi : "Job News" portée maintenant sur l'Intranet Groupe, sont les outils privilégiés de cette démarche.

Environ 1 500 cadres dirigeants ou futurs dirigeants en France, en Belgique et à l'étranger bénéficient d'un suivi concerté entre chaque pôle d'activité et le Directoire. Mais c'est à tous les niveaux que le Groupe s'efforce d'identifier et de développer les talents au service de ses clients et partenaires.

Fédérer les équipes c'est aussi les associer étroitement aux défis et aux résultats du Groupe. En 1999 l'une des priorités sera de développer l'actionnariat salarié.

Une formation de pointe pour une recherche constante de qualité et de création de valeur

En 1998, l'Institut Suez Lyonnaise des Eaux en liaison avec le Conseil de la Prospective, de l'Innovation et du Management a poursuivi son action d'accompagnement et de stimulation de la carrière des cadres dirigeants. Les 7 000 heures de séminaires et les multiples rencontres organisées au Centre de Fillerval dans le domaine du management général, de la stratégie, du leadership et du comportement ont conforté l'Institut dans son rôle de creuset culturel du Groupe.

La dimension du Groupe et l'ampleur de ses enjeux internationaux sont devenus tels que, dès 1999, une Université Suez Lyonnaise des Eaux verra le jour, dotée de moyens humains, pédagogiques et matériels renforcés en Europe mais aussi décentralisés aux Etats-Unis, en Amérique Latine et dans le sud-est asiatique. Cette Université proposera des programmes allant des sessions d'accueil des jeunes aux formations pour le top management.

Suez Lyonnaise des Eaux s'emploie à développer cette ouverture culturelle en partenariat avec les meilleurs experts et en collaboration étroite avec le monde universitaire.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT POTENTIELLEMENT EXERÇABLES (STOCK OPTIONS)

	Plan ex-Suez 1994 1996 (1)		Plan ex-Lyonnaise des Eaux 1994 1995 1996			Plan Suez Lyonnaise des Eaux 1997 1998 (1)	
Nombre d'optionnaires	49	59	273	354	421	868	971
Nombre d'actions correspondantes	74 608	82 107	268 250	321 950	401 650	994 200	1 040 700
Pourcentage du capital	0,05	0,06	0,18	0,22	0,27	0,67	0,70

Au 31 décembre 1998, les actions à créer représentent 2,15 % du capital (non dilué).

(1) Options d'achat

Présente cette année au tournoi international d'entreprises Euromanager, l'équipe Suez Lyonnaise des Eaux associée à l'EM Lyon a représenté la France lors de la finale à Macao et s'est classé 6^{ème}.

Des valeurs sociales et humaines affirmées dans une charte sociale internationale

Signée à Barcelone le 9 octobre 1998 par Gérard Mestrallet et Philippe Brongniart d'une part, et le bureau de l'Instance Européenne de Dialogue d'autre part, la Charte sociale internationale de Suez Lyonnaise des Eaux présente les valeurs qui dictent la politique des ressources humaines du Groupe et les droits des salariés reconnus comme fondamentaux dans le monde entier.

Cette Charte est l'aboutissement d'un travail paritaire mené par le Comité International de Réflexion Ressources Humaines, l'Instance Européenne de Dialogue et la Direction des Ressources Humaines du Groupe.

Cette Charte Sociale Interna-

tionale est une solide base de dialogue social et une volonté partagée de transparence. Elle constitue le premier texte de cette nature conclu au sein d'un groupe de dimension internationale et fait partie intégrante de la Charte d'Ethique de Suez Lyonnaise des Eaux.

Une détermination constante pour l'emploi

Le débat français sur les 35 heures est une opportunité pour réfléchir, voire réformer les organisations : plusieurs sociétés du Groupe ont entamé des négociations décentralisées sur l'aménagement et la réduction du temps de travail.

Par ailleurs, l'engagement du Groupe en faveur de l'emploi des jeunes n'est pas nouveau (9 000 jeunes accueillis depuis 1994) mais l'effort se poursuit avec une même détermination et des partenaires fidèles et actifs :

- 14 conventions régionales d'insertion de jeunes demandeurs d'emploi signées avec des collectivités territoriales dont Dunkerque, Haguenau,

Nancy et Bordeaux en 1998 témoignent de la continuité de l'action ;

- en Belgique, Electrabel s'est engagé à accueillir 3 000 demandeurs d'emploi, dont certains sur son site de Tihange ;

- le développement des conventions pour l'expatriation de 200 jeunes techniciens internationaux auxquels le Groupe offre une expérience à l'étranger ;

- la mise en œuvre d'emplois jeunes, en particulier dans les métiers de la propreté et de l'eau ;

- le dynamisme d'une politique pluriannuelle de formation au tutorat, inscrite de longue date dans la culture du Groupe, au service du transfert des connaissances ;

- l'effort de chaque société du Groupe pour avoir en permanence à son effectif 2 % de jeunes en formation alternée qualifiante.

En favorisant et stimulant les initiatives décentralisées avec des partenariats systématiques, le Groupe remplit une obligation civique à l'égard des jeunes et fait aussi preuve d'innovation.

ASSOCIER PLUS FORTEMENT LES SALARIÉS AU DÉVELOPPEMENT DU GROUPE : L'OPÉRATION SPRING

En 1998, plus de 20 000 salariés ont souscrit pour 31,7 millions d'euros (FRF 207 millions).

Au total, plus de 38 % des ayants-droits sont déjà actionnaires.

Suez Lyonnaise des Eaux souhaite associer les salariés du Groupe à ses bonnes performances et porter leur participation dans le capital de 1 % à 5 % dans les années à venir.

En 1999, Suez Lyonnaise des Eaux souhaite impliquer l'ensemble de ses salariés, en France, en Belgique et à l'étranger, en lançant l'opération « Spring ». L'originalité de cette opération réside dans son caractère international qui permet à toutes les équipes de témoigner leur confiance dans la stratégie de développement du Groupe.

Effectifs du Groupe

	31/12/97	31/12/98
Effectif Total	175 000	201 000
dont non-français	100 000	126 500



LES VALEURS DU GROUPE

Il y a un an, Gérard Mestrallet faisait du « chantier des valeurs » l'une des priorités du Groupe : « Il nous faut achever de construire des valeurs communes », disait-il. « 1998 devrait être l'aboutissement de la réflexion que nous avons entamée. » L'idée est de « réussir la cohérence interne du Groupe, de bâtir son identité, de faire jouer les synergies » et d'affirmer une vision de l'avenir par un comportement clair. Pour cela il fallait trouver le plus grand dénominateur commun de par la pluralité des métiers, des cultures, des implantations... Une vaste réflexion a été menée. Un sondage a été adressé aux 201 000 salariés du Groupe. Des tables rondes ont été organisées par des consultants indépendants en France et à l'international. De ces consultations, six valeurs sont ressorties pour être mises en exergue. Elles sont les éléments incontournables du comportement professionnel des collaborateurs de Suez Lyonnaise des Eaux. Cette démarche, explique Jérôme Monod, « a le grand mérite de doter le nouveau Groupe des principes universels correspondants à son ambition mondiale ».

Nos six valeurs

Professionnalisme, partenariat, esprit d'équipe, création de valeur, respect de l'environnement, éthique.

• **La valorisation du professionnalisme** pour

améliorer le service aux clients dans le monde entier



• **Le souci du partenariat** dans la confiance et la durée pour favoriser des relations équilibrées et transparentes avec nos interlocuteurs.

• **L'esprit d'équipe** pour entre-

prendre, innover et créer, pour renforcer les solidarités et les synergies.



• **La recherche de la création de valeur** pour accroître la rentabilité et la solidité financière, gages de l'autonomie et de la pérennité de l'entreprise.



• **Le respect de l'environnement** pour améliorer durablement la qualité de la vie.

• **L'exigence d'une éthique** qui s'impose à tous



pour faire vivre ces valeurs dans le respect de l'autre.

Ethique

Certes, le comportement éthique reste une responsabilité individuelle. Il n'empêche que chaque société doit mettre en place une organisation assurant le développement d'une éthique commune. Les Conseils d'Administration des principales sociétés sont dotés, comme le Conseil de Surveillance de Suez Lyonnaise des Eaux, d'un Comité d'Éthique chargé de veiller aux valeurs individuelles et collectives sur lesquelles le Groupe fonde son action.

Par ailleurs, chaque président de ces sociétés nomme un déontologue. Celui-ci assure un rôle fonctionnel pour veiller aux questions d'éthique, proposer, élaborer et diffuser les codes de conduite, suivre le respect des codes et des chartes, rendre compte de l'application des règles d'éthique. Les déontologues du Groupe se réunissent régulièrement et partagent leur expérience. Ils sont à la disposition de tout collaborateur pour donner les éléments de réflexion permettant d'aboutir à des comportements en conformité avec l'éthique du Groupe.

"Nul n'est censé ignorer les valeurs"

Pour animer le Groupe dans son for intérieur, les valeurs de Suez Lyonnaise des Eaux sont clairement définies et identifiées. Charge à chacun de les vivre et de les transmettre autour de lui dans l'entreprise comme dans toute relation professionnelle. Quelques documents viennent d'être publiés : la Charte d'éthique, la Charte sociale internationale, les Règles d'organisation et de conduite des sociétés du Groupe, et bientôt la Charte Environnement.

Disponibles en français, anglais, allemand et espagnol, ces textes ont été formellement approuvés par le Directoire puis présentés au Comité d'Éthique et au Conseil de Surveillance où ils ont reçu une totale approbation.



L'ENVIRONNEMENT

La protection de l'environnement est un enjeu central pour les différents métiers du Groupe : le traitement des eaux usées ou la gestion des déchets ont directement pour vocation de réduire l'impact des activités humaines sur le milieu naturel, tandis que la gestion de l'énergie, la distribution d'eau ou la construction d'infrastructures transforment des ressources naturelles en produits et en services indispensables à la vie des hommes.

Chaque métier de Suez Lyonnaise des Eaux définit des priorités et met en œuvre des politiques environnementales adaptées à sa stratégie, à l'évolution des réglementations et aux attentes de ses clients. Ces politiques visent principalement à :

- analyser en permanence les conséquences de leurs activités sur le milieu naturel afin d'améliorer durablement la qualité et la sécurité des installations et d'en maîtriser les risques ;
- réduire au maximum les nuisances liées aux activités ;
- économiser les ressources naturelles et préserver l'équilibre des écosystèmes.

Dans l'Energie, Tractebel et Elyo développent depuis plusieurs années les techniques de co- et de trigénération qui permettent de réduire la consommation d'énergie et la production de gaz à effet de serre. Electrabel a mis au point une méthode d'analyse pour évaluer la production de gaz carbonique dans

ses unités de production et proposer au gouvernement belge des mesures permettant de satisfaire aux objectifs internationaux.

Dans l'Eau, une partie importante des investissements de recherche est consacrée à protéger les ressources, qu'il s'agisse de la réutilisation des eaux usées, de la réalimentation des nappes ou de l'étude des conséquences des phénomènes naturels tels que le réchauffement de la planète. A La Paz (Bolivie), Aguas del Illimani, filiale de Suez Lyonnaise des Eaux, analyse l'évolution des glaciers pour mieux prévoir l'évolution des ressources et des investissements à réaliser.

La valorisation des boues de stations d'épuration est également un sujet majeur de réflexion qui rassemble plusieurs métiers du Groupe (voir encadré). Dans la Propreté, l'accent est mis sur l'analyse et la modélisation du comportement à long terme des déchets afin de prévenir les risques sur la Santé publique et sur le tri et la valorisation des déchets pour économiser les ressources naturelles. Dans la Construction, Groupe GTM met l'accent sur l'intégration de ses ouvrages dans l'environnement, la réduction des nuisances liées à ses chantiers et la réutilisation des produits de démolition et des mâchefers dans la construction.

NORTHUMBRIAN À LA POINTE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PROGRÈS TECHNOLOGIQUE

Pour traiter les boues de ses clients municipaux et industriels et répondre aux nouvelles directives du Royaume-Uni et de l'Union Européenne, Northumbrian Water (détenue à 71 %) vient d'inaugurer à Bran Sands un centre de traitement des boues à la pointe du progrès technologique représentant un investissement de 70 millions de livres sterling.

Cet investissement permet de transformer des boues d'épuration en palets biologiques (biopellets), de respecter l'obligation de mettre fin au rejet des boues d'épuration en Mer du Nord et d'économiser 350 000 tonnes de charbon par an.

Les biopellets

Issues d'une technique de séchage et de compression, les boues sont transformées en boules de très petites tailles (4 à 12 mm de diamètre). Ces petits palets sont alors refroidis avant d'être convoyés dans des silos par un système de transport pneumatique pour être réutilisés en combustibles, fertilisants agricoles et même en briques pour la construction.



Restauration de la réserve écologique des Coipos à Buenos Aires (Aguas Argentinas). Ces actions ont permis de sauvegarder des espèces animales et végétales et de rétablir l'équilibre des écosystèmes aquatiques.



L'ESPACE INVESTISSEURS

Suez Lyonnaise des Eaux souhaite constamment améliorer ses performances dans l'intérêt de ses actionnaires, investisseurs et salariés, afin qu'ils bénéficient au mieux de la création de valeur. Tout au long de l'année, le Groupe entretient des contacts réguliers avec ses investisseurs individuels et institutionnels.



L'ESPACE ACTIONNAIRES

Plus de 300 000 actionnaires ont choisi d'accompagner le développement du Groupe. Pour mériter cette confiance, Suez Lyonnaise des Eaux prend des engagements précis, en termes de croissance des résultats et de rémunération du capital investi, d'égalité de traitement des actionnaires et de qualité d'information.

En collaboration avec le [Comité Consultatif des Actionnaires](#), en 1998 Suez Lyonnaise des Eaux a enrichi les différents outils mis en place pour informer régulièrement ses actionnaires sur la vie du Groupe.

Le Comité s'est réuni 3 fois pour des séances de travail, il a régulièrement été consulté au téléphone et a suivi un certain nombre de visites de sites et de réunions en province.

Précurseur des [Comités européens](#), le Comité Consultatif du Groupe est constitué de 15 membres, 10 français et 5 belges, choisis en fonction de leur profil, cursus, motivation, et d'une juste répartition géographique, et linguistique concernant les membres belges. Il contribue au perfectionnement de l'ensemble des moyens de communication destinés aux actionnaires individuels et propose des recommandations.

LE CLUB DES ACTIONNAIRES

Lieu d'échange et de dialogue, le Club Espace Actionnaires a pour objectif de [mieux faire connaître le Groupe et les univers susceptibles d'intéresser les actionnaires](#) : la Bourse, l'euro, Internet.

Plus de 26 200 actionnaires ont rejoint le Club Espace Actionnaires depuis sa création en février 1998. En décembre 1998, le Club s'est élargi à la Belgique suite à une campagne de presse : 1 200 membres se sont alors inscrits.

LES AVANTAGES DU CLUB

Une information régulière dans votre boîte à lettres

- **Les lettres aux actionnaires** : 3 à 4 fois par an, l'actualité des métiers du Groupe, la vie de l'action et du Club...
- **Les rapports annuel et semestriel** : toute l'information nécessaire pour mieux appréhender les résultats, la stratégie et les perspectives du Groupe.
- **Le guide de l'actionnaire** : droits, fiscalité, comment lire la cote, où trouver l'information sur l'action, l'euro, l'Assemblée Générale, le lexique.
- **Le compte-rendu d'Assemblée Générale**, pour ceux qui n'ont pu assister à l'Assemblée. Le compte-rendu d'Assemblée est adressé sur demande au n° vert (moments forts, questions de la salle et du numéro vert).

Des occasions de rencontres plusieurs fois par mois

- des visites de sites en France et en Belgique : centrales de cogénération (Energie), usines d'eau potable (Eau), centre de tri (Propreté), M6 (Communication)...



Les actionnaires de Suez Lyonnaise des Eaux ont l'occasion de découvrir les métiers du Groupe tout au long de l'année.

- des réunions d'actionnaires : Suez Lyonnaise des Eaux organise des réunions en présence des Présidents destinées à ses actionnaires individuels plusieurs fois par an, en partenariat avec la Société des Bourses Françaises ou des journaux patrimoniaux français et belges,
- des stands dans les grands salons destinés aux épargnants (invitations gracieuses pour les membres du Club).

L'accès à des formations dédiées

- L'Ecole de la Bourse : organisée avec la SBF-Bourse de Paris et avec 2 quotidiens financiers belges, cette formation d'une journée a pour but de mieux faire connaître les mécanismes boursiers aux actionnaires.
- Comment utiliser Internet : organisée avec notre filiale Lyonnaise Câble, cette initiation permet de découvrir les possibilités du câble sur Internet, de « surfer » sur le site dédié aux actionnaires du Groupe, puis de se servir d'Internet en libre-service.
- L'euro en questions : l'euro est devenu une réalité. D'ici l'an 2002, année de basculement des espèces en euros, nous souhaitons accompagner la familiarisation de nos actionnaires avec l'euro.

DÉVELOPPER ET AMÉLIORER LE DIALOGUE AVEC NOS ACTIONNAIRES EN TEMPS RÉEL EST UNE PRIORITÉ.

Nous avons donc mis en place des outils adaptés :

- Les n° verts : 0800 177 177 en France et le 0800 25 125 à Bruxelles sont à votre disposition gratuitement toute l'année sans interruption, du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h, ils sont gérés directement par le Service Relations Actionnaires de la Communication Financière. Nous nous engageons à vous apporter des réponses rapides et approfondies à vos questions, qu'elles soient d'ordre juridique, fiscal ou qu'elles concernant la vie du Groupe,
- Le site internet exclusivement dédié aux actionnaires de Suez Lyonnaise des Eaux : www.actionnaires.suez-lyonnaise.com

Vous y trouverez plusieurs espaces d'information : l'espace action (la Bourse en temps réel, convertisseur euro-franc), l'espace Club (tout savoir sur l'euro, la fiscalité), l'espace actualité (communiqués, compte-rendus de visites de sites), l'espace bibliothèque (télécharger les discours des Présidents, rapports annuels ou semestriels, lettres aux actionnaires), l'espace dialogue (posez toutes vos questions et laissez un message e.mail aux membres du Comité Consultatif des Actionnaires).

L'ESPACE ANALYSTES ET INVESTISSEURS

En 1998, Suez Lyonnaise des Eaux a poursuivi une politique soutenue d'information :

Envers les analystes :

- Plus de 50 contacts en one-on-one à Paris,
- Plus de 500 entretiens téléphoniques,
- Plus de 400 rencontres au cours de présentations (résultats, opérations majeures...) et de l'Assemblée Générale.

Envers les investisseurs :

- Plus de 100 contacts en one-on-one à Paris,
- Plus de 700 rencontres au cours de séminaires, conférences, visites de site,
- 20 roads-shows à l'étranger sur les principales places financières à l'international.

Au moyen du site Internet en anglais :

www.finance.suez-lyonnaise.com spécialement dédié aux investisseurs institutionnels et aux analystes financiers (20 000 pages consultées par mois, plus de 1 000 abonnés) : éditorial du Président en exclusivité, communiqués en ligne en temps réel, réponses aux questions fréquemment posées, présentations financières et rapport annuel : autant d'informations téléchargeables, consultables, 24h/24h en tout point du globe.



CONTACTS

Direction de la Communication Financière : Valérie BERNIS

• Responsables des relations avec les actionnaires individuels :

Valérie WARD - Rita RIO - N° vert : 0800 177 177

• Responsables des relations avec les analystes et les investisseurs :

Patrick AYOUB - Isabelle JOUET PASTRE

• Responsable de la communication financière au Benelux:

Guy DELLICOUR - N° vert : 0800 25 125

Vos rendez-vous avec Suez Lyonnaise des Eaux

- Assemblée Générale : 28 mai 1999
- Paiement du dividende : 1^{er} juin 1999
- Résultats semestriels : 7 octobre 1999
- Résultats annuels : mars 2000



ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ

SUEZ LYONNA

Structures sectorielles

Structures juridiques

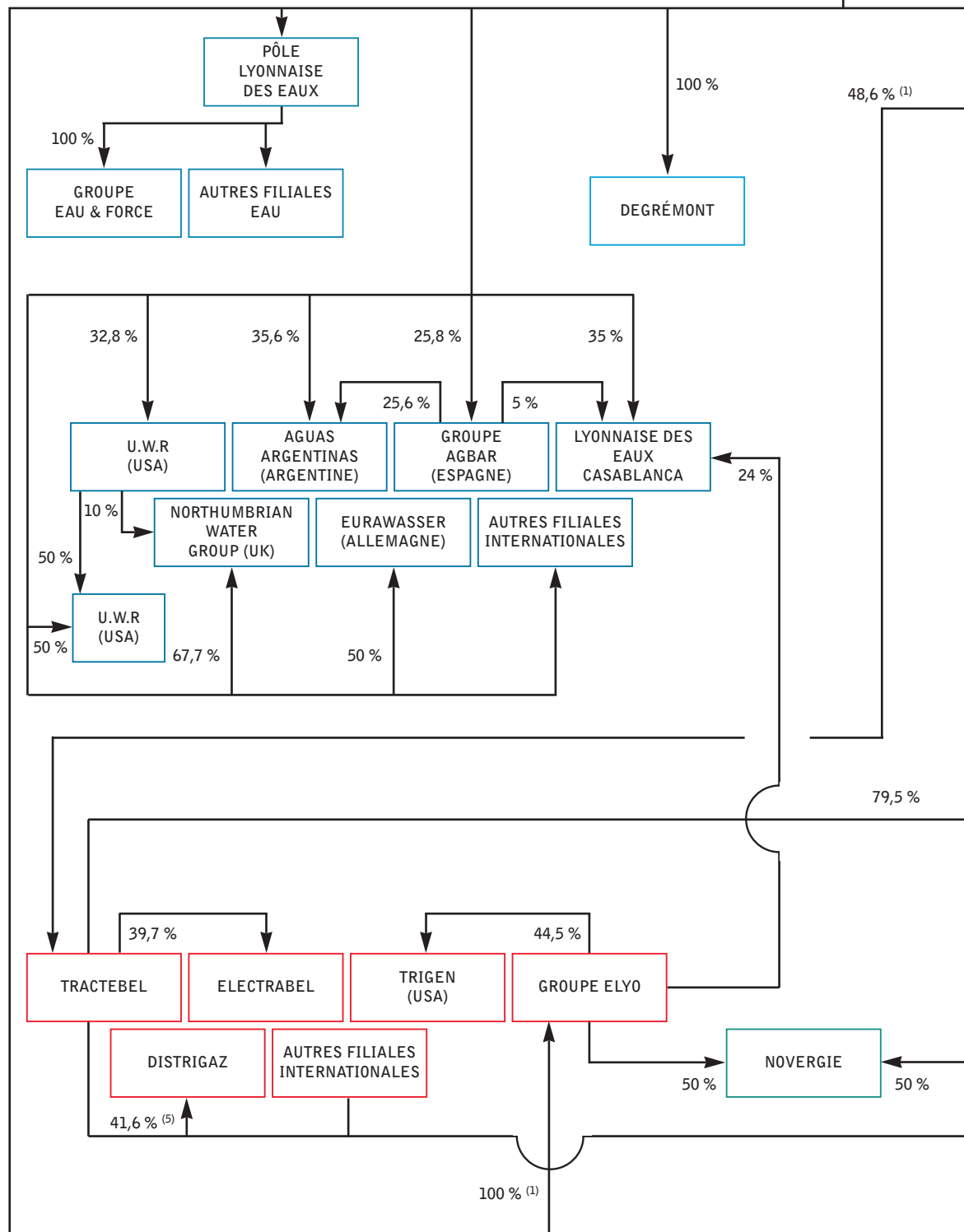
% d'intérêt

EAU FRANCE

EAU INTERNATIONAL

TRAITEMENT EAU

ÉNERGIE



(1) Le 31 mars 1999 le Conseil de Surveillance de Suez Lyonnaise des Eaux a voté la cession d'Elyo (100 %) à la Société Générale de Belgique et la reprise par Suez Lyonnaise des Eaux de la participation de la Société Générale de Belgique dans Cofigem/Sagem (20 %).

(2) Selon les modalités de la cession de Sofinco intervenue en avril 1998, la participation est de 30 % en 1999 et de 0 % en 2000.

(3) Cession de La Hénin Vie en janvier 1999.

(4) 48,6 % est le pourcentage d'intérêt, le pourcentage de contrôle est de 50,1 %

(5) Le pourcentage de contrôle est de 50,4 %

ISE DES EAUX





Claude Monet au travail.
© Collection Philippe Piguet

RAPPORT DE GESTION

page 66

COMPTES CONSOLIDÉS

• Comptes en euros	
Compte de résultat	page 74
Tableau consolidé des flux de trésorerie	page 75
Bilan au 31 décembre 1998	page 76
• Comptes en francs	
Compte de résultat	page 78
Tableau consolidé des flux de trésorerie	page 79
Bilan au 31 décembre 1998	page 80
• Annexes aux comptes consolidés	page 82
• Principales sociétés consolidées au 31 décembre 1998	page 109
• Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	page 111

COMPTES SOCIAUX

• Comptes en euros	
Compte de résultat	page 114
Bilan au 31 décembre 1998	page 116
Tableau des flux de trésorerie	page 122
• Comptes en francs	
Compte de résultat	page 118
Bilan au 31 décembre 1998	page 120
Tableau des flux de trésorerie	page 123
• Annexes aux comptes sociaux	page 124
• Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	page 136
• Rapport Général des Commissaires aux Comptes	page 137
• Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	page 138

INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

• Renseignements de caractère général	
concernant la Société	page 143
concernant le capital	page 145
• Composition du Directoire et du Conseil de Surveillance	page 153
• Rapports des Comités du Conseil de Surveillance	page 154
• Renseignements concernant les filiales et les participations	page 156
• Responsables de l'information financière et du contrôle des comptes	page 167
• Table de correspondance COB	page 168
• Assemblée Générale Mixte du 28 mai 1999	
Ordre du jour	page 169
Rapport du Directoire	page 170
Observations du Conseil de Surveillance	page 175
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les valeurs mobilières	page 176
Rapport des Commissaires aux Apports	page 178
Rapport de l'Expert indépendant	page 180
Résolutions	page 181

Rapport de gestion

COMMENTAIRE GÉNÉRAL

Les comptes consolidés de Suez Lyonnaise des Eaux au titre de l'exercice 1998 se caractérisent par :

- La croissance : un chiffre d'affaires des métiers centraux de EUR 21,42 milliards, en hausse de 17 % par rapport à l'exercice 1997, la part de l'international s'élevant à 37 % (27 % en 1997).
- La rentabilité : un résultat net, part du Groupe, de EUR 1,01 milliard (+ 64 %), dont EUR 0,76 milliard au titre du résultat net courant part du Groupe (+ 25 %) et EUR 0,24 milliard au titre du résultat net exceptionnel part du Groupe.
- La prudence : les provisions pour risques et charges au bilan progressent de 19 % et s'élèvent à EUR 8,28 milliards.
- La flexibilité financière : les opérations majeures de développement et de recentrage sur les métiers centraux n'ont pas entamé la solidité financière du Groupe. Le ratio d'endettement à 59 % des fonds propres et le ratio de couverture des frais financiers par le résultat brut d'exploitation (Ebitda, hors secteur financier) supérieur à 7,5, en sont l'illustration.

Le **chiffre d'affaires** consolidé s'élève à EUR 31,36 milliards, en hausse de 8 % par rapport à l'exercice 1997.

Le chiffre d'affaires réalisé dans les métiers centraux représente 68 % du total. La croissance est prononcée dans les métiers centraux que sont l'Energie, la Propreté et la Communication (en hausse respectivement de 10 %, 48 % et 10 %).

Les autres métiers contribuent au chiffre d'affaires pour EUR 9,94 milliards, dont près des deux tiers sont réalisés dans le secteur de la Construction.

Le **résultat d'exploitation** ressort à EUR 2,8 milliards et représente 8,9 % du chiffre d'affaires, contre 7,9 % en 1997. L'amélioration de la rentabilité opérationnelle résulte du renforcement du Groupe dans les sociétés à rentabilité d'exploitation élevée.

Le **résultat financier** s'élève à EUR - 0,37 milliard, contre EUR - 0,3 milliard à fin 1997. Cette évolution résulte principalement de l'incidence du retraitement des contrats de crédit-bail à compter du 1^{er} janvier 1998 (EUR - 0,05 milliard) et de l'augmentation de l'encours moyen de la dette, partiellement compensés par une légère diminution du coût moyen de l'endettement.

Au total, le **résultat courant** des sociétés intégrées s'établit à EUR 2,43 milliards, en progression de 22 %. Il représente 7,8 % du chiffre d'affaires de l'exercice, contre 6,9 % en 1997.

Le **résultat exceptionnel** s'élève à EUR 179,6 millions, contre une contribution négative de EUR - 50 millions en 1997. Il est analysé ci-après en net part du Groupe.

La charge **d'impôt sur les bénéfices**, composée pour l'essentiel d'impôts exigibles, s'élève à EUR 0,64 milliard. Les comptes 1998 intègrent la majoration d'impôt en France, dont l'impact est estimé à EUR 13,7 millions.

La part dans le **résultat des sociétés mises en équivalence** s'établit à EUR 0,26 milliard, contre près de EUR 0,3 milliard en 1997. Cette diminution s'explique par le passage en intégration globale des filiales brésiliennes du groupe Sita et par la prise de participation complémentaire dans le bouquet numérique TPS actuellement en phase de démarrage, évolutions en partie compensées par la performance des filiales financières de la Société Générale de Belgique.

Le **résultat net total** ressort à EUR 2,06 milliards. La part des **intérêts minoritaires** s'élève à EUR 1,05 milliard. Elle est, pour l'essentiel, localisée dans les filiales de la Société Générale de Belgique, Tractebel et Electabel.

Le **résultat net part du Groupe** de EUR 1,01 milliard, est en progression de 64,3 % par rapport à l'exercice 1997, et s'analyse de la manière suivante :

En millions d'euros

	EXERCICE 1998	EXERCICE 1997
Résultat net courant, part du Groupe	762,7	609,0
Résultat net exceptionnel, part du Groupe	242,3	2,8
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE	1 005,0	611,8

Ainsi, la progression du résultat net part du Groupe trouve son origine dans la progression de 25 % du résultat net courant, accentuée par la contribution positive du résultat exceptionnel.

Le **bénéfice net par action**, calculé par rapport au nombre moyen d'actions en circulation, sous déduction de l'autocontrôle, est de EUR 7,41 (contre EUR 4,92 en 1997).

Le **total du bilan** s'élève à EUR 72,49 milliards.

L'**actif immobilisé** est de EUR 45,95 milliards. Les **écarts d'acquisition positifs** représentent EUR 2,96 milliards (soit EUR 2,02 milliards en part du Groupe), en augmentation de EUR 1,39 milliard, du fait des acquisitions importantes dans les secteurs Propreté (dont l'acquisition des entités BFI hors Amérique du Nord pour EUR 0,85 milliard, et le rachat des minoritaires dans Watco pour EUR 0,17 milliard), Communication (EUR 0,12 milliard suite aux achats de participations

complémentaires dans TPS et Paris TV Câble) et Energie (diverses acquisitions de Tractebel pour EUR 0,17 milliard).

En 1998, le **taux de retour sur fonds propres (ROE)**, calculé en part du Groupe et sur la base des capitaux propres moyens, s'établit à :

- avant amortissement des écarts d'acquisition : 13,5 % (9,5 % en 1997)
- après amortissement des écarts d'acquisition : 12,2 % (8,5 % en 1997).

L'**endettement net** consolidé s'établit à EUR 10,65 milliards, contre EUR 9,21 milliards au 31 décembre 1997. Cette augmentation résulte principalement du retraitement des contrats de crédit-bail à compter du 1^{er} janvier 1998, des acquisitions de Gerasul et des entités BFI. Le ratio d'endettement s'établit à 59 % au 31 décembre 1998. Hors secteur financier, le résultat brut d'exploitation couvre plus de 7,5 fois les frais financiers nets.

DÉTAIL DE L'ACTIVITÉ (la composition des secteurs d'activités du Groupe est détaillée en note 27)

En millions d'euros

	1998	EFFETS DE PÉRIMÈTRE	EFFETS DE CHANGE	VARIATION NETTE	1997	VARIATION NETTE EN %
Energie	10 766,8	664,4	(53,1)	399,2	9 757,2	4,1 %
Eau	5 119,7	62,0	18,9	307,0	4 730,9	6,5 %
Propreté	5 119,8	1 232,6	(1,2)	427,2	3 461,2	12,3 %
Communication	409,6	4,3	(0,3)	33,3	372,3	9 %
Métiers centraux	21 415,9	1 963,3	(35,6)	1 166,7	18 321,6	6,4 %
Services financiers	2 436,8	(351,9)	(2,1)	(105,6)	2 896,4	- 3,6 %
Construction	6 878,8	(41,2)	(34,0)	314,2	6 639,8	4,7 %
Autres	629,0	(483,4)	(1,7)	(57,5)	1 171,6	- 4,9 %
Autres activités	9 944,6	(876,4)	(37,8)	151,1	10 707,7	1,4 %
Total Groupe	31 360,5	1 086,9	(73,5)	1 317,8	29 029,3	4,5 %

Métiers centraux :

Les taux de change n'ont pas eu d'effet significatif sur l'évolution du chiffre d'affaires.

Energie :

Tractebel : l'activité atteint EUR 8 634,6 millions, soit une variation nette de EUR 306,6 millions. Le développement à l'étranger a entraîné l'entrée de Almaty Power (Kazakhstan), Gerasul (Brésil), San Gabriel (Californie) et West Windsor (Canada) dans le périmètre de consolidation.

Elyo : le chiffre d'affaires s'établit à EUR 1 891,4 millions, l'année 1998 étant marquée par la mise en exploitation des importantes usines de valorisation des déchets du groupe Novergie en partenariat avec Sita et par le développement de l'activité Gestion-Maintenance.

La part d'activité de Lyonnaise des Eaux de Casablanca (Maroc) relative à la distribution d'électricité est inscrite dans ce secteur pour EUR 240,7 millions, représentant douze mois d'activité contre cinq en 1997.

Eau :

La distribution d'eau en France (40 % de l'activité du secteur, en augmentation de 2 %) est caractérisée par une action commerciale soutenue, en particulier dans le domaine de l'assainissement.

Ce secteur bénéficie par ailleurs de la consolidation de Lydec (Maroc) sur douze mois, de l'entrée de Palyja (Indonésie) et de United Water Services (Etats-Unis) pour s'établir à l'international à EUR 2 207,2 millions. L'évolution de l'international reste significative, surtout en Argentine et au Royaume-Uni.

Dans le domaine du traitement de l'eau, le groupe Degrémont (+ 6,3 %) confirme sa forte présence à l'international (70 % de son activité) et se renforce notamment dans le domaine du traitement des eaux pour l'industrie.

Propreté :

La progression de l'activité à périmètre et change constants est significative (près de 12 %). La part à l'international (hors France et Belgique), passe de 29 % en 1997 à 45 % en 1998.

Le groupe Sita, avec l'acquisition des filiales de BFI situées hors Amérique du Nord et l'intégration globale de la filiale brésilienne VEA, voit son chiffre d'affaires s'accroître de EUR 1 milliard.

La branche environnement de Tractebel connaît également une croissance soutenue (+ 35 % dont + 17,2 % à périmètre et change constants), en raison notamment de l'acquisition de A & J Bull (Royaume-Uni).

Communication :

L'activité câble en France enregistre une évolution favorable du nombre d'abonnés (+ 6,7 %). TPS, consolidé par mise en équivalence, ne contribue pas au chiffre d'affaires consolidé.

Le chiffre d'affaires publicitaire de Métropole TV a augmenté de 13,7 % tandis que sa part du marché publicitaire passe de 17 à 18 %. La part d'audience de la chaîne hertzienne M6 augmente de 0,2 point en 1998 pour atteindre 13,4 %.

Le groupe Tractebel a continué à développer ses activités liées aux nouvelles technologies en Belgique. Ces activités sont exercées par Worldcom SA (téléphonie), Codenet (téléphonie et réseau virtuel de communication) et Datatrak (réseau de communications mobiles destiné à la localisation de véhicules).

Autres activités :

Services financiers :

La variation du chiffre d'affaires du secteur est essentiellement liée aux cessions d'activités. ISM et La Hénin Epargne Crédit ne contribuent ainsi que pour les six premiers mois de l'exercice (EUR 0,3 milliard). Sofinco, dans laquelle le Groupe conserve une participation de 30 % après la cession au Crédit Agricole en janvier 1999, est consolidée en 1998 par intégration globale (EUR 0,75 milliard). La Hénin Vie voit ses produits d'exploitation diminuer compte tenu de l'évolution de ses marchés, sans que cette variation ait une répercussion sur sa marge brute.

Construction :

Groupe GTM (EUR 6,85 milliards) continue de réduire le poids relatif de l'activité BTP, au bénéfice des travaux routiers (EUR 2,04 milliards, + 14 %), de l'ingénierie (+ 50 %) et de l'offshore (+ 23 %).

Participations industrielles :

Seul subsiste dans ce secteur le groupe Recticel. Les titres ayant été cédés par la Société Générale de Belgique au début du mois de juillet 1998, seul le premier semestre 1998 est consolidé.

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DE L'ACTIVITÉ

La part du chiffre d'affaires réalisée à l'international croît dans l'ensemble du Groupe. Dans les métiers centraux, elle s'établit à 37 % de l'ensemble en 1998, contre 27 % en 1997.

En millions d'euros

	FRANCE	1998 BELGIQUE	INTERNATIONAL	FRANCE	1997 BELGIQUE	INTERNATIONAL
Energie	1 304,1	6 692,1	2 770,8	1 244,9	7 034,0	1 478,3
Eau	2 279,9	29,6	2 810,2	2 278,1	21,0	2 431,8
Propreté	1 836,1	858,4	2 425,3	1 573,3	946,7	941,2
Communication	330,8	66,4	12,4	282,2	74,4	15,7
Métiers centraux	5 750,9	7 646,4	8 018,7	5 378,4	8 076,2	4 867,0
Services financiers	2 194,8		241,9	2 730,1		166,3
Construction	3 724,2	325,9	2 828,7	3 701,6	646,1	2 292,1
Autres	88,4	502,8	37,9	217,8	944,4	9,3
Autres activités	6 007,4	828,7	3 108,4	6 649,5	1 590,5	2 467,7
Total Groupe	11 758,3	8 475,1	11 127,1	12 027,9	9 666,7	7 334,7

Le chiffre d'affaires par zones géographiques se répartit comme suit :

En millions d'euros

	1998	1997	1996 PRO FORMA
France	11 758,3	12 027,9	11 726,8
Belgique	8 475,1	9 666,7	8 719,9
Union Européenne	5 110,0	2 944,5	2 522,1
Autres pays d'Europe	943,4	670,4	416,2
Asie et Océanie	1 491,7	1 015,3	801,0
Afrique	899,9	800,1	457,5
Amériques	2 682,1	1 904,4	1 762,8
TOTAL INTERNATIONAL	31 360,5	29 029,3	26 406,3

L'activité réalisée en Europe (hors France et Belgique), s'exerce pour une part significative en Grande-Bretagne (37 %) et en Espagne (18 %). En outre, l'implantation du Groupe en Allemagne, au Luxembourg et dans les Pays-Bas (20 %) s'est accrue significativement du fait de l'acquisition du réseau de BFI par Sita. La croissance de l'activité de

Tractebel en Hongrie (Dunamenti) et celle du Groupe GTM dans les pays de l'Europe de l'Est expliquent l'évolution dans les autres pays d'Europe.

La première consolidation de l'activité de Tractebel au Kazakhstan (EUR 0,34 milliard) explique en grande partie la croissance sur la zone Asie.

DÉTAIL DU RÉSULTAT

Le résultat brut d'exploitation (EBITDA), un des indicateurs de rentabilité suivi par le Groupe, est calculé de la manière suivante :

En millions d'euros

	1998	1997 PRO FORMA
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et provisions	5 610,6	5 699,8
Éléments du résultat financier non liés à l'endettement net	236,1	234,5
Résultat courant des sociétés mises en équivalence	256,7	306,4
Autres retraitements	18,0	10,3
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	6 121,4	6 251,0

Les métiers centraux représentent 77,3 % du total en 1998 (contre 69,3 % en 1997) et progressent de 9,3 %. La progression dans l'énergie est atténuée sous l'effet notamment de dépenses d'entretien, d'un niveau non récurrent, pour l'électricité en Belgique (par ailleurs couvertes par des provisions).

Le résultat brut d'exploitation des services financiers est donné à titre indicatif, la spécificité de l'activité d'assurance rendant cet indicateur moins pertinent. Le redressement de Groupe GTM se traduit par la progression du résultat brut d'exploitation du secteur Construction.

En millions d'euros

	1998	1997
Energie	2 909,7	2 767,7
Eau	1 149,9	1 083,6
Propreté	636,8	429,0
Communication	38,3	50,3
Métiers centraux	4 734,6	4 330,6
Services financiers	1 130,1	1 487,9
Construction	437,8	396,4
Autres	(181,1)	36,1
TOTAL GROUPE	6 121,4	6 251,0

Le résultat net courant part du Groupe correspond à la part du Groupe dans le résultat courant, après impôt et amortissement des écarts d'acquisition, des sociétés intégrées et mises en équivalence. Il s'analyse comme suit par activité :

En millions d'euros

	1998	1997	1996 PRO FORMA
Energie	193,6	133,2	84,9
Eau	211,6	213,0	191,9
Propreté	62,2	54,7	35,1
Communication	(29,0)	(8,1)	7,8
Divers non ventilés	3,2	3,8	
Métiers centraux	441,6	396,6	319,7
Services financiers	245,3	188,0	180,0
Construction	62,5	51,4	33,4
Autres	13,3	(27,0)	(9,0)
TOTAL GROUPE	762,7	609,0	524,1

La contribution des **métiers centraux** est en progression de 11,3 %.

La contribution de l'**Eau** reste stable, malgré l'impact programmé du démarrage des grands contrats remportés en 1997 (Manille, Jakarta). La contraction des contributions des groupes Degrémont et Northumbrian ainsi que celle des filiales malaisiennes, viennent compenser l'amélioration de la rentabilité des sociétés d'eau françaises.

La contribution du secteur **Energie** s'inscrit en hausse de 45,3 %. Elle est portée par l'augmentation de la part du Groupe dans la Société Générale de Belgique et donc dans Tractebel (la quote-part d'intérêt passant de 31 % à 40 % en moyenne sur l'exercice) et par le développement de l'activité électrique et gazière à l'international (Brésil, Kazakhstan notamment). Le groupe Elyo confirme par ailleurs le redressement de sa rentabilité.

Le secteur **Propreté** progresse de 13,7 %. La croissance de la contribution à ce métier des groupes Tractebel, Northumbrian et Agbar fait plus que compenser l'impact légèrement dilutif, en première année, de l'acquisition par Sita des activités non-américaines du groupe BFI.

Comme prévu, le secteur de la **Communication** est affecté par le renforcement de la participation du Groupe dans TPS (télévision par satellite), ainsi que par les coûts inhérents au passage au numérique des sites de Lyonnaise Câble.

Au sein des **autres métiers**, la contribution des **services financiers** à EUR 245,3 millions bénéficie des effets favorables du rapprochement entre Fortis et Générale de Banque ainsi que du renforcement de la part du Groupe dans la Société Générale de Belgique. Le secteur de la **Construction**

représente pour sa part EUR 62,5 millions, Groupe GTM ayant confirmé le redressement de sa rentabilité, tant dans les travaux publics que spécialisés (offshore et routes).

Le résultat net exceptionnel part du Groupe ressort à EUR 242,3 millions contre EUR 2,8 millions pour l'exercice 1997.

Les plus-values nettes sur cessions en part du Groupe comportent pour l'essentiel l'effet net des cessions de titres Saint-Gobain et Fortis B, pour respectivement EUR 367,4 millions et EUR 203,2 millions.

Ces résultats sont partiellement compensés par des dépréciations, provisions et autres charges exceptionnelles comprenant principalement les provisions relatives aux risques sur pays émergents (EUR 98,3 millions), divers coûts de restructuration (EUR 88,3 millions, dont EUR 45,4 millions au titre de l'Eau France), des dépréciations de titres non consolidés (EUR 72,3 millions), la dépréciation exceptionnelle d'écarts d'acquisition (EUR 50,6 millions), le provisionnement des engagements de suivi long terme sur les sites d'enfouissement technique (EUR 27,4 millions ; cf note 1) et les coûts de préparation au passage à l'euro et à l'an 2000 (EUR 24,2 millions).

TABLEAU DE FINANCEMENT

La marge brute d'autofinancement (EUR 3,66 milliards hors secteur financier) couvre 1,2 fois les investissements corporels et incorporels (EUR 3,12 milliards).

Les cessions d'actifs (EUR 3,15 milliards hors secteur financier) couvrent 83 % des investissements financiers de l'exercice (EUR 3,75 milliards) hors effet de l'OPE sur la Société Générale de Belgique, financée par fonds propres.

Au total la structure financière du Groupe reste solide.

MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT

Hors secteur financier, la marge brute d'autofinancement augmente de près de 1,6 %, la progression observée sur les métiers centraux étant de 2,6 %.

En millions d'euros

	1998	1997	1996 PRO FORMA
Energie	2 123,8	2 207,3	2 113,9
Eau	764,5	676,9	686,0
Propreté	402,9	291,5	214,5
Communication	(0,1)	31,2	53,8
Métiers centraux	3 291,1	3 206,9	3 068,2
Secteur financier ^(a)	487,7	1 056,6	813,8
Construction	345,8	325,5	243,8
Autres	17,2	65,1	75,0
TOTAL GROUPE	4 141,7	4 654,1	4 200,7

(a) Le secteur financier ci-dessus comprend les services financiers ainsi que les sociétés immobilières filiales d'établissements financiers.

INVESTISSEMENTS

(hors placements financiers du secteur financier)

Les investissements incorporels de l'exercice, qui s'élèvent à EUR 0,17 milliard, sont concentrés sur les métiers centraux.

Les investissements corporels se sont accrus, principalement dans les secteurs de la Propreté et de l'Energie. Le pôle Construction voit son niveau global d'investissement progresser par rapport à 1997, en raison d'investissements significatifs réalisés en 1998 dans le secteur Offshore.

En millions d'euros

	1998		1997	
	CORPORELS ET INCORPORELS	FINANCIERS (*)	CORPORELS ET INCORPORELS	FINANCIERS (*)
Energie	1 353,8	1 494,1	1 010,4	618,0
Eau	805,1	285,4	1 081,9	308,5
Propreté	406,9	1 535,8	277,3	177,9
Communication	122,6	139,8	90,4	1,1
Métiers centraux	2 688,5	3 455,1	2 460,0	1 105,6
Services financiers	21,8		96,5	
Construction	318,8	113,3	238,2	130,4
Autres	125,1	(**) 4 120,7	205,2	359,6
TOTAL GROUPE	3 154,2	7 689,1	2 999,9	1 595,5

(*) Hors secteur financier.

(**) Dont OPE sur la SGB : EUR 3,93 milliards.

DÉSINVESTISSEMENTS

Les sorties d'actifs réalisées en 1998 traduisent la politique de recentrage annoncée par le Groupe et s'élèvent (en prix de cession) à EUR 3,17 milliards en 1998, après EUR 2,41 milliards en 1997. Elles comprennent notamment la cession :

- de titres de participation, pour EUR 2,04 milliards, détenus notamment par Suez Lyonnaise des Eaux SA (titres Saint-Gobain, Instituto San Paolo di Torino et CCF), la Société Générale de Belgique (Fibelpar), Tractebel (Fibelpar, SES et Sipex) et la filiale de capital investissement Suez Industrie ;
- et de titres de filiales précédemment consolidées pour EUR 0,93 milliard, correspondant principalement à Fortis B (cession de 2,6 %), ISM, La Hénin Epargne Crédit et Recticel.

DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL DU GROUPE ET CRISE EN ASIE

Le mode de développement du Groupe dans les pays émergents s'est opéré principalement par réalisation de projets, en concession ou en BOT (Built-Operate-Transfer). Ces opérations sont économes en fonds propres mais comportent des engagements significatifs vis-à-vis des concédants publics et des prêteurs.

Les principaux investissements financiers se rapportent à l'OPE de Suez Lyonnaise des Eaux sur la Société Générale de Belgique (EUR 3,93 milliards) dans le cadre de la politique de recentrage et de simplification des structures, et aux acquisitions des groupes Sita (filiales de BFI pour EUR 1,3 milliard) et Tractebel (notamment Gerasul au Brésil pour EUR 0,85 milliard).

En 1997, les investissements financiers avaient porté pour une large part sur l'expansion de Tractebel au Chili, au Kazakhstan et en Thaïlande, le développement de Sita en France et au Brésil, et sur les OPA de Suez Lyonnaise des Eaux sur Elyo et Degrémont.

La politique d'investissement du Groupe dans les projets à l'international se traduit généralement par le « profil standard » suivant :

- rôle d'opérateur industriel, mise en place du management et de procédures de contrôle, de reporting et de gestion ;
- 20 à 30 % de participation en fonds propres ;
- recherche d'un ou plusieurs partenaires financiers et industriels locaux ;
- recherche d'un ou plusieurs partenaires financiers internationaux (SFI, BERD...) reconnus et respectés par les autorités locales et la communauté financière internationale, et qui supportent le risque politique souverain (convertibilité, transfert, expropriation) et élargi (non-respect par le concédant de ses engagements contractuels, non-respect par le régulateur du cadre réglementaire s'appliquant au secteur) ;
- mise en place d'un financement sans recours sur l'actionnaire, en monnaie locale si les marchés financiers locaux le permettent ;
- clauses contractuelles de protection telles que la « dollarisation » du tarif, le droit à la révision des prix et des investissements, le principe d'équilibre économique et financier du projet, le plafonnement des garanties de bonne fin.

Dans le cadre de sa politique de diversification des risques et des sources de financement, deux véhicules d'investissements ont été créés pour les projets dans le secteur de l'eau : Lyonnaise Asia Water Limited (LAWL) et Lyonnaise Latin America Water Corporation Limited (LYLAW). Ils permettent d'associer des partenaires financiers au développement des grandes opérations internationales.

Les effets de la crise asiatique n'ont pas affecté significativement le niveau d'activité et les performances des filiales du Groupe opérant sur la zone Asie-Pacifique.

Parallèlement à ces mesures, le Groupe poursuit une politique prudente de provisionnement des risques sur les pays émergents. Les provisions constituées s'élèvent à EUR 187,2 millions en part du Groupe au 31 décembre 1998.

CHIFFRES CLÉS SUR 5 EXERCICES

En millions d'euros

	1998	1997	1996 PRO FORMA	1996 PUBLIÉ	1995	1994
1. Chiffre d'affaires	31 360,5	29 029,3	26 406,3	13 967,4	15 033,8	15 239,6
dont réalisé à l'étranger	19 602,2	17 001,9	14 679,5	5 461,3	6 745,0	6 595,3
2. Résultat						
- courant ^(a)	2 431,9	1 988,5	1 492,2	625,7	526,7	509,5
- de l'ensemble consolidé	2 058,4	1 604,4	1 297,1	318,5	206,0	319,2
- net part du Groupe	1 005,0	611,8	302,0	205,7	138,1	161,8
3. Marge brute d'autofinancement	4 141,7	4 654,1	4 200,7	1 114,1	923,5	999,8
4. Investissements physiques et financiers	10 887,4	4 718,4	6 231,4	2 657,6	1 467,8	1 525,1
5. Capitaux propres totaux	18 046,2	17 253,9	16 398,2	4 629,9	4 162,6	4 237,2
6. Capitaux propres part du Groupe	8 931,1	7 515,9	6 921,2	2 809,8	2 509,5	2 467,5
7. Données par action (en euros)						
- résultat par action ^(b)	7,41	4,92	2,43	3,46	2,38	2,85
- dividende distribué (proposé pour 98)	2,70	2,29	2,18	1,83	1,75	1,75
8. Effectifs moyens totaux	333 132	305 936	287 137	156 719	154 688	151 873
- sociétés en intégration globale	201 129	174 458	169 238	116 290	118 770	114 514
- sociétés en intégration proportionnelle	41 456	31 791	27 755	31 952	26 384	26 421
- sociétés mises en équivalence	90 547	99 687	90 144	8 477	9 534	10 938

En millions de FRF

	1998	1997	1996 PRO FORMA	1996 PUBLIÉ	1995	1994
1. Chiffre d'affaires	205 711	190 420	173 214	91 620	98 615	99 965
dont réalisé à l'étranger	128 582	111 525	96 291	35 824	44 244	43 262
2. Résultat						
- courant (a)	15 952	13 044	9 788	4 104	3 455	3 342
- de l'ensemble consolidé	13 502	10 524	8 508	2 089	1 351	2 094
- net part du Groupe	6 592	4 013	1 981	1 349	906	1 061
3. Marge brute d'autofinancement	27 168	30 529	27 555	7 308	6 058	6 558
4. Investissements physiques et financiers	71 416	30 951	40 875	17 433	9 628	10 004
5. Capitaux propres totaux	118 375	113 178	107 565	30 370	27 305	27 794
6. Capitaux propres part du Groupe	58 584	49 301	45 400	18 431	16 461	16 186
7. Données par action (en francs)						
- résultat par action (b)	48,6	32,3	15,9	22,7	15,6	18,7
- dividende distribué (proposé pour 98)	17,7	15,0	14,3	12,0	11,5	11,5
8. Effectifs moyens totaux	333 132	305 936	287 137	156 719	154 688	151 873
- sociétés en intégration globale	201 129	174 458	169 238	116 290	118 770	114 514
- sociétés en intégration proportionnelle	41 456	31 791	27 755	31 952	26 384	26 421
- sociétés mises en équivalence	90 547	99 687	90 144	8 477	9 534	10 938

(a) Après reclassement de la participation des salariés dans les frais de personnel.

(b) Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen d'actions en circulation, net d'autocontrôle.

COMPTES CONSOLIDÉS

• Comptes en euros	
Compte de résultat	page 74
Tableau consolidé des flux de trésorerie	page 75
Bilan au 31 décembre 1998	page 76
• Comptes en francs	
Compte de résultat	page 78
Tableau consolidé des flux de trésorerie	page 79
Bilan au 31 décembre 1998	page 80
• Annexes aux comptes consolidés	page 82
Note 1 – Principes comptables et méthodes d'évaluation	
Note 2 – Acquisitions majeures	
Note 3 – Evolution du périmètre	
Note 4 – Résultat d'exploitation	
Note 5 – Résultat financier	
Note 6 – Résultat exceptionnel	
Note 7 – Impôt sur les sociétés	
Note 8 – Sociétés mises en équivalence	
Note 9 – Ecart d'acquisition	
Note 10 – Immobilisations et amortissements	
Note 11 – Participations	
Note 12 – Placements du secteur financier	
Note 13 – Stocks et en-cours	
Note 14 – Valeurs mobilières de placement	
Note 15 – Actif circulant et dettes du secteur financier	
Note 16 – Comptes de régularisation	
Note 17 – Capitaux propres	
Note 18 – Intérêts minoritaires	
Note 19 – Comptes spécifiques des concessions	
Note 20 – Provisions pour risques et charges	
Note 21 – Financement	
Note 22 – Engagements hors bilan	
Note 23 – Rémunération des dirigeants	
Note 24 – Litiges et autres faits exceptionnels	
Note 25 – Préparation au passage à la monnaie unique	
Note 26 – Evénements postérieurs à la clôture	
Note 27 – Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 1998	
• Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	page 111

COMPTE DE RÉSULTAT

En millions d'euros

	NOTE N°	31 DÉCEMBRE 1998	31 DÉCEMBRE 1997	VAR. DÉC.98 /DÉC. 97	1996 PRO FORMA
Chiffre d'affaires		31 360,5	29 029,3	8,0 %	26 406,3
Ventes et prestations de services		29 037,8	26 109,8	11,2 %	23 469,1
Produits d'exploitation du secteur financier		2 322,7	2 919,5	-20,4 %	2 937,2
Autres produits		1 889,0	1 834,7	3,0 %	1 730,1
Autres produits d'exploitation		898,1	901,7	-0,4 %	760,4
Résultat des intercommunales et opérations en commun		990,9	933,0	6,2 %	969,7
Charges d'exploitation		27 638,9	25 164,3	9,8 %	23 194,3
Achats et variations de stocks		7 043,1	6 318,6	11,5 %	5 490,9
Intérêts et autres frais du secteur financier		909,5	1 046,3	-13,1 %	1 281,0
Encaissements pour compte des collectivités		840,0	831,9	1,0 %	816,2
Impôts, taxes et versements assimilés		738,5	513,9	43,7 %	443,9
Salaires, traitements et charges sociales		7 660,6	7 075,0	8,3 %	6 565,5
Autres charges d'exploitation		10 447,2	9 378,6	11,4 %	8 596,8
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		5 610,6	5 699,7	-1,6 %	4 942,1
Dotation nette aux amortissements et provisions		2 074,5	2 344,3	-11,5 %	2 125,3
Dotation nette aux provisions techniques du secteur assurance		736,8	1 064,1	-30,8 %	927,5
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	4	2 799,3	2 291,3	22,2 %	1 889,3
RÉSULTAT FINANCIER	5	-367,4	-302,8	-21,3 %	-397,1
RÉSULTAT COURANT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES		2 431,9	1 988,5	22,3 %	1 492,2
Plus-values de cession, nettes		846,1	561,5	50,7 %	515,2
Dotation nette aux prov. et pertes sur créances liées à des participations		-294,1	-294,4	-0,1 %	-231,9
Autres charges exceptionnelles, nettes		-372,4	-317,1	17,4 %	-154,6
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	6	179,6	-50,0	459,2 %	128,7
Impôt sur les bénéfices	7	-644,0	-531,1	21,3 %	-486,8
Part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	8	255,7	300,3	-14,9 %	228,2
Contribution des sociétés cédées	2				86,3
RÉSULTAT NET AVANT AMORTISSEMENTS DES ÉCARTS D'ACQUISITIONS		2 223,2	1 707,7	30,2 %	1 448,6
Amortissement des écarts d'acquisition	9	-164,8	-103,3	59,5 %	-151,5
dont part du Groupe		-107,0	-76,4	-40,1 %	-95,3
RÉSULTAT NET TOTAL		2 058,4	1 604,4	28,3 %	1 297,1
Intérêts minoritaires		1 053,4	992,6	6,1 %	995,0
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		1 005,0	611,8	64,3 %	302,1
PAR ACTION (EN EUROS)		7,41	4,92	50,5 %	2,43

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

En millions d'euros

	31 DÉCEMBRE 1998			31 DÉCEMBRE 1997		
	SECTEUR FINANCIER	AUTRES ACTIVITÉS	TOTAL GROUPE	SECTEUR FINANCIER	AUTRES ACTIVITÉS	TOTAL GROUPE
Trésorerie à l'ouverture	(3 259,4)	2 942,9	(316,5)	(3 897,5)	4 551,2	653,7
Variations de change	(1,1)	(14,3)	(15,4)	3,7	34,2	37,9
Variations de périmètre et divers (fusions, reclassement)	619,0	53,0	672,0	78,0	(473,1)	(395,1)
TRÉSORERIE D'OUVERTURE CORRIGÉE	(2 641,5)	2 981,6	340,1	(3 815,8)	4 112,3	296,5
Résultat net total	284,8	1 773,6	2 058,4	71,8	1 532,6	1 604,4
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence, moins quote-part de résultat consolidé	(104,7)	(64,2)	(168,9)	(88,7)	(97,6)	(186,3)
Dotations nettes aux provisions et amortissements	453,5	2 795,0	3 248,5	1 241,4	2 594,1	3 835,5
Plus-values nettes sur cessions	(163,4)	(854,5)	(1 017,9)	(171,1)	(547,8)	(718,9)
Autres éléments sans effet de trésorerie	17,3	4,3	21,6	3,2	116,2	119,4
Marge brute d'autofinancement	487,5	3 654,2	4 141,7	1 056,6	3 597,5	4 654,1
Décalsages de trésorerie d'exploitation	644,2	391,3	1 035,5	(228,8)	(36,7)	(265,5)
Décalsages de trésorerie hors exploitation	(22,3)	53,4	31,1	(76,2)	99,4	23,2
Flux issus de l'activité courante	1 109,4	4 098,9	5 208,3	751,6	3 660,2	4 411,8
Investissements corporels et incorporels	29,9	3 124,3	3 154,2	136,4	2 863,5	2 999,9
Investissements financiers	44,1	7 689,1	7 733,2	123,0	1 595,5	1 718,5
Autres besoins de trésorerie (dégagement)	424,7	(77,4)	347,3	674,6	134,6	809,2
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	8,4	202,9	211,3	59,0	193,9	252,9
Cessions d'immobilisations financières	68,5	2 896,8	2 965,3	275,0	1 886,3	2 161,3
Flux issus de l'investissement	(421,8)	(7 636,3)	(8 058,1)	(600,0)	(2 513,4)	(3 113,4)
Dividendes mis en paiement	128,2	1 045,8	1 174,0	1,5	824,3	825,8
Remboursement de dettes financières	436,6	2 064,3	2 500,9	459,8	3 857,4	4 317,2
Financement inter secteurs	621,8	(621,8)	0,0	605,1	(605,1)	0,0
Augmentation des dettes financières	248,2	3 508,3	3 756,5	357,3	2 612,1	2 969,4
Mouvements sur actions propres		(64,8)	(64,8)		(86,2)	(86,2)
Augmentation des capitaux propres totaux	14,8	3 903,6	3 918,4	(96,2)	444,7	348,5
Flux issus du financement	320,0	3 615,2	3 935,2	404,9	(2 316,2)	(1 911,3)
TOTAL DES FLUX DE LA PÉRIODE	1 007,6	77,8	1 085,4	556,5	(1 169,4)	(612,9)
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	(1 633,9)	3 059,4	1 425,5	(3 259,3)	2 942,9	(316,4)

La trésorerie est composée des éléments suivants :

En millions d'euros

	AU 31 DÉCEMBRE 1998	AU 31 DÉCEMBRE 1997
Interbancaire et valeurs en pension, actif	586,9	724,7
Valeurs mobilières de placements	2,2	4,9
Interbancaire passif ^(a)	(2 023,0)	(3 105,0)
Comptes de trésorerie et assimilés inter secteurs	(200,0)	(883,9)
Secteur financier	(1 633,9)	(3 259,3)
Disponibilités	2 827,9	2 079,4
Valeurs mobilières de placements	1 205,0	1 252,7
Découverts bancaires	(1 173,6)	(1 273,1)
Comptes de trésorerie et assimilés inter secteurs	200,1	883,9
Autres secteurs	3 059,4	2 942,9
TOTAL	1 425,5	(316,4)

(a) Échéant dans moins de 3 mois.

BILAN ACTIF

En millions d'euros

	NOTE N°	31 DÉCEMBRE 1998			31 DÉCEMBRE 1997	31 DÉCEMBRE 1996 PRO FORMA
		BRUT	AMORT. PROV.	NET		
Immobilisations incorporelles	10.1					
Droits incorporels sur concessions		993,0	318,6	674,4	670,5	653,2
Autres immobilisations incorporelles		738,1	341,0	397,1	313,1	285,7
Ecarts d'acquisition	9	3 651,9	688,6	2 963,3	1 575,9	1 234,8
Immobilisations corporelles	10.1					
Détenues en propre	10.2	37 633,3	17 630,8	20 002,5	16 047,4	14 318,0
Domaine concédé	10.3	6 693,3	1 886,7	4 806,6	4 798,6	4 345,6
Immobilisations en cours et acomptes		1 023,4	3,8	1 019,6	894,4	593,0
Immobilisations financières						
Participations	11	4 038,4	519,4	3 519,0	4 460,4	5 626,1
Placements du secteur financier	12	5 643,2	2,7	5 640,5	5 217,7	4 290,4
Titres de sociétés mises en équivalence	8	5 717,8	13,2	5 704,6	5 665,9	5 286,3
Autres valeurs immobilisées		1 417,0	196,2	1 220,8	1 126,6	769,5
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISÉS		67 549,4	21 601,0	45 948,4	40 770,5	37 402,6
Stocks et en cours	13	4 187,3	139,8	4 047,5	4 580,5	4 699,9
Créances						
Avances et acomptes sur commandes en cours		78,5	0,0	78,5	64,2	61,6
Clients et comptes rattachés		7 118,9	419,3	6 699,6	6 140,2	5 497,3
Créances diverses		3 475,7	180,5	3 295,2	3 206,3	3 509,7
Valeurs financières						
Valeurs mobilières de placement	14	1 221,4	16,5	1 204,9	1 252,7	2 535,1
Disponibilités		2 827,9	0,0	2 827,9	2 079,6	2 166,3
Actif circulant du secteur financier						
Prêts et crédits		6 117,5	246,4	5 871,1	11 154,5	12 033,1
Créances interbancaires et valeurs en pension		984,7	11,0	973,7	1 574,0	2 700,9
TOTAL DES ACTIFS CIRCULANTS		26 011,9	1 013,5	24 998,4	30 052,0	33 203,9
Comptes de régularisation	16	1 541,3		1 541,3	1 322,9	1 196,7
TOTAL DE L'ACTIF		95 102,6	22 614,5	72 488,1	72 145,4	71 803,2
Engagements reçus	22					

BILAN PASSIF

En millions d'euros

	NOTE N°	31 DÉCEMBRE 1998	31 DÉCEMBRE 1997	31 DÉCEMBRE 1996 PRO FORMA
Capital social		1 351,6	1 154,6	
Primes		5 247,7	4 696,4	
Réserves		1 747,8	1 297,2	
Ecart de conversion	17.2	-186,0	-74,1	
Résultat net		1 005,0	611,8	
Actions propres détenues		-235,0	-170,0	
CAPITAUX PROPRES PART GROUPE	17.1	8 931,1	7 515,9	6 921,2
Intérêts minoritaires	18	9 115,1	9 738,0	9 477,0
CAPITAUX PROPRES TOTAUX		18 046,2	17 253,9	16 398,2
Comptes spécifiques des concessions*	19	4 243,3	4 248,3	3 795,8
Provisions techniques du secteur assurance vie	20.1	5 822,0	5 085,2	4 051,8
Autres provisions pour risques et charges	20.2	8 278,4	6 966,0	6 582,9
Emprunts et dettes financières	21	15 564,3	12 774,2	14 276,1
Dettes d'exploitation				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		2 868,0	3 188,2	3 141,4
Fournisseurs		4 241,3	4 037,8	3 503,1
Autres dettes d'exploitation		4 939,1	4 513,0	4 795,1
Dettes diverses				
Sur droits d'usages		322,4	333,6	362,4
Autres dettes diverses		419,2	364,5	363,7
Total des dettes non financières		12 790,0	12 437,1	12 165,7
Dettes du secteur financier	15	5 897,5	11 523,9	12 858,9
Comptes de régularisation	16	1 846,4	1 856,8	1 673,8
TOTAL DU PASSIF		72 488,1	72 145,4	71 803,2
* Dont contrepartie des immobilisations reçues		3 343,7	3 368,7	3 004,5
Engagements donnés	22			

COMPTE DE RÉSULTAT

En millions de FRF

	NOTE N°	1998	1997	1996 PRO FORMA
Chiffre d'affaires		205 711	190 420	173 214
Ventes et prestations de services		190 475	171 269	153 947
Produits d'exploitation du secteur financier		15 236	19 151	19 267
Autres produits		12 391	12 035	11 349
Autres produits d'exploitation		5 891	5 915	4 988
Résultat des intercommunales et opérations en commun		6 500	6 120	6 361
Charges d'exploitation		181 299	165 067	152 145
Achats et variations de stocks		46 200	41 447	36 018
Intérêts et autres frais du secteur financier		5 966	6 863	8 403
Encaissements pour compte des collectivités		5 510	5 457	5 354
Impôts, taxes et versements assimilés		4 844	3 371	2 912
Salaires, traitements et charges sociales		50 250	46 409	43 067
Autres charges d'exploitation		68 529	61 520	56 391
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		36 803	37 388	32 418
Dotation nette aux amortissements et provisions		13 608	15 378	13 941
Dotation nette aux provisions techniques du secteur assurance		4 833	6 980	6 084
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	4	18 362	15 030	12 393
RÉSULTAT FINANCIER	5	(2 410)	(1 986)	(2 605)
RÉSULTAT COURANT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES		15 952	13 044	9 788
Plus-values de cession, nettes		5 550	3 683	3 379
Dotation nette aux prov. et pertes sur créances liées à des participations		(1 929)	(1 931)	(1 521)
Autres charges exceptionnelles, nettes		(2 443)	(2 080)	(1 014)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	6	1 178	(328)	844
Impôt sur les bénéfices	7	(4 224)	(3 484)	(3 193)
Part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	8	1 677	1 970	1 497
Contribution des sociétés cédées	2			566
RÉSULTAT NET AVANT AMORTISSEMENTS DES ÉCARTS D'ACQUISITION		14 583	11 202	9 502
Amortissement des écarts d'acquisition	9	(1 081)	(678)	(994)
dont part du groupe		(702)	(501)	(625)
RÉSULTAT NET TOTAL		13 502	10 524	8 508
Intérêts minoritaires		6910	6 511	6 527
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		6 592	4 013	1 981
PAR ACTION (EN FRF)		48,6	32,3	15,9

TABEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

En millions de FRF

	1998			1997		
	SECTEUR FINANCIER	AUTRES ACTIVITÉS	TOTAL GROUPE	SECTEUR FINANCIER	AUTRES ACTIVITÉS	TOTAL GROUPE
Trésorerie à l'ouverture	(21 380)	19 304	(2 076)	(25 566)	29 854	4 288
Variations de change	(7)	(94)	(101)	24	224	248
Variations de périmètre et divers	4 060	348	4 408	512	(3 103)	(2 591)
TRÉSORERIE D'OUVERTURE CORRIGÉE	(17 327)	19 558	2 231	(25 030)	26 975	1 945
Résultat net total	1 868	11 634	13 502	471	10 053	10 524
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence, moins quote-part de résultat consolidé	(687)	(421)	(1 108)	(582)	(640)	(1 222)
Dotations nettes aux provisions et amortissements	2 975	18 334	21 309	8 143	17 016	25 159
Plus-values nettes sur cessions	(1 072)	(5 605)	(6 677)	(1 122)	(3 593)	(4 715)
Autres éléments sans effet de trésorerie	114	28	142	21	762	783
Marge brute d'autofinancement	3 198	23 970	27 168	6 931	23 598	30 529
Décalsages de trésorerie d'exploitation	4 225	2 567	6 792	(1 501)	(241)	(1 742)
Décalsages de trésorerie hors exploitation	(146)	350	204	(500)	652	152
Flux issus de l'activité courante	7 277	26 887	34 164	4 930	24 009	28 939
Investissements corporels et incorporels	196	20 494	20 690	895	18 783	19 678
Investissements financiers	289	50 437	50 726	807	10 466	11 273
Autres besoins (dégagements) de trésorerie	2 786	(508)	2 278	4 425	883	5 308
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	55	1 331	1 386	387	1 272	1 659
Cessions d'immobilisations financières	449	19 001	19 450	1 804	12 373	14 177
Flux issus de l'investissement	(2 767)	(50 091)	(52 858)	(3 936)	(16 487)	(20 423)
Dividendes mis en paiement	841	6 860	7 701	10	5 407	5 417
Remboursement de dettes financières	2 864	13 541	16 405	3 016	25 303	28 319
Financement entre secteurs	4 079	(4 079)	0	3 969	(3 969)	0
Augmentation des dettes financières	1 628	23 013	24 641	2 344	17 134	19 478
Achat net d'actions propres		(425)	(425)		(565)	(565)
Augmentation des capitaux propres totaux	97	25 606	25 703	(631)	2 917	2 286
Flux issus du financement	2 099	23 714	25 813	2 656	(15 193)	(12 537)
TOTAL DES FLUX DE LA PÉRIODE	6 609	510	7 119	3 650	(7 671)	(4 021)
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	(10 718)	20 068	9 350	(21 380)	19 304	(2 076)

La trésorerie est composée des éléments suivants :

En millions de FRF

	AU 31 DÉCEMBRE 1998	AU 31 DÉCEMBRE 1997
Interbancaire et valeurs en pension, actif	3 850	4 754
Valeurs mobilières de placement	14	32
Interbancaire passif ^(a)	(13 270)	(20 368)
Comptes de trésorerie et assimilés inter secteurs	(1 312)	(5 798)
Secteur financier	(10 718)	(21 380)
Disponibilités	18 550	13 640
Valeurs mobilières de placements	7 904	8 217
Découverts bancaires	(7 698)	(8 351)
Comptes de trésorerie et assimilés inter secteurs	1312	5 798
Autres secteurs	20 068	19 304
TOTAL	9 350	(2 076)

(a) Échéant dans moins de 3 mois.

BILAN ACTIF

En millions de FRF

	NOTE N°	31 DÉCEMBRE 1998			31 DÉCEMBRE 1997	31 DÉCEMBRE 1996 PRO FORMA
		BRUT	AMORT. PROV.	NET		
Immobilisations incorporelles	10.1					
Droits incorporels sur concessions		6 514	2 090	4 424	4 398	4 285
Autres immobilisations incorporelles		4 842	2 237	2 605	2 054	1 874
Ecarts d'acquisition	9	23 955	4 517	19 438	10 337	8 100
Immobilisations corporelles	10.1					
Détenues en propre	10.2	246 858	115 650	131 208	105 264	93 920
Domaine concédé	10.3	43 905	12 376	31 529	31 477	28 505
Immobilisations en cours et acomptes		6 713	25	6 688	5 867	3 890
Immobilisations financières						
Participations	11	26 490	3 407	23 083	29 258	36 905
Placements du secteur financier	12	37 017	18	36 999	34 226	28 143
Titres de sociétés mises en équivalence	8	37 506	86	37 420	37 166	34 676
Autres valeurs immobilisées		9 295	1 287	8 008	7 390	5 047
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISÉS		443 095	141 693	301 402	267 437	245 345
Stocks et en cours	13	27 467	917	26 550	30 046	30 829
Créances						
Avances et acomptes sur commandes en cours		515		515	421	404
Clients et comptes rattachés		46 697	2 751	43 946	40 277	36 060
Créances diverses		22 799	1 184	21 615	21 032	23 022
Valeurs financières						
Valeurs mobilières de placement	14	8 012	108	7 904	8 217	16 629
Disponibilités		18 550		18 550	13 641	14 210
Actifs circulants du secteur financier						
Prêts et crédits		40 128	1 616	38 512	73 169	78 932
Créances interbancaires et valeurs en pension		6 459	72	6 387	10 325	17 717
TOTAL DES ACTIFS CIRCULANTS		170 627	6 648	163 979	197 128	217 803
Comptes de régularisation	16	10 110		10 110	8 678	7 850
TOTAL DE L'ACTIF		623 832	148 341	475 491	473 243	470 998
Engagements reçus	22					

BILAN PASSIF

En millions de FRF

	NOTE N°	31 DÉCEMBRE 1998	31 DÉCEMBRE 1997	31 DÉCEMBRE 1996 PRO FORMA
Capital social		8 866	7 574	
Primes		34 423	30 806	
Réserves		11 465	8 509	
Ecart de conversion	17.2	(1 220)	(486)	
Résultat net		6 592	4 013	
Actions propres détenues		(1 542)	(1 115)	
CAPITAUX PROPRES PART GROUPE	17.1	58 584	49 301	45 400
Intérêts minoritaires	18	59 791	63 877	62 165
CAPITAUX PROPRES TOTAUX		118 375	113 178	107 565
Comptes spécifiques des concessions*	19	27 834	27 867	24 899
Provisions techniques du secteur assurance	20.1	38 190	33 357	26 578
Autres provisions pour risques et charges	20.2	54 303	45 694	43 181
Emprunts et dettes financières	21	102 095	83 793	93 645
Dettes d'exploitation				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		18 813	20 913	20 606
Fournisseurs		27 821	26 486	22 979
Autres dettes d'exploitation		32 398	29 604	31 454
Dettes diverses				
Sur droits d'usages		2 115	2 188	2 377
Autres dettes diverses		2 750	2 391	2 386
Total des dettes non financières		83 897	81 582	79 802
Dettes du secteur financier	15	38 685	75 592	84 349
Comptes de régularisation	16	12 112	12 180	10 979
TOTAL DU PASSIF		475 491	473 243	470 998
* Dont contrepartie des immobilisations reçues		21 933	22 097	19 708
Engagements donnés	22			

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Référentiel :

Les comptes consolidés sont établis dans le cadre des dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur en France.

A. Principes de consolidation

Périmètre et critères d'intégration :

Les états financiers consolidés regroupent par intégration globale les comptes de toutes les filiales significatives dont Suez Lyonnaise des Eaux détient, directement ou indirectement, en droit ou en fait, le contrôle exclusif. Le contrôle de fait peut provenir d'accords contractuels, ou de l'exercice de la majorité des voix en assemblée. Il y a présomption de contrôle exclusif lorsque la détention, directe et indirecte, est supérieure à 40 % des droits de vote.

Les sociétés contrôlées conjointement par plusieurs actionnaires sont intégrées proportionnellement, au pourcentage de contrôle.

Les sociétés dans lesquelles Suez Lyonnaise des Eaux exerce une influence notable, présumée lorsque la détention est supérieure à 20 % du capital, sont mises en équivalence.

La liste des principales sociétés consolidées est présentée en note 27.

Écarts d'acquisition :

L'écart positif de première consolidation, constaté à l'occasion d'une prise de participation, qui n'a pu être affecté aux postes appropriés du bilan consolidé, est inscrit à l'actif au poste « écarts d'acquisition ». Si l'écart d'acquisition est négatif, il est inscrit au passif sous la rubrique « provisions pour risques et charges ».

Ils sont amortis ou repris au résultat sur une durée maximale de 20 ans sauf pour les sociétés concessionnaires en France pour lesquelles les écarts d'acquisition générés depuis 1990 sont amortis sur 40 ans en raison de la nature de leurs activités.

En cas de changements défavorables significatifs dans les éléments qui ont servi à déterminer le plan d'amortissement, une dépréciation exceptionnelle est constituée.

Les dotations aux amortissements des écarts d'acquisition sont présentées sur une ligne spécifique du compte de résultat. Les dépréciations d'écarts d'acquisition sont enregistrées en charges exceptionnelles au compte de résultat.

Opérations internes :

Les produits et charges, créances et dettes et flux correspondants constatés entre sociétés intégrées sont éliminés. Si une société concernée est consolidée par intégration proportionnelle, l'élimination est faite au pourcentage d'intégration.

Lorsque les opérations internes au Groupe ont une incidence significative sur le résultat net, par exemple en cas de plus-values sur cessions d'immobilisations, le résultat ainsi réalisé est éliminé quelle que soit la méthode d'intégration des sociétés concernées. Toutefois, si la transaction réalisée a pour conséquence une moins-value interne, la valeur de l'actif transféré fait l'objet d'une provision pour dépréciation si celle-ci se justifie. Les plus ou moins-values sur opérations effectuées avec une société mise en équivalence sont éliminées à hauteur du pourcentage de détention de celle-ci.

Les provisions internes (sur titres, créances et risques) sont éliminées si elles font double emploi avec les résultats cumulés de l'entreprise déficitaire retenus en consolidation. Dans le cas contraire, elles sont reclassées en provisions pour risques.

Autocontrôle :

Les actions Suez Lyonnaise des Eaux, détenues par la société mère ou des sociétés contrôlées, sont déduites des fonds propres pour leur prix d'acquisition. Les dividendes reçus sur ces titres sont portés en déduction des dividendes distribués et les plus ou moins-values de cession, nettes d'impôts, sont imputées aux primes d'émission.

Les titres d'autocontrôle détenus par des sociétés intégrées proportionnellement sont éliminés à hauteur du pourcentage d'intégration.

B. Méthodes de conversion

1. Traduction des opérations en devises

Les créances et dettes exprimées en devises au bilan de clôture de l'exercice sont converties au taux de change à cette date. Les produits, charges et flux sont exprimés au taux en vigueur lors de leur comptabilisation.

2. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

- **Les postes de bilan** sont exprimés en francs français sur la base des cours de change à la clôture. Les postes de capitaux propres sont convertis aux taux historiques ; l'écart résultant des variations de cours de change par rapport à l'exercice précédent figure dans la rubrique « Ecarts de conversion » inscrite dans les capitaux propres.
- **Les postes du compte de résultat** sont convertis sur la base des taux moyens.

3. L'ensemble des données est ensuite converti au taux officiel de 6,55957 francs pour 1 euro, qu'il s'agisse des postes du bilan ou du compte de résultat de l'exercice 1998 ou des exercices précédents.

C. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent en dehors des frais d'établissement :

- Les sommes versées ou à verser en contrepartie de droits attachés à la qualité de concessionnaire ou d'exploitant d'équipements publics, amorties sur la durée du contrat.
- Les fonds de commerce, droits aux baux, brevets et licences qui sont amortis sur des périodes n'excédant pas leur durée d'utilisation. Les fonds de commerce sont amortis sur une durée maximum de 20 ans.

Les frais d'augmentation de capital sont déduits des capitaux propres.

Les frais de recherche et de développement sans contrepartie spécifique (contrat, commande) sont inscrits en charges.

D. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au prix de revient ou, pour les biens faisant l'objet d'une réévaluation légale, à leur valeur réévaluée, sous déduction des amortissements cumulés. On distingue :

• le domaine privé

Ce sont les immobilisations appartenant en propre aux sociétés du Groupe. Elles sont évaluées et amorties selon les usages en cours dans chaque secteur d'activité. Les infrastructures immobilisées au bilan des filiales d'eau anglaises ne font pas l'objet d'un amortissement. En effet, les dépenses de renouvellement, de grosses réparations et d'entretien sont passées en charges et permettent de maintenir le potentiel productif et donc la valeur utile de ces biens.

• le domaine concédé

Ce domaine comporte :

- les immobilisations mises en concession par le concessionnaire,
- celles remises gratuitement par le concédant et pour lesquelles le concessionnaire a une obligation de renouvellement. Une contrepartie d'égale montant est inscrite au passif sous le poste « Comptes spécifiques des concessions ».

Les principes de fonctionnement des comptes spécifiques aux activités de concession sont développés dans le paragraphe I.

Le Groupe a adopté en 1998 pour l'ensemble de ses filiales, le principe de l'immobilisation des actifs acquis en **crédit-bail** ou faisant l'objet de contrats similaires, et la constatation en

dette financière des montants restant à payer au titre de la valeur d'origine de ces actifs. L'impact de ce changement de méthode sur la situation nette au 1^{er} janvier 1998 est détaillé en note 17.

E. Participations

Elles comprennent :

• Les titres de participation non consolidés

Ils représentent des investissements durables qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires, ou qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, ou d'y exercer une influence notable, mais qui ne sont pas consolidés. Ces titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Cette valeur est, le cas échéant, diminuée d'une provision pour dépréciation, destinée à la ramener à la valeur d'utilité, appréciée notamment par référence à la valeur intrinsèque et à la valeur de rendement.

• Les autres titres immobilisés

Il s'agit de titres détenus dans une optique de détention à long ou moyen terme, mais ne correspondant pas aux critères définis pour les titres de participation.

Les **créances rattachées** à des participations constituent l'essentiel du poste « **Autres valeurs immobilisées** ».

Pour conserver au résultat financier un caractère de résultat courant, et permettre des comparaisons utiles d'un exercice à l'autre, et par dérogation au plan comptable général de 1982, toutes les opérations financières relatives à ces trois catégories d'actifs sont inscrites en résultat exceptionnel. Il s'agit notamment des dotations et reprises de provisions sur titres et créances rattachées et, le cas échéant, des pertes sur ces mêmes créances. L'inscription de ces éléments en charges et produits exceptionnels, où se trouvent normalement inscrites les plus et moins-values de cessions des titres, rend plus homogène la présentation du compte de résultat. Cette dérogation concerne en 1998 des reprises nettes de EUR 143,5 millions.

F. Placements du secteur financier

Les placements du secteur financier représentent des investissements financiers à moyen ou long terme, détenus exclusivement par les établissements financiers (assurance - banque) du Groupe et effectués dans une perspective de rendement financier.

Pour les compagnies d'assurance, certains titres, notamment ceux en représentation des contrats d'assurance à capital variable, sont comptabilisés au cours du marché. Les autres actions font éventuellement l'objet d'une provision générale pour dépréciation si la valeur de marché globale du portefeuille est inférieure à la valeur comptable.

Dans le secteur bancaire, les obligations et titres de créance qui n'ont pas vocation à être détenus de façon durable (classés en « titres de placement » selon le plan comptable bancaire) font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur de marché de titres constituant un ensemble homogène est inférieure à leur valeur comptable. Toutefois, pour les titres couverts par des opérations spécifiques, il est tenu compte des gains sur les instruments de couverture pour déterminer la provision à constituer le cas échéant. Les actions sont évaluées au prix de revient, diminué d'une provision pour dépréciation, calculée ligne par ligne, lorsque la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

G. Sociétés mises en équivalence

Les comptes des sociétés mises en équivalence font l'objet des retraitements nécessaires au respect des principes comptables du Groupe. La quote-part du Groupe dans l'actif net retraité de ces filiales figure à l'actif du bilan, la quote-part de résultat figure sur une ligne spécifique du compte de résultat.

Toutefois, certaines filiales font l'objet des traitements dérogatoires suivants :

- Fortis B est l'une des deux sociétés mères du groupe Fortis qui exerce ses activités de banque et d'assurance principalement en Belgique et aux Pays-Bas. Les principes comptables de ce groupe, en accord avec ceux généralement appliqués aux Pays-Bas, sont acceptés par la Commission Bancaire et Financière de Bruxelles où les titres Fortis B sont cotés. Fortis effectue notamment la réévaluation constante de son portefeuille d'actifs financiers et l'imputation des écarts d'acquisition ; avec pour contrepartie la variation de ses fonds propres consolidés. Le retraitement complet de ces principes conduirait à mettre en œuvre des moyens de suivi de coût disproportionné et sans assurance de pouvoir obtenir les informations nécessaires dans des délais compatibles avec la production des comptes consolidés du groupe Suez Lyonnaise des Eaux. En conséquence, la valeur de mise en équivalence de Fortis B à l'actif du bilan consolidé correspond à la part dans les fonds propres publiés par Fortis B au 1^{er} janvier 1997 (date de comptabilisation de la fusion entre Suez et Lyonnaise des Eaux) augmentée chaque année de la part dans le résultat publié par Fortis, et diminuée du montant des dividendes perçus.

- Sociétés intercommunales belges de distribution d'électricité et de gaz : ces sociétés sont consolidées par mise en équivalence par Electrabel. Les contrats d'association et la loi belge donnent aux collectivités locales partenaires d'Electrabel un rôle prépondérant dans la gestion et le contrôle des activités, quelle que soit la répartition du capital entre les actionnaires. Par ailleurs, afin de traduire au mieux le poids et la réalité économique de cette activité, la quote-part

d'Electrabel dans le résultat avant impôt de ces sociétés est incluse dans les produits d'exploitation en « Résultat des intercommunales et opérations en commun ».

H. Valeurs mobilières de placement

L'ensemble des valeurs mobilières cotées est évalué aux cours de bourse à la date de clôture. L'éventuelle plus-value latente qui en résulte n'est pas comptabilisée.

I. Comptes spécifiques des concessions

Ces comptes de passif comprennent :

- la contrepartie des immobilisations reçues gratuitement du concédant et inscrites à l'actif de la société sous le poste « Immobilisations corporelles ». L'amortissement industriel sur ces immobilisations est sans impact sur le résultat et débité à ce compte de passif ;
- les financements extérieurs dont peut bénéficier le concessionnaire sur les investissements qu'il est tenu d'effectuer au titre du contrat de concession ;
- l'amortissement de caducité destiné à reconstituer les capitaux investis par le concessionnaire (financements extérieurs déduits) dans les immobilisations qu'il doit remettre gratuitement au concédant en fin de contrat. Cet amortissement prélevé sur le compte de résultat est étalé sur la durée résiduelle du contrat.

J. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques couvrent principalement :

- le retraitement et le stockage des déchets nucléaires et les frais à exposer relatifs au retraitement des combustibles nucléaires. Ces provisions sont évaluées sur base contractuelle ;
- le démantèlement des unités nucléaires : ces provisions sont basées sur une évaluation des coûts de démantèlement des centrales, à répartir sur leur durée de vie. Cette évaluation est basée sur des études réalisées en 1990 et 1995, actualisées par les nouvelles connaissances acquises et l'expérience de plusieurs démantèlements de centrales européennes réalisés depuis lors ;
- les pertes à terminaison sur contrats à long terme et opérations immobilières ;
- les risques de nature politique ou économique inhérents aux pays émergents au-delà des risques normaux d'exploitation ;
- les risques liés à l'activité directe ou aux filiales non consolidées ;
- les risques de change.

Les provisions pour charges sont destinées à couvrir notamment :

- l'obligation de renouvellement des installations par les sociétés concessionnaires. La base de calcul de ces provisions corres-

pond à une estimation du coût de remplacement des installations, calculée à partir de leur valeur d'usage et affectée chaque année de coefficients d'actualisation déterminés à partir de l'inflation. Pour les immobilisations autres que les canalisations, dans la mesure où leur durée de vie est inférieure à celle du contrat, la dotation est calculée immobilisation par immobilisation, en répartissant la valeur de remplacement sur la durée de vie du bien. Pour les réseaux de canalisation, les dotations annuelles sont calculées contrat par contrat en répartissant, sur la durée de chaque contrat, les dépenses probables de renouvellement partiel et de remise en état ;

- le gros entretien essentiellement destiné à couvrir les grosses réparations et révisions des centrales classiques et nucléaires de production d'électricité et des installations de production et de transport du gaz. De plus, certaines sociétés du secteur Energie ont un engagement contractuel pour le maintien en état ou le renouvellement des matériels composant les installations bénéficiant d'une clause dite de "garantie totale". Une provision est calculée en fonction de la valeur actualisée des matériels et de leur durée de vie lorsque celle-ci est inférieure à celle des contrats ;

- la reconstitution de sites, et notamment l'engagement contractuel de recouvrement des centres d'enfouissement technique dans le secteur Propreté. Ces provisions sont calculées site par site, en fonction du coût de la remise en état retenue au prorata de l'utilisation de chaque site et sous déduction des travaux déjà effectués ;

- le suivi trentenaire des sites d'enfouissement technique dans le secteur Propreté, obligation de suivi long terme des décharges applicable en France depuis octobre 1998 et qui sera étendue aux autres pays de l'Union Européenne lorsque le Parlement Européen aura adopté définitivement la nouvelle directive introduite en cette matière. Les provisions qui s'y rapportent sont calculées site par site et sont constituées pendant la durée de leur exploitation. Les coûts qui devront être engagés pendant la période de 30 ans suivant la fermeture du site font l'objet d'une actualisation. En 1998, la mise à niveau de ces provisions résultant du renforcement de la législation a été comptabilisée en charge exceptionnelle ;

- les coûts résiduels sur chantiers terminés du secteur Construction.

K. Primes de remboursement des emprunts obligataires

Les emprunts obligataires dont le remboursement est assorti de primes sont comptabilisés au passif pour leur valeur totale, primes de remboursement incluses. En contrepartie, ces dernières sont inscrites à l'actif et sont amorties sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

L. Activité et évaluation des stocks

Les méthodes de constatation du chiffre d'affaires et d'évaluation des stocks et travaux en cours suivent les règles applicables aux différents secteurs d'activité représentés au sein du Groupe.

Les méthodes retenues par les sociétés sont donc conservées en consolidation.

• Production et distribution d'électricité et de gaz :

Ces activités sont essentiellement exercées par les filiales belges de Tractebel (Electrabel et Distrigaz). Ces sociétés sont régulées pour leur tarification, leurs investissements et leurs dividendes. La distribution d'électricité et de gaz s'effectue au travers de sociétés intercommunales détenues par les communes et Electrabel. La contribution à l'activité consolidée correspond donc au prix de vente facturé par Electrabel aux sociétés intercommunales.

Afin de présenter plus complètement la réalité économique de cette filière dans les comptes consolidés, le résultat des intercommunales, correspondant à la part d'Electrabel dans la marge de distributeur de ces sociétés mises en équivalence, a été classé sur une ligne spécifique du résultat d'exploitation.

• Distribution d'eau :

La comptabilisation des ventes d'eau comprend la totalité des sommes facturées aux abonnés, gérances incluses, y compris les surtaxes et redevances encaissées pour compte de tiers, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée. La contrepartie des sommes ainsi encaissées pour le compte des collectivités est inscrite dans les charges d'exploitation sur une ligne spécifique. En ce qui concerne les contrats de gérance, la rémunération du gérant est enregistrée dans les prestations de services.

Les ventes d'eau sont enregistrées lors de la lecture des compteurs qui permet de déterminer la créance sur le client. Si l'eau n'a pas encore été livrée, mais qu'une facture a été émise conformément au contrat (abonnements facturés d'avance), les charges qui seront exposées au fur et à mesure de la livraison font, à la clôture de l'exercice, l'objet d'une provision inscrite au passif du bilan dans les provisions pour charges.

Les stocks comprennent l'estimation de l'eau livrée aux clients mais non relevée à la clôture de l'exercice. Cette estimation est faite au coût de revient par sous-ensembles d'abonnés.

• Construction :

Le Groupe applique la méthode de prise en compte du résultat à l'avancement. Les affaires qui paraissent devoir dégager une perte à terminaison font l'objet d'une provision dès que la perte est connue. Dans l'estimation de cette perte, il peut être tenu

compte d'une quote-part d'aléas positifs, notamment de facturations complémentaires ou de réclamations. L'appréciation quantitative de ces aléas positifs est effectuée compte tenu de l'expérience acquise dans le passé dans des cas analogues. Les coûts des études pour des projets en cours de soumission à la clôture d'un exercice figurent en charges à répartir. Ces études font l'objet d'une provision pour risques pour la totalité de leur montant.

• **Services financiers (banques et assurances) :**

L'ensemble des produits d'exploitation (intérêts, primes d'assurance, commissions, autres produits financiers) est porté en chiffre d'affaires. Les commissions de gestion et de montage sont portées en produits à la date d'encaissement ou de réalisation de l'opération concernée. Les commissions sur cautions accordées sont portées en compte de résultat prorata temporis sur la durée de vie des engagements ou cautions. Les opérations de crédit-bail sont classées en prêts et crédits accordés. Les revenus de ces opérations sont inclus dans les produits, sous déduction des amortissements calculés sur une base financière. Les primes d'assurance-vie sont considérées comme acquises à l'émission, quelle que soit la période couverte par la garantie.

M. Impôts différés

Les impôts différés résultent de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales et les retraitements de consolidation. Le calcul en est effectué chaque année, entité fiscale par entité fiscale, selon la méthode du report variable en fonction de la date à laquelle la différence s'inversera.

La position nette débitrice ou créditrice tient compte de compensations ou imputations entre les créances et les dettes latentes portant sur des taux différents dans la mesure où de telles compensations ou imputations de déficits sont habituellement effectuées pour déterminer l'impôt à acquitter.

Suez Lyonnaise des Eaux a opté pour un régime d'intégration fiscale englobant la plupart de ses filiales françaises détenues à plus de 95 %. Les impôts différés des sociétés intégrées fiscalement tiennent compte du régime d'intégration.

Les créances potentielles d'impôt dont la récupération n'est pas probable ne sont pas comptabilisées.

Des dettes latentes d'impôts existent au 31 décembre 1998, résultant essentiellement de l'amortissement fiscal accéléré des immobilisations corporelles (hors infrastructures) des filiales de distribution d'eau britanniques. L'évaluation réalisée sur la base des investissements prévisionnels (investissements agréés par l'organisme de tutelle OFWAT dans le cadre d'un plan décennal, et estimés de façon très prudente pour les années suivantes) fait apparaître que ces dettes latentes ne

deviendront exigibles que dans plus de 50 ans. Dans ces conditions, ces dettes latentes ne sont pas comptabilisées. Elles sont incluses en engagements hors bilan.

N. Indemnités et pensions de retraite

Selon les lois et usages de chaque pays, les sociétés du Groupe ont des obligations en terme de retraite, préretraite, indemnités de départ et régimes de prévoyance.

Ces engagements de retraite et assimilés, lorsqu'ils sont représentatifs de prestations définies, font l'objet d'évaluations actuarielles. Certaines sociétés du groupe Suez Lyonnaise des Eaux constituent des provisions pour couvrir leurs engagements de retraite dès lors que des chiffres fiables sont disponibles. En prévision d'une mise en conformité en 1999 avec la norme IAS 19 (qui étend la notion de provision pour engagements de retraite à des avantages autres que les pensions et aux régimes interentreprises) et conformément aux méthodes préférentielles recommandées par le Conseil National de la Comptabilité, le Groupe procède en ce moment à un recensement de ses différents engagements.

Lorsque les montants relatifs à l'ensemble de ces engagements, dont le caractère est significatif, auront raisonnablement pu être estimés, une information quantifiée sera fournie et les provisions nécessaires seront constatées par imputation sur les capitaux propres au titre de l'application généralisée de la nouvelle norme.

O. Instruments financiers

En dehors des filiales financières, qui suivent les réglementations particulières à leur secteur, les opérations sur instruments financiers (achats et ventes d'options et de contrats à terme) non dénouées à l'arrêté des comptes donnent lieu :

- pour les contrats sur marchés organisés, à une évaluation sur la base des cours à cette date,
- pour les contrats sur marchés de gré à gré, essentiellement les échanges de taux d'intérêts, à une constatation du différentiel d'intérêts courus latent.

Les pertes et les profits correspondants sont inscrits en compte de résultat de manière identique aux contrats dénoués, dont les pertes et profits sont enregistrés pour leur montant net en produits ou en charges d'intérêts.

Les actifs et passifs du bilan, directement ou indirectement concernés par ces instruments financiers, font l'objet en fin d'exercice, d'une évaluation en application des principes comptables propres à leur nature.

Les contrats non dénoués sont enregistrés en hors bilan pour leur valeur nominale. Ils sont détaillés en note 22.

P. Eléments spécifiques au secteur bancaire

Crédits à la clientèle des banques :

Les crédits à la clientèle sont portés au bilan pour le montant nominal et les intérêts courus sont portés en compte de résultat. Les intérêts impayés sont provisionnés en déduction de l'actif et cessent d'être enregistrés en produits au plus tard après 90 jours ou 180 jours, selon la nature de l'activité, de retard de paiement. Les créances correspondantes sont alors classées en créances douteuses. Lorsque des modifications de taux sont accordées en raison de difficultés financières de l'emprunteur, les intérêts sont comptabilisés en fonction des nouveaux termes du crédit.

Les provisions sur crédits à la clientèle sont constituées en fonction de la perte estimée probable.

Fonds pour risques bancaires généraux :

Conformément aux réglementations en vigueur dans les pays de l'Union Européenne, les directions générales des banques du Groupe peuvent décider d'établir des Fonds pour Risques Bancaires Généraux lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques inhérents aux opérations bancaires. Lorsque la constitution de tels fonds par les banques du Groupe a pour origine ou pour conséquence la couverture de risques identifiables, ils apparaissent au passif du bilan, sous la rubrique « Provisions pour risques et charges ». Sinon, ils sont classés dans les réserves et leur variation est sans effet sur le compte de résultat.

Opérations de crédit-bail :

Les opérations de crédit-bail sont classées en prêts et crédits accordés. Les revenus de ces opérations sont inclus dans les produits bancaires, sous déduction des amortissements calculés sur une base financière.

Q. Tableau consolidé des flux de trésorerie

Ce tableau présente les flux réels liés à l'activité des sociétés présentes dans le périmètre de fin d'exercice. L'analyse est donc basée sur un bilan d'ouverture établi aux conditions de change et de périmètre de la clôture. Les effets sur la trésorerie des variations de change et de périmètre sont identifiés en tête du tableau.

Néanmoins, lorsqu'ils sont significatifs, les flux liés à l'activité entre le 1^{er} janvier et la date de leur cession, par des sociétés sorties du périmètre durant l'exercice, sont maintenus dans le tableau des flux de trésorerie.

Certains mouvements affectant le bilan ne sont pas considérés comme des flux : reclassements, effets des fusions et apports partiels et changements de méthodes comptables.

Les dépréciations d'actifs circulants sont assimilées à des pertes réalisées et immédiates. Elles influent donc sur la marge brute d'autofinancement et trouvent leur contrepartie dans le flux issu de l'activité courante basé sur la variation de l'actif circulant net de dépréciation.

R. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. Les actions en circulation sont les actions émises sous déduction des actions d'autocontrôle.

Ce nombre, ainsi que le résultat par action, est modifié pour tenir compte de l'effet éventuel de dilution des actions à émettre dans le cadre des options, des bons de souscription d'actions et des obligations convertibles. Toutefois, si la prise en compte de cette dilution amène à des indicateurs par action plus favorables, ou moins favorables de moins de 5 %, les résultats de ces calculs ne sont pas mentionnés.

NOTE 2 - ACQUISITIONS MAJEURES

2.1 Fusion de Lyonnaise des Eaux et Compagnie de Suez

Traitement comptable de l'opération de fusion :

Les assemblées générales des 11 et 19 juin 1997 ont approuvé la fusion-absorption de Compagnie de Suez par Lyonnaise des Eaux, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1997. Cette fusion a été comptabilisée dans les comptes consolidés de la manière suivante (en millions d'euros) :

ACTIF NET APPORTÉ PAR COMPAGNIE DE SUEZ, SELON LE TRAITÉ DE FUSION	4 916,3
Fonds propres consolidés correspondants	5 097,5
Ajustements de valeur des actifs et passifs	(144,1)
Elimination des écarts d'acquisition interne	(691,4)
Autres ajustements	(57,9)
Fonds propres ajustés	4 204,1
ECART D'ACQUISITION LIÉ À LA FUSION, IMPUTÉ SUR LES PRIMES	712,3
Fonds propres consolidés de Lyonnaise des Eaux publiés au 31 décembre 1996	2 809,8
Fonds propres ajustés apportés par Compagnie de Suez	4 204,1
Frais de fusion	(36,3)
Annulation des éléments relatifs à l'autocontrôle	(56,4)
Fonds propres apportés	4 111,4
FONDS PROPRES AU BILAN 1996 PRO FORMA	6 921,2

Valeurs d'apport

Les actifs et passifs apportés ont été comptabilisés dans les comptes sociaux de Lyonnaise des Eaux à leurs valeurs nettes dans les comptes sociaux de la Compagnie de Suez. Ces valeurs sont devenues le prix de revient des actifs dans la comptabilité de Suez Lyonnaise des Eaux, tant dans les comptes sociaux que consolidés.

La date de l'opération est réputée être le 1^{er} janvier 1997 (fusion avec effet rétroactif). Ainsi les éléments suivants, qui n'avaient pas donné lieu à rémunération lors de la fusion, ont été considérés comme réalisés avant l'opération : l'annulation des titres Lyonnaise des Eaux et Suez directement détenus par la Compagnie de Suez, la distribution de dividende réalisée en juin 1997 par la Compagnie de Suez et l'imputation sur les primes de fusion de l'ensemble des frais liés à la fusion soit EUR 36,3 millions. Ces deux dernières opérations apparaissent au bilan pro forma 1996 (voir ci-après) en comptes de régularisation passif.

Ajustement de la valeur des actifs

Les actifs et passifs des sociétés consolidées apportées par Suez ont fait l'objet d'ajustements au titre de l'harmonisation des méthodes comptables et en raison des plus ou moins-values latentes déterminées, pour les titres cotés, en fonction de leur valeur boursière au 1^{er} janvier 1997. Compte tenu du mode de comptabilisation des apports décrit ci-dessus, la valeur des actifs et passifs directement détenus par la Compagnie de Suez n'avaient pas fait l'objet d'ajustement.

Ecarts d'acquisition à l'intérieur des sous-groupes

Ces écarts ont été éliminés afin de calculer un nouvel écart au niveau de la société mère. Ils s'élevaient à EUR 691,4 millions en part du Groupe, dont la quasi-totalité à l'intérieur de la Société Générale de Belgique.

Imputation des écarts d'acquisition sur les primes :

Après ces différents ajustements, les nouveaux écarts d'acquisition se montaient à EUR 712,3 millions. Ils ont été imputés sur les primes de fusion. Ils ont fait l'objet d'une analyse visant à les répartir sur les différentes activités sous-jacentes et sont suivis pour assurer un correct traitement, notamment en cas de cession. S'ils avaient été inscrits à l'actif et amortis sur 20 ans, la dotation aux amortissements correspondante se serait élevée à EUR 35,7 millions en 1997 et à EUR 35,1 millions en 1998.

Suivi en 1998 des opérations comptables liées à la fusion :

Les éléments d'évaluation pris en compte pour le traitement de la fusion en 1997 ont été réexaminés dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 1998. Le bilan d'entrée n'a pas été modifié en raison de la modicité des écarts constatés.

Les cessions de titres Recticel début juillet 1998 et de titres Fortis B en fin d'exercice 1998 ont entraîné la prise en charge, en diminution des plus-values, d'une partie des écarts d'acquisition initialement imputés sur les primes de fusion (et d'émission liée à l'OPE sur la Société Générale de Belgique - voir § 2.2 ci-après), pour un montant de EUR 154,6 millions.

Principes appliqués pour l'élaboration du compte de résultat et du bilan pro forma au 31 décembre 1996

Compte tenu de l'ampleur des modifications de périmètre qui ont résulté de la fusion, il est apparu nécessaire de préparer des comptes 1996 pro forma, afin de fournir une base de comparaison plus adéquate avec les comptes de 1997 et de 1998 du nouvel ensemble. Le compte de résultat et le bilan pro forma ont été préparés de la manière suivante.

La méthode de consolidation de certaines sociétés a été modifiée par rapport aux pratiques antérieures des groupes Suez et Lyonnaise des Eaux, pour faciliter la lecture comparative des états financiers.

Les sociétés consolidées en 1996, cédées par l'un ou l'autre groupe en 1996 et en 1997, ont été mises en équivalence et leur contribution au résultat net part du Groupe a été reclassée sur une ligne spécifique du compte de résultat pro forma. Les éventuelles plus ou moins-values réalisées lors de la cession contribuent au résultat exceptionnel de la période concernée. Ce principe a principalement porté sur Banque Indosuez, Factofrance Heller, Nevis Hotel Development, Société d'Epargne Viagère et Aquachem.

Tractebel et les filiales d'eau argentines sont intégrées globalement, la participation conservée dans Union Minière est mise en équivalence.

Le compte de résultat pro forma est constitué du cumul des comptes de résultat des deux groupes sur la base des méthodes présentées ci-dessus. Le résultat net part du Groupe n'est retraité que d'un seul élément : la quote-part de résultat de Lyonnaise des Eaux revenant à Suez (après amortissement de l'écart d'acquisition s'y rapportant) qui s'élevait à EUR 32,2 millions. Demeurent donc au compte de résultat pro forma les amortissements d'écarts d'acquisition internes au groupe Suez qui ont ensuite été annulés pour l'élaboration du bilan d'entrée. Le montant de ces amortissements s'élève à EUR 70 millions dont EUR 35,4 millions en part du Groupe. Les ajustements de valeur n'ont également pas eu d'incidence sur le résultat pro forma. Aucune opération entre les groupes Suez et Lyonnaise des Eaux en 1996 n'a nécessité de retraitements au titre de résultats internes au nouveau Groupe.

Le résultat par action pro forma est calculé en utilisant le nombre d'actions en circulation au 31 décembre 1996 augmenté du nombre résultant de la fusion (66 226 733 actions).

Le bilan pro forma, par contre, a été élaboré en tenant compte des conséquences comptables de la fusion : augmentation du capital et des primes après distribution de dividendes par la Compagnie de Suez, élimination de l'autocontrôle, ajustement des valeurs des actifs et passifs identifiables et imputation de l'écart d'acquisition sur les primes de fusion.

2.2 Offre publique d'échange sur la Société Générale de Belgique (SGB)

Cette offre publique d'échange s'est traduite par l'apport de 25 396 358 actions de la SGB rémunérées par l'émission du même nombre d'actions Suez Lyonnaise des Eaux, constatée par le Directoire les 2 juillet et 4 août 1998. Le pourcentage de détention de Suez Lyonnaise des Eaux sur la SGB est ainsi passé de 63,46 % à 99,43 %.

Ces apports ont également fait l'objet de l'émission de 25 396 358 certificats de valeur garantie (CVG) donnant le droit aux détenteurs de percevoir entre le 29 décembre 2000 et le 30 mars 2001 une somme en francs français égale à la différence, si elle est positive, entre EUR 167,69 et le cours de bourse de référence de l'action Suez Lyonnaise des Eaux, tel que défini dans l'offre d'échange, dans la limite de EUR 27,44 par CVG.

Traitement comptable de l'opération :

Cette OPE a été comptabilisée dans les comptes consolidés de la manière suivante (en millions d'euros) :

Augmentation du capital et des primes d'émission	
représentant la juste valeur des titres SGB acquis	3 925,9
Part de fonds propres consolidés SGB acquise	(1 431,2)
Ecart d'acquisition lié à l'opération, imputé sur les primes	2 494,7
Effet brut de l'opération sur les fonds propres	1 431,2
Annulation des plus-values internes d'échange	80,9
Imputation des frais liés à l'opération	(17,5)
Effet net de l'opération sur les fonds propres part du Groupe	1 494,6

La part de fonds propres acquise est évaluée sur la base des capitaux propres du groupe SGB au 30 juin 1998. Suez Lyonnaise des Eaux ayant déjà le contrôle de cette société avant l'opération, aucun ajustement de la valeur des actifs de la SGB n'a été effectué.

Le CVG est inscrit en engagements hors bilan et ne sera pris en compte dans la comptabilisation du prix de revient des titres Société Générale de Belgique que s'il donne lieu à un versement en numéraire. Le complément d'écart d'acquisition à constater dans ce cas ne serait pas imputé sur les fonds propres mais serait constaté au bilan et amorti sur une durée de 20 ans.

Imputation de l'écart d'acquisition sur les primes :

L'écart d'acquisition imputé a fait l'objet d'une analyse visant à le répartir sur les différentes activités sous-jacentes de la SGB, et est suivi pour assurer un correct traitement en cas de cession.

S'il avait été inscrit à l'actif, et amorti sur 20 ans, la dotation aux amortissements correspondante se serait élevée à EUR 59,2 millions en 1998.

2.3 Acquisition des activités hors Amérique du Nord du groupe Browning-Ferris Industries (BFI)

Cette acquisition, effective au 1^{er} avril 1998, a été réalisée par Sita pour un prix de EUR 1,27 milliard, compte tenu d'une option de couverture sur le cours du dollar souscrite à des conditions favorables. Le financement de cette acquisition s'est effectué par le biais d'un crédit bancaire moyen terme d'environ EUR 0,5 milliard et en fonds propres pour EUR 0,76 milliard comme suit :

- augmentation de capital de Sita pour un montant de EUR 0,41 milliard en rémunération d'une partie des actifs apportés par BFI (Grande-Bretagne et Nouvelle-Zélande). Cette émission d'actions a permis à BFI de devenir actionnaire à hauteur de 19,2 %,
- augmentation de capital de Sita en numéraire d'environ EUR 0,35 milliard.

A l'issue de cette opération, Suez Lyonnaise des Eaux détient 51,5 % de Sita. Suez Lyonnaise des Eaux n'ayant pas émis de titres pour financer cette opération, la quote-part des écarts d'acquisition imputée sur les primes d'émission et d'apport dans les comptes consolidés de Sita a été reconstituée au niveau des comptes du Groupe. Le profit de dilution résultant de cette opération a été porté en diminution des écarts d'acquisition ainsi reconstitués. Le montant figurant à ce titre au bilan s'élève en conséquence à EUR 0,85 milliard et fait l'objet d'un amortissement sur 20 ans (au prorata temporis sur 9 mois pour 1998).

Par ailleurs, cette opération s'est accompagnée de la signature de deux conventions comprenant des promesses de vente et d'achat croisées :

- l'une liant Sita et le groupe Otto et portant sur les titres de la société OED détenus par ce groupe allemand,
- l'autre liant Suez Lyonnaise des Eaux et BFI et portant sur les titres Sita détenus par BFI, comprenant des promesses exerçables sous certaines conditions (et notamment, à l'initiative de Suez Lyonnaise des Eaux en cas de modification substantielle de l'actionnariat de BFI) et se dénouant à la valeur de marché.

Les chiffres clés de la contribution aux comptes de l'exercice 1998 (soit pour 9 mois au compte de résultat) sont les suivants (en milliards d'euros) :

Chiffre d'affaires	0,66
Résultat d'exploitation	0,06
Total bilan	0,67

2.4 Acquisition de Gerasul

En septembre 1998, le gouvernement brésilien a mis en vente, dans le cadre de son programme de libéralisation du secteur énergétique, le contrôle dont il disposait sur la société Gerasul. Tractebel, via sa branche EGI (Electricité et Gaz International), a acquis 68,6% (et 77,3% des droits de vote) de Gerasul, qui exploite des centrales hydrauliques et thermiques d'une puissance de 4.528 MW dans le sud du Brésil, alimentant quelque 25 millions d'habitants, l'investissement total s'est élevé à BRL 1 195 millions.

Les actifs et passifs de Gerasul ont été évalués en tenant compte de l'impact des accords de vente d'électricité courant jusqu'en 2005, conclus avec plusieurs distributeurs avant l'entrée de Tractebel, dans le cadre du passage progressif d'une situation régulée à un marché totalement dérégulé au Brésil.

L'écart d'acquisition négatif constaté sur ces opérations s'élève en conséquence à EUR 0,05 milliard au 31 décembre 1998.

Les chiffres clés de la contribution aux comptes de l'exercice 1998 (soit pour 3 mois au compte de résultat) sont les suivants (en milliards d'euros) :

Chiffre d'affaires	0,12
Résultat d'exploitation	0,06
Total bilan	3,31

NOTE 3 - EVOLUTION DU PÉRIMÈTRE

Les modifications significatives du périmètre sont :

Entrée (intégration globale sauf indication contraire) :

Energie :

Gerasul (production d'électricité au Brésil : groupe Tractebel). Voir note 2.4.

Almaty Power Cy, Intergas Central Asia et Global Gas Group (production et distribution de gaz au Kazakhstan : groupe Tractebel), H-Power (Thaïlande, groupe Tractebel), Gasoducto Nor Andino (Chili et Argentine).

Propreté :

Réseau de filiales hors des Etats-Unis, acheté par Sita au groupe BFI. Ces sociétés sont intégrées globalement à compter du 1^{er} avril 1998. Voir note 2.3.

Dans la branche environnement de Tractebel, A and J Bull (gestion de déchets, Royaume-Uni).

Eau :

Palyja (distribution d'eau à Jakarta, Indonésie).

Hager & Elsässer (ingénierie du traitement de l'eau, groupe Degremont en Allemagne).

Changement de méthode :

West Windsor (groupe Tractebel inc. aux Etats-Unis), mise en équivalence en 1997 et désormais intégrée globalement.

United Water Services (Lyonnaise des Eaux, distribution d'eau aux Etats-Unis), mise en équivalence en 1997 et désormais intégrée globalement.

VEGA (Sita, propriété au Brésil), mise en équivalence en 1997 et désormais intégrée globalement.

Sortie :

Les filiales belges de Sita ont été cédées au 1^{er} semestre

1998 pour répondre aux règles de concurrence définies dans le cadre de l'opération BFI.

La Hénin Epargne Crédit et ISM (services financiers) sont déconsolidées au 1^{er} juillet 1998 suite à leur cession. Il en est de même pour Recticel (production de polyuréthanes).

Par ailleurs, Lydec (distribution d'électricité et d'eau au Maroc) ne contribuait aux comptes du Groupe que pour 5 mois en 1997.

L'impact, en millions d'euros, des variations de périmètre et de méthode de consolidation sur les états financiers est résumé ci-dessous :

En millions d'euros

	IMPACT NET	DONT EFFET SORTIES	DONT EFFET ENTRÉES
Chiffre d'affaires	1 086,8	- 1 035,0	2 121,8
Résultat courant (*)	14,6	- 57,8	72,4
Endettement - net de trésorerie (**)	1 129,3	- 309,2	1 438,5
Actif immobilisé	3 891,7	- 3 593,7	7 485,4

(*) Sans tenir compte de l'endettement et des frais financiers éventuellement engagés par le Groupe pour financer les acquisitions.

NOTE 4 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Les charges liées à la participation des salariés aux fruits de l'expansion sont classées en charges de personnel. Elles s'élèvent pour 1998 et 1997 respectivement à EUR 43 millions et EUR 33,8 millions.

4.1 Autres produits d'exploitation :

En millions d'euros

	1998	1997
Production immobilisée	320,9	235,8
Transferts de charges (a)	222,7	286,9
Produits de cession de matériel de chantier et d'immobilisations du domaine concédé	33,5	28,5
Autres produits de gestion courante	321,0	350,5
TOTAL	898,1	901,7

(a) Cette rubrique intègre les frais d'augmentation de capital imputés sur les primes d'émission de Suez Lyonnaise des Eaux pour EUR 17,5 millions en 1998 et pour EUR 36,3 millions en 1997.

4.2 Résultat des intercommunales et opérations en commun :

En millions d'euros

	1998	1997
Part dans le résultat des intercommunales	909,3	867,7
Bénéfices et pertes transférés	81,6	65,4
TOTAL	990,9	933,0

Le résultat des intercommunales correspond à la quote-part d'Electrabel, filiale de Tractebel, dans le résultat des sociétés intercommunales mixtes de distribution de gaz et d'électricité, au sein desquelles elle est associée à diverses communes belges.

4.3 Les autres charges d'exploitation s'analysent ainsi :

En millions d'euros

	1998	1997
Achats non stockés	2 277,1	2 375,2
Sous-traitance	1 905,5	1 556,5
Charges de location et de copropriété	649,9	558,3
Personnel extérieur	431,6	388,7
Entretien et réparations	391,0	320,9
Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	345,6	272,0
Autres services extérieurs	3 636,7	3 498,9
Divers	809,8	408,1
TOTAL	10 447,2	9 378,6

4.4 Produits d'exploitation, intérêts et autres frais du secteur financier :

En millions d'euros

	PRODUITS D'EXPLOITATION		INTÉRÊTS ET AUTRES FRAIS	
	1998	1997	1998	1997
Primes d'assurances brutes émises	748,8	1 020,8		
Intérêts et produits bancaires	938,8	1 215,3		
Revenus sur titres	407,3	404,9		
Revenus de location d'actifs immobilisés	6,0	14,9		
Autres produits d'exploitation	221,8	263,6		
Charges du secteur assurances			393,3	285,7
Intérêts et autres frais bancaires			424,4	655,2
Rémunération titres participatifs et subordonnés			16,8	24,4
Pertes sur créances			75,0	81,0
TOTAL	2 322,7	2 919,5	909,5	1 046,3

4.5 La dotation nette aux amortissements et provisions d'exploitation, s'analyse de la manière suivante :

En millions d'euros

	1998	1997
Amortissements	1 934,5	1 775,3
Immobilisations incorporelles	160,2	151,7
Immobilisations corporelles ^(a)	1 716,1	1 575,6
Caducité	58,2	48,0
Provisions	140,0	569,0
Renouvellement	30,2	49,5
Sur actif circulant	63,1	22,1
Pour risques et charges ^(b)	(6,1)	468,5
Autres	52,8	28,9
TOTAL	2 074,5	2 344,3

(a) Dont en 1998, dotations relatives au crédit-bail : EUR 47 millions.

(b) Après prise en compte des importantes reprises de provisions constatées en 1998 suite à l'engagement des charges correspondantes (environ EUR 0,3 milliard, résultant principalement des sorties de programmes immobiliers) et des dotations non récurrentes ayant affecté l'exercice 1997 (EUR 0,18 milliard de francs).

NOTE 5 - RÉSULTAT FINANCIER

Les sociétés du secteur financier ne contribuent pas à ce poste, les produits et charges qu'elles enregistrent étant présentés en résultat d'exploitation.

En millions d'euros

	1998	1997
Produits des participations	253,7	219,4
Charges d'intérêts et assimilés	(1 148,6)	(950,4)
Produits d'intérêts et assimilés	437,7	334,6
Dotation nette aux provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	(29,4)	(20,9)
Autres produits financiers nets	119,2	114,5
RÉSULTAT FINANCIER	(367,4)	(302,8)

NOTE 6 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

6.1 Plus-values sur cessions, nettes

Les principales plus-values de l'exercice ont trait aux cessions de titres Saint-Gobain (EUR 394,5 millions), Fortis B (EUR 218,3 millions), Société Européenne de Satellites (EUR 77,3 millions) et Instituto San Paolo di Torino (EUR 32,5 millions). La cession de La Hénin Epargne Crédit a généré une moins-value de EUR 76,2 millions.

6.2 Dotations nettes aux provisions

Les sociétés du Groupe actives dans les pays émergents (Asie, Amérique du Sud, Afrique, Europe de l'Est) ont maintenu en 1998 la politique de provisionnement engagée en 1997 pour la couverture des risques liés à l'implantation dans ces pays (EUR 170,3 millions dont EUR 98,3 millions en part du Groupe).

Certaines sociétés ont enregistré des provisions pour coûts de réorganisation ou restructuration, dont EUR 45,4 millions dans le pôle Eau France.

Les coûts liés à la préparation du Groupe au passage

à l'Euro et à l'an 2000 ont fait l'objet d'une dotation de EUR 23,5 millions, tandis que les dépenses de l'exercice s'élèvent à EUR 10,5 millions.

Les dépréciations exceptionnelles d'actifs non financiers se sont élevées à EUR 106,4 millions dont EUR 53,7 millions au titre des écarts d'acquisition (EUR 30,5 millions au sein du groupe Elyo).

Des provisions pour coûts supplémentaires, liés aux nouvelles obligations en matière de suivi trentenaire des sites d'enfouissement technique après la fin de leur exploitation, ont été dotées à hauteur de EUR 53,4 millions dans le groupe Sita (voir note 1.J).

6.3 Autres charges exceptionnelles

Les autres charges exceptionnelles concernent principalement, à hauteur de EUR 41,8 millions les restructurations et pour EUR 196,1 millions les coûts associés aux cessions d'actifs et liquidations de sociétés (dont plus de EUR 122 millions étaient couverts par des provisions antérieures).

NOTE 7 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

7.1 Impôt sur les bénéfices

En millions d'euros

	1998	1997
Impôts exigibles sur le résultat courant	(611,5)	(473,7)
Impôts exigibles sur le résultat exceptionnel	(27,9)	(7,6)
Impôts différés sur le résultat courant	(19,4)	(47,4)
Impôts différés sur le résultat exceptionnel	14,8	(2,4)
CHARGE TOTALE D'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	(644,0)	(531,1)

Les sociétés françaises contribuent pour 10 % à la charge totale d'impôt sur les bénéfices.

Métropole Télévision, Groupe GTM et Sita se sont constituées mères de groupe fiscaux, au sens des dispositions des Articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts.

Suez Lyonnaise des Eaux est quant à elle mère d'un groupe fiscal de 190 sociétés en 1998.

7.2 Impôts différés

En millions d'euros

	ACTIFS	PASSIFS	PASSIFS NETS
AU 31 DÉCEMBRE 1997	230,8	530,8	300,0
Variation de périmètre et écarts de conversion	64,3	(49,9)	(114,2)
Impact du changement de méthode sur le crédit-bail	14,3	0,0	(14,3)
Effet résultat de la période	41,5	46,1	4,6
AU 31 DÉCEMBRE 1998	350,9	527,0	176,1

Les impôts différés passifs résultent principalement des provisions réglementées de nature fiscale en France et du traitement fiscal de l'amortissement des actifs d'exploitation aux Etats-Unis et en Argentine. Les provisions pour retraite sont à l'origine d'un impôt différé actif de EUR 34,5 millions.

NOTE 8 - SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

En millions d'euros

PART DANS :	1998		1997	
	FONDS PROPRES	RÉSULTAT NET	FONDS PROPRES	RÉSULTAT NET
Métiers centraux	3 431,6	6,7	3 329,8	30,6
Sociétés intercommunales belges	2 886,2	(a)	2 818,5	(a)
Autres filiales de Tractebel	348,8	32,1	202,4	28,4
CEM (électricité de Macao)	43,9	10,5	44,1	8,1
Sociétés d'eau en Malaisie	29,4	2,9	28,4	5,8
Filiales brésiliennes de Sita ^(b)			99,7	11,0
Télévision Par Satellite	1,2	(42,8)	0,3	(24,9)
Autres	122,1	4,0	136,4	2,3
Autres activités	2 273,0	249,0	2 336,1	269,7
Générale de Banque ^(c)			989,6	117,6
Fortis B (banque et assurance) ^(d)	1 617,0	199,4	645,8	71,0
Union Minière (métaux non ferreux)	234,3	(12,2)	250,6	24,1
Groupe Cofiparco (concessions d'autoroutes)	205,5	46,7	186,5	41,5
Filiales de GTM, gestionnaires de parkings	101,5	13,1	98,8	9,9
Autres	114,7	2,0	165,0	5,6
TOTAL	5 704,6	255,7	5 665,9	300,3

(a) La part du résultat d'Electrabel dans le résultat des sociétés intercommunales de distribution de gaz et d'électricité est classée dans le résultat d'exploitation (voir note 4.2).

(b) Ces sociétés sont désormais intégrées globalement.

(c) La Générale de Banque ayant été acquise par Fortis en 1998 est désormais incluse dans la contribution de ce groupe.

(d) La valeur boursière au 31 décembre 1998 des titres Fortis B détenus par la Société Générale de Belgique s'élève à EUR 5,87 milliards.

NOTE 9 - ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros

	POSITIFS	NÉGATIFS	NET
Ecarts d'acquisition au 31 décembre 1997	1 575,9	(20,1)	1 555,8
Ecarts d'acquisition constatés en 1998	1 557,3	(81,5)	1 475,7
Dont :			
acquisition des activités de BFI hors Amérique du Nord	858,8		
acquisition de filiales secteur Propreté de Tractebel ^(a)	168,5		
acquisition de filiales secteur Energie de Tractebel ^(b)	161,9		
Variation de périmètre et écarts de conversion	58,3	0,6	58,9
Dotation aux amortissements	(174,4)	9,6	(164,8)
Dépréciations exceptionnelles ^(c)	(53,7)		(53,7)
AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1998	2 963,3	(91,4)	2 871,9
EN PART DU GROUPE	2 018,7	(52,0)	1 966,7

(a) Pour l'essentiel renforcement du groupe Fabricom dans Watco (détenu à 100 % au 31 décembre 1998).

(b) Comprend les écarts liés à l'entrée de H. Power, Intergas Central Asia, San Gabriel et West Windsor.

(c) Comprises au compte de résultat dans les dotations nettes exceptionnelles.

NOTE 10 - IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

10.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Valeur brute

En millions d'euros

	AU 31 DÉCEMBRE 1997	PÉRIMÈTRE ET CONVERSION	VARIATIONS DE L'EXERCICE INVESTISSEMENTS	AUTRES MOUVEMENTS (a)	AU 31 DÉCEMBRE 1998
Immobilisations incorporelles	1 661,2	115,6	167,3	(213,0)	1 731,1
Détenues en propres	33 691,4	1 820,6	2 863,8	281,0	38 656,7
Domaine concédé	6 510,5	(12,5)	123,1	72,3	6 693,3
Immobilisations corporelles	40 201,9	1 808,0	2 986,9	353,2	45 350,0

(a) dont :

- Cessions et suppressions (934,1) M€
- Dans le domaine concédé investissements financés
ou apportés par des tiers (collectivités locales, agences de bassin...) 277,8 M€
- Effet du changement de principe comptable sur le crédit-bail 787,1 M€

Amortissements

En millions d'euros

	AU 31 DÉCEMBRE 1997	PÉRIMÈTRE ET CONVERSION	VARIATIONS DE L'EXERCICE DOTATIONS	AUTRES MOUVEMENTS (a)	AU 31 DÉCEMBRE 1998
Immobilisations incorporelles	677,6	(44,7)	181,6	(154,9)	659,6
Détenues en propres	16 749,6	(637,7)	1 726,5	(203,8)	17 634,6
Domaine concédé	1 711,8	0,6	85,2	89,2	1 886,7
Immobilisations corporelles	18 461,4	(637,1)	1 811,7	(114,7)	19 521,3

(a) dont :

- Domaine concédé, dotations pour le compte du concédant prélevées sur
le compte de contrepartie des immobilisations reçues, au passif du bilan 166 M€
- Effet du changement de principe comptable sur le crédit-bail 202,9 M€
- Cessions et suppressions (662,4) M€

10.2 Immobilisations corporelles détenues en propre

En millions d'euros

	1998	1997
Terrains	464,1	350,0
Constructions	3 313,3	1 794,2
Installations techniques	11 500,6	9 358,2
Matériel de transport	500,2	378,1
Immobilisations en location-financement (a)	895,2	1 317,5
Immobilisations en cours et acomptes	1 019,6	894,4
Autres immobilisations	3 329,2	2 849,4
TOTAL VALEUR NETTE	21 022,1	16 941,8

(a) La variation de ce poste provient pour + 459,3 du changement de principe comptable sur le crédit-bail et pour (1 111,8) de la cession de filiales (ISM, La Hénin Epargne Crédit, filiales immobilières).

10.3 Immobilisations corporelles du domaine concédé

En millions d'euros

	1998	1997
Mises en concession par le concessionnaire	1 463,2	1 430,4
Mises en concession par le concédant	3 343,4	3 368,2
TOTAL VALEUR NETTE	4 806,6	4 798,6

NOTE 11 - PARTICIPATIONS

Les principales lignes de titres de participation non consolidés sont :

En millions d'euros

	1998		1997
	VALEUR BOURSIERE OU ESTIMÉE	VALEUR NETTE COMPTABLE	VALEUR NETTE COMPTABLE
Pétrofina	983,1	668,8	669,1
Iberdrola	670,0	467,8	473,1
AXA-UAP	643,6	330,1	348,5
Scottish Power	302,7	164,9	165,0
Société Européenne des Satellites (S.E.S)	359,5	114,7	27,3
Powerfin GMBH	87,4	87,4	87,2
Acesa	227,8	77,4	77,6
Arbed	54,4	54,4	93,0
Compagnie de Saint-Gobain			457,0
Fibelpar			169,8
Autres	2 193,5	1 553,5	1 892,8
TOTAL	5 521,9	3 519,0	4 460,4

Les mouvements de la période s'analysent de la manière suivante :

En millions d'euros

AU 31 DÉCEMBRE 1997	4 460,4
Acquisitions	673,1
Cessions, en valeur nette comptable	(1 355,1)
Dotations nettes aux provisions	(68,9)
Variations de périmètre, change et divers	(190,4)
AU 31 DÉCEMBRE 1998	3 519,0

Les principales acquisitions de l'exercice concernent les titres Société Européenne de Satellites (S.E.S.) et Cégedel chez Tractebel, Bio Power et SHR chez Elyo.

Les cessions se rapportent principalement aux titres Saint-Gobain, Instituto San Paolo di Torino et CCF chez Suez Lyonnaise des Eaux, Fibelpar chez Société Générale de Belgique et Tractebel et S.E.S. chez Tractebel.

NOTE 12 - PLACEMENTS DU SECTEUR FINANCIER

En millions d'euros

	1998	1997
Obligations	2 721,7	2 595,6
Actions	2 885,3	2 306,9
Bons du Trésor		59,9
Titres de créances négociables	33,2	252,6
Créances rattachées	0,3	2,7
TOTAL DE LA VALEUR NETTE COMPTABLE	5 640,5	5 217,7

NOTE 13 - STOCKS ET EN COURS

En millions d'euros

	1998			1997
	BRUT	PROVISIONS	NET	NET
Matières premières	569,6	55,8	513,8	566,7
En cours de production	3 314,4	53,7	3 260,7	3 689,6
Produits finis et marchandises	303,4	30,3	273,0	324,3
TOTAL	4 187,3	139,8	4 047,5	4 580,5

La variation des en cours de production s'analyse en parallèle avec celle des avances et acomptes reçus sur commandes en cours au passif du bilan.

NOTE 14 - VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur estimative du portefeuille de valeurs mobilières de placement au 31 décembre 1998 s'élève à EUR 1 241,7 millions soit une plus-value latente de EUR 36,7 millions.

NOTE 15 - ACTIF CIRCULANT ET DETTES DU SECTEUR FINANCIER

En millions d'euros

BRUT	ACTIF CIRCULANT		DETTES	
	1998	1997	1998	1997
Stocks	37,7	370,5		
Prêts et crédits	5 871,1	11 154,5		
Autres créances d'exploitation	347,1	473,9		
Interbancaire et valeurs en pension	586,8	724,7	2 025,9	3 220,0
Valeurs mobilières de placement	2,1	4,9		
Obligations, emprunts subordonnés			989,9	3 033,7
Titres de créances négociables			2 446,4	3 690,2
Dépôts de la clientèle			68,1	1 064,7
Autres dettes d'exploitation			367,3	515,3
TOTAL	6 844,8	12 728,5	5 897,5	11 523,9

NOTE 16 - COMPTES DE RÉGULARISATION

En millions d'euros

	1998		1997	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Charges constatées d'avance et produits à recevoir	727,3		623,2	
Produits constatés d'avance et charges à payer		1 255,2		1 217,9
Impôts différés	350,9	527,0	230,8	530,8
Charges à répartir	185,2		157,0	
Primes de remboursement des obligations restant à amortir	109,8		125,8	
Ecart de conversion	9,5	18,8	6,8	11,3
Capital souscrit non appelé	16,2		23,8	
Autres comptes de régularisation	142,4	45,4	155,5	96,8
TOTAL	1 541,3	1 846,4	1 322,9	1 856,8

Les services financiers participent, au 31 décembre 1998, aux comptes de régularisation actif et passif pour respectivement EUR 195,3 millions et EUR 114,3 millions (EUR 287,2 et EUR 250 millions au 31 décembre 1997).

NOTE 17 - CAPITAUX PROPRES

La variation du capital social ainsi que les valeurs mobilières en circulation donnant accès au capital sont décrites dans la partie « Informations juridiques et administratives » du document de référence.

Le nombre d'actions figurant dans le tableau ci-dessous correspond au nombre d'actions en circulation avant élimination de l'auto-contrôle. Au 31 décembre 1998, le nombre d'actions détenues par la société Suez Lyonnaise des Eaux ou ses filiales est de 2 643 824.

17.1 Capitaux propres part du Groupe

En millions d'euros

	NOMBRE D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL	CAPITAL	PRIMES	RÉSERVES CONSOLIDÉES	ECART DE CONVERSION	ACTIONS PROPRES DÉTENUES	CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE
Capitaux propres publiés							
au 31 décembre 1996	59 315 239	542,6	1 259,2	1 193,7	(179,6)	(6,1)	2 809,8
Fusion absorption de Cie de Suez	66 226 733	605,8	3 390,7	194,8		(79,9)	4 111,4
Capitaux propres pro forma							
au 31 décembre 1996	125 541 972	1 148,4	4 649,9	1 388,5	(179,6)	(86,0)	6 921,2
Augmentations de capital	693 800	6,4	46,5				52,9
Dividendes distribués				(91,5)		2,3	(89,2)
Variation des écarts de conversion					105,5		105,5
Divers						(86,3)	(86,3)
Résultat de l'exercice				611,8			611,8
Capitaux propres publiés							
au 31 décembre 1997	126 235 772	1 154,8	4 696,4	1 908,8	(74,1)	(170,0)	7 515,9
Offre Publique d'Echange sur Société Générale de Belgique	25 396 358	232,2	1 157,7	104,7			1 494,6
Annulation d'actions	(4 759 580)	(43,6)	(686,3)				(729,9)
Conversion d'emprunts obligataires	217 101	2,0	21,1				23,1
Conversion stock-options et FCP salariés	678 086	6,2	55,0				61,2
Acquisition de titres d'auto-contrôle			3,8			(65,0)	(61,2)
Dividendes distribués				(368,6)		4,6	(364,0)
Variation des écarts de conversion					(111,9)		(111,9)
Reprise écarts d'acquisition (*)				154,6			154,6
Changement de méthode sur le crédit-bail (**)				(47,9)			(47,9)
Divers				(8,3)			(8,3)
Résultat de l'exercice				1 009,5		(4,6)	1 005,0
CAPITAUX PROPRES							
AU 31 DÉCEMBRE 1998	147 767 737	1 351,6	5 247,7	2 752,8	(186,0)	(235,0)	8 931,1

(*) Les écarts d'acquisition imputés sur les fonds propres sont repris et portés en diminution de la plus-value de cession quand les sociétés concernées sont cédées hors groupe. La reprise en 1998 résulte de la cession de Rectice1 et de la cession partielle de Fortis B.

(**) Le changement de principe comptable relatif au crédit-bail a eu les effets suivants sur les comptes en 1998 :

Sur le bilan (valeur au 1 ^{er} janvier 1998) :		Sur le compte de résultat 1998 :	
Valeur brute des immobilisations	787,1	Dotations amortissements	(47)
Amortissements cumulés	(202,9)	Annulation charges de redevance	92,1
Valeur nette comptable	584,2	Frais financiers	(45,7)
Endettement	656,9	Produits d'impôts différés	0,3
Impôts différés actifs	15,4	Effet sur le résultat net total	(0,3)
Effet sur capitaux propres totaux	(57,3)		
Dont part du Groupe	(47,9)		

17.2 Ecart de conversion

En millions d'euros

	31 DÉCEMBRE 1997	VARIATION	31 DÉCEMBRE 1998
Pesetas	(80,8)	(1,1)	(81,9)
Zone dollar	(26,7)	(22,3)	(48,9)
Livre sterling	72,3	(54,7)	17,5
Franc belge	(17,2)	(2,6)	(19,8)
Autres devises	(21,7)	(31,3)	(52,9)
TOTAL ÉCART DE CONVERSION	(74,1)	(111,9)	(186,0)

NOTE 18 - INTÉRÊTS MINORITAIRES

En millions d'euros

	1998	1997
INTÉRÊTS MINORITAIRES AU 31 DÉCEMBRE 1996		1 820,1
Effet de la fusion-absorption de la Compagnie de Suez		7 656,9
INTÉRÊTS MINORITAIRES AU 1^{ER} JANVIER	9 738,0	9 477,0
Dividendes distribués	(810,0)	(721,1)
Variation des écarts de conversion	(81,7)	85,5
Résultat de l'exercice	1 053,4	992,6
Variations du périmètre de consolidation ^(a)	(783,0)	(96,0)
Effet du retraitement du crédit-bail	(1,7)	
INTÉRÊTS MINORITAIRES AU 31 DÉCEMBRE	9 115,1	9 738,0

(a) Comprend les souscriptions par les minoritaires aux augmentations de capital des filiales consolidées (dont BFI dans SITA), l'entrée des minoritaires de filiales nouvellement consolidées (dont Gerasul, filiale Brésilienne de Tractebel, pour EUR 0,59 milliard), et le rachat des minoritaires de la Société Générale de Belgique par Offre Publique d'Echange (EUR -1,43 milliard).

NOTE 19 - COMPTES SPÉCIFIQUES DES CONCESSIONS

En millions d'euros

	1998	1997
Financement par les tiers	311,8	344,8
Contrepartie des immobilisations reçues des concédants	3 343,8	3 368,7
Amortissements de caducité	587,7	534,8
TOTAL	4 243,3	4 248,3

NOTE 20 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

20.1 Provisions techniques du secteur Assurance

Les provisions techniques du secteur Assurances correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré. Cet engagement net est réévalué, dans le cas des contrats en unités de compte, à la valeur vénale de cette unité à la clôture de l'exercice.

20.2 Provisions pour risques et charges

En millions d'euros

	1998	1997
Pertes à terminaison et engagements contractuels	506,4	146,1
Litiges, réclamations et risques fiscaux	401,1	172,4
Pertes de change	32,6	17,7
Risques sectoriels	501,0	491
Risques sur pays émergents ^(a)	303,7	133,4
Risques immobiliers ^(b)	505,2	786,6
Autres risques	955,1	1 007,7
Total des provisions pour risques	3 205,1	2 754,9
Retraitement et stockage des déchets nucléaires	1 602,2	1 433,2
Démantèlement des centrales nucléaires	524,3	450,3
Gros entretien et renouvellement	1 183,1	1 133,6
Garantie	245,3	227,6
Reconstitution de sites	295,9	155,4
Retraites	567,4	358,7
Fins de chantier	62,1	64,6
Autres charges	501,6	367,6
Ecarts d'acquisition négatifs nets d'amortissements (voir note 9)	91,4	20,1
Total provisions pour charges	5 073,3	4 211,1
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8 278,4	6 966,0

(a) Sont comprises dans ce poste l'ensemble des provisions pour risques pays spécifiquement dédiées aux zones géographiques usuellement qualifiées d'émergentes. Cette dernière définition recouvre le continent sud-américain, l'Asie (Hong-Kong, Macao et Singapour exclus), l'Afrique et l'Europe de l'Est. La notion de risques pays recouvre les risques de nature politique ou économique excédant les aléas normaux de l'exploitation.

(b) Ce poste comprend l'ensemble des provisions passives pour risques relatives au secteur immobilier, que celles-ci concernent les risques relatifs aux actifs et créances immobiliers, les pertes à terminaison, ou les risques sur filiales et sectoriels. Sa diminution fait suite aux cessions d'actifs réalisées en 1998.

NOTE 21 - FINANCEMENT

21.1 Gestion des risques financiers

La gestion de la trésorerie de la société mère et des filiales financières est centralisée au niveau de Suez Lyonnaise des Eaux. Les principales filiales opérationnelles ont leur propre organisation mais déposent la majeure partie de leurs excédents ou financent une partie de leurs besoins, à court terme, auprès de la maison-mère.

Gestion des excédents de trésorerie

Les excédents du Groupe sont libellés dans leur quasi-totalité en devises de la zone euro et ne génèrent donc pas de risque de change. Ils sont gérés avec un objectif de liquidité maximale et de risque minimal, sur la base d'une référence des taux au jour le jour. Pour atteindre ces objectifs, des instruments de hors bilan tels que swaps de taux d'intérêt ou FRA peuvent être utilisés dans un cadre défini et approuvé par la Direction Générale du Groupe.

Gestion du risque de change

La politique du Groupe est de couvrir systématiquement les positions de change générées par les transactions financières libellées dans une devise autre que la monnaie nationale de l'entité concernée. Le risque de change lié aux actifs à

long terme libellés dans une devise autre que l'euro est couvert, lorsque cela est possible, par la mise en place d'un financement dans la même devise.

Gestion de l'endettement

Les financements sont, dans la mesure du possible, portés par les sociétés opérationnelles dans la devise de leur cash-flow, les sociétés holdings n'ayant pas vocation, sauf exception, à s'endetter. Dans un but d'optimisation de la structure et du coût de son endettement, le Groupe peut avoir recours à des opérations de swaps de devises ou de swaps de taux d'intérêt. Au 31 décembre 1998, le Groupe Suez Lyonnaise des Eaux dispose d'un portefeuille de lignes de crédit confirmées non tirées de 1,84 milliard d'euros.

Gestion du risque de contrepartie

Les opérations de couverture de change, de gestion de taux d'intérêt ou de placements de trésorerie sont réalisées exclusivement avec des contreparties de première catégorie autorisées par la Direction Générale. Ces contreparties sont sélectionnées en fonction de la note attribuée par les agences de notation. Leur liste, ainsi que le montant de la limite attribuée à chacune d'entre elles, est mise à jour en tant que de besoin, en fonction de l'évolution des notations. Etant donné la grande diversité de ses contreparties, le Groupe considère qu'il n'est soumis à aucune concentration de risque de crédit.

21.2 Analyse détaillée des emprunts et dettes financières

PAR NATURE

En millions d'euros

	1998	1997
Titres Subordonnés à Durée Indéterminée	186,5	228,7
Dettes financières	14 430,2	11 272,4
Découverts bancaires et CC de trésorerie	947,6	1 273,1
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES AU BILAN	15 564,3	12 774,2

Les Titres Subordonnés à Durée Indéterminée ont été émis par Sofinco, Entreprise Jean Lefebvre et, pour 1997, par La Hénin Epargne Crédit.

La variation du périmètre et les changements de méthode d'intégration amènent une hausse de 1,14 milliard d'euros de l'endettement, alors que l'impact des variations de change est en diminution de 0,26 milliard d'euros.

PAR ÉCHÉANCE (HORS TSDI ET DÉCOUVERTS)

En millions d'euros

	1998			1997		
	< 1 AN	1 À 5 ANS	> 5 ANS	< 1 AN	1 À 5 ANS	> 5 ANS
Emprunts obligataires	531,3	660,6	1 791,4	98,3	1 395,7	1 676,0
Dettes envers les établissements de crédit	1 985,8	2 005,0	2 976,7	962,4	2 577,0	1 679,7
Comptes de crédit-bail	44,4	203,5	534,0			
Autres emprunts et dettes financières	281,6	1 610,0	1 805,9	368,8	1 112,9	1 401,6
TOTAL	2 843,0	4 479,1	7 108,1	1 429,5	5 085,6	4 757,3

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

En millions d'euros

	1998		1997	
	BRUT	NET (d)	BRUT	NET
Métiers centraux	12 323,8	10 563,4	8 258,8	6 710,5
Energie ^(a)	7 214,5	6 138,7	4 790,1	3 849,8
Eau	3 781,7	3 294,7	2 961,2	2 495,7
Propreté	1 256,8	1 101,0	479,9	381,0
Communication	70,9	29,0	27,6	(16,0)
Construction	921,1	275,3	1 052,2	318,2
Autres participations ^(b)	2 132,9	(189,5)	3 234,5	2 184,6
TOTAL HORS TSDI ^(c)	15 377,8	10 649,2	12 545,5	9 213,3

(a) Par convention l'endettement du groupe Tractebel est porté par ce secteur.

(b) L'endettement porté par les sociétés Suez Lyonnaise des Eaux, Société Générale de Belgique et Crédisuez figure sur cette ligne

(c) Le financement du secteur financier ne contribue pas à ce poste. Il est analysé en note 15.

(d) Composition détaillée au § 21.3.

21.3 Ratio d'endettement

En millions d'euros

	1998	1997
Dettes financières	14 430,2	11 272,4
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	947,6	1 273,1
Valeurs mobilières	(1 205,0)	(1 252,7)
Disponibilités	(2 827,9)	(2 079,6)
Actifs financiers couverts ^(*)	(695,8)	
Endettement net	10 649,2	9 213,3
Capitaux propres totaux	18 037,8	17 253,9
RATIO D'ENDETTEMENT	59,0 %	53,4 %

Le retraitement du crédit-bail, non effectué en 1997, contribue à l'augmentation du ratio d'endettement à hauteur de 4,3 %.

(*) Ces actifs financiers portent pour l'essentiel sur les titres AXA valorisés à leur valeur nette comptable ou à leur valeur de cession lorsqu'ils ont fait l'objet d'une couverture.

NOTE 22 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

22.1 Cautionnements sur marché

Au 31 décembre 1998

En millions d'euros

	CAUTIONNEMENTS SUR MARCHÉS	
	DONNÉS	REÇUS DE SOUS-TRAITANTS
TOTAL	2 473,2	247,6

22.2 Engagements de garantie

Ces engagements ont trait principalement aux cautions données dans le cadre de contrats d'emprunts ou lignes de crédit souscrits par les sociétés non financières du Groupe, ou par les établissements financiers du Groupe dans le cadre de leur activité bancaire.

Au 31 décembre 1998

En millions d'euros

	CAUTIONS	
	DONNÉES (*)	REÇUES
Secteur financier	96,2	51,4
Autres secteurs	2 792,4	201,7
TOTAL	2 888,6	253,1

(*) Après déduction du montant des emprunts déjà compris dans le bilan consolidé.

Les sociétés du Groupe ont par ailleurs nanti certains de leurs actifs pour EUR 1 054,8 millions en garantie de remboursement d'emprunts bancaires.

22.3 Engagements sur marchés de taux d'intérêt, de change, d'actions

Au 31 décembre 1998

En millions d'euros

	SECTEUR FINANCIER	AUTRES SECTEURS
RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT		
Positions fermes hors bilan		
• FRA		94,5
• Swaps de taux	2 687,7	3 641,9
Positions conditionnelles hors bilan		
• Caps	457,4	950,7
• Floors		166,2
• Collars		9,5
RISQUES DE CHANGE		
Positions fermes hors bilan		
• Ventes à terme		559,6
• Achats à terme		239,5
• Swaps de devises		695,9
Positions conditionnelles hors bilan		
(options d'achat et de vente)		250,6
RISQUES SUR MARCHÉ D'ACTIONS		
Positions conditionnelles hors bilan		
• Contrats de gré à gré		(*) 777,2

(*) Concernent pour l'essentiel des contrats d'options d'achat et de vente sur les titres AXA détenus.

22.4 Impôts latents

Les filiales britanniques du Groupe ont une dette latente d'impôt de EUR 184,9 millions au 31 décembre 1998, principalement au titre des décalages entre l'amortissement fiscal et comptable de certaines immobilisations corporelles (voir note 1 M). L'impôt exigible de ces filiales britanniques au cours des prochaines années sera diminué de EUR 95,9 millions au fur et à mesure de la déduction des amortissements fiscaux sur d'autres immobilisations corporelles détenues à la date de clôture.

22.5 Autres engagements

Suite au rachat fin 1996 des actions Tractebel détenues par Electrafina et Royale Belge, la Société Générale de Belgique s'est engagée à acheter des actions de la société Tractebel auprès des autres actionnaires de cette société qui le souhaiteraient. Cet engagement a été concrétisé par 6 707 614 warrants put émis par la Société Générale de Belgique et cotés en bourse de Bruxelles, donnant chacun le droit de vendre 5 actions Tractebel. Les warrants sont exerçables jusqu'en novembre 1999 à un prix de BEF 14 500 pour 5 actions Tractebel, soit BEF 2 900 par action Tractebel ; le cours de bourse de l'action Tractebel au 31 décembre 1998 était de BEF 6 670. Sur l'ensemble des warrants émis, 1 273 204 sont détenus par la Société Générale de Belgique ou par des sociétés contrôlées par la Société Générale de Belgique.

Des certificats de valeur garantie (CVG) ont été émis en 1998 en faveur des détenteurs d'actions de Suez Lyonnaise des Eaux qui ont reçu ces actions dans le cadre de l'Offre Publique d'Échange sur les titres de la Société Générale de Belgique. L'engagement correspond au droit de percevoir pour chacun des 25 396 358 CVG en circulation, entre le 29 décembre 2000 et le 30 mars 2001, une somme en francs français égale à la différence, si elle est positive, entre EUR 167,3 et le cours de référence de l'action Suez Lyonnaise des Eaux, dans la limite de EUR 27,4 par CVG. Le montant maximal de l'engagement s'élève au 31 décembre 1998 à EUR 696,8 millions. La valeur de marché des CVG à cette date s'établit à EUR 154,9 millions.

Le groupe Tractebel s'est engagé au 31 décembre 1998 à apporter au groupe Total la totalité des titres Petrofina qu'il détenait.

Les sociétés du groupe Suez Lyonnaise des Eaux sont liées par des clauses de garantie de passif dans le cadre des cessions d'activités, qui ont fait l'objet de provisions quand leur exercice apparaissait probable.

Le secteur financier du Groupe s'est engagé au 31 décembre 1998 à accorder des financements à hauteur de EUR 4 845,4 millions.

Le groupe Suez Lyonnaise des Eaux a donné divers autres engagements au 31 décembre 1998 pour un montant total de EUR 0,5 milliard tandis que les autres engagements reçus s'élèvent à EUR 0,37 milliard.

NOTE 23 - RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les chiffres ci-dessous représentent la rémunération totale perçue par les membres du Conseil de Surveillance et par les membres du Directoire et les dirigeants occupant les fonctions énumérées page 153 du présent rapport.

En millions d'euros

	1998		1997 *	
	NOMBRE	RÉMUNÉRATION	NOMBRE	RÉMUNÉRATION
Conseil de Surveillance	20	1,3	20	1,1
Membres du Directoire et dirigeants	24	8,7	24	7,6

* Les chiffres de la rubrique « Membre du Directoire et dirigeants » pour 1997 sont établis sur la base de la définition 1998 des dirigeants. Ceux publiés dans le rapport 1997 selon la définition des dirigeants alors en vigueur étaient respectivement de 21 personnes et de 7,42 millions d'euros.

NOTE 24 - LITIGES ET AUTRES FAITS EXCEPTIONNELS

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Groupe et qui n'aurait pas été reflété dans les comptes consolidés au 31 décembre 1998.

NOTE 25 - PRÉPARATION AU PASSAGE À LA MONNAIE UNIQUE

Le Groupe s'est préparé au passage à l'an 2000 en mettant en place dès juin 1996 un Comité Directeur, présidé par un membre du Directoire ayant pour mission de coordonner le passage du Groupe à l'An 2000 et de préparer la prise en compte de la monnaie unique.

Le Comité Directeur Groupe multiplie son action au travers de comités de pilotage créés au sein de chaque pôle d'activité du Groupe, et par des groupes de travail mis en place dans chaque filiale.

Les plans de passage à l'An 2000 établis société par société sont validés au niveau des sociétés mères de chacun des pôles d'activité du Groupe. Ils prennent en compte non seulement les matériels et les logiciels informatiques de gestion mais aussi toute l'informatique et l'électronique techniques propres à chacun des métiers du Groupe. Ont également été prises en compte les conséquences éventuelles de cet événement sur les systèmes de gestion des immeubles, des chaufferies, des ascenseurs et des contrôles d'accès ainsi que les équipements automobiles.

La méthode la plus couramment utilisée s'articule en cinq étapes :

1. inventaire des programmes, processus et matériels utilisés
2. évaluation de la criticité des installations
3. définition d'un plan d'action (modifications, remplacements, coûts, calendrier)
4. conception et réalisation des modifications ou remplacements
5. mise en œuvre de tests de validation (y compris auprès des fournisseurs).

Chaque pôle d'activité rapporte trimestriellement au Comité Groupe.

Pour la grande majorité des sociétés, le choix des nouveaux logiciels et nouveaux matériels a été arrêté dans le courant de l'exercice, les paramétrages ou modifications de programme sont en cours conformément aux calendriers. La phase de déploiement des nouveaux applicatifs et des équipements a largement débuté pour s'achever dans le courant de l'été 1999, et au plus tard à l'automne.

Pour conforter le dispositif, des audits réalisés par un cabinet extérieur ont été diligentés. Ils ont permis dans quelques cas isolés de prendre des mesures correctrices ou encore d'affecter davantage de moyens.

Par ailleurs, chaque société est en contact avec ses principaux fournisseurs et sous-traitants, pour obtenir l'assurance

qu'eux-mêmes ont mis en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer la continuité des approvisionnements et services. Des mesures seront prises pour éviter à cette période toute rupture d'approvisionnement.

La satisfaction des clients est également au centre des préoccupations et toutes les mesures seront prises pour qu'ils n'aient pas à subir de difficultés à cette époque.

Enfin des plans d'urgence seront mis en place pour remédier à tous les incidents qui pourraient survenir malgré la préparation.

Les conséquences du passage à la monnaie unique ont été abordées selon la même méthode, et les priorités ont ainsi été hiérarchisées :

- Donner, dès le 1^{er} janvier 1999, la double information monnaie locale et euro sur les factures et les bulletins de paie, accepter les paiements et gérer la trésorerie en euros. Cette première étape est réalisée.
- Préparer le passage à l'An 2000 de l'ensemble des systèmes d'information technique et de gestion.
- Concentrer ensuite nos efforts sur la poursuite du passage à l'euro et de nos systèmes d'information et de gestion.

La complexité des systèmes et leurs interactions, la diversité des métiers du Groupe, la conjonction du passage à la monnaie unique avec celle du passage à l'An 2000, et les choix qui en ont découlé ne permettent pas, au niveau du Groupe, de séparer les coûts engagés pour l'An 2000 de ceux rendus nécessaires pour le passage à la monnaie unique.

Globalement pour faire face à ces deux échéances, les dépenses des sociétés intégrées s'élèvent à 190 millions d'euros dont 58,5 millions ont déjà été engagés. Pour les dépenses restant à réaliser et correspondant à des charges, la provision s'élève au 31 décembre 1998 à 78,4 millions d'euros.

NOTE 26 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Cession de Sofinco

Sofinco a fait l'objet d'un accord de cession au Crédit Agricole finalisé le 15.01.99. Cette opération se réalise en deux temps.

En janvier 1999, le Crédit Agricole a acquis 70 % du capital de Sofinco :

- 18 % par exercice d'une option d'achat en application des accords intervenus entre les partenaires en août 1993,
- 52 % par achat direct.

En janvier 2000, les parties auront la possibilité d'exercer des promesses croisées d'achat et de vente sur le solde de 30 %.

Le prix des 82 % acquis hors option d'achat a été établi sur

la base d'une évaluation de Sofinco à EUR 1,58 milliard. Le montant total de la transaction s'élève à EUR 1,39 milliard, valeur 31 décembre 1998, et devrait se traduire par une plus-value avant impôt estimée à EUR 0,47 milliard sur l'exercice 1999 et à EUR 0,27 milliard en l'an 2000.

Emission d'obligations avec option d'échange en actions AXA

Suez Lyonnaise des Eaux a procédé le 1^{er} mars 1999 à l'émission d'un emprunt de EUR 787 millions à échéance 1^{er} janvier 2004. Cet emprunt, dont le taux facial est égal à zéro, comporte un prix de remboursement in fine de 109,8 % du nominal. Les porteurs disposent d'une option d'échange à tout moment en actions AXA entre le 7 juillet 1999 et le 24 décembre 2003, à raison d'une action pour une obligation. En cas d'exercice de cette option d'échange, Suez Lyonnaise serait amené, ou à céder sur la base du prix d'émission de l'emprunt, soit EUR 122 par action, 5,45 millions d'actions AXA, ou à payer aux détenteurs la différence entre EUR 122 et le cours de bourse de l'action AXA à la date d'exercice de l'option. Suez Lyonnaise des Eaux dispose d'une faculté d'amortissement anticipé de l'emprunt à hauteur de 50 % maximum fin décembre 2001 et à hauteur du solde fin décembre 2002.

L'emprunt est coté à la bourse de Luxembourg.

Rappel anticipé des obligations convertibles 6,5 % juin 1990/janvier 2000

Suez Lyonnaise des Eaux a annoncé, le 8 décembre 1998 le rappel anticipé, à compter du 4 janvier 1999, des obligations convertibles 6,5 % juin 1990/janvier 2000, conformément à la possibilité prévue au contrat d'émission.

Si les 2 893 412 obligations convertibles demeurant en circulation au 31 décembre 1998 sont converties, l'endettement sera réduit de EUR 0,38 milliard.

Cession de la Hénin Vie

Suez Lyonnaise des Eaux et le groupe mutualiste d'assurance-vie La Mondiale ont annoncé le 11 janvier 1999 avoir conclu un accord portant sur l'acquisition par La Mondiale de la quote-part de 68,3 % du capital de La Hénin Vie ainsi que des Titres Subordonnés à Durée Indéterminée La Hénin Vie détenus par Suez Lyonnaise des Eaux.

La réalisation de cette transaction est soumise à certaines conditions suspensives parmi lesquelles la réalisation par La Mondiale d'un audit portant sur les comptes de La Hénin Vie au 31 décembre 1998.

NOTE 27- LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 1998

Métiers centraux

Noms	Adresse du Siège Social	% d'intérêt		Mode de Consolidation
		1998	1997	
ENERGIE				
TRACTEBEL ^{(1) et (2)}	Place du Trône 1 B - 1000 Bruxelles - Belgique	49	31	IG
ELECTRABEL (groupe Tractebel)	Boulevard du Regent, 8 - 1000 Bruxelles - Belgique	19	12	IG
DISTRIGAZ (groupe Tractebel)	Avenue des Arts, 31 - 1040 Bruxelles - Belgique	20	13	IG
ELYO	235, avenue Georges Clémenceau - 92000 Nanterre	100	99	IG
C.E.M. (Companhia de Electricidade de Macau)	Estrada D. Maria 11, Edificio CEM - Macau	12	12	ME
EAU				
LYONNAISE DES EAUX	72, avenue de la Liberté - 92753 Nanterre	100	100	IG
EAU ET FORCE	72, avenue de la Liberté - 92753 Nanterre	100	100	IG
EAUX DE MARSEILLE	25, rue Edouard-Delanglade - 13006 Marseille	49	49	IP
EAUX DU NORD	217, boulevard de la Liberté - BP 329 - 59020 Lille	50	50	IP
STEPHANOISE DES EAUX	28, rue Eugène Beaune - 42043 Saint-Etienne cedex	50	50	IP
S.C.M. (SDEI)	988, chemin Pierre Drevet - 69140 Rillieux-la-Pape	100	100	IG
DEGREMONT	183, avenue du 18 juin 1940 - 92500 Reuil-Malmaison	100	100	IG
UNITED WATER RESOURCES ⁽³⁾	200 Old Hook Road, Harrington Park New Jersey - USA	29	26	IG
S.A.A.M. (Sociedad de Abastecimiento de Aguas de Macau)	82, avenue do Conselheiro - Borja PO BOX 115 - Macau	26	26	IP
NORTHUMBRIAN WATER	Regent Centre, Gosforth, Newcastle upon Tyne NE3 3PX - Grande-Bretagne	71	71	IG
AGBAR ⁽²⁾	Paseo de San Juan, 39, 08009 Barcelona - Espagne	26	26	IP
EURAWASSER	Cicerostr. 26 - 10709 Berlin - Allemagne	50	50	IP
AGUAS ARGENTINAS	Reconquista 823, 1003 Buenos Aires - Argentine	42	28	IG
AGUAS PROVINCIALES DE SANTE FE	Cordoba 844, piso 5 Rosario 2000 - Argentine	56	36	IG
LYDEC	20, boulevard Rachidi, Casablanca - Maroc	60	60	IG
PROPRETE				
SITA	132, rue des Trois Fontanots - 92758 Nanterre	51	64	IG
FABRICOM (groupe Tractebel) ⁽¹⁾	Rue de Gatti de Gamond, 254 - 1180 Bruxelles - Belgique	49	31	IG
NEM	Regent Centre, Gosforth, Newcastle upon Tyne NE3 3PX - Grande-Bretagne	71	71	IG
CESPA	Henao, 20 entreplanta - Bilbao - Espagne	46	46	IG
COMMUNICATION				
METROPOLE TV	89, avenue Ch. de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine	34	34	IP
CODITEL (groupe Tractebel) ⁽¹⁾	Rue des Deux Eglises, 26 - 1000 Bruxelles - Belgique	39	24	IG
LYONNAISE COMMUNICATIONS	20, place des Vins de France - 75614 Paris cedex 12	77	77	IG
AUXIPAR	20, place des Vins de France - 75614 Paris cedex 12	100	100	IG
TPS	145, quai de Stalingrad - 92137 Issy-les-Moulineaux	34	17	ME

(1) Pourcentage d'intérêt 1998 après OPE sur la Société Générale de Belgique réalisée en juillet 1998.

(2) Les données relatives à ces groupes multiactivités sont détaillées par secteur d'activité dans le rapport de gestion. Les principales filiales consolidées par Tractebel et Agbar sont mentionnées sur cette liste pour information.

(3) Taux de détention potentiel 32,8 % après conversion des actions préférentielles détenues.

Autres activités

Noms	Adresse du siège social	% d'intérêt		Mode de
		1998	1997	consolidation
CONSTRUCTION				
GRUPE GTM	61, avenue Jules Quentin - 92000 Nanterre	50	50	IG
DUMEZ-GTM	61, avenue Jules Quentin - 92000 Nanterre	50	50	IG
CHANTIERS MODERNES	18, avenue Gustave Eiffel - 33600 Pessac	50	50	IG
C.F.E.	Chaussée de la Hulpe, 164 - Bruxelles - Belgique	23	23	IG
ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE	11, boulevard Jean Mermoz - 92202 Neuilly-sur-Seine	48	48	IG
ETPM	32, avenue Pablo Picasso - 92002 Nanterre	50	50	IG
INGEROP	168/172, boulevard de Verdun - 92413 Courbevoie	50	50	IG
DELATTRE LEVIVIER	Tour Fiat - 92084 Paris La Défense	50	26	IG
GTM H	72, rue Gabriel Péri BP 510 - 92542 Montrouge	50	50	IG
COFIROUTE	77, avenue Raymond Poincaré - 75116 Paris	33	33	ME
SERVICES FINANCIERS				
FORTIS B ⁽¹⁾	Boulevard E. Jacqmain, 53 - 1000 Bruxelles - Belgique	16		ME
BANQUE SOFINCO	Rue du Bois Sauvage - 91038 Evry	100		IG
LA HENIN VIE	14, rue Roquépine - 75379 Paris	88		IG
AUTRES PARTICIPATIONS				
SOCIETE GENERALE DE BELGIQUE ⁽¹⁾	Rue Royale, 30 - 1000 Bruxelles - Belgique	100		IG
CREDISUEZ	1, rue d'Astorg - 75008 Paris	100		IG
COFICEM / SAGEM (groupe SGB) ⁽¹⁾	6, avenue d'Iéna - 75783 Paris cedex 16	20		ME
UNION MINIERE (groupe SGB) ⁽¹⁾	Rue du Marais, 31 - 1000 Bruxelles - Belgique	25		ME
SUEZ INDUSTRIE	68, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris	100		IG
REAUMUR PARTICIPATIONS	115, rue Réaumur - 75002 Paris	100		IG
FONCIERE DE L'ARCADE	115, rue Réaumur - 75002 Paris	100		IG
DUMINVEST	115, rue Réaumur - 75002 Paris	100	100	IG
DUFIMM	115, rue Réaumur - 75002 Paris	100	100	IG

(1) Pourcentage d'intérêt 1998 après OPE sur la Société Générale de Belgique réalisée en juillet 1998.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Messieurs les actionnaires de la société Suez Lyonnaise des Eaux,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Suez Lyonnaise des Eaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1998, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Ils nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes D et N de l'annexe qui exposent la position de votre Groupe sur les méthodes préférentielles recommandées par le Conseil National de la Comptabilité, en matière de crédit-bail et d'indemnités et de pensions de retraite.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 16 avril 1999

Les Commissaires aux Comptes

Barbier Frinault & Autres
Arthur Andersen
Christian Chochon



Mazars & Guérard
Frédéric Allilaire



COMPTES SOCIAUX

• Comptes en euros	
Compte de résultat	page 114
Bilan au 31 décembre 1998	page 116
Tableau des flux de trésorerie	page 122
• Comptes en francs	
Compte de résultat	page 118
Bilan au 31 décembre 1998	page 120
Tableau des flux de trésorerie	page 123
• Annexes aux comptes sociaux	page 124
Note 1 – Principes et méthodes comptables	
Note 2 – Résultat d'exploitation	
Note 3 – Résultat financier	
Note 4 – Résultat exceptionnel	
Note 5 – Impôt sur les sociétés	
Note 6 – Immobilisations corporelles et incorporelles	
Note 7 – Immobilisations financières	
Note 8 – Etat des échéances des créances	
Note 9 – Valeurs mobilières de placement	
Note 10 – Comptes de régularisation	
Note 11 – Capitaux propres	
Note 12 – Comptes spécifiques des concessions	
Note 13 – Provisions réglementées et provisions pour risques et charges	
Note 14 – Etat des échéances des dettes	
Note 15 – Réévaluation	
Note 16 – Eléments relatifs aux entreprises liées ou associées et relevant de plusieurs postes de bilan	
Note 17 – Engagements financiers	
Note 18 – Evaluation de l'impôt latent à la fin de l'exercice	
Note 19 – Effectif moyen	
Note 20 – Plan de passage à l'an 2000 et à l'euro	
• Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	page 136
• Rapport Général des Commissaires aux Comptes	page 137
• Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	page 138

COMPTES DE RÉSULTAT

En millions d'euros

	NOTE N°	1998	1997	1996 PRO FORMA	1996 PUBLIÉ
Produits d'exploitation		1 320,2	1 299,6	1 213,4	1 210,6
Chiffre d'affaires		1 182,9	1 163,0	1 113,9	1 113,9
Production stockée		4,8	0,8	13,5	13,5
Production immobilisée		34,1	33,5	33,2	33,2
Subventions d'exploitation		5,2	3,4	3,5	3,5
Reprises de provisions, amortissements et transferts de charges		91,1	95,8	44,6	42,6
Autres produits d'exploitation		2,2	3,1	4,8	4,0
Charges d'exploitation		1 352,9	1 276,8	1 188,2	1 151,1
Achats de matières premières et autres approvisionnements		20,0	19,0	19,6	19,6
Variation de stocks		(0,5)	(0,3)	(0,3)	(0,3)
Autres achats et charges externes		422,4	387,1	331,5	316,4
Comptes de gérance et redevances à reverser		394,5	387,2	378,4	378,4
Impôts, taxes et versements assimilés		29,0	28,1	28,2	23,9
Charges de personnel		293,7	290,2	279,4	266,9
Dotations aux amortissements et aux provisions		173,3	151,3	141,4	136,4
sur immobilisations : dotations aux amortissements		87,5	85,9	83,1	80,0
sur immobilisations : dotations aux provisions		42,7	43,5	45,1	45,1
sur actif circulant : dotations aux provisions		6,5	4,6	4,3	4,3
pour risques et charges : dotations aux provisions		36,6	17,2	8,9	7,0
Autres charges d'exploitation		20,5	14,3	10,1	9,7
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2	(32,7)	22,8	25,2	59,5
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		0,2	(4,3)	(0,6)	(1,3)

COMPTE DE RÉSULTAT

En millions d'euros

	NOTE N°	1998	1997	1996 PRO FORMA	1996 PUBLIÉ
Produits financiers		618,3	633,8	533,9	218,8
De participations		525,1	515,9	450,9	163,1
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		16,3	12,4	20,5	0,7
Autres intérêts et produits assimilés		42,9	35,0	41,8	38,2
Reprises sur provisions et transferts de charges		3,5	3,3	3,3	3,2
Différences positives de change		12,7	27,3	9,7	8,3
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		17,8	39,9	7,7	5,3
Charges financières		128,6	120,7	139,2	116,2
Dotations aux amortissements et provisions		25,0	17,9	18,3	18,1
Intérêts et charges assimilées		88,3	76,6	106,0	89,3
Différences négatives de change		13,4	24,3	13,8	7,7
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		1,9	1,9	1,1	1,1
RÉSULTAT FINANCIER	3	489,7	513,2	394,7	102,6
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		457,3	531,7	419,2	160,8
Produits exceptionnels		1 571,7	1 797,4	3 237,5	408,5
Sur opérations de gestion		8,1	6,0	4,9	4,7
Sur opérations en capital		1 227,1	901,5	2 865,6	287,7
Reprises sur provisions et transferts de charges		336,5	890,0	367,0	116,2
Charges exceptionnelles		1 438,7	2 183,6	3 122,8	426,0
Sur opérations de gestion		16,9	27,2	12,6	11,8
Sur opérations en capital		869,0	1 005,9	2 372,9	242,9
Dotations aux amortissements et aux provisions		552,8	1 150,5	737,3	171,3
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	4	132,9	(386,2)	114,6	(17,5)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(5,4)	(5,3)	(3,1)	(2,3)
Impôt sur les bénéfices	5	106,4	197,8	81,3	4,8
RÉSULTAT NET		691,2	337,9	612,0	145,9

BILAN ACTIF

En millions d'euros

En millions d'euros

		1998			1997	1996	1996
	NOTE N°	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET	NET PRO FORMA	NET PUBLIÉ
Actif immobilisé							
Immobilisations incorporelles	6	607,5	185,3	422,2	440,0	454,2	453,7
Immobilisations corporelles	6	4 251,4	1 355,5	2 895,9	2 914,6	2 987,9	2 979,9
Domaine privé							
Terrains		24,3	0,6	23,7	23,7	25,6	21,0
Constructions		87,7	52,8	34,9	37,3	61,0	58,7
Matériel et outillage-agencements-installations		164,3	120,7	43,6	36,8	77,7	77,7
Autres immobilisations		64,8	50,0	14,8	15,1	16,6	15,6
Domaine concédé							
Immobilisations mises en concession par le concessionnaire		697,1	227,5	469,6	483,3	444,9	444,9
Immobilisations mises en concession par le concédant		3 135,8	903,9	2 231,8	2 234,9	2 255,9	2 255,9
Immobilisations corporelles en cours		76,3		76,3	81,1	103,4	103,4
Avances et acomptes		1,2		1,2	2,4	2,8	2,8
Immobilisations financières	7	16 133,5	2 346,6	13 786,9	9 330,2	8 097,8	2 669,9
Participations		15 565,9	2 286,9	13 279,0	8 208,7	7 343,5	2 585,0
Créances rattachées à des participations		162,5	54,9	107,7	704,7	106,2	52,9
Autres titres immobilisés		345,0	4,5	340,4	336,6	314,0	28,5
Prêts		58,5	0,3	58,2	78,8	332,7	2,2
Autres immobilisations financières		1,7	0,0	1,7	1,5	1,4	1,3
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		20 992,4	3 887,4	17 105,1	12 684,8	11 539,9	6 103,4
Actif circulant							
Stocks et en cours		94,6	0,9	93,8	88,4	87,1	87,1
Avances et acomptes versés sur commandes		2,1		2,1	2,1	1,8	1,8
Créances d'exploitation		337,8	9,7	328,0	361,8	291,5	291,5
Créances clients et comptes rattachés		255,0	9,5	245,4	228,5	227,8	227,8
Autres créances		82,8	0,2	82,6	133,2	63,6	63,6
Créances diverses		389,2	5,9	383,3	457,0	229,8	125,5
Valeurs mobilières de placement	9	339,8	9,0	330,8	372,9	1 294,6	424,7
Disponibilités		166,0		166,0	326,7	368,6	392,6
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		1 329,5	25,5	1 304,0	1 608,8	2 273,3	1 323,1
Comptes de régularisation	10	95,5		95,5	114,0	130,1	130,1
Ecarts de conversion actif		2,0		2,0	1,9	0,9	0,8
TOTAL DE L'ACTIF		22 419,4	3 912,8	18 506,6	14 409,5	13 944,3	7 557,4

BILAN PASSIF

En millions d'euros

	NOTE N°	1998	1997	1996 PRO FORMA	1996 PUBLIÉ
Capitaux propres					
Capital social		1 351,6	1 154,7		542,6
Primes liées au capital social		7 739,0	4 696,3		1 259,3
Ecart de réévaluation	15	19,5	19,5		19,5
Réserves					
- Réserve légale		138,7	114,8		53,1
- Réserves réglementées		931,5	923,4		72,5
- Autres réserves		37,4	37,4		37,4
Report à nouveau		4,7	44,8		22,1
Résultat de l'exercice		691,2	337,9		145,9
Subventions d'investissement		3,8	10,3		9,1
Provisions réglementées		15,9	17,5		18,2
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	11	10 933,2	7 356,5	7 059,6	2 179,4
Comptes spécifiques des concessions	12	2 507,2	2 530,8	2 529,7	2 529,7
Provisions pour risques et charges	13	2 104,8	1 766,0	1 086,1	583,9
Dettes					
Dettes financières		2 319,8	2 051,1	1 695,6	1 690,0
Emprunts obligataires		1 050,1	1 077,6	1 291,9	1 291,9
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		85,9	123,1	72,7	72,7
Emprunts et dettes financières divers		85,3	67,9	61,3	58,3
Comptes courants des filiales		1 098,5	782,5	269,7	267,2
Avances et acomptes reçus sur commandes		18,8	10,5	7,2	7,2
Dettes d'exploitation		355,2	373,4	308,9	303,8
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		86,9	80,5	59,8	59,7
Autres dettes		268,2	292,9	249,1	244,1
Dettes diverses		254,3	312,7	267,0	256,3
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		204,0	220,5	239,3	238,8
Autres dettes		50,4	92,3	27,7	17,5
Total des dettes		2 948,1	2 747,8	2 278,7	2 257,3
Comptes de régularisation		8,8	6,4	989,7	6,5
Ecart de conversion passif		4,4	2,0	0,6	0,6
TOTAL DU PASSIF		18 506,6	14 409,5	13 944,3	7 557,4

COMPTE DE RÉSULTAT

En millions de FRF

	NOTE N°	1998	1997	1996 PRO FORMA	1996 PUBLIÉ
Produits d'exploitation		8 660	8 525	7 959	7 941
Chiffre d'affaires		7 759	7 629	7 306	7 306
Production stockée		32	5	89	89
Production immobilisée		224	220	218	218
Subventions d'exploitation		34	23	23	23
Reprises de provisions, amortissements et transferts de charges		597	628	292	279
Autres produits d'exploitation		14	20	31	26
Charges d'exploitation		8 874	8 375	7 794	7 550
Achats de matières premières et autres approvisionnements		131	125	128	128
Variation de stocks		(4)	(2)	(2)	(2)
Autres achats et charges externes		2 771	2 539	2 175	2 076
Comptes de gérance et redevances à reverser		2 588	2 540	2 482	2 482
Impôts, taxes et versements assimilés		190	184	185	157
Charges de personnel		1 927	1 903	1 833	1 751
Dotations aux amortissements et aux provisions		1 137	992	927	895
sur immobilisations : dotations aux amortissements		574	564	545	525
sur immobilisations : dotations aux provisions		280	285	296	296
sur actif circulant : dotations aux provisions		43	30	28	28
pour risques et charges : dotations aux provisions		240	113	58	46
Autres charges d'exploitation		134	94	66	63
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2	(214)	150	165	391
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		2	(28)	(4)	(9)

COMPTE DE RÉSULTAT

En millions de FRF

	NOTE N°	1998	1997	1996 PRO FORMA	1996 PUBLIÉ
Produits financiers		4 055	4 157	3 502	1 435
De participations		3 444	3 384	2 958	1 070
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		107	110	134	5
Autres intérêts et produits assimilés		281	201	274	251
Reprises sur provisions et transferts de charges		23	22	21	21
Différences positives de change		83	179	64	54
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		117	261	51	34
Charges financières		843	791	913	762
Dotations aux amortissements et provisions		164	117	120	118
Intérêts et charges assimilées		579	502	696	586
Différences négatives de change		88	159	90	51
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		12	13	7	7
RÉSULTAT FINANCIER	3	3 212	3 366	2 589	673
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		3 000	3 488	2 750	1 055
Produits exceptionnels		10 309	11 790	21 236	2 680
Sur opérations de gestion		53	39	32	31
Sur opérations en capital		8 049	5 913	18 797	1 887
Reprises sur provisions et transferts de charges		2 207	5 838	2 407	762
Charges exceptionnelles		9 437	14 323	20 484	2 794
Sur opérations de gestion		111	178	83	77
Sur opérations en capital		5 700	6 599	15 565	1 593
Dotations aux amortissements et aux provisions		3 626	7 546	4 836	1 124
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	4	872	(2 533)	752	(114)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(36)	(35)	(20)	(15)
Impôt sur les bénéfices	5	698	1 297	533	31
RÉSULTAT NET		4 534	2 217	4 015	957

BILAN ACTIF

En millions de FRF

En millions de FRF					1997	1996	1996
	NOTE N°	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET	NET PRO FORMA	NET PUBLIÉ
Actif immobilisé							
Immobilisations incorporelles	6	3 985	1 215	2 770	2 886	2 980	2 976
Immobilisations corporelles	6	27 888	8 890	18 998	19 119	19 599	19 547
Domaine privé							
Terrains		159		159	160	168	138
Constructions		575	346	229	241	400	385
Matériel et outillage-agencements-installations		1 078	792	286	241	510	509
Autres immobilisations		425	331	94	99	109	103
Domaine concédé							
Immobilisations mises en concession par le concessionnaire		4 573	1 492	3 081	3 170	2 918	2 918
Immobilisations mises en concession par le concédant		20 569	5 929	14 640	14 660	14 798	14 798
Immobilisations corporelles en cours		501		501	532	678	678
Avances et acomptes		8		8	16	18	18
Immobilisations financières	7	105 828	15 393	90 435	61 202	53 118	17 513
Participations		102 105	15 001	87 104	53 845	48 170	16 956
Créances rattachées à des participations		1 066	360	706	4 622	696	347
Autres titres immobilisés		2 263	30	2 233	2 208	2 060	187
Prêts		383	2	381	517	2 183	15
Autres immobilisations financières		11		11	10	9	8
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		137 701	25 498	112 203	83 207	75 697	40 036
Actif circulant							
Stocks et en cours		621	6	615	580	572	572
Avances et acomptes versés sur commandes		14		14	14	12	12
Créances d'exploitation		2 215	64	2 151	2 373	1 911	1 911
Créances clients et comptes rattachés		1 672	63	1 609	1 499	1 494	1 494
Autres créances		543	1	542	874	417	417
Créances diverses		2 552	39	2 513	2 997	1 507	824
Valeurs mobilières de placement	9	2 229	59	2 170	2 446	8 492	2 785
Disponibilités		1 088		1 088	2 143	2 418	2 575
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		8 719	168	8 551	10 553	14 912	8 679
Comptes de régularisation	10	627		627	748	854	853
Ecarts de conversion actif		13		13	12	6	5
TOTAL DE L'ACTIF		147 060	25 666	121 394	94 520	91 469	49 573

BILAN PASSIF

En millions de FRF

	NOTE N°	1998	1997	1996 PRO FORMA	1996 PUBLIÉ
Capitaux propres					
Capital social		8 866	7 574		3 559
Primes liées au capital social		50 765	30 806		8 260
Ecart de réévaluation	15	128	128		128
Réserves					
- Réserve légale		910	753		348
- Réserves réglementées		6 110	6 057		475
- Autres réserves		245	245		245
Report à nouveau		30	294		145
Résultat de l'exercice		4 534	2 217		957
Subventions d'investissement		25	67		60
Provisions réglementées		104	115		119
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	11	71 717	48 256	46 308	14 296
Comptes spécifiques des concessions	12	16 446	16 601	16 594	16 594
Provisions pour risques et charges	13	13 807	11 584	7 124	3 830
Dettes					
Dettes financières		15 217	13 454	11 122	11 086
Emprunts obligataires		6 888	7 069	8 474	8 474
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		563	807	477	477
Emprunts et dettes financières divers		560	445	402	382
Comptes courants des filiales		7 206	5 133	1 769	1 753
Avances et acomptes reçus sur commandes		123	69	47	47
Dettes d'exploitation		2 329	2 449	2 026	1 992
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		570	528	392	391
Autres dettes		1 759	1 921	1 634	1 601
Dettes diverses		1 668	2 052	1 752	1 681
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 338	1 446	1 570	1 566
Autres dettes		330	606	182	115
Total des dettes		19 337	18 024	14 947	14 806
Comptes de régularisation		58	42	6 492	43
Ecart de conversion passif		29	13	4	4
TOTAL DU PASSIF		121 394	94 520	91 469	49 573

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En millions d'euros

	1998	1997	1996 PRO FORMA
Capacité d'autofinancement	602,9	527,3	624,3
Augmentation nette des stocks et des créances	174,4	(136,1)	(47,1)
Augmentation nette des fournisseurs	(23,2)	64,2	(48,9)
Produits financiers à recevoir	(1,7)	(28,4)	(32,6)
Frais financiers et dettes fiscales	(17,5)	(6,6)	7,6
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	734,9	420,4	503,3
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(88,7)	(105,6)	(121,3)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1,4	302,9	2,9
Achats de titres et nouveaux prêts accordés	(5 867,3)	(1 655,9)	(1 587,8)
Cessions de titres et anciens prêts remboursés	1 971,3	909,7	2 756,4
FLUX DE TRÉSORERIE ISSUS DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(3 983,3)	(548,9)	1 050,2
Nouveaux emprunts	100,0	58,2	4 455,8
Remboursements d'emprunts	(186,9)	(254,7)	(4 774,1)
Augmentation des capitaux propres	3 270,2	67,2	214,6
Dividendes décaissés	(369,2)	(91,5)	(301,2)
FLUX DE LA TRÉSORERIE ISSUS DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	2 814,1	(220,8)	(404,9)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	(434,3)	(349,3)	1 148,6
Trésorerie en début de période	134,6	483,9	(664,7)
Trésorerie en fin de période	(299,7)	134,6	483,9

TABEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En millions de FRF

	1998	1997	1996 PRO FORMA
Capacité d'autofinancement	3 955	3 459	4 095
Augmentation nette des stocks et des créances	1 144	(893)	(309)
Augmentation nette des fournisseurs	(152)	421	(321)
Produits financiers à recevoir	(11)	(186)	(214)
Frais financiers et dettes fiscales	(115)	(43)	50
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	4 821	2 758	3 301
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(582)	(693)	(796)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	9	1 987	19
Achats de titres et nouveaux prêts accordés	(38 487)	(10 862)	(10 415)
Cessions de titres et anciens prêts remboursés	12 931	5 967	18 081
FLUX DE TRÉSORERIE ISSUS DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(26 129)	(3 601)	6 889
Nouveaux emprunts	656	382	29 228
Remboursements d'emprunts	(1 226)	(1 671)	(31 316)
Augmentation des capitaux propres	21 451	441	1 408
Dividendes décaissés	(2 422)	(600)	(1 976)
FLUX DE TRÉSORERIE ISSUS DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	18 459	(1 448)	(2 656)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	(2 849)	(2 291)	7 534
Trésorerie en début de période	883	3 174	(4 360)
Trésorerie en fin de période	(1 966)	883	3 174

NOTE 1 - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux de l'exercice 1998 sont établis en francs en respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général et des méthodes d'évaluation décrites ci-après, et convertis en euros sur la base du taux officiel (6,55957).

Afin de donner une image fidèle, deux dérogations aux règles de présentation du plan comptable général sont retenues pour le compte de résultat :

1 - Dans les sociétés concessionnaires, la gestion des immobilisations du domaine concédé est une obligation contractuelle étroitement liée à la mission de service public. Aussi, les cessions d'immobilisations qui en résultent sont elles inscrites dans le résultat d'exploitation et non dans le résultat exceptionnel. Il en est ainsi, également, des amortissements et provisions de toute nature et régularisations diverses pouvant affecter le domaine concédé. Cette dérogation, qui assure une meilleure appréciation du résultat d'exploitation, n'affecte pas les immobilisations du domaine privé.

2 - En complément à son activité propre de concessionnaire de service public, la société gère un important portefeuille de titres de participation.

Pour conserver au résultat financier un caractère de résultat courant, et permettre des comparaisons aisées d'un exercice à l'autre, toutes les opérations financières en capital, relatives à ce portefeuille, sont inscrites en résultat exceptionnel. Il s'agit notamment des dotations et reprises de provisions sur titres de participation et créances rattachées à ces participations et, le cas échéant, des pertes sur ces mêmes créances (cf. note 4 Résultat exceptionnel et note 7 Provisions sur les Immobilisations Financières).

L'inscription de ces éléments en charges et produits exceptionnels, où se trouvent normalement inscrites les plus et moins-values de cessions de titres de participation, rend plus homogène la présentation du compte de résultat.

Méthodes d'évaluation

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- les sommes versées ou à verser constitutives de droits attachés à la qualité de concessionnaire et amorties sur la durée du contrat restant à courir ; la fraction non échue de ces engagements figure au passif dans les dettes sur immobilisations ;

- les logiciels bureautiques amortis sur 12 mois ;
- les autres logiciels, ainsi que leurs adaptations spécifiques et leurs modifications successives conduisant à des applications pratiques dans les domaines techniques, scientifiques et de gestion, amortis linéairement sur 5 ans.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet de la réévaluation légale de 1976.

Les immobilisations corporelles, en dehors des terrains, sont toutes amorties selon le mode linéaire. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

4 à 10 ans	pour l'outillage, le matériel de transport, de bureau et informatique,
5 à 20 ans	pour le matériel industriel,
10 ans	pour le mobilier et les agencements,
15 à 40 ans	pour les constructions et les ouvrages de captage et de distribution d'eau.

Immobilisations du domaine concédé mises en concession par le concédant :

Suez Lyonnaise des Eaux inscrit à son actif les immobilisations ayant une incidence sur la valeur ajoutée. Ne figurent donc pas celles pour lesquelles la société n'a pas d'obligation contractuelle de renouvellement. Une contrepartie d'égale montant est inscrite au passif sous la rubrique « comptes spécifiques des concessions ».

Immobilisations financières :

• Titres de participation :

Ils représentent des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, ou d'y exercer une influence notable ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires.

Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée pour ramener la valeur d'acquisition à sa valeur d'utilité, appréciée notamment par référence à la valeur intrinsèque et à la valeur de rendement.

En liaison avec l'évaluation des titres de participation, les créances rattachées sont, le cas échéant, dépréciées lorsque le risque est supérieur à la valeur des titres.

Des provisions pour risques peuvent être constituées si la société estime son engagement supérieur aux actifs détenus ou s'il existe un risque sur certaines participations qui ne se matérialisera pas nécessairement par une perte sur actif.

- Autres titres immobilisés :

Il s'agit de titres détenus dans une optique long terme, mais ne correspondant pas aux critères définis pour les titres de participation.

Stocks et en cours

Les matières premières et consommables en stock sont comptabilisées au coût d'achat net des rabais, remises et ristournes obtenus mais hors escompte de règlement. L'évaluation de ce stock s'effectue selon la méthode du coût moyen pondéré calculé à chaque entrée. Une provision pour dépréciation est constatée pour les articles à rotation lente.

Les « en cours » comprennent :

- des travaux en cours de réalisation, liés à notre activité de distribution d'eau,
- l'estimation de l'eau livrée aux abonnés mais non relevée à la clôture de l'exercice ; cette estimation est faite au coût de revient par sous-ensembles d'abonnés.

Créances de l'actif circulant

Ces créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale et le risque de non-paiement est analysé individuellement. Tout risque d'insolvabilité d'un débiteur est provisionné à hauteur du risque encouru.

Pour les créances sur les abonnés, une provision est constatée après l'envoi d'une lettre de relance recommandée. Le dossier du client est alors transmis au service contentieux.

Valeurs mobilières de placement

Ces titres, constitués principalement de valeurs cotées, sont dépréciés dès que leur cotation, à la clôture de l'exercice, est inférieure au coût d'entrée en portefeuille.

Primes de remboursement des obligations

Les emprunts obligataires dont le remboursement est assorti de primes sont comptabilisés au passif du bilan pour leur valeur totale, primes de remboursement incluses. En contrepartie, ces dernières sont inscrites à l'actif et sont amorties sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

Comptes spécifiques des concessions

Ces comptes de passif comprennent :

- la contrepartie des immobilisations reçues gratuitement du concédant et inscrites à l'actif de la société sous le poste « immobilisations corporelles » ; l'amortissement industriel sur ces immobilisations est sans impact sur le résultat et débité à ce compte de passif ;

- les financements extérieurs dont bénéficie le concessionnaire sur les investissements qu'il est tenu d'effectuer de par le contrat de concession ;
- l'amortissement de caducité destiné à reconstituer les capitaux investis (financements extérieurs déduits) par le concessionnaire, dans les immobilisations qu'il doit remettre gratuitement au concédant en fin de contrat ; cet amortissement, prélevé sur le compte de résultat, est étalé sur la durée résiduelle du contrat.

Provision pour renouvellement

Parmi les obligations des sociétés concessionnaires, l'obligation de renouveler les installations de distribution d'eau et d'assainissement conduit à prendre en charge, chaque année, les provisions nécessaires.

La base de calcul de ces provisions correspond à une estimation du coût de remplacement des installations, calculée à partir de leur valeur d'usage et affectée chaque année de coefficients d'actualisation.

Pour les immobilisations autres que les canalisations, dans la mesure où leur date de fin de durée de vie est antérieure à la fin du contrat, la dotation est calculée immobilisation par immobilisation, en répartissant la valeur de remplacement sur la durée de vie du bien.

Pour les réseaux de canalisations, les dotations annuelles sont calculées contrat par contrat en répartissant, sur la durée de chaque contrat, les dépenses probables de renouvellement partiel et de remise en état.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en francs français à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités libellées en devises sont converties au cours de la devise au 31 décembre. Les différences de conversion constatées sont portées au compte de résultat pour les liquidités immédiates, et inscrites au bilan en « écart de conversion » pour les dettes et créances. Les pertes latentes non couvertes sur ces dernières font l'objet d'une provision.

Ventes d'eau

La comptabilisation des ventes d'eau résulte d'une conception économique du chiffre d'affaires et comprend la totalité des sommes facturées aux abonnés, gérances incluses, y compris les surtaxes et redevances encaissées pour compte de tiers, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée. La contrepartie des sommes ainsi encaissées pour le compte des collectivités est inscrite dans les charges d'exploitation sous l'intitulé

« Comptes de gérance et redevances à reverser ». En ce qui concerne les contrats de gérance, la rémunération du gérant est enregistrée dans les prestations de services.

Les ventes d'eau sont enregistrées lors de la lecture des compteurs qui permet de déterminer la créance sur le client.

Si l'eau n'a pas encore été livrée, mais qu'une facture a été émise conformément au contrat (abonnements facturés d'avance), les charges qui seront exposées au fur et à mesure de la livraison font, à la clôture de l'exercice, l'objet d'une provision inscrite au passif du bilan dans les provisions pour charges.

Revenus du portefeuille titres

Les dividendes sont comptabilisés pour leur montant net dans l'exercice où est intervenue la décision de distribuer par l'organe compétent.

Instruments financiers

Suez Lyonnaise des Eaux intervient sur les marchés des produits dérivés.

Les opérations non dénouées à l'arrêté des comptes donnent lieu :

- pour les contrats sur marché organisé : à une évaluation sur la base des cours à cette date,
- pour les contrats sur marché de gré à gré (essentiellement les échanges de taux d'intérêts) : à une constatation du différentiel d'intérêts courus latent.

Les pertes et les profits correspondants sont inscrits en compte de résultat de manière identique aux contrats dénoués.

Les actifs et passifs du bilan, directement ou indirectement concernés par ces instruments financiers, font l'objet en fin d'exercice d'une évaluation en application des principes comptables propres à leur nature.

Les contrats non dénoués sont enregistrés en hors-bilan pour leur valeur nominale. Ils sont détaillés en note n° 17.6.

Impôt sur les bénéfices

La société, par option en date du 20 décembre 1990 renouvelée le 22 décembre 1995, a déclaré se constituer à compter du 1^{er} janvier 1991, mère d'un groupe au sens des dispositions des articles 223 A et suivants du C.G.I.

La convention d'intégration fiscale établie avec les filiales du groupe fiscal retient le principe de neutralité : pour chaque filiale concernée, la charge d'impôt à inscrire à son compte de résultat et versée à Suez Lyonnaise des Eaux est déterminée comme si elle était imposée séparément.

Suez Lyonnaise des Eaux verse au Trésor un impôt correspondant au résultat fiscal de l'ensemble du Groupe fiscal, après compensation notamment des bénéfices et déficits. Il en résulte un gain ou une perte d'intégration, qui est acquis à Suez Lyonnaise des Eaux et inscrit au résultat.

NOTE 2 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION

2.1 Répartition du chiffre d'affaires par activité

En millions d'euros

	1998	1997
Distribution d'eau	654,6	649,7
Assainissement	382,2	372,3
Travaux	41,6	41,6
Autres activités	104,5	99,4
TOTAL	1 182,9	1 163,0
Dont à l'exportation	56,9	61,0

2.2 Les autres achats et charges externes

En millions d'euros

	1998	1997
Sous-traitance liée à l'activité de travaux	21,6	20,7
Achats non stockés	116,2	75,2
Personnel extérieur	23,1	20,3
Charges de location	34,8	35,1
Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	83,4	88,4
Entretien	48,3	47,3
Autres services extérieurs	95,0	100,1
TOTAL	422,4	387,1

2.3 Les charges de personnel

En millions d'euros

	1998	1997
Salaires et traitements	187,6	187,7
Charges sociales	106,1	102,5
TOTAL	293,7	290,2

2.4 Immobilisations du domaine concédé

La valeur comptable des immobilisations du domaine concédé sorties de l'actif pour obsolescence au cours de l'exercice s'élève à EUR 16,78 millions, pour une valeur de mise au rebut de EUR 0,05 millions.

2.5 Les dotations et reprises aux amortissements et provisions d'exploitation

Les dotations et reprises aux amortissements et provisions d'exploitation s'analysent de la manière suivante :

En millions d'euros

	DOTATIONS 1998	REPRISES 1998	DOTATIONS 1997	REPRISES 1997
Amortissements	87,5	12,7	85,9	15,4
Immobilisations incorporelles	30,6		28,6	
Immobilisations corporelles	29,4	2,3	35,4	4,4
Caducité	26,4	10,4	20,9	11,0
Charges à répartir	1,1		1,0	
Provisions	85,8	50,8	65,2	35,9
Renouvellement	42,7	36,9	43,5	27,3
Sur actif circulant	6,5	4,9	4,6	3,0
Pour charges	36,6	9,0	17,2	5,6
Transferts de charges		27,6		44,5
TOTAL	173,3	91,1	151,3	95,8

NOTE 3 - RÉSULTAT FINANCIER

En millions d'euros

	1998	1997
Dividendes sur titres de participation	520,0	509,0
Produits nets sur opérations de placement	16,5	53,4
Charges nettes sur opérations de financement	(43,9)	(50,0)
Autres charges et produits	(2,9)	0,8
TOTAL	489,7	513,2

NOTE 4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'établit à EUR +132,9 millions en raison d'opérations :

- de cessions, dont : Saint-Gobain (EUR 394,54 millions), Instituto San Paolo Di Torino (EUR 32,47 millions), apports des titres Electricité de Tahiti à Elyo (EUR 27,59 millions).

- de dépréciation de titres de filiales étrangères (EUR 29,58 millions) dont 17,68 millions d'euros relatifs à Palyja (Indonésienne) ;
- de provisions pour risques complémentaires sur Crédisuez (EUR 289,35 millions) et sur pays émergents (EUR 38,11 millions) ;
- de reprise de provisions des risques sur le secteur « aménagement-construction » (EUR 79,88 millions).

NOTE 5 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

En millions d'euros

	1998
Impôt sur résultat courant	10,5
Impôt sur résultat exceptionnel	(123,2)
Gain d'intégration fiscale de l'exercice	219,1
PRODUIT NET D'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	106,4

NOTE 6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

6.1 Valeurs brutes

En millions d'euros

	1997	VARIATIONS DE L'EXERCICE		1998
		AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	
Immobilisations incorporelles	596,5	19,2	8,2	607,5
Immobilisations corporelles	4 193,5	300,8	242,9	4 251,4
Domaine privé	329,9	23,0	11,9	341,0
Domaine concédé concessionnaire	720,8	71,9	95,6	697,1
Domaine concédé concédant	3 059,3	205,8	129,3	3 135,8
Immobilisations corporelles en cours	81,1	0,1	4,9	76,3
Avances et acomptes versés sur immobilisations	2,4		1,2	1,2
TOTAL	4 790,0	320,0	251,1	4 858,9

6.2 Amortissements

En millions d'euros

	1997	VARIATIONS DE L'EXERCICE		1998
		AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	
Immobilisations incorporelles	156,6	30,5	1,8	185,3
Immobilisations corporelles	1 278,8	172,4	95,7	1 355,5
Domaine privé	216,9	18,6	11,6	223,9
Domaine concédé concessionnaire	237,5	26,9	36,8	227,6
Domaine concédé concédant	824,4	126,9	47,3	904,0
TOTAL	1 435,4	202,9	97,5	1 540,8

dont :

- dotations sur résultat d'exploitation 59,9
- dotations sur compte de contrepartie passif 142,8

(caducité - financement des tiers - immobilisations du concédant)

NOTE 7 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

7.1 Valeurs brutes

En millions d'euros

	1997	VARIATIONS DE L'EXERCICE		1998
		AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	
Titres de participation consolidés	9 597,1	5 574,8	37,7	15 134,2
Titres de participation non consolidés	960,1	34,1	562,5	431,7
Créances rattachées à des participations	760,6	26,3	624,4	162,5
Autres titres immobilisés	341,3	866,0	862,3	345,0
Autres immobilisations financières	82,3	9,4	31,6	60,1
TOTAL	11 741,4	6 510,6	2 118,5	16 133,5

Sur les titres :

- les principales acquisitions portent sur la Société Générale de Belgique (EUR 3 931,4 millions), suite à l'Offre Publique d'Échange, Crédisuez (augmentation de capital EUR 897,2 millions), Sita (augmentation de capital EUR 217,4 millions) et Elyo (EUR 220 millions augmentation de capital en numéraire et apport d'Electricité de Tahiti).
- les désinvestissements sont relatifs à la cession des titres Saint-Gobain à cette même société (EUR 457 millions), de Stralex à notre filiale Fided (EUR 35,8 millions), de la société hongroise Fovaros Vismuvek à la filiale projet Hungariaviz (EUR 38,6 millions), à l'apport d'Electricité de Tahiti à Elyo (EUR 47,1 millions).

Les créances rattachées aux participations enregistrent la sortie de la créance sur Crédisuez de EUR 609,8 millions qui a été capitalisée.

Les autres titres immobilisés ont enregistré des mouvements de rachat (EUR 793 millions) et d'annulation (EUR 729,8 millions) de titres Suez Lyonnaise des Eaux ; à la clôture, ce poste comprend 387 824 titres Suez Lyonnaise des Eaux (EUR 63,4 millions), auxquels s'ajoutent 79 232 titres inscrits en valeurs mobilières de placement affectés à l'exercice des stocks-options attribués.

7.2 Provisions

En millions d'euros

	1997	VARIATIONS DE L'EXERCICE		1998
		AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	
Titres de participation consolidés	2 263,1	27,9	107,8	2 183,2
Titres de participation non consolidés	85,5	23,5	5,3	103,7
Créances rattachées à des participations	55,8	0,6	1,5	54,9
Autres titres immobilisés	4,7	1,2	1,4	4,5
Autres immobilisations financières	2,1		1,8	0,3
TOTAL	2 411,2	53,2	117,8	2 346,6

NOTE 8 - ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

En millions d'euros

	MONTANT BRUT AU 31 DÉCEMBRE 1998	À 1 AN AU PLUS	À PLUS D'1 AN ET MOINS DE 5 ANS	À PLUS DE 5 ANS
Actif immobilisé	222,6	121,7	46,4	54,5
Créances rattachées à des participations	162,5	113,3	40,1	9,1
Prêts	58,4	8,4	4,6	45,4
Autres immobilisations financières	1,7		1,7	
Actif circulant	733,5	705,5	27,5	0,5
Créances clients et comptes rattachés	255,0	229,0	25,5	0,5
Autres créances	471,8	469,8	2,0	
Charges constatées d'avance	6,7	6,7		
TOTAL	956,1	827,2	73,9	55,0

NOTE 9 - VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement qui figurent au bilan pour EUR 330,81 millions avaient une valeur de marché de EUR 340,27 millions au 31 décembre 1998.

NOTE 10 - COMPTES DE RÉGULARISATION

En millions d'euros

	1998	1997
Actif	95,5	114,0
Charges constatées d'avance	6,7	6,7
Charges à répartir sur plusieurs exercices	8,9	9,9
Primes de remboursement des obligations restant à amortir	79,9	97,4
Passif	8,8	6,4
Produits constatés d'avance	8,8	6,4

NOTE 11 - CAPITAUX PROPRES

11.1 Variations des capitaux propres

En millions d'euros

Capitaux propres à la clôture de l'exercice 1997 (hors résultat)	7 018,6
Affectation du résultat 1997 aux capitaux propres	(31,4)
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 1998	6 987,2
Augmentation de capital suite à l'offre publique d'échange sur Société Générale de Belgique	3 908,3
Annulation d'actions détenues en propre	(729,8)
Autres variations de l'exercice 1998	
- Conversion d'obligations	23,1
- Souscription d'actions réservées aux salariés	61,3
- Variations des subventions et provisions règlementées	(8,1)
Capitaux propres à la clôture de l'exercice 1998 (hors résultat)	10 242,0

11.2 Composition du capital social

En millions d'euros

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE (1) (en euros)	MONTANT (en millions d'euros)
Actions composant le capital social au début de l'exercice	126 235 772	9,15	1 154,6
Actions émises en cours d'exercice			
Augmentation de capital suite à l'Offre			
Publique d'Échange sur Société Générale de Belgique	25 396 358	9,15	232,3
Annulation d'actions détenues en propre	(4 759 580)	9,15	(43,6)
Conversions d'obligations	217 101	9,15	2,0
Exercice d'options de souscription en faveur des salariés	417 421	9,15	3,8
Souscriptions au fonds commun de placement réservé aux salariés	260 665	9,15	2,4
Actions composant le capital social en fin d'exercice	147 767 737	9,15	1 351,5

(1) Cette valeur nominale n'est que la contrevaletur en euros du nominal francs et ne correspond pas à la valeur nominale résultant de la conversion officielle du capital en euros effective en 1999.

NOTE 12 - COMPTES SPÉCIFIQUES DES CONCESSIONS

En millions d'euros

	1998	1997
Immobilisations mises en concession par le concédant ⁽¹⁾	2 231,9	2 234,9
Immobilisations financées par les tiers	64,3	96,3
Amortissements de caducité	211,0	199,6
TOTAL	2 507,2	2 530,8

(1) Correspond à la valeur nette comptable des biens remis gratuitement par la collectivité lors de la signature d'un contrat ou à l'occasion d'un avenant et dont Suez Lyonnaise des Eaux a la charge de renouvellement.

NOTE 13 - PROVISIONS RÉGLEMENTÉES ET PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros

	1997	VARIATIONS DE L'EXERCICE		1998
		AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	
Provisions réglementées	17,5	2,0	3,6	15,9
Spéciale de réévaluation	8,4	0,0	2,1	6,3
Autres	9,1	2,0	1,5	9,6
Provisions pour risques et charges	1 766	577,7	238,9	2 104,8
Risques sectoriels	1 166,1	371,8	148,8	1 389,1
Risques sur pays émergents	38,1	38,1	0,0	76,2
Retraites	108,9	2,2	0,0	111,1
Renouvellement	352,9	42,7	64,0	331,6
Autres risques et charges	100,0	122,9	26,1	196,8
TOTAL	1 783,5	579,7	242,5	2 120,7
Dont dotations et reprises :				
- D'exploitation		79,3	45,9	
- Financières		2,0	2,6	
- Exceptionnelles		498,4	165,1	

Les provisions pour risques sectoriels et sur pays émergents sont destinées à couvrir les risques potentiels ou existants liés à l'activité de nos filiales, plus particulièrement dans l'immobilier, et à l'étranger. La provision pour retraites de EUR 111,1 millions couvre d'une part les engagements pris envers le personnel ex-Lyonnaise des Eaux à hauteur de EUR 97,1 millions (note 18) et d'autre part les engagements pris envers le personnel ex-Compagnie de Suez pour EUR 14 millions.

La provision pour renouvellement enregistre notamment les effets de fin de contrats.

Outre divers risques et charges liés à notre activité de distribution d'eau, il est pris en compte l'impact d'un projet d'accord sur des mesures de cessation anticipée d'activité proposées aux salariés de l'entreprise.

NOTE 14 - ETAT DES ÉCHÉANCES ET DES DETTES

En millions d'euros

	MONTANT BRUT AU 31 DÉCEMBRE 1998	À 1 AN AU PLUS	À PLUS D'1 AN ET MOINS DE 5 ANS	À PLUS DE 5 ANS
Dettes financières	2 319,8	1 632,3	647,1	40,4
Emprunts obligataires et convertibles	1 050,1	420,1	630,0	
Convertible 6,50 % 1990	399,4	399,4		
Convertible 4 % 1996	650,7	20,7	630,0	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	85,8	85,8		
Emprunts et dettes financiers divers	85,4	27,9	17,1	40,4
Comptes courants des filiales	1 098,5	1 098,5		
Dettes d'exploitation et diverses	618,3	475,0	86,1	57,2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86,9	86,4	0,3	0,2
Dettes fiscales et sociales	88,7	88,3	0,5	
Autres dettes d'exploitation	179,5	179,4	0,2	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	204,0	61,7	85,2	57,0
Autres dettes diverses	50,3	50,3		
Produits constatés d'avance	8,8	8,8		
TOTAL	2 938,1	2 107,3	733,3	97,6

NOTE 15 - RÉÉVALUATION

En millions d'euros

	1997	VARIATIONS DE L'EXERCICE		1998
		SUPPLÉMENT D'AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS DUES AUX CESSIONS	
Provision				
Terrains	0,3		0,2	0,1
Constructions	1,5	0,2	0,2	1,1
Installations techniques, matériel et outillage industriel	6,7	0,6	1,1	5,0
TOTAL DE LA PROVISION	8,2	0,8	1,3	6,1
Réserve				
Titres de participation	19,5			19,5

NOTE 16 - ÉLÉMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES ET RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN

En millions d'euros

	ENTREPRISES LIÉES	ENTREPRISES ASSOCIÉES
Titres de participation	12 521,1	349,9
Créances rattachées à des participations	95,0	3,5
Créances clients et comptes rattachés	6,3	
Autres créances (y compris comptes courants débiteurs des filiales)	217,8	8,4
Comptes courants créditeurs des filiales	999,2	
Fournisseurs et comptes rattachés	4,6	1,1
Autres dettes	5,9	15,2

NOTE 17 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

17.1 Engagements de retraites ex-Lyonnaise des Eaux

Le montant des engagements donnés en matière de pensions et retraites correspond d'une part à la totalité des droits acquis à la date du 31 décembre 1988 au titre de l'ancien régime de retraite, par l'ensemble des salariés en activité ou anciens salariés en retraite à cette date, et d'autre part aux indemnités de départ à la retraite et indemnités conventionnelles, l'ensemble étant réactualisé au 31 décembre de chaque année.

L'évaluation de ces engagements est effectuée à partir des hypothèses actuarielles suivantes :

- taux d'intérêt annuel :	5,06 %
- taux d'augmentation annuel des salaires :	2 %
- taux d'augmentation annuel des pensions du régime d'entreprise :	2 %
- tables de mortalité :	TV 88-90

Le montant des engagements ainsi calculés s'élève au 31 décembre 1998 à EUR 170,4 millions dont la couverture est assurée ainsi :

- Retraités :	93,6
. couverts par une assurance	66,0

. couverts par une provision	27,6
- Salariés en activité	76,8
. couverts par une assurance	7,1
. couverts par une provision	69,7

A compter du 1^{er} janvier 1989, date de mise en place du nouveau régime de retraite à cotisations définies, les engagements se limitent au versement des cotisations prévues à une compagnie d'assurance.

17.2 Engagements de retraites ex-Compagnie de Suez

Les engagements de retraite accordés par l'ex-Compagnie de Suez à ses salariés s'analysent en quatre catégories :

- des pensions versées aux retraités de la Compagnie du canal de Suez,
- des pensions versées aux retraités de la Banque de Suez,
- des compléments de retraite versés à des anciens salariés en vertu d'accords passés entre 1988 et 1993,
- une garantie de retraite, dont le régime a été fermé en 1995 par le conseil d'administration de la Compagnie de Suez, qui sera versée à une population définie.

Pour faire face à ces charges futures, une provision de EUR 14 millions est inscrite au bilan.

17.3 CREDIT-BAIL

Immobilisations en crédit-bail

En millions d'euros

	VALEUR D'ORIGINE	REDEVANCES DE L'EXERCICE	REDEVANCES CUMULÉES	DOTATIONS DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENTS CUMULÉS
Constructions	60,8	3,4	13,3	1,4	3,8
Autres immobilisations corporelles	63,1	7,5	32,9	4,3	25,6
TOTAL	123,9	10,9	46,2	5,7	29,4

Engagements de crédit-bail

En millions d'euros

	REDEVANCES RESTANT À PAYER			TOTAL	PRIX D'ACHAT RÉSIDUEL
	A MOINS D'1 AN	DE UN À 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS		
Constructions	3,5	13,4	39,2	56,1	0
Autres immobilisations corporelles	8,5	23,9	18,6	51,1	0,2
TOTAL	12,0	37,3	57,8	107,2	0,2

17.4 Engagements donnés

En millions d'euros

Cautions sur contrats internationaux	648,2
Cautions sur l'immobilier	288,0
Cautions sur conventions de cession	573,2
Engagements sur certificats de valeur garantie	696,8
Autres	133,2

Les 25 396 358 certificats de valeur garantie ont été émis lors de l'Offre Publique d'Échange sur Société Générale de Belgique et donnent droit aux détenteurs de percevoir entre le 29 décembre 2000 et le 30 mars 2001 une somme en francs français égale à la différence, si elle est positive, entre 167,69 euros et le cours de référence de l'action Suez Lyonnaise des Eaux, tel que défini dans l'offre d'échange, dans la limite de 27,44 euros par CVG.

L'engagement retenu correspond à 25 396 358 CVG en circulation à 27,44 euros. La valeur de marché de ces CVG au 31 décembre 1998 s'établit à 154,89 millions d'euros.

D'autres engagements ont été donnés aux autorités de Hong-Kong, pour une garantie de bonne exécution des

contrats acquis par Sita auprès de Browning-Ferris Industries ; cette garantie est contregarantie par notre filiale Sita.

Suez Lyonnaise des Eaux s'est engagée par contrats d'option :
- avec A.I.G - « Asian Infrastructure Fund LP » et « Tropical Excellence Infrastructure Pte Ltd », à racheter les actions Lyonnaise Asia Water Limited souscrites par ces deux sociétés,
- avec les porteurs de bons de souscription Suez Lyonnaise des Eaux, attachés aux actions Northumbrian Water, à permettre à leur titulaire de céder à Suez Lyonnaise des Eaux l'achat d'une action Northumbrian Water Group Plc au prix de GBP 1,96 à la condition que le titulaire justifie avoir préalablement exercé les 35 bons nécessaires pour souscrire une action Suez Lyonnaise des Eaux.

17.5 Engagements reçus

En millions d'euros

Retour à meilleure fortune	142,7
Autres	35,7

17.6 Engagements réciproques

En millions d'euros

Swaps de taux	215,9
Contrats à terme de devises	35,4
Options	815,3 *

* Cette ligne concerne pour l'essentiel des contrats d'options d'achat et de vente sur actions et ORA-AXA.

NOTE 18 - EVALUATION DE L'IMPÔT LATENT À LA FIN DE L'EXERCICE

En millions d'euros

NATURE DES DIFFÉRENCES TEMPORAIRES	IMPÔTS LATENTS : ACTIFS (PASSIFS)		
	1997	VARIATIONS	1998
Charges non déductibles ou produits non taxables temporairement	534,9	95,8	630,7
Provisions pour retraites	39,8	0,9	40,7
Charges déduites fiscalement et non encore comptabilisées	(9,9)	8,8	(1,1)
Produits imposés fiscalement et non encore comptabilisés	7,5	(6,3)	1,2
Différences entre les valeurs comptables et fiscales des titres	(9,3)	2,1	(7,2)
TOTAL	563,0	101,3	664,3

NOTE 19 - EFFECTIF MOYEN

	1998	1997
Personnel statutaire	5 494	5 503
Cadres	769	747
Techniciens supérieurs et maîtrise	1 062	1 048
Ouvriers, employés, techniciens	3 663	3 708
Personnel mis à la disposition de l'entreprise	12	18

NOTE 20 - PLAN DE PASSAGE À L'AN 2000 ET À L'EURO

La société s'est préparée à ces deux échéances en mettant en place dès juin 1996 un groupe de travail ayant pour mission de préparer le plan de passage des systèmes d'information à l'an 2000 et à l'euro.

Ce plan inclut non seulement les matériels et logiciels informatiques de gestion mais aussi toute l'informatique et l'électronique touchant au captage, au traitement, à la production et à la distribution de l'eau et de l'assainissement pour assurer la continuité du service public lors du passage à l'an 2000.

Ont également été prises en compte les conséquences éventuelles de cet événement sur les systèmes de gestion des immeubles, des chaufferies, des ascenseurs et des contrôles d'accès ainsi que les équipements automobiles.

Par ailleurs, la société cherche à obtenir de ses principaux fournisseurs et sous-traitants l'assurance qu'eux-mêmes ont mis en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer la continuité des approvisionnements et services. Des mesures seront également prises pour éviter à cette période toute rupture de stock.

Enfin, des plans d'urgence seront mis en place pour remédier à tous les incidents qui pourraient survenir malgré notre préparation afin d'assurer la continuité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Les moyens informatiques internes et ceux de nos sous-traitants ont, dans une large mesure, été affectés au projet prioritaire an 2000. Ainsi le passage à l'euro de la majorité des systèmes de gestion a été repoussé à 2001, tout en prenant les dispositions pour indiquer des informations en euros sur les factures et bulletins de paie et accepter de nos clients des règlements en euros depuis le 1^{er} janvier 1999.

Au plan financier, les mesures mises en œuvre se confondent parfois avec le remplacement programmé de certains matériels ou logiciels, ou encore avec les nécessités résultant du passage à la monnaie unique. Aussi il est parfois mal aisé de distinguer les coûts inhérents au seul passage à l'an 2000.

Les dépenses globales sont de l'ordre de 18,6 millions d'euros dont 5,2 millions d'euros ont déjà été engagés, 9,4 millions d'euros provisionnés et 4 millions d'euros représentent des investissements restant à réaliser.

Résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

	1998	1997	1996	1995	1994
I) Capital en fin d'exercice					
Capital social (en euros)	1 351 622 777,1	1 154 671 162,9	542 552 993,6	530 940 650,1	519 435 892,9
Nombre d'actions ordinaires existantes	147 767 737	126 235 772	59 315 239	58 045 706	56 787 935
Nombre maximal d'actions futures à créer					
. par conversion d'obligations ⁽¹⁾	9 368 899	9 586 000	9 586 231	2 951 714	2 951 714
. par exercice d'options de souscription ⁽²⁾	2 060 658	2 492 585	1 760 600	1 521 650	1 286 250
. par exercice d'ABSA Northumbrian ⁽³⁾	976 513	976 513	1 998 203		
II) Opérations et résultats de l'exercice (en millions d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 803,3	1 799,8	1 336,7	1 239,6	1 188,5
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations et aux provisions aux amortissements	937,7	520,6	319,4	345,9	271,7
Charge (profit) d'impôt sur les bénéfices	(106,4)	(197,7)	(4,7)		2,3
Participation des salariés due au titre de l'exercice	5,5	5,3	2,3	2,0	3,4
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	691,2	338,0	145,9	123,3	120,4
Résultat distribué	527,0	369,2	118,1	101,8	123,2
III) Résultats par action (en euros) ⁽⁴⁾					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	7,0	5,6	5,3	5,9	4,7
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4,7	2,7	2,5	2,1	2,1
Dividende attribué à chaque action	2,7	2,3	1,8	1,8	1,8
IV) Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	5 494	5 503	5 358	5 229	5 110
Montant de la masse salariale de l'exercice (en millions d'euros)	187,7	187,7	170,7	165,3	158,2
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...) (en millions d'euros)	106,1	102,6	96,2	93,1	86,9

(1) - suite à l'émission :

- en 1990 de 2 953 740 obligations, sur la base actuelle d'une obligation pour une action (au 31.12.1998 : 2 810 358 obligations restantes soit 2 810 358 actions)
- en 1996 de 6 634 616 obligations, sur la base actuelle d'une obligation pour une action (au 31.12.1998 : 6 558 541 obligations restantes soit 6 558 541 actions).

(2) - options de souscription d'actions en faveur des salariés du Groupe.

(3) - suite à l'émission en 1996 par la société Northumbrian de 69 937 105 actions ; à chacune d'elles est attaché un bon de souscription d'action Suez Lyonnaise des Eaux qui donne droit de souscrire à une action pour 35 bons (au 31 décembre 1998 : 34 177 955 bons soit 976 513 actions).

(4) - sur la base des 147 767 737 actions existantes au 31 décembre 1998.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1998, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Suez Lyonnaise des Eaux, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base à l'opinion exprimée ci-après. Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris et Neuilly, le 16 avril 1999

Les Commissaires aux Comptes

Mazars & Guérard :

Frédéric Allilaire



Barbier Frinault et Autres

Arthur Andersen :

Christian Chochon



RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 1998

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article 145 de la loi du 24 juillet 1966, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 117 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation. Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Avec la société Sita

Membres du Directoire : Monsieur Philippe Brongniart

Membres du Conseil de Surveillance concernés : Messieurs René Coulomb, André Jarrosson et Claude Pierre-Brossolette

Dans ses séances du 14 janvier 1998 et du 14 avril 1998, votre Conseil de Surveillance a autorisé la contre-garantie donnée par Sita à Suez Lyonnaise des Eaux pour les garanties données par Suez Lyonnaise des Eaux aux Autorités de Hong Kong dans le cadre de l'acquisition par Sita des activités internationales de Browning-Ferries Industries.

Cet engagement est sans indication de montant et de durée.

2. Avec la Caisse Nationale de Crédit Agricole

Membre du Conseil de Surveillance concerné : Monsieur Lucien Douroux.

Votre Conseil de Surveillance, dans sa séance du 14 avril 1998 a autorisé la cession de 100 % de la Banque Sofinco au Crédit Agricole. L'acquisition se réaliserait en deux temps :

- en janvier 1999, le Crédit Agricole prendrait 70 % du capital de la Banque Sofinco selon les modalités suivantes :
 - 18 % dans les conditions de l'option d'achat prévue dans les accords intervenus entre les partenaires en août 1993,
 - 52 % par achat direct.
- en janvier 2000, Suez Lyonnaise des Eaux céderait le solde de ses actions Sofinco - soit 30 % - au Crédit Agricole.

Le prix des 82 % acquis hors option d'achat a été établi sur la base d'une évaluation de la Banque Sofinco à 10,39 milliards de francs. Le montant total de la transaction s'élèverait à 9,15 milliards de francs, valeur 30 juin 1998.

3. Avec Crédisuez

Membres du Directoire concernés : Messieurs Gérard Mestrallet, François Jaclot et Philippe Brongniart.

Votre Conseil de Surveillance, dans sa séance du 14 avril 1998 a autorisé le Directoire à donner la caution solidaire de Suez Lyonnaise des Eaux à l'acquéreur d'ISM SA pour le paiement de toutes les sommes dues par Crédisuez au titre de la mise en jeu des garanties accordées dans le cadre de la cession à savoir une garantie d'actifs et de passifs pour la partie plafonnée à 25 % du prix de cession, soit 265 millions de francs.

Votre Conseil de Surveillance, dans sa séance du 14 octobre 1998, a autorisé l'octroi d'une caution solidaire couvrant l'intégralité des engagements de Crédisuez dans le cadre de la cession de la Banque la Hénin. Il s'agit des garanties vendeur plafonnées à 25 % du prix de la transaction et valables jusqu'à fin 2001 à l'exception des garanties de type fiscal et social non plafonnées qui sont valables jusqu'à l'expiration des délais légaux de prescription.

4. Avec la Compagnie de Saint-Gobain

Membre du Directoire concerné : Monsieur Gérard Mestrallet

Membre du Conseil de Surveillance concerné : Monsieur Pierre Faure

Votre Conseil de Surveillance, dans sa séance du 5 mai 1998, a autorisé l'accord prévu entre Suez Lyonnaise des Eaux et la Compagnie de Saint-Gobain pour le décroisement de leurs participations.

L'accord prévu comporte les modalités suivantes :

- après adoption par le Parlement de la loi autorisant le rachat d'actions, Suez Lyonnaise des Eaux achèterait auprès de Saint-Gobain 4,2 millions d'actions Suez Lyonnaise des Eaux, Saint-Gobain acquérant pour sa part 2,3 millions d'actions Saint-Gobain,
- les prix retenus pour l'échange et la cession ont été déterminés, dividendes 1997 détachés sur la base des cours moyens pondérés des dix dernières séances de bourse, ce qui donne pour Suez Lyonnaise des Eaux 1 010,7 francs par action et pour Saint-Gobain 981,6 francs par action,
- l'opération d'échange serait réalisée par les deux sociétés mères ; à défaut d'entrée en vigueur de la loi du 31 décembre 1998, un mécanisme de substitution permettrait à Suez Lyonnaise des Eaux de racheter, via une société de son Groupe, les actions détenues par Saint-Gobain,
- les 2,3 millions d'actions Saint-Gobain restant chez Suez Lyonnaise des Eaux à l'issue de l'échange seraient reclassées en concertation avec Saint-Gobain, soit directement, soit par placement bancaire (« bought deal »).

5. Avec Degrémont et Northumbrian Water Group

Membre du Directoire concerné : Monsieur Philippe Brongniart.

Membre du Conseil de Surveillance concerné : Sir Frederick Holliday

Votre Conseil de Surveillance, dans sa séance du 14 octobre 1998, a autorisé la garantie et la contre-garantie à donner dans le cadre de l'offre faite conjointement par Northumbrian Water Group et Degrémont pour un contrat d'exploitation d'une station de traitement des eaux usées.

6. Avec la société Elyo

Membres du Directoire concernés : Messieurs Philippe Brongniart et François Jaclot.

Votre Conseil de Surveillance, dans sa séance du 14 octobre 1998 a autorisé le principe d'apport à Elyo des titres de la société Electricité de Tahiti que Suez Lyonnaise des Eaux détenait.

Dans le cadre de la politique de recentrage et de simplification des structures du Groupe, il était envisagé que Suez Lyonnaise des Eaux rachète à sa filiale SPSP les 29 % du capital d'Electricité de Tahiti qu'elle détient, pour un montant de 206,6 millions de francs, puis transfère l'ensemble de sa participation, ainsi portée de 39,8 % à 68,8 %, à Elyo sous forme d'un apport en nature. Les valeurs envisagées seraient de 1 031,25 francs par action Electricité de Tahiti et 375 francs par action Elyo, ce qui donne une parité de 11 actions Elyo pour 4 actions Electricité de Tahiti.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

7. Avec la Compagnie de Saint-Gobain

Le principe d'allègement de la participation croisée entre votre société et la compagnie de Saint-Gobain, à savoir l'engagement de chacune des sociétés à réduire de moitié sa participation dans le capital de l'autre dans les douze mois de la demande qui serait faite par cette dernière a été autorisé en 1997. Par ailleurs, le Conseil d'Administration avait autorisé l'octroi d'un droit de préemption réciproque sur les participations jusqu'à ce que chacune d'entre elles soit descendue à moins de 2 % des droits de vote. Le décroisement complet des participations est intervenu au cours de l'exercice 1998.

8. Avec la société Degrémont

La clause de retour à meilleure fortune stipulée lors de l'octroi à la société Degrémont de subventions en 1984, 1985 et 1987 a été modifiée par un avenant aux termes duquel la société Degrémont s'engage à rembourser le solde des subventions et abandons de créances qui lui ont été accordées par la société Suez Lyonnaise des Eaux, au rythme de 10 % de son bénéfice net comptable pendant dix exercices à compter de 1991, à concurrence des sommes dues.

Le remboursement prévu au titre de 1998 au titre de cette convention s'élève à 4 millions de francs.

9. Avec la société Dumez

Aucun remboursement n'a été effectué en 1998 au titre de la clause de retour à meilleure fortune consentie lors de l'abandon de créance octroyé par la société Suez Lyonnaise des Eaux à la société Dumez en 1992.

10. Avec la société Elyo

L'engagement de bonne fin consenti par la société Suez Lyonnaise des Eaux en faveur de la société Elyo et relatif à la construction et à l'exploitation d'une usine d'incinération d'ordures ménagères à Rillieux-la-Pape, est toujours en vigueur.

11. Avec la société Sita

La garantie consentie par la société Suez Lyonnaise des Eaux et relative à l'appel d'offre de la décharge de Nent est toujours en vigueur.

12. Avec la société Eurawasser

L'engagement consenti par la société Suez Lyonnaise des Eaux et relatif au financement des investissements à réaliser dans le cadre du contrat de distribution d'eau et d'assainissement de la ville de Rostock (Allemagne) est toujours en vigueur.

13. Avec la société Lyonnaise Europe

La convention a pour objet la garantie des Loan Notes émises par Lyonnaise Europe à hauteur de 13,015 millions de livres sterling.

14. Avec la société Lyonnaise Deutschland

La convention qui a conduit à faire que le solde de la créance détenue sur Lyonnaise Deutschland (soit 45 millions de deutsche marks au 31 décembre 1998) ainsi que les intérêts échus ou à échoir est considéré comme une créance de dernier rang dont le remboursement par Lyonnaise Deutschland sera subordonné à son retour à meilleure fortune ou à la constatation d'un boni de liquidation est toujours en vigueur.

15. Avec la Compagnie Foncière Internationale (CFI)

Dans le cadre des engagements pris par la CFI vis à vis de son personnel en juillet 1994, et garantis par la Compagnie de Suez, seules deux garanties demeurent en vigueur :

- les indemnités complémentaires de licenciement pour le personnel ex-CFI faisant l'objet d'une suppression d'emploi le 31 décembre 1999 au plus tard,
- les indemnités de départs en retraite du personnel CFI transféré à Unibail (jusqu'au 30 septembre 2004).

Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice 1998.

16. Avec Crédisuez et ses filiales directes et indirectes

Suite aux décisions prises concernant le regroupement de toutes les activités immobilières du groupe Compagnie de Suez au sein du groupe Crédisuez, des garanties de valeur ont été accordées par la Compagnie de Suez et reprises par Suez Lyonnaise des Eaux lors de la fusion :

- A Réaumur Participation et trois de ses filiales, Savipar, Financière Astorg Saussaies et SNC Partirel. Les effets de cette garantie sur l'exercice 1998 sont les suivants :
 - Suez Lyonnaise des Eaux a été appelée en garantie pour un montant total de 198 millions de francs,
 - le montant garanti résiduel s'élève à 213 millions de francs au 31 décembre 1998, entièrement provisionné dans les comptes arrêtés à cette même date,
 - la Compagnie de Suez a mis à disposition par anticipation et à compter du 1^{er} juillet 1996, les fonds correspondants aux garanties qui n'avaient pas été appelées à cette date. Les fonds ainsi transférés ne portent pas intérêts.
- A Astofoncier. Les effets sur l'exercice 1998 des garanties accordées lors des cessions des sociétés Zeus et Sanrive sont les suivants :
 - Suez Lyonnaise des Eaux a été appelée en garantie pour un montant total de 85 millions de francs,

- le montant garanti résiduel s'élève à 118 millions de francs au 31 décembre 1998, entièrement provisionné dans les comptes arrêtés à cette même date.

- La Compagnie de Suez a octroyé à trois établissements bancaires des garanties à première demande concernant trois emprunts souscrits par Crédisuez pour un montant cumulé de 1 600 millions de francs. Ces garanties ne sont pas rémunérées.
- La Compagnie de Suez a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur du groupe acquéreur de la Société de Crédit à l'Habitation d'une durée de 10 ans et limitée à la garantie portant sur des obligations, faits ou risques éventuels qui auraient pu affecter la gestion de créances pour l'essentiel éteintes de fonds de commerce apportés par la Banque La Hénin et la Banque Monod à la société cédée.

17. Avec Suez Industrie

La convention de contre-garantie signée en décembre 1995 par Compagnie de Suez au profit de Suez Industrie et portant sur un montant de 165 millions de francs est toujours en vigueur.

Cette contre garantie n'est pas rémunérée.

Cette convention n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice 1998.

18. Avec la Banque Indosuez

- Opérations provenant de l'absorption de la Compagnie La Hénin par la Compagnie de Suez en 1991.

Suez Lyonnaise des Eaux avait garanti la Banque Indosuez à hauteur de 337,15 millions de francs dans le remboursement d'un crédit relais consenti à la société Zeus. Cette garantie est tombée en 1998, suite au retrait du Crédit Agricole Indosuez du pool bancaire de Zeus.

- Autres opérations

La Compagnie de Suez a repris l'intégralité du risque encouru par la Banque Indosuez sur un crédit investisseur concernant deux lots de l'ensemble Réaumur, afin de l'en décharger définitivement. A la suite de la cession des lots Réaumur, le Crédit Agricole Indosuez a été indemnisé à hauteur de 210,6 millions de francs et la Foncière de l'Arcade à hauteur de 34,4 millions de francs. La garantie est donc soldée à la clôture de l'exercice.

19. Avec la Caisse Nationale de Crédit Agricole

La Compagnie de Suez a accordé une garantie de passif à la Caisse Nationale de Crédit Agricole dans le cadre de la cession du contrôle majoritaire de la Banque Indosuez à cette dernière. Cette garantie, limitée à 24 % du prix de cession n'a fait l'objet d'aucun paiement au cours de l'exercice 1998.

20. Avec la Banque La Hénin

L'autorisation de cession par Suez Lyonnaise des Eaux des actions qu'elle détenait dans le capital de la Banque Monod à la Banque La Hénin pour 1 franc symbolique était assortie :

- d'une garantie de passif limitée à un an à compter du 1^{er} janvier 1998 (sauf pour les garanties fiscales qui s'éteindront après le 1^{er} janvier 2000) et à un montant de 50 millions de francs. Cette garantie a été appelée au cours de l'exercice à hauteur de 47 millions de francs.
- d'une garantie sur la valeur des immeubles détenus par la Banque Monod de façon à compenser la perte qui résulterait de la cession de ces immeubles. Cette garantie ne s'appliquerait qu'à des demandes formulées avant le 31 décembre 1997. L'appel en garantie avait été formulé avant la clôture de l'exercice 1997 à hauteur de 79,748 millions de francs.

Fait à Paris et Neuilly, le 16 avril 1999

Les commissaires aux comptes

Barbier Frinault et Autres :

Arthur Andersen

Christian Chochon

Mazars & Guérard :

Frédéric Allilaire




INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

• Renseignements de caractère général concernant la Société	page 143
concernant le capital	page 145
• Composition du Directoire et du Conseil de Surveillance	page 153
• Rapports des Comités du Conseil de Surveillance	page 154
• Renseignements concernant les filiales et les participations	page 156
• Responsables de l'information financière et du contrôle des comptes	page 167
• Table de concordance COB	page 168
• Assemblée Générale Mixte du 28 mai 1999	
Ordre du jour	page 169
Rapport du Directoire	page 170
Observations du Conseil de Surveillance	page 175
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les valeurs mobilières	page 176
Rapport des Commissaires aux Apports	page 178
Rapport de l'Expert indépendant	page 180
Résolutions	page 181

Informations juridiques et administratives

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ Dénomination (article 2 des statuts)

Suez Lyonnaise des Eaux.

Siège social (article 5 des statuts)

72 avenue de la Liberté - 92000 Nanterre (Hauts-de-Seine)

Siège administratif : 1, rue d'Astorg - 75008 Paris.

Forme Juridique de la Société (article 1 des statuts)

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance régie par la loi du 24 juillet 1966, le décret du 23 mars 1967 et les textes subséquents sur les sociétés commerciales.

Durée (article 4 des statuts)

Sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévue par la loi et les statuts, la durée de la Société prendra fin le 31 décembre 2040.

Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet la gestion et la mise en valeur de ses actifs présents et futurs en tous pays par tous moyens, et notamment :

- a) l'obtention, l'achat, la prise à bail et l'exploitation de toutes concessions et entreprises relatives à l'alimentation des villes en eau potable ou industrielle, à l'évacuation et à l'épuration des eaux usées, aux opérations de dessèchement et d'assainissement, à l'irrigation et à l'établissement de tous ouvrages de transport, de protection et de retenue d'eau.
- b) l'obtention, l'achat, la prise à bail et l'exploitation de toutes activités de vente et de service aux collectivités et aux particuliers dans l'aménagement des villes et la gestion de l'environnement.

- c) l'étude, l'établissement et l'exécution de tous projets et de tous travaux publics ou privés pour le compte de toutes collectivités et particuliers ; la préparation et la passation de tous traités, contrats et marchés se rapportant à l'exécution de ces projets et de ces travaux.
 - d) la prise de toutes participations sous forme de souscription, achat, apport, échange ou par tous autres moyens, d'actions, parts d'intérêts, obligations et tous autres titres de sociétés déjà existantes ou à créer.
 - e) l'obtention, l'achat, la cession, la concession et l'exploitation de tous brevets d'invention, licences de brevets et tous procédés.
 - f) et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou de nature à favoriser et à développer l'activité de la Société.
- L'objet de la Société peut d'ailleurs toujours être modifié par l'Assemblée Générale conformément à la loi et aux dispositions de l'article 35 des statuts.

Registre du commerce - SIRET - Code APE

R.C.S. : 542 062 559 Nanterre

SIRET : 542 062 559 02239

Code APE : 410Z

Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques relatifs à la Société

Les documents juridiques relatifs à Suez Lyonnaise des Eaux peuvent être consultés au siège administratif de la Société, 1, rue d'Astorg - 75008 Paris.

Exercice social (article 37 des statuts)

L'exercice social de Suez Lyonnaise des Eaux commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices (article 39 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement du vingtième affecté à la formation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social. Le solde augmenté du report bénéficiaire constitue le bénéfice distribuable.

Sur ce bénéfice distribuable, il est prélevé :

- 1°) La somme nécessaire pour servir aux actionnaires, à titre de premier dividende, 5 % des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties sans que, si les bénéfices d'un exercice ne permettent pas d'effectuer ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur le bénéfice des exercices suivants.
- 2°) Les sommes que l'Assemblée Générale, sur la proposition du Directoire, décidera de reporter à nouveau ou d'affecter à la constitution de toutes réserves ou d'un fonds de prévoyance en vue notamment de l'amortissement total ou partiel des actions de la Société.

Le solde du bénéfice distribuable, après les prélèvements ci-dessus, sera réparti également entre tous les actionnaires, au prorata du montant nominal de leurs actions à titre de dividende complémentaire.

Assemblées Générales

• Mode de convocation, conditions d'admission, conditions d'exercice du droit de vote (articles 26 à 34 des statuts)

Les Assemblées Générales sont composées de tous les actionnaires indistinctement, quel que soit le nombre de titres qu'ils possèdent.

Nul ne peut représenter un actionnaire s'il n'est lui-même actionnaire ou conjoint de l'actionnaire représenté.

Chaque membre de l'Assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation, sous réserve des dispositions des articles 356-1, 356-4 et 359-1 de la loi du 24 juillet 1966. Un droit de vote double est toutefois accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées, lorsque ces actions sont inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire. Il est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Toutefois, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre ce droit et n'interrompt pas non plus le délai nécessaire pour l'acquérir.

Les votes des actionnaires présents ou représentés par un mandataire sont exprimés à main levée, à moins que le scrutin secret soit demandé soit par le Président, soit par un nombre d'actionnaires représentant au moins le dixième du capital social.

Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

L'apporteur ou le bénéficiaire d'un avantage particulier n'a voix délibérative ni pour lui-même ni comme mandataire et ses actions ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

• Franchissement de seuil de participation (article 13 des statuts)

Outre les obligations prévues aux articles 356-1 à 356-1-4 de la loi du 24 juillet 1966, toute personne physique ou morale qui vient à posséder, directement ou indirectement, un nombre d'actions supérieur à 1 % du capital social est tenue d'en informer la Société, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil. L'obligation porte sur la détention de chaque fraction de 1 % du capital.

En cas de non-respect de l'obligation d'information et si la demande en est faite par un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital social, les actions dont la détention aurait dû être déclarée, sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

• Identification des actionnaires (article 11 des statuts)

La Société peut demander à tout moment, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées

d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux, et le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL

Conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et des droits attachés

Toutes modifications du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent sont prévues par les dispositions statutaires (titre II des statuts). L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider, sur le rapport du Directoire, une augmentation de capital.

Si l'augmentation est réalisée par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, l'Assemblée Générale statue aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires.

Montant du capital souscrit, nombre et catégories d'actions

Au 31 décembre 1998, le capital social entièrement libéré est de FRF 8 866 064 220 divisé en 147 767 737 actions de FRF 60 nominal chacune, toutes de même catégorie.

L'exercice 1998 a été marqué par les opérations suivantes :

- création de 25 396 358 actions et C.V.G., en juillet et août 1998, suite à l'OPE sur la Société Générale de Belgique,
- annulation de 4 759 580 actions, le 30 octobre 1998, dans le cadre d'une opération de réduction de capital,
- souscription d'actions par des membres du personnel salarié de la Société ou des Sociétés ou Groupements d'Intérêts Economiques qui lui sont liés, adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise (création de 260 665 actions),
- levée d'options de souscription d'actions par des salariés (création de 417 421 actions),
- conversion d'obligations convertibles 6,50 % juin 1990 et 4 % janvier-février 1996 (création de 217 101 actions).

Conversion du capital social en euros

Le Directoire, faisant usage des autorisations qui lui ont été conférées par l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 1998 (13^{ème} et 16^{ème} résolutions) a décidé, dans sa séance du 25 janvier 1999, de convertir en euros le capital social, en arrondissant la valeur nominale des actions à l'euro supérieur, soit une élévation de cette valeur nominale de FRF 60 (équivalente à 9,14694 euros) à 10 euros par action.

Au 1^{er} février 1999, le capital de Suez Lyonnaise des Eaux s'élève à 1 477 677 370 euros. Il est divisé en 147 767 737 actions de 10 euros nominal chacune, toutes de même catégorie.

EVOLUTION DU CAPITAL DE LA COMPAGNIE DE SUEZ SUR 5 ANS

ANNÉE	AUGMENTATION DE CAPITAL NOMINAL (EN FRF)	EMISSION D' ACTIONS PRIME (EN FRF)		CAPITAL (EN FRF)	NOMBRE D' ACTIONS
31.12.1993				11 556 069	154 080 921
1994	- Création de 22 859 actions de FRF 75 nominal par levées d' options	1 714	3 801	11 557 784	154 103 780
	- Création de 1 091 878 actions de FRF 75 nominal au titre du paiement du dividende en actions	81 891	216 192	11 639 674	155 195 658
	- Création de 6 161 actions de FRF 75 nominal par levées d' options	462	825	11 640 136	155 201 819
	- Création de 243 539 actions de FRF 75 nominal au titre de l' augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe	18 265	31 173	11 658 402	155 445 358
1995	- Création de 3 228 actions de FRF 75 nominal par levées de stocks options	242	439	11 658 644	155 448 586
	- Création de 4 005 369 actions de FRF 75 nominal au titre du paiement du dividende en actions	300 403	624 838	11 959 047	159 453 955
	- Création de 400 actions de FRF 75 nominal par levées d' options	30	54	11 959 077	159 454 355
	- Création de 128 267 actions de FRF 75 nominal au titre de l' augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe	9 620	10 646	11 968 697	159 582 622
1996	- Création de 4 064 162 actions de FRF 75 nominal au titre du paiement du dividende en actions	304 812	402 352	12 273 508	163 646 784
	- Création de 116 598 actions de FRF 75 nominal au titre de l' augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe	8 745	10 144	12 282 254	163 763 382
31.12.1996				12 282 254	163 763 382
19.06.1997				12 282 254	163 763 382

EVOLUTION DU CAPITAL DE LA LYONNAISE DES Eaux SUR 5 ANS

DATE	NATURE DES OPÉRATIONS	NOMINAL DE L'ACTION (EN FRF)	CAPITAL (EN FRF)	PRIMES (*) (EN FRF)	NOMBRE D'ACTIONS
31/12/1993			2 235 610 000		53 926 835
09/06/1994	exercice de bons 7,60 % mars 1989 levées d'options de souscription d'actions conversion obligations 6,50 % juin 1990	60	141 972 060	772 579 512	2 366 201
02/09/1994	levées d'options de souscription d'actions conversion obligations 6,50 % juin 1990 paiement en actions du dividende exercice 1993 (FRF 517)	60	23 364 480	154 709 791	389 408
18/01/1995	levées d'options de souscription d'actions conversion obligations 6,50 % juin 1990 actionnariat des salariés	60	6 329 460	37 432 503	105 491
27/09/1995	paiement en actions du dividende de l'exercice 1994 (FRF 456) levées d'options de souscription d'actions actionnariat des salariés	60	67 921 860	429 484 219	1 132 031
10/01/1996	levées d'options de souscription d'actions	60	7 544 400	48 247 100	125 740
25/09/1996	paiement en actions du dividende exercice 1995 (FRF 451) levées d'options de souscription d'actions conversion obligations 4 % janvier-février 1996	60	66 296 880	431 779 881	1 104 948
15/01/1997	actionnariat des salariés levées d'options de souscription d'actions conversion obligations 4 % janvier-février 1996	60	9 875 100	52 204 961	164 585
31/12/1996		60	3 558 914 340		59 315 239
	Conversion obligations 4 % janvier-février 1996	60	18 001 920	119 083 395	300 032
	Conversion obligations 6,50 % juin 1990 levées d'options de souscription d'actions				
19/06/1997			3 576 916 260		59 615 271

(*) Primes : les montants correspondent aux mouvements sur les primes d'émissions, d'apports ou de fusions, liées aux opérations en capital.
Ceux-ci ne comprennent pas les prélèvements effectués sur ces comptes au titre des frais, des dotations à la réserve spéciale des plus-values à long terme, à la réserve légale, à la provision pour retraite.

EVOLUTION DU CAPITAL DE SUEZ LYONNAISE DES EAUX DU 19 JUIN 1997 AU 31 DECEMBRE 1998

ANNÉE	AUGMENTATION DE CAPITAL	EMISSION D' ACTIONS NOMINAL (EN FRF)	PRIME (EN FRF)	CAPITAL (EN FRF)	NOMBRE D' ACTIONS
19/06/1997 FUSION				7 532 518 320	125 541 972*
	<i>* Compte non tenu des 300 032 actions Lyonnaise des Eaux créées au cours du 1^{er} semestre 1997 et constatées le 5 janvier 1998 par le Directoire de Suez Lyonnaise des Eaux</i>			7 550 520 240	125 842 004
	- Création de 272 539 actions de FRF 60 nominal au titre de l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe	16 352 340	125 913 018	7 566 872 580	126 114 543
	- Création de 121 105 actions de FRF 60 nominal par levées d'options	7 266 300	44 277 038	7 574 138 880	126 235 648
	- Création de 3 actions de FRF 60 nominal par conversion d'obligations convertibles 6,50 % juin 1990	180	2 220	7 574 139 060	126 235 651
	- Création de 121 actions de FRF 60 nominal par conversion d'obligations convertibles 4 % janvier-février 1996	7 260	55 660	7 574 146 320	126 235 772
31/12/1997				7 574 146 320	126 235 772
	- Création de 24 072 058 actions de FRF 60 nominal suite à l'OPE (début juillet 1998) sur la SGB	1 444 323 480	22 964 743 332	9 018 469 800	150 307 830
	- Création de 1 324 300 actions de FRF 60 nominal suite à l'OPE complémentaire (début août 1998) sur la SGB	79 458 000	1 263 382 200	9 097 927 800	151 632 130
	- Annulation de 4 759 580 actions de FRF 60 nominal	-	-	8 812 353 000	146 872 550
	- Création de 260 665 actions de FRF 60 nominal au titre de l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe	15 639 900	192 370 770	8 827 992 900	147 133 215
	- Création de 417 421 actions de FRF 60 nominal par levées d'options	25 045 260	168 926 910,81	8 853 038 160	147 550 636
	- Création de 141 342 actions de FRF 60 nominal par conversion d'obligations convertibles 6,50 % juin 1990	8 480 520	104 593 080	8 861 518 680	147 691 978
	- Création de 75 759 actions de FRF 60 nominal par conversion d'obligations convertibles 4 % janvier-février 1996	4 545 540	34 849 140	8 866 064 220	147 767 737
31/12/1998				8 866 064 220	147 767 737
01/02/1999					
	- Conversion juridique du capital social en euros par incorporation d'une somme de FRF 826 863 926 prélevée sur le poste "prime d'émission" et élévation corrélative de la valeur nominale de l'action de FRF 60 (équivalente à 9,14694 euros) à 10 euros.			1 477 677 370	147 767 737

Autorisation d'augmenter le capital

Autorisations données par l'AGM du 11 juin 1998

Partie Ordinaire

RÉSOLUTION	OBJET DE LA RÉSOLUTION	DURÉE	MONTANT MAXIMUM	MONTANT UTILISÉ
9ème	Autorisation d'opérer en bourse sur ses propres actions	1 an	Prix maxim. d'achat : FRF 1 200 Prix minim. de vente : FRF 750 détention maximum : 10 %	4,1 %
10ème	Emission d'obligations et de valeurs mobilières représentatives de créances	5 ans	FRF 10 milliards	FRF 4,6 milliards de CVG pour l'OPE SGB + EUR 787millions (FRF 5,2 milliards) pour l'emprunt obligataire à coupon zéro à option d'échange en actions AXA
	Obligations à provenir d'exercice de bons	+	FRF 5 milliards	

Partie Extraordinaire

RÉSOLUTION	OBJET DE LA RÉSOLUTION	DURÉE	MONTANT MAXIMUM	MONTANT UTILISÉ
13ème	Augmentation de capital, soit par émission, avec maintien du DPS, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société, soit par incorporation de primes*, réserves, bénéfices ou autres	26 mois	FRF 4,5 milliards (pour les actions) FRF 5 milliards (pour les valeurs mobilières)	Néant
14ème	Augmentation de capital par émission, avec suppression du DPS, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société	26 mois	FRF 4,5 milliards (pour les actions) FRF 5 milliards (pour les valeurs mobilières)	FRF 1,52 milliard pour l'OPE SGB
15ème	Augmentation de capital en période d'OPA/OPE	1 an	idem 14ème	Néant
18ème	Annulation d'actions	1 an	10 % du capital	4,8 millions d'actions soit 3,2 % du capital**
19ème	Option de souscription et d'achat d'actions	5 ans	2 % du capital	1 041 000 actions soit 0,7 % du capital
20ème	Augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe	5 ans	5 % du capital	260 665 actions soit 0,2 % du capital
21ème	Autorisation de procéder à la restructuration d'emprunts convertibles	1 an	les 2 lignes d'OC existantes - 6,50 % juin 1990 - 4 % janvier-février 1996	La ligne 6,50 % juin 1990 a été appelée au remboursement, selon le contrat d'émission d'origine, en janvier 1999

* FRF 827 millions d'incorporation de prime d'émission pour arrondir le nominal de l'action à 10 euros.

** Il reste un minimum de 1,4 million d'actions à annuler, soit près de 1 % du capital.

Titres non représentatifs du capital

Suez Lyonnaise des Eaux n'a pas émis de parts de fondateur ou de certificats de droits de vote.

Obligations convertibles 6,50 % juin 1990

En juin 1990, Lyonnaise des Eaux a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire convertible. Le montant total de l'opération a été de FRF 2 362 992 000, la tranche internationale représentant FRF 720 millions. 2 953 740 obligations de FRF 800 nominal ont été créées à cet effet, portant intérêt au taux de 6,50 %.

En 1998, 141 342 obligations ont été converties.

Conformément à la délibération du Directoire du 7 décembre 1998, ces obligations ont été appelées en remboursement général anticipé à partir du 4 janvier 1999. Elles ont conservé le droit à la conversion pendant un délai de 3 mois suivant la mise en remboursement, soit jusqu'au 3 avril 1999 inclus.

Au 31 décembre 1998, il restait en circulation 2 810 358 obligations, soit 95,2 % des titres émis.

Les cours extrêmes de l'obligation ont été de FRF 925,03, soit 141,02 euros (+ bas) et FRF 1 195,02, soit 182,18 euros (+ haut) au cours de l'exercice 1998, le cours le 31 décembre 1998 s'établissant à FRF 1 133,95 soit 172,87 euros.

Obligations convertibles 4 % janvier-février 1996

En février 1996, Lyonnaise des Eaux a procédé à l'émission d'obligations convertibles pour un montant de FRF 3 450 000 320. 6 634 616 obligations de FRF 520 nominal ont été créées à cet effet, portant intérêt au taux de 4 %. Ces obligations seront amorties en totalité le 1^{er} janvier 2006, au prix de FRF 630, soit 121,15 % du prix d'émission. Sur la base du taux de conversion actuellement en vigueur, les obligations sont convertibles à tout moment, à raison d'une obligation pour une action.

En 1998, 75 759 obligations ont été converties. Au 31 décembre 1998, il restait en circulation 6 558 541 obligations, soit 98,9 % des titres émis.

Les cours extrêmes de l'obligation ont été de FRF 726 soit 110,68 euros (+ bas) et FRF 1 200 soit 182,94 euros (+ haut) au cours de l'exercice 1998, le cours au 31 décembre 1998 s'établissant à FRF 1 119,72 soit 170,70 euros.

Warrants (bons de souscription)

En juin 1996, la société Northumbrian Water Group Plc, dont Suez Lyonnaise des Eaux contrôle près de 71 % du capital, a procédé à l'émission de 69 937 105 actions. A chacune de ces nouvelles actions, est attaché un bon de souscription (warrant) Suez Lyonnaise des Eaux, 35 bons de souscription donnant droit de souscrire à une action Suez Lyonnaise des Eaux.

Les bons sont exerçables à tout moment pendant la ou les périodes suivantes :

- pendant une période de 5 jours ouvrés débutant le 21^{ème} jour calendaire précédant le jour prévu pour la première cotation des actions Northumbrian Water Group Plc à la Bourse de Londres, à la condition que cette première cotation intervienne avant le 31 décembre 1999,
- du 1^{er} janvier 2000 au 30 avril 2001, ces deux dates incluses. Au-delà du 30 avril 2001, les bons de souscription non exercés perdront toute valeur. Compte tenu de l'annulation des 35 759 150 bons de souscription appartenant à l'ex-Compagnie de Suez lors de la fusion de juin 1997, le nombre maximum d'actions Suez Lyonnaise des Eaux pouvant être émis par exercice de ces bons de souscription s'élève désormais à 976 513.

Au 31 décembre 1998, aucun bon de souscription n'a été exercé. Pour chaque période d'exercice, le prix d'exercice des bons de souscription sera calculé comme suit :

- soit C correspondant à la moyenne des premiers cours de l'action Suez Lyonnaise des Eaux cotés à la Bourse de Paris pendant dix jours de bourse consécutifs au cours desquels des négociations d'actions Suez Lyonnaise des Eaux auront été effectuées, précédant la veille du premier jour de la période d'exercice des bons considérée,
- si C est inférieur ou égal à FRF 800, le prix d'exercice des bons sera égal à FRF 540,
- si C est supérieur à FRF 800, le prix d'exercice sera égal à :

$$\text{FRF } 540 + \frac{(C-800)}{2}$$

Certificats de Valeur Garantie (CVG)

Dans le cadre de l'Offre Publique d'Echange sur le capital de la Société Générale de Belgique qui s'est déroulée en juin et juillet 1998 et afin de rémunérer l'apport de 25 396 358 actions Société Générale de Belgique, Suez Lyonnaise des Eaux a émis 25 396 358 actions nouvelles et 25 396 358 certificats de valeur garantie. Ces certificats de valeur garantie donnent le droit de percevoir, entre le 29 décembre 2000 et le 30 mars 2001, une

somme en francs français égale à la différence, si elle est positive, entre FRF 1 100 et le cours de référence de l'action Suez Lyonnaise des Eaux tel que défini dans l'offre d'échange, dans la limite de FRF 180 par CVG.

Ces CVG sont cotés à la Bourse de Paris depuis le 6 juillet 1998. Le volume total des transactions, au 31 mars 1998, s'élève à 21 340 476 pour un cours moyen de EUR 7,77.

Souscription d'actions réservées aux salariés du Groupe dans le cadre de Plans d'Epargne d'Entreprise

L'Assemblée Générale Mixte de Suez Lyonnaise des Eaux du 11 juin 1998 a renouvelé son autorisation au Directoire d'augmenter le capital de la société par l'émission d'actions réservées aux salariés du Groupe, dans le cadre de Plans d'Epargne d'Entreprise, dans la limite d'un nombre total d'actions n'excédant pas 5 % du capital social, au jour de la décision du Directoire.

Le Directoire lors de la séance du 14 septembre 1998 a fait usage de cette autorisation pour une première tranche de souscription, limitée à 1 000 000 de titres, aux prix de FRF 798 par action. Le nombre d'actions nouvelles souscrites à la suite de cette opération s'est élevé à 260 665 actions.

Options de souscription et d'achat d'actions attribuées aux salariés et dirigeants du groupe Suez Lyonnaise des Eaux

Au cours de l'exercice 1998, 417 421 actions de FRF 60 nominal ont été créées suite aux levées d'options de souscription ou d'achat d'actions par les salariés du Groupe.

Options de souscription et d'achat d'actions émises par les sociétés du Groupe

Des plans d'options de souscription d'actions ont été mis en place dans plusieurs filiales du Groupe Suez Lyonnaise des Eaux.

Les options de souscription de chaque société filiale ne sont attribuées qu'aux dirigeants et cadres de la société concernée.

Tableau récapitulatif des levées par plan

Plans ex-Lyonnaise des Eaux

PLANS	PRIX D'EXERCICE (FRF)	NBRE DE BÉNÉFICIAIRES PAR PLAN	NBRE TOTAL D' ACTIONS	NBRE D' ACTIONS À SOUSCRIRE PAR LE COMITÉ DE DIRECTION	NBRE DE BÉNÉFICIAIRES (COMITÉ DE DIRECTION)	LEVÉES EN 1998	SOLDE À LEVER AU 31.12.98	DATE D'EXPIRATION
07/07/1993 ⁽¹⁾	430	225	(284 450)	(83 300)	15	214 550	-	07/07/1998
15/07/1994	485	361	338 750	102 100	15	56 480	268 250	15/07/2002
14/06/1995	493	422	366 850	112 200	15	34 200	321 950	14/06/2003
24/07/1996	456	492	454 300	136 000	15	50 550	401 650	24/07/2004
TOTAL			1 159 900	350 300		355 780	991 850	

(1) Plan échoué

Plans ex-Compagnie de Suez

PLANS	PRIX D'EXERCICE (FRF)	NBRE DE BÉNÉFICIAIRES PAR PLAN	NBRE TOTAL D' ACTIONS	NBRE D' ACTIONS À SOUSCRIRE PAR LE COMITÉ DE DIRECTION	NBRE DE BÉNÉFICIAIRES (COMITÉ DE DIRECTION)	LEVÉES EN 1998	SOLDE À LEVER AU 31.12.98	DATE D'EXPIRATION
12/10/1993 ⁽¹⁾	573,06	57	(62 635)	(10 347)	7	50 106	-	12/10/1998
20/12/1994	433,47	56	83 049	17 427	8	6 535	74 608	20/12/1999
15/10/1996*	321,09	61	87 265	31 279	10	5 158	82 107	15/10/2004
TOTAL			170 314	48 706		61 799	156 715	

* Plan d'achat d'actions (actions déjà existantes)

(1) Plan échoué

Plans Suez Lyonnaise des Eaux

PLANS	PRIX D'EXERCICE (FRF)	NBRE DE BÉNÉFICIAIRES PAR PLAN	NBRE TOTAL D' ACTIONS	NBRE D' ACTIONS À SOUSCRIRE PAR LES DIRIGEANTS DU GROUPE	NBRE DE BÉNÉFICIAIRES (DIRIGEANTS DU GROUPE)	LEVÉES EN 1998	SOLDE À LEVER AU 31.12.98	DATE D'EXPIRATION
17/11/1997	573	873	999 200	176 000	21	5 000	994 200	17/11/2005
16/11/1998*	978	971	1 040 700	247 700	25	0	1 040 700	16/11/2006
TOTAL			2 039 900	423 700		5 000	2 034 900	

* Plan d'achat d'actions (actions déjà existantes)

MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

L'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 1998 avait autorisé la Société à opérer sur ses propres actions en vue de la gestion de ses fonds propres dans les conditions fixées par les conditions légales et réglementaires applicables.

Conditions :
prix maximum d'achat FRF 1 200,
prix minimum de vente FRF 750,
quantité : 10 % du capital

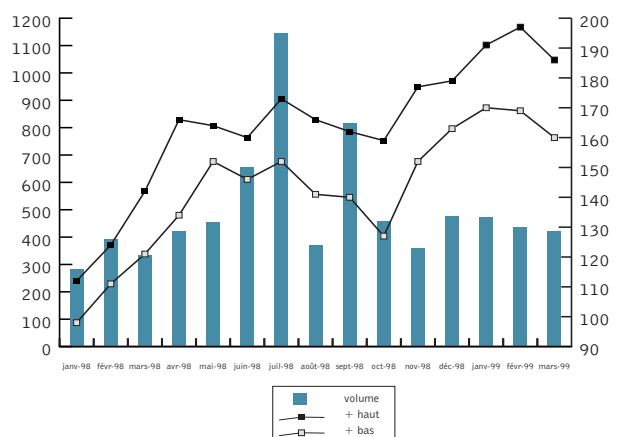
Entre août et octobre 1998, la société a acquis 4 759 580 actions :
- 4 223 082 dans le cadre du décroisement de participation avec Saint-Gobain,
- 535 000 sur le marché,
- 1 498 auprès d'une société du Groupe,
pour une valeur globale de FRF 4 786 902 243,40 et unitaire de FRF 1 005,74. Ces actions ont été annulées fin octobre 1998. A fin mars 1999, Suez Lyonnaise des Eaux détient 465 156 de ses propres actions.

Places de cotation

L'action Suez Lyonnaise des Eaux est cotée au règlement mensuel de la Bourse de Paris et aux Bourses de Bruxelles, Luxembourg et Genève.

Au 31 décembre 1998, le dernier cours coté du titre s'élevait à FRF 1 148 soit 175,01 euros.

Evolution des cours extrêmes (en euro) et volume moyen des transactions



Options négociables sur actions

Volume (en nombre de contrats) échangé sur les classes d'options Suez Lyonnaise des Eaux en 1998

Options d'Achat : 424 587

Options de Vente : 312 905

TOTAL 737 492

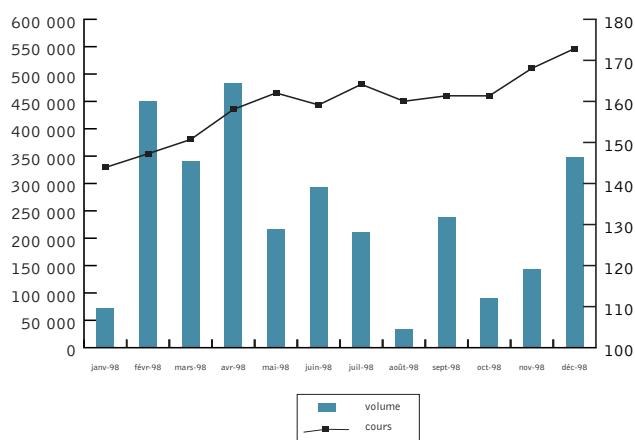
Obligations convertibles 6,50 % juin 1990

Les titres ont été admis à la Cote Officielle le 2 juillet 1990. Le nombre d'actions potentielles lié à la conversion de ces obligations est au 31 décembre 1998 de 2 810 358 actions. Ces obligations ont été appelées en remboursement général anticipé à partir du 4 janvier 1999.

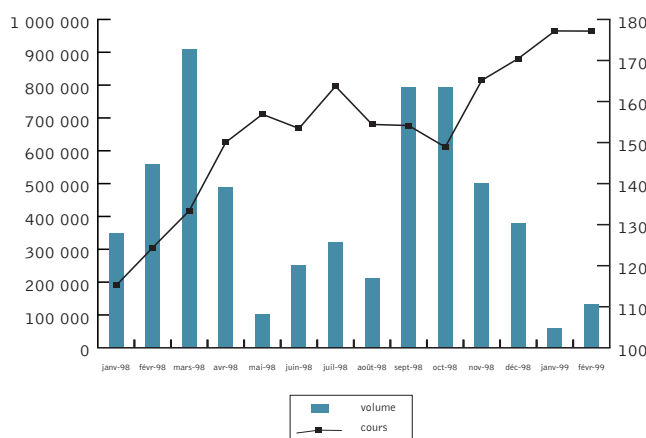
Obligations convertibles 4 % janvier-février 1996

Les titres ont été admis à la Cote Officielle le 6 février 1996. Le nombre d'actions potentielles lié à la conversion de ces obligations est au 31 décembre 1998 de 6 558 541 actions.

Cours de bourse moyens et volume sur obligations convertibles 6,50 % juin 1990



Cours de bourse moyens et volume sur obligations convertibles 4 % janvier-février 1996



RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 1998

Le capital est composé au 31 décembre 1998 de 147 767 737 actions de FRF 60 nominal chacune représentant 164 039 271 droits de vote.

Après conversion en euros, le capital de Suez Lyonnaise des Eaux s'élève à 1 477 677 370 euros divisé en 147 767 737 actions de 10 euros nominal chacune.

Suez Lyonnaise des Eaux a réalisé une enquête sur les titres au porteur identifiables, en liquidation de janvier 1999, faisant ressortir environ 300 000 actionnaires.

Actionnariat

Détail des principaux actionnaires

	% DU CAPITAL	% DES DROITS DE VOTE*
Electrafina	10,7 %	12,6 %
Crédit Agricole	6,1 %	10,5 %
CDC	3,1 %	4,4 %
Cogema	3,1 %	2,8 %
Fortis	2,2 %	2,0 %
CNP Assurances	2,1 %	1,9 %
AXA	2,0 %	1,8 %
Autocontrôle	1,7 %	-
Salariés	0,7 %	0,7 %
Autres actionnaires	68,3 %	63,3 %
	100 %	100 %

* Sur la base de notre dernière déclaration au Balo (10.07.98) soit 163 796 863 droits de vote.

Variation significative de l'actionnariat au cours des 3 derniers exercices

Sur les trois derniers exercices, la position d'Electrafina, dans le capital de Suez Lyonnaise des Eaux est passé de 6,1 % à 10,7 % du Capital de notre société.

À notre connaissance, il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

Dividendes des 5 derniers exercices (en francs)

Exercices	Dividende net	Avoir fiscal	Revenu global
1993	11	5,50	16,50
1994	11,50	5,75	17,25
1995	11,50	5,75	17,25
1996	12	6	18
1997	15	7,50	22,50

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans font l'objet d'un versement au Trésor Public.

COMPOSITION DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Directoire

Monsieur Gérard Mestrallet
Président du Directoire

Monsieur Philippe Brongniart
Membre du Directoire

Monsieur François Jaclot
Membre du Directoire

Conseil de Surveillance

Monsieur Jérôme Monod
Président du Conseil de Surveillance

Monsieur Jean Gandois
Vice-Président du Conseil de Surveillance
Ancien Président du C.N.P.F.

Monsieur Gerhard Cromme
Président du Directoire de Thyssen Krupp AG

Vicomte Etienne Davignon
Président de la Société Générale de Belgique

Monsieur Paul Desmarais Jr
Président et Co-Chef de la Direction
de Power Corporation du Canada

Monsieur Reto Domeniconi
Ancien Directeur Général de Nestlé S.A.(Suisse)

Monsieur Lucien Douroux
Directeur Général de la Caisse Nationale de Crédit Agricole

Monsieur Jean Dromer
Président de la Fondation de France
Décédé le 24 novembre 1998

Monsieur Pierre Faurre
Président de la Sagem

Monsieur Ricardo Fornesa Ribo
Président de Sociedad General de Aguas de Barcelona S.A.

Baron Albert Frère
Président du Groupe Bruxelles Lambert

Sir Frederick Holliday
Président de Northumbrian Water Group

Monsieur Philippe Jaffré
Président d'Elf Aquitaine

Monsieur André Jarrosson
Président d'honneur du Groupe GTM

Monsieur Jacques Lagarde
Conseiller du Président de The Gillette Company

Monsieur Philippe Malet
Président d'Honneur de la Compagnie des Salins du Midi
et des Salines de l'Est

Monsieur Bernard Mirat
Ancien Vice-Président Directeur Général de la Société
des Bourses Françaises

Monsieur Jean Peyrelevade
Président du Crédit Lyonnais

Monsieur Claude Pierre-Brossolette
Président de la Caisse de Refinancement Hypothécaire

Monsieur Jean Syrota
Président de la Cogema

Actions des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance de Suez Lyonnaise des Eaux doivent détenir statutairement chacun au moins 400 actions de la société.

Jetons de présence

Le montant des jetons de présence versés, au titre de l'exercice 1998, aux membres du Conseil de Surveillance ainsi qu'aux membres des trois comités du Conseil de Surveillance de Suez Lyonnaise des Eaux s'élève à FRF 3 435 000 (une enveloppe globale annuelle a été fixée par l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 1998 à FRF 3 500 000).

RAPPORTS DES COMITÉS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Rapport du Comité d'Audit

A la suite du regrettable décès de Jean Dromer, le 24 novembre 1998, le Conseil de Surveillance du 13 janvier 1999 a, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, nommé M. Lucien Douroux pour le remplacer.

Compte tenu de cette nomination, le Comité d'Audit comprend les quatre membres suivants : MM. Claude Pierre-Brossolette (Président), Lucien Douroux, Philippe Jaffré et Bernard Mirat.

Le Comité a deux fonctions principales. La première est d'examiner de manière détaillée les comptes semestriels et annuels afin d'éclairer le Conseil de Surveillance sur leur contenu, leur présentation au public et l'évolution des règles comptables. La deuxième est de prendre connaissance des procédures de contrôle interne et externe afin de veiller à ce que celles-ci couvrent, de façon appropriée, les zones de risques.

Sur la transposition du référentiel IAS dans les normes comptables du groupe Suez Lyonnaise des Eaux, le Comité a été associé de près à la mise en application progressive de ces nouvelles normes comptables internationales. Quatorze normes IAS étaient déjà appliquées par le Groupe à fin 1997. Deux nouvelles normes ont été adoptées dès l'arrêté du 30 juin 1998, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1998 : l'une sur les contrats de construction, l'autre sur les contrats de location qui a conduit à passer dans le bilan tous les engagements de crédit-bail. Concernant celle sur les retraites, le Comité a donné son accord pour que l'adoption en soit différée d'un an, dans l'attente de la finalisation des calculs relatifs à certaines filiales étrangères.

Le Comité a pris acte de ce que le Groupe avait lancé une étude pour chiffrer l'effet des changements induits par la nouvelle méthodologie française en matière de comptes consolidés et qu'il ne prévoyait pas sa mise en œuvre anticipée.

Le Comité a constaté que, compte tenu de la modicité des montants en jeu par rapport au résultat net, il n'y avait pas lieu de modifier le bilan d'entrée de la fusion Lyonnaise des Eaux/Compagnie de Suez.

Par ailleurs, le Comité a pris connaissance de l'évolution des procédures de contrôle au sein du Groupe. L'audit interne du Groupe s'est organisé sous forme d'un réseau constitué d'un audit central (celui de la maison mère) et d'audits locaux par métiers : audit Eau (Lyonnaise des Eaux), audit Energie (Elyo), audit Propreté (Sita), audit Construction (GTM).

Compte tenu de sa taille, le pôle Communication est directement suivi par l'audit central. L'articulation des procédures de contrôle et d'audit internes de la holding française avec celle de la partie belge du Groupe sera précisée au cours de l'exercice 1999.

Le Comité a suivi l'exposition du Groupe aux risques des pays émergents, notamment en Asie et en Amérique Latine, et les mesures et options prises pour gérer ces risques.

Le Comité a validé les plans d'action engagés par le Groupe pour le passage au 1^{er} janvier 2000 et à l'euro, tant pour l'informatique de gestion que pour l'informatique technique. Dans sa séance du 21 décembre 1998, le Directoire, souhaitant disposer d'un même Commissaire aux Comptes dans l'ensemble de la chaîne : Suez Lyonnaise des Eaux - Société Générale de Belgique - Tractebel - Electrabel, a pris la décision de proposer à l'Assemblée la nomination d'un troisième Commissaire aux Comptes, le Cabinet Deloitte Touche Tohmatsu-Audit qui est déjà Commissaire Réviseur des trois grandes structures belges évoquées ci-dessus. Le Comité d'Audit du 4 mars 1999 a émis, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition, considérant que cette nomination favoriserait l'harmonisation des méthodes et l'intégration du Groupe.

Rapport du Comité d'Ethique

Le Comité d'Ethique du Conseil de Surveillance de Suez Lyonnaise des Eaux est composé de Messieurs Jacques Lagarde (Président), Frederick Holliday, André Jarosson et Jean Syrota. Monsieur René Coulomb en a également fait partie jusqu'à l'Assemblée Générale du 11 Juin 1998, date à laquelle il a démissionné de ses fonctions pour devenir Conseiller du Président : à ce titre, il a continué à assister aux réunions du Comité. Le Comité a tenu trois réunions au cours de l'année. Le Président Jérôme Monod et le Président Gérard Mestrallet ont participé à la dernière réunion au cours de laquelle étaient présentées les Valeurs et l'Ethique du Groupe.

Tout au long de l'année, le Comité a suivi attentivement la mise en place de ce programme Ethique et Valeurs qui a porté sur :

- l'élaboration des Valeurs, prenant appui sur un sondage auprès de quelque 85 000 personnes parmi les collaborateurs et l'écoute attentive d'une dizaine de groupes de cadres de différentes parties du monde.
- l'élaboration de la Charte d'Ethique du Groupe et de deux documents d'application : les Règles d'organisation et de conduite des sociétés du Groupe, la Charte sociale

internationale. Ce dernier document - cosigné par Messieurs Gérard Mestrallet et Philippe Brongniart d'une part, et par les représentants du personnel au sein de l'Instance Européenne de Dialogue du Groupe - présente les valeurs qui dictent la politique des ressources humaines et les droits reconnus comme fondamentaux dans le Groupe.

Les Valeurs et l'Ethique du Groupe, officiellement présentées au personnel le 5 janvier 1999, sont actuellement en cours de diffusion.

Le Comité d'Ethique a exprimé sa satisfaction sur le travail effectué, les Valeurs et l'Ethique retenues.

Le Comité a pris acte de l'extension de la procédure des lettres de conformité que les Présidents des principales sociétés du Groupe sont tenus d'adresser annuellement au Président du Directoire. Pour la première fois, les grandes participations de l'ancienne Compagnie de Suez ont appliqué cette procédure qui était en usage dans l'ancienne Lyonnaise des Eaux et que le Groupe avait adoptée dès la fusion en juin 1997.

Des questions portant sur l'environnement, les risques et les préventions, ont été abordées à chaque réunion ; elles ont constitué l'essentiel de la seconde réunion. Ceci a permis en particulier d'examiner les mesures prises en fonction du renforcement des normes en matière d'émission pour les incinérateurs d'ordures ménagères et d'étudier la capacité des sociétés du Groupe à réagir face à une situation de crise. Le Comité a rappelé la nécessité d'accompagner la démarche environnement par des actions de sensibilisation, de formation, de responsabilisation et de contrôle, comme cela a été fait dans le domaine de l'Éthique. Il a noté qu'une Charte de l'Environnement serait rédigée et diffusée dans le Groupe en 1999 et disponible sur Internet comme les autres documents d'éthique. La diffusion de la pensée éthique du Groupe passe par l'adhésion de la hiérarchie, des réseaux fonctionnels (DRH, Communication, Audit...), du personnel. Au cours de l'année, trois séminaires ont réuni trois cents collaborateurs du Groupe, administrateurs de sociétés filiales, pour une réflexion et une formation sur leurs devoirs et responsabilités.

Comme il en a la mission, le Comité a constaté que les structures et procédures mises en place au niveau de la société mère se développent et s'étendent de plus en plus à l'intérieur des sociétés filiales, contribuant ainsi au renforcement de la bonne application de l'ensemble des règles de conduite définies par le Groupe.

Rapport du Comité des Rémunérations et des Nominations

Le Comité des Rémunérations et des Nominations a délibéré sur le montant et les modalités de la part variable de la rémunération du Président et du Vice-Président du Conseil de Surveillance ainsi que des membres du Directoire.

Reprenant la pratique en vigueur avant la fusion dans les deux sociétés Lyonnaise des Eaux et Compagnie de Suez, il a confirmé que la rémunération des dirigeants devait contenir une partie variable substantielle. Le rapport entre la partie variable et le montant total de la rémunération s'étagé entre 28 % et 41 %⁽¹⁾, sachant que plus les responsabilités opérationnelles sont élevées plus la proportion de part variable est importante.

L'index retenu pour la détermination de la partie variable est le résultat courant net par action du Groupe par action. Chaque année, un objectif est fixé auquel correspond le montant de la rémunération variable de référence ; une échelle d'évolution de cette rémunération est arrêtée pour permettre de déterminer le montant de part variable en fonction du résultat effectivement atteint, sachant que ce montant est encadré par un plafond de 175 % et un plancher de 25 % du montant de référence.

Le choix du résultat courant net par action comme critère de fixation des parts variables a permis de disposer d'un instrument simple et correspondant à la stratégie financière du Groupe. Une réflexion du Comité est en cours et débouchera prochainement sur un deuxième critère, prenant en compte le retour sur les capitaux du Groupe.

Dans le domaine des stock-options, le Comité a été informé de la politique suivie par le Directoire et a fait des propositions au Conseil de Surveillance sur les attributions à allouer aux mandataires sociaux. Il a approuvé l'orientation tendant à privilégier le nombre d'attributions plutôt que la valeur moyenne des attributions.

On trouvera ci-dessous un tableau faisant apparaître, pour les deux derniers exercices, les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions :

Plans Suez Lyonnaise des Eaux

			NOMBRE D' ACTIONS À SOUSCRIRE PAR LES DIRIGEANTS DU GROUPE	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES (DIRIGEANTS DU GROUPE)
PLANS BÉNÉFICIAIRES	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	NOMBRE TOTAL D' ACTIONS		
1997	873	999 200	176 000	21
1998	978	1 040 700	247 000	25

⁽¹⁾ La partie variable étant par hypothèse celle correspondant à l'objectif fixé d'avance.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

		CAPITAL	RÉSERVES ET REPORT À NOUVEAU (*)	QUOTE-PART DE CAPITAL DÉTENUE (EN POURCENTAGE)
A - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de Suez Lyonnaise des Eaux soit EUR 13 516,3				
I. Filiales				
(50 % au moins du capital détenu par Suez Lyonnaise des Eaux)				
Eau et Force - 72, avenue de la Liberté - 92000 Nanterre	C	59,0	343,5	100,0
Société de Contrôle et de Management - 2, rue du Président Carnot - 69293 Lyon	C	16,6	16,0	84,13
Degrémont - 183, avenue du 18 juin 1940 - 92500 Rueil-Malmaison	C	56,7	54,1	95,15
DBLE - 72, avenue de la Liberté - 92000 Nanterre	C	0,9	4,4	99,95
Sita - 94, rue de Provence - 75009 Paris	C	86,1	1 128,6	50,65
Elyo - 235, avenue Georges Clémenceau - 92000 Nanterre	C	207,8	369,5	100,00
Hungariaviz - H-1134 Budapest Vaci ut 23-27 - 1566 Budapest - Hongrie		6 000	844	51,00
Dumez - 32, avenue Pablo Picasso - 92000 Nanterre	C	116,6	(21,6)	100,00
Fided - 32, avenue Pablo Picasso - 92000 Nanterre	C	245,3	30,0	90,11
Ogelye - 72, avenue de la Liberté - 92000 Nanterre	C	50,3	(50,3)	100,00
Lyonnaise American Holding - 100 West tenth St-Wilmington - 19801 Delaware-Etats-Unis	C	208	6	100,00
Hisusa - 110, principe de Vergara - Madrid 28002 - Espagne	C	138,2	319,8	51,00
Lyonnaise Europe PLC - Mildmay road - Chelmsford - Essex CM 0XW - Grande-Bretagne	C	419	18	80,00
Lyonnaise des Eaux Canada - 8200 bd Decarie - Montréal - Québec H4P 2P5 - Canada	C	68	7	51,35
Aguas Provinciales de Santa Fe - calle 9 de Julio - Santa Fe - Argentine	C	60	7	51,69
Pam Lyonnaise Jaya - sentral Senayan 1 - office tower Lantai 7 - Jalan Asia Afrika n 8 - Jakarta Pusai 10270 - Indonésie	C	105 000	(66 394)	100,00
Lyonnaise Communication - 4-6, villa Thoréton - 75015 Paris	C	29,4	17,7	76,77
S.S.I.M.I - 72, avenue de la Liberté - 92000 Nanterre	C	144,7	(0,2)	100,00
Auxipar - 72, avenue de la Liberté - 92000 Nanterre	C	57,3	9,0	100,00
Suez Industrie - 68, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris	C	113,7	346,8	100,00
Frabepar - rue Blanche 27 - 1050 Bruxelles - Belgique	C	4,2	423,2	100,00
Findim (anciennement Crédisuez) - 1, rue d'Astorg - 75008 Paris	C	303,2	(290,6)	100,00
Banque Sofinco - Rue du Bois Sauvage - 91038 Evry cedex	C	113,1	264,7	99,98
Sopranor - 4, place des Saussaies - 75008 Paris	C	0,2	85,4	99,90
Société Financière d'Epargne - 4, place des Saussaies - 75008 Paris	C	29,0	76,4	100,00
La Hénin Vie - 14, rue Roquépine - 75379 Paris 08	C	46,0	62,2	68,30
Société Générale de Belgique - rue Royale 30 - 1000 Bruxelles - Belgique	C	1 460,8	4 750,3	90,53
Auxilex - 4, place des Saussaies - 75008 Paris	C	31,9	41,8	100,00
II. Participations				
(10 % à 50 % du capital détenu par Suez Lyonnaise des Eaux)				
Lydec - 20, Boulevard Rachidi - Casablanca - Maroc	C	800	(290)	35,00
Aguas Argentinas - Reconquite 823 CP - 1003 Buenos Aires - Argentine	C	159	133	35,59
Maynilad Water Services - 4 th floor, Benpres Building, Meralco ave - Pasig City - Philippines		1 800	(547)	20,00
Métropole Télévision - 89, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine cedex	C	40,2	187,4	34,46

C = sociétés consolidées

(*) avant affectation du résultat de l'exercice, y compris subventions d'investissement, primes et provisions réglementées.

(1) ces colonnes sont renseignées en EUR millions y compris pour les filiales étrangères.

AU 31.12.1998

en millions d'euros, sauf indication contraire

VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS		PRÊTS ET AVANCES CONSENTIS ET NON ENCORE REMBOURSÉS (1)	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNÉS PAR LA SOCIÉTÉ (1)	CHIFFRE D'AFFAIRES		BÉNÉFICE (PERTE)		DIVIDENDES ENCAISSÉS PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE (1)	OBSERVATIONS
BRUTE (1)	NETTE (1)			DE L'AVANT DERNIER EXERCICE	DU DERNIER EXERCICE	DE L'AVANT DERNIER EXERCICE	DU DERNIER EXERCICE		
408,6	408,6			309,5	345,0	13,0	8,8	2,4	
250,8	250,8			2,1	2,0	4,0	2,3	3,4	
190,7	190,7			304,0	333,1	(13,0)	5,4	9,8	
39,9	39,9			-	-	1,1	0,5	1,1	
374,7	374,7	63,1		41,8	21,6	24,2	172,7	9,5	
608,0	608,0			378,5	564,8	(4,3)	(7,6)	-	
14,0	13,1	3,0	62,7	-	1 934	(11)	855	-	En millions de forints hongrois
346,5	127,0			5,6	4,3	17,2	37,2	-	
371,1	359,5	5,9		-	-	6,9	8,2	7,9	
50,3	50,3	29,0		-	-	(14,6)	(35,5)	-	
193,9	193,9			-	-	23	7	29,7	En millions de dollars américains
101,5	101,5			-	-	25,2	27,3	13,9	
508,3	508,3		18,4	-	-	25	35	30,5	En millions de livres sterling
25,0	21,5			-	-	4	27	6,7	En millions de dollars canadiens
37,5	37,5		84,2	82	87	6	5	-	En millions de pesos argentins
24,1	4,1	10,2	8,5	-	179 467	-	(49 463)	-	En millions de rupiahs indonésiennes
53,2	53,2	1,7		28,7	49,4	(4,9)	25,8	-	
228,5	149,7	12,7		20,4	22,7	(30,0)	6,6	-	
76,4	76,4	15,4		-	-	(2,9)	(2,4)	-	
512,8	512,8		35,8	-	-	60,5	89,0	114,3	
456,1	456,1			-	-	19,1	19,6	18,6	
2 822,3	1 229,5		240,9	80,6	101,7	(625,5)	(290,6)	-	
162,4	162,4			789,1	611,0	76,7	72,0	38,4	
289,7	70,9			-	-	5,8	12,7	4,0	
77,4	77,4			-	-	41,0	2,6	15,9	
49,2	46,8			854,5	631,0	6,9	8,1	2,6	
6 312,5	6 312,5			-	1 231,1	561,2	2 575,3	114,5	
32,3	32,3	0,3		-	-	1,7	10,7	2,0	
26,7	16,9		3,2	1 421	3 533	(130)	(161)	-	En millions de dirhams marocains
102,3	102,3		242,4	433	460	58	37	27,0	En millions de pesos argentins
16,3	7,8		20,6	732	1 724	(350)	(547)	-	En millions de pesos philippins
124,7	124,7			339,8	386,0	75,9	91,0	20,3	

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

		CAPITAL	RÉSERVES ET REPORT À NOUVEAU (*)	QUOTE-PART DE CAPITAL DÉTENUE (EN POURCENTAGE)
III. Autres titres				
(détention par Suez Lyonnaise des Eaux inférieure à 10 %)				
AXA - 9, place Vendôme - 75001 Paris		3 204,0	10 333,1	1,23
Northumbrian Water Group - P.O. Box 4, Gosforth - Newcastle Upon Tyne NE3 3PX - Grande-Bretagne	C	123	844	7,67
Groupe GTM - 61, avenue Jules Quentin - 92003 Nanterre cedex	C	116,5	368,5	4,69
Sociedad General de Aguas de Barcelona - paseo de San Juan 39 - 08009 Barcelone - Espagne	C	137,3	666,0	1,46

B - Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations

I. Filiales non reprises au paragraphe A

- a) Filiales françaises - ensemble
- a) Filiales étrangères - ensemble

II. Participations non reprises au paragraphe A

- a) Dans les sociétés françaises - ensemble
- a) Dans les sociétés étrangères - ensemble

C = sociétés consolidées

(*) avant affectation du résultat de l'exercice, y compris subventions d'investissement, primes et provisions réglementées.

(1) ces colonnes sont renseignées en EUR millions y compris pour les filiales étrangères.

AU 31.12.1998

en millions d'euros, sauf indication contraire

VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS		PRÊTS ET AVANCES CONSSENTIS ET NON ENCORE REMBOURSÉS (1)	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNÉS PAR LA SOCIÉTÉ (1)	CHIFFRE D'AFFAIRES		BÉNÉFICE (PERTE)		DIVIDENDES ENCAISSÉS PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE (1)	OBSERVATIONS
BRUTE (1)	NETTE (1)			DE L'AVANT DERNIER EXERCICE	DU DERNIER EXERCICE	DE L'AVANT DERNIER EXERCICE	DU DERNIER EXERCICE		
336,3	269,2			55 587,2	56 697,5	1 207,4	1 530,9	5,9	
64,0	64,0			-	562	54	135	4,1	En millions de livres sterling
43,8	42,7			41,0	38,0	(7,9)	9,3	0,8	
20,1	20,1			1 179,6	1 525,9	71,6	87,5	0,3	
47,9	35,4	145,1	-					10,5	
38,9	14,9	43,1	48,5					5,2	
30,6	26,4	8	47,0					16,9	
79,1	74,7	(c*)15,0	34,8					4,3	(c*) dont actions privilégiées : 14,9

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

		CAPITAL	RÉSERVES ET REPORT À NOUVEAU (*)	QUOTE-PART DE CAPITAL DÉTENUE (EN POURCENTAGE)
A - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de Suez Lyonnaise des Eaux soit FRF 88 660 642				
I. Filiales				
(50 % au moins du capital détenu par Suez Lyonnaise des Eaux)				
Eau et Force - 72, avenue de la Liberté - 92000 Nanterre	C	387	2 253	100,00
Société de Contrôle et de Management - 2, rue du Président Carnot - 69293 Lyon	C	109	105	84,13
Degrémont - 183, avenue du 18 juin 1940 - 92500 Rueil-Malmaison	C	372	355	95,15
DBLE - 72, avenue de la Liberté - 92000 Nanterre	C	6	29	99,95
Sita - 94, rue de Provence - 75009 Paris	C	565	7 403	50,65
Elyo - 235, avenue Georges Clémenceau - 92000 Nanterre	C	1 363	2 424	100,00
Hungariaviz - H-1134 Budapest Vaci ut 23-27 - 1566 Budapest - Hongrie		6 000	844	51,00
Dumez - 32, avenue Pablo Picasso - 92000 Nanterre	C	765	(142)	100,00
Fided - 32, avenue Pablo Picasso - 92000 Nanterre	C	1 609	197	90,11
Ogelye - 72, avenue de la Liberté - 92000 Nanterre	C	330	(330)	100,00
Lyonnaise American Holding - 100 West tenth St-Wilmington - 19801 Delaware-Etats-Unis	C	208	6	100,00
Hisusa - 110, principe de Vergara - Madrid 28002 - Espagne	C	22 998	53 211	51,00
Lyonnaise Europe PLC - Mildmay road - Chelmsford - Essex CM 0XW - Grande-Bretagne	C	419	18	80,00
Lyonnaise des Eaux Canada - 8200 bd Decarie - Montréal - Québec H4P 2P5 - Canada	C	68	7	51,35
Aguas Provinciales de Santa Fe - calle 9 de Julio - Santa Fe - Argentine	C	60	7	51,69
Pam Lyonnaise Jaya - sentral Senayan 1 - office tower Lantai 7 - Jalan Asia Afrika n 8 - Jakarta Pusai 10270 - Indonésie	C	105 000	(66 394)	100,00
Lyonnaise Communication - 4-6, villa Thoréton - 75015 Paris	C	193	116	76,77
S.S.I.M.I - 72, avenue de la Liberté - 92000 Nanterre	C	949	(1)	100,00
Auxipar - 72, avenue de la Liberté - 92000 Nanterre	C	376	59	100,00
Suez Industrie - 68, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris	C	746	2 275	100,00
Frabepar - rue Blanche 27 - 1050 Bruxelles - Belgique	C	171	17 070	100,00
Findim (anciennement Crédisuez) - 1, rue d'Astorg - 75008 Paris	C	1 989	(1 906)	100,00
Banque Sofinco - Rue du Bois Sauvage - 91038 Evry cedex	C	742	1 736	99,98
Sopranor - 4, place des Saussaies - 75008 Paris	C	1	560	99,90
Société Financière d'Epargne - 4, place des Saussaies - 75008 Paris	C	190	501	100,00
La Hénin Vie - 14,rue Roquépine - 75379 Paris 08	C	302	408	68,30
Société Générale de Belgique - rue Royale 30 - 1000 Bruxelles - Belgique	C	58 929	191 628	90,53
Auxilex - 4, place des Saussaies - 75008 Paris	C	209	274	100,00
II. Participations				
(10 % à 50 % du capital détenu par Suez Lyonnaise des Eaux)				
Lydec - 20, Boulevard Rachidi - Casablanca - Maroc	C	800	(290)	35,00
Aguas Argentinas - Reconquite 823 CP - 1003 Buenos Aires - Argentine	C	159	133	35,59
Maynilad Water Services - 4 th floor, Benpres Building, Meralco ave - Pasig City - Philippines		1 800	(547)	20,00
Métropole Télévision - 89, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine cedex	C	264	1 229	34,46

C = sociétés consolidées

(*) avant affectation du résultat de l'exercice, y compris subventions d'investissement, primes et provisions réglementées.

(1) ces colonnes sont renseignées en FRF millions y compris pour les filiales étrangères.

AU 31.12.1998 (EN FRF)

en millions de FRF, sauf indication contraire

VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS		PRÊTS ET AVANCES CONSSENTIS ET NON ENCORE REMBOURSÉS	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNÉS PAR LA SOCIÉTÉ	CHIFFRE D'AFFAIRES		BÉNÉFICE (PERTE)		DIVIDENDES ENCAISSÉS PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE	OBSERVATIONS
BRUTE (1)	NETTE (1)	(1)	(1)	DE L'AVANT DERNIER EXERCICE	DU DERNIER EXERCICE	DE L'AVANT DERNIER EXERCICE	DU DERNIER EXERCICE	(1)	
2 680	2 680			2 030	2 263	85	58	16	
1 645	1 645			14	13	26	15	22	
1 251	1 251			1 994	2 185	(85)	36	64	
262	262			-	-	7	3	7	
2 458	2 458	414		274	142	159	1 133	62	
3 988	3 988			2 483	3 705	(28)	(50)	-	
92	86	20	411	-	1 934	(11)	855	-	En millions de forints hongrois
2 273	833			37	28	113	244	-	
2 434	2 358	39		-	-	45	54	52	
330	330	190		-	-	(96)	(233)	-	
1 272	1 272			-	-	23	7	195	En millions de dollars américains
666	666			-	-	4 187	4 548	91	En millions de pesetas
3 334	3 334		121	-	-	25	35	200	En millions de livres sterling
164	141			-	-	4	27	44	En millions de dollars canadiens
246	246		552	82	87	6	5	-	En millions de pesos argentins
158	27	67	56	-	179 467	-	(49 463)	-	En millions de rupiahs indonésiennes
349	349	11		188	324	(32)	169	-	
1 499	982	83		134	149	(197)	43	-	
501	501	101		-	-	(19)	(16)	-	
3 364	3 364		235	-	-	397	584	750	
2 992	2 992			-	-	769	792	122	En millions de francs belges
18 513	8 065		1 580	529	667	(4 103)	(1 906)	-	
1 065	1 065			5 176	4 008	503	472	252	
1 900	465			-	-	38	83	26	
508	508			-	-	269	17	104	
323	307			5 612	4 139	45	53	17	
41 407	41 407			-	49 661	22 640	103 886	751	En millions de francs belges
212	212	2		-	-	11	70	13	
175	111		21	1 421	3 533	(130)	(161)	-	En millions de dirhams marocains
671	671		1 590	433	460	58	37	177	En millions de pesos argentins
107	51		135	732	1 724	(350)	(547)	-	En millions de pesos philippins
818	818			2 229	2 532	498	597	133	

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

		CAPITAL	RÉSERVES ET REPORT À NOUVEAU (*)	QUOTE-PART DE CAPITAL DÉTENUE (EN POURCENTAGE)
III. Autres titres				
(détention par Suez Lyonnaise des Eaux inférieure à 10 %)				
AXA - 9, place Vendôme - 75001 Paris		21 017	67 781	1,23
Northumbrian Water Group - P.O. Box 4, Gosforth - Newcastle Upon Tyne NE3 3PX - Grande-Bretagne	C	123	844	7,67
Groupe GTM - 61, avenue Jules Quentin - 92003 Nanterre cedex	C	764	2 417	4,69
Sociedad General de Aguas de Barcelona - paseo de San Juan 39 - 08009 Barcelone - Espagne	C	22 845	110 821	1,46

B - Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations

I. Filiales non reprises au paragraphe A

- a) Filiales françaises - ensemble
- a) Filiales étrangères - ensemble

II. Participations non reprises au paragraphe A

- a) Dans les sociétés françaises - ensemble
- a) Dans les sociétés étrangères - ensemble

C = sociétés consolidées

(*) avant affectation du résultat de l'exercice, y compris subventions d'investissement, primes et provisions réglementées.

(1) ces colonnes sont renseignées en FRF millions y compris pour les filiales étrangères.

AU 31.12.1998

en millions de FRF, sauf indication contraire

VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS		PRÊTS ET AVANCES CONSENTIS ET NON ENCORE REMBOURSÉS (1)	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNÉS PAR LA SOCIÉTÉ (1)	CHIFFRE D'AFFAIRES		BÉNÉFICE (PERTE)		DIVIDENDES ENCAISSÉS PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE (1)	OBSERVATIONS
BRUTE (1)	NETTE (1)			DE L'AVANT DERNIER EXERCICE	DU DERNIER EXERCICE	DE L'AVANT DERNIER EXERCICE	DU DERNIER EXERCICE		
2 206	1 766			364 628	371 911	7 920	10 042	39	
420	420			-	562	54	135	27	En millions de livres sterling
287	280			269	249	(52)	61	5	
132	132			196 264	253 889	11 908	14 565	2	En millions de pesetas
314	232	952	-					69	
255	98	283	318					34	
201	173	55	308					111	
519	490	(c*)99	228					28	(c*) dont actions privilégiées : 98

En euros			RECLASSEMENT	CESSION	VALEUR COMPTABLE		
	% AU	% AU	AU SEIN	À L'EXTÉRIEUR	DES TITRES DÉTENUS		
SOCIÉTÉS	31-12-97	31-12-98	DU GROUPE	DU GROUPE	BRUTE	NETTE	SECTEUR
D'ACTIVITÉ							
Filiales (plus de 50 % du capital)							
Urbana	50,00	-		X			Holding
Sociedad Operadora Grupo Lyonnaise des Eaux	99,76	-	X				Eau
Aurépar	99,89	-	Dissolution				Industriel et financier
Stralex	99,80	-	X				Industriel et financier
Céfina	99,80	-		X			Industriel et financier
Sofidim	76,00	-		X			Industriel et financier
Spérans	99,68	-	X				Industriel et financier
Parsival	99,76	-	Dissolution				Industriel et financier
Aurival	99,88	-	Dissolution				Industriel et financier
Suez Investment Services	100,00		Liquidation				Industriel et financier
Participations (plus d'un tiers du capital)							
Suliroc	40,00	-	Dissolution				Industriel et financier
Suez loisirs	33,98	-	Dissolution				Divers
Electricité de Tahiti (EDT)	39,81	-	X				Energie
Vodarny Kanal. Karlovy Vary	49,78	47,76		X	2 739 203,6	2 739 203,6	Eau
Participations (plus de 20 % du capital)							
Néant							
Participations (plus de 10 % du capital)							
Fovarosi Vismuvek	12,75	0,87	X		2 822 231,3	2 154 199,7	Eau
Maynilad water services	37,50	20,00	X		16 245 773,4	7 838 330,0	Eau
Flimarec	20,00	-		X			Industriel et financier

En euros				Valeur comptable			
	% au	% au	Reclassement	Acquisition	des titres détenus		
Sociétés	31-12-97	31-12-98	au sein	à l'extérieur	au 31-12-98		Secteur
			du groupe	du groupe	brute	nette	d'activité
Filiales (plus de 50 % du capital)							
Suez Lyonnaise des Eaux do Brasil	-	100,00	Création		16 005,3	16 005,3	Eau
Aguas de Santa Fe	32,82	51,69		X	37 538 057,6	37 538 057,6	Eau
Pam Lyonnaise Jaya	40,00	100,00		X	24 041 228,6	4 119 919,4	Eau
Antsu Antalya AS	50,00	100,00		X	365 210,4	0,0	Eau
Lyonnaise do Brasil	-	100,00	Création		280 353,7	280 353,7	Eau
Participations (plus d'un tiers du capital)							
Métropole Télévision	33,15	34,46	X		124 683 872,0	124 683 872,0	Communication
Aguas Argentinas	25,00	35,59		X	102 254 287,9	102 254 287,9	Eau
Aguas de Cordobesas	28,89	37,45		X	10 695 197,7	10 122 356,3	Eau
P.T.S.S.	-	50,00		X	2 176 972,0	538 145,0	Eau
Aquapur	-	48,00		X	1 266,5	1 266,5	Eau
Participations (plus de 20 % du capital)							
Lyonnaise Latin Amer. Water corp		25,81	Création		337 083,1	337 083,1	Eau
Participations (plus de 10 % du capital)							
Néant							

En FRF

FILIALES ET PARTICIPATIONS NOUVELLES IMPLIQUANT OU NON DES FRANCHISEMENTS DE SEUIL

FILIALES ET PARTICIPATIONS NOUVELLES IMPLIQUANT OU NON DES FRANCHISEMENTS DE SEUIL

En FRF		Valeur Comptable					
Sociétés	% au 31-12-97	% au 31-12-98	Reclassement au sein du groupe	Acquisition à l'extérieur du groupe	Des titres détenus au 31-12-98		Secteur d'activité
					Brute	Nette	
Filiales (plus de 50 % du capital)							
Suez Lyonnaise des Eaux do Brasil	-	100,00	Création		104 988	104 988	Eau
Aguas de Santa Fe	32,82	51,69		X	246 233 516	246 233 516	Eau
Pam Lyonnaise Jaya	40,00	100,00		X	157 700 122	27 024 900	Eau
Antsu Antalya AS	50,00	100,00		X	2 395 623	0	Eau
Lyonnaise do Brasil	-	100,00	Création		1 839 000	1 839 000	Eau
Participations (plus d'un tiers du capital)							
Métropole Télévision	33,15	34,46	X		817 872 586	817 872 586	Communication
Aguas Argentinas	25,00	35,59		X	670 744 160	670 744 160	Eau
Aguas de Cordobesas	28,89	37,45		X	70 155 898	66 398 305	Eau
P.T.S.S.	-	50,00		X	14 280 000	3 530 000	Eau
Aquapur	-	48,00		X	8 308	8 308	Eau
Participations (plus de 20 % du capital)							
Lyonnaise Latin Amer. Water corp		25,81	Création		2 211 120	2 211 120	Eau
Participations (plus de 10 % du capital)							
Néant							

INFORMATIONS FISCALES RELATIVES AUX COMPTES SOCIAUX

COMPTES AU 31.12.1998	MONTANT (EN FRF)	MONTANT (EN EUROS)
Montant global des dépenses et charges exclues des charges déductibles (Article 39-4 du C.G.I.)	1 210 024	184 467
Montant global des jetons de présence exclus des charges déductibles (Article 210 sexies du C.G.I.)	225 954	34 447
Montant des dépenses figurant sur le relevé spécial des frais généraux (Article 223 quinquies du C.G.I.) =		
• Rémunérations et autres charges afférentes aux personnes les mieux rémunérées	38 374 216	5 850 111,5
• Cadeaux et frais de réceptions	27 487 630	4 190 462,2
• Montant des dépenses susvisées réintégrées dans les bénéfices imposables	-	-

INFORMATIONS SOCIALES

La Société tient à la disposition de tout actionnaire qui en ferait la demande le bilan social prévu par les articles L438-1 et suivants du Code du Travail.

RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

Personnes assumant la responsabilité du document de référence

A notre connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Suez Lyonnaise des Eaux ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Le Président du Directoire
Gérard Mestrallet

Commissaires aux Comptes Titulaires

Barbier Frinault et Autres
Nommé le 14 juin 1995 - AGO
Date d'expiration du mandat 2001
AGO statuant sur l'exercice 2000
Représenté par :
Christian Chochon



Mazars et Guérard
Nommé le 14 juin 1995 - AGO
Date d'expiration du mandat 2001
AGO statuant sur l'exercice 2000
Représenté par :
Frédéric Allilaire

Commissaires aux Comptes Suppléants

Francis Scheidecker
Nommé le 14 juin 1995 - AGO
Date d'expiration du mandat 2001
AGO statuant sur l'exercice 2000

José Marette
Nommé le 14 juin 1995 - AGO
Date d'expiration du mandat 2001
AGO statuant sur l'exercice 2000

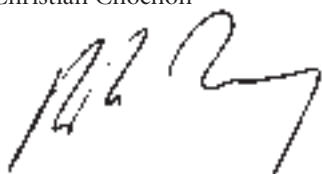
Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables données dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Les comptes sociaux et consolidés des exercices 1996, 1997 et 1998 ont fait l'objet d'une certification sans réserve.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations financières et comptables présentées.

Sans remettre en cause l'opinion exprimé ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes D et N de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice de l'exercice 1998 qui exposent la position de votre Groupe sur les méthodes préférentielles recommandés par le Conseil National de la Comptabilité, en matière de crédit-bail et d'indemnités et pensions de retraite.

Barbier Frinault et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine cedex
Christian Chochon



Mazars et Guérard
125, rue de Montreuil
75011 Paris
Frédéric Allilaire



Commissaires aux Comptes
Membres des Compagnies Régionales de Paris et de Versailles

COB

Le présent document de référence a été enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 3 mai 1999 sous le numéro R.99-157. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission.

TABLE DE CONCORDANCE COB

SECTIONS	RUBRIQUES	PAGE
1.1	Noms et fonctions des responsables du document	167
1.2	Attestation des responsables	167
1.3	Noms et adresses des contrôleurs légaux	167
1.4	Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	143
3.2	Renseignements de caractère général concernant le capital	145 à 152
3.3	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	152
3.4	Marché des titres de l'émetteur	151
3.5	Dividendes	152
4.1	Présentation de la Société et du Groupe	1 à 61
4.3	Faits exceptionnels et litiges	106
4.4	Effectifs	135
4.5	Politique d'investissement	13
5.1	Comptes de l'émetteur	73 à 137
6.2	Intérêts des dirigeants dans le capital	106
7.1	Evolution récente	107
7.2	Perspectives d'avenir	23 à 55

ORDRE DU JOUR

A. Délibérations relevant de la partie ordinaire de l'Assemblée

- Rapport de gestion du Directoire
- Observations du Conseil de Surveillance
- Rapports des Commissaires aux Comptes
- Approbation des opérations de l'exercice 1998 ainsi que des comptes annuels au 31 décembre 1998
- Affectation du résultat et fixation du montant du dividende
- Vote sur le rapport spécial des Commissaires aux Comptes
- Présentation des comptes consolidés au 31 décembre 1998
- Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant
- Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la Société
- Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'émettre des obligations et des valeurs mobilières représentatives de créances.

B. Délibérations relevant de la partie extraordinaire de l'Assemblée

- Rapport du Directoire
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes
- Rapport des Commissaires aux Apports
- Rapport d'un Expert indépendant
- Modification de l'article 34 des Statuts relative au mode de scrutin
- Délégation à donner au Directoire à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres
- Délégation à donner au Directoire à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société, y compris à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange

- Délégation à donner au Directoire à l'effet d'utiliser les autorisations d'augmenter le capital en période d'offre publique portant sur les titres de la Société
- Délégation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions
- Délégation à donner au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social en faveur de la Société Spring Multiple 99 SCA
- Approbation du projet de fusion-absorption par Suez Lyonnaise des Eaux de la Société Auxilex, société anonyme au capital de FRF 209 000 000, ayant son siège social : 4, place des Saussaies, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 712 010 867 RCS PARIS ; en conséquence, approbation des apports et de leur évaluation
- Détermination et affectation du boni de fusion ; réduction du capital par annulation d'actions détenues par la Société Auxilex
- Approbation du projet de fusion-absorption par Suez Lyonnaise des Eaux de la Société Financière d'Epargne, société par actions simplifiée au capital de FRF 190 000 000, ayant son siège social : 4, place des Saussaies, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 341 970 416 RCS Paris ; en conséquence, approbation des apports et de leur évaluation
- Détermination et affectation du boni de fusion ; réduction du capital par annulation d'actions détenues par la Société Financière d'Epargne
- Approbation du projet de fusion-absorption par Suez Lyonnaise des Eaux de la Société DBLE, société anonyme au capital de FRF 6 000 000, ayant son siège social : 72, avenue de la Liberté, 92000 Nanterre, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 338 512 353 RCS Nanterre ; en conséquence, approbation des apports et de leur évaluation
- Détermination et affectation du mali de fusion
- Imputation sur le poste "Primes de fusion"
- Pouvoirs pour les formalités.

RAPPORT DU DIRECTOIRE

1. Rapport du Directoire sur la partie ordinaire de l'Assemblée

Approbation des comptes annuels (1^{ère} résolution)

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver les opérations et les comptes de l'exercice 1998 tels qu'ils lui auront été présentés.

Affectation du résultat et fixation du montant du dividende (2^{ème} résolution)

	EUROS	FRF
Compte tenu du report à nouveau de l'exercice précédent	4 647 387,49	30 484 863,53
et du bénéfice de l'exercice arrêté à	691 151 531,51	4 533 656 851,54
le total à répartir s'élève à	695 798 919,00	4 564 141 715,07
Le Directoire vous propose les affectations suivantes :		
• Réserve spéciale des plus-values à long terme	98 031 901,19	643 047 118,10
• Dividende versé à 147 767 737 actions	398 972 889,90	2 617 090 599,40
• Précompte mobilier	128 015 521,25	839 726 772,70
• Report à nouveau	70 778 606,66	464 277 224,87
	695 798 919,00	4 564 141 715,07

Si l'Assemblée approuve cette proposition, le dividende net pour l'exercice 1998 sera fixé à EUR 2,70 (FRF 17,71) par action, auquel s'ajoutera un avoir fiscal de EUR 1,35 (FRF 8,85), donnant un revenu global par action de EUR 4,05 (FRF 25,56).

Conventions visées aux Articles 101 et 143 de la loi du 24 juillet 1966 (3^{ème} résolution)

Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes concerne les conventions visées aux articles 101 et 143 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes concernant les conventions réglementées, figure en page 138 du présent document de référence.

Les conventions conclues au cours de l'exercice 1998 ne présentent pas de caractère exceptionnel, hormis l'accord conclu avec la Compagnie de Saint-Gobain en vue du décroisement des participations réciproques.

Par ailleurs, depuis le 31 décembre 1998, plusieurs conventions réglementées ont été conclues :

- en février 1999, le Conseil de Surveillance a autorisé la cession à la Caisse Nationale de Crédit Agricole de la participation minoritaire de Suez Lyonnaise des Eaux dans le capital de la Banque Chabrières.

- le 31 mars 1999, le Conseil de Surveillance a autorisé :

- la cession de 100 % du capital d'Elyo à la Société Générale de Belgique,
- le rachat à la Société Générale de Belgique de sa participation de 20 % du capital de Coficem, holding de contrôle de la Sagem.

Comptes Consolidés (4^{ème} résolution)

Il est proposé à l'Assemblée Générale de prendre connaissance des comptes consolidés au 31 décembre 1998.

Conseil de Surveillance (5^{ème} résolution)

Le Conseil de Surveillance a été éprouvé douloureusement par la disparition subite de M. Jean Dromer, Président de la Fondation de France, en novembre 1998. Administrateur de longue date de Lyonnaise des Eaux, puis membre du Conseil de Surveillance de Suez Lyonnaise des Eaux depuis juin 1997, il avait participé activement et avec constance aux travaux du Conseil.

Par ailleurs, en vertu des dispositions de l'article 16 des statuts relatives à la limite d'âge des membres du Conseil de Surveillance, les mandats de MM. Albert Frère, Philippe Malet et Bernard Mirat arrivent à échéance à la présente Assemblée. MM. Malet et Mirat ne sollicitent pas le renouvellement de leur mandat.

Le Conseil rend hommage à M. Malet, ancien Président de la Compagnie de Suez et Vice-Président de Lyonnaise des Eaux, pour son précieux concours aux décisions du Conseil, et à M. Mirat pour l'action efficace qu'il a menée en sa qualité de conseiller chargé des relations avec les actionnaires.

Il est proposé à l'Assemblée Générale de renouveler le mandat de M. Albert Frère pour un an. Le mandat de celui-ci prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

Commissaires aux Comptes (6^{ème} et 7^{ème} résolutions)

Il est proposé à l'Assemblée Générale de nommer :

- en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, la société Deloitte Touche Tohmatsu-Audit pour 6 exercices.

Le mandat de celui-ci prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

- en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, le Bureau d'Etudes Administratives Sociales et Comptables "BEAS" pour 6 exercices.

Le mandat de celui-ci prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Autorisation d'opérer en Bourse sur les actions de la Société (8^{ème} résolution)

L'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 1998 a autorisé la société à opérer en bourse sur ses propres actions aux conditions suivantes :

- prix maximum d'achat : FRF 1 200
- prix minimum de vente : FRF 750
- l'autorisation d'achat portait sur 10 % des actions composant le capital de la société.

Entre août et octobre 1998, la société a acquis 4 759 580 actions :

- 4 223 082 dans le cadre du décroisement de participations avec Saint-Gobain,
 - 535 000 sur le marché,
 - 1 498 auprès d'une société du Groupe,
- pour une valeur globale de FRF 4 786 902 243,40 et unitaire de FRF 1 005,74.

Le Directoire, dans sa séance du 26 octobre 1998 a décidé, avec effet au 30 octobre 1998, d'annuler la totalité de ces 4 759 580 actions par réduction de capital à due concurrence (pour un montant nominal de FRF 285 574 800) et par imputation sur le poste primes d'émission pour le solde (FRF 4 501 327 443,40). Compte tenu, notamment, d'actions acquises sur le marché entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre 1998 et de levées d'options d'achat ex-Compagnie de Suez, la société détenait 467 056 de ses propres actions au 31 décembre 1998. L'autorisation, conférée au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 1998, d'opérer en bourse sur les actions de la société arrive à expiration à la présente Assemblée Générale. Il vous est proposé aujourd'hui de conférer au Directoire une nouvelle autorisation d'opérer sur les actions de la société dans la perspective élargie d'une gestion active de ses fonds propres au regard de ses besoins de financement, étant précisé que les nouvelles limites proposées sont les suivantes :

- prix maximum d'achat : EUR 250 (FRF 1 640)
- prix minimum de vente : EUR 160 (FRF 1 050). Ce prix étant toutefois déterminé, le cas échéant, conformément aux

dispositions légales en vigueur en cas de mise en œuvre des facultés offertes par l'article 217-2 alinéa 3 de la loi sur les sociétés commerciales.

- détention maximum : 10 % du capital social au jour de la présente décision.

Cette autorisation expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1999 et au plus tard dans dix-huit mois.

Autorisation d'émission d'obligations et de valeurs mobilières représentatives de créances (9^{ème} résolution)

L'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 1998 a autorisé la société, pour une période de cinq ans, à émettre des emprunts obligataires et des valeurs mobilières représentatives de droits de créance sur la société pour un montant nominal maximum de FRF 10 milliards ainsi qu'à assortir ces obligations de titres ou valeurs mobilières sous forme de bons ou autrement, donnant accès à des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pour un montant nominal maximum de FRF 5 milliards.

Utilisant cette autorisation, votre société a procédé depuis votre dernière Assemblée à deux opérations importantes :

1 - dans le cadre de l'Offre Publique d'Echange sur le capital de la Société Générale de Belgique qui s'est déroulée en juin et juillet 1998 et afin de rémunérer l'apport de 25 396 358 actions Société Générale de Belgique, votre société a émis 25 396 358 actions nouvelles et 25 396 358 certificats de valeur garantie. Ces certificats, qui garantissent une valeur maximale de FRF 180 par CVG, ont été inscrits en hors bilan pour un montant total proche de FRF 4,6 milliards.

2 - en mars 1999, votre société a procédé à une émission d'obligations à option d'échange en actions AXA pour un montant de EUR 787 millions, soit près de FRF 5,2 milliards.

L'autorisation, conférée au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 1998 pour cinq ans, a été utilisée en quasi-totalité. Il vous est donc proposé de la renouveler pour des montants plus élevés, pour une nouvelle durée de cinq ans :

- plafond pour l'émission d'obligations et de valeurs mobilières représentatives de créances : EUR 5 milliards (FRF 32,8 milliards).
- plafond pour les titres ou valeurs mobilières, sous forme de bons ou autrement, liés aux obligations susvisées et donnant accès à des valeurs représentatives de créances sur la société : EUR 2,5 milliards (FRF 16,4 milliards).

2. Rapport du Directoire sur la partie extraordinaire de l'Assemblée

Dans la partie extraordinaire de cette Assemblée, il vous est préalablement demandé de procéder à une modification statutaire (**10^{ème} résolution**) en vue de permettre, lors des assemblées ultérieures, l'utilisation de tous modes de scrutin permis par la loi et faisant appel à des techniques évoluées, comme par exemple le dépouillement des votes au moyen de dispositifs électroniques.

Il vous est ensuite demandé de procéder au renouvellement des autorisations données au Directoire en matière d'émission de valeurs mobilières, avec annulation corrélative des autorisations antérieures. Dans cette perspective, il vous est proposé :

- **dans la 11^{ème} résolution**, de donner délégation au Directoire en vue d'émettre avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions, des bons et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions (obligations convertibles, actions ou obligations à bons de souscription d'actions, obligations remboursables en actions, etc.) et d'augmenter le capital par incorporation de réserves. Le montant nominal des actions qui pourraient être ainsi émises serait limité, hors incorporation de réserves, à 700 millions d'euros (FRF 4,59 milliards) et celui des valeurs obligataires initiales à 5 milliards d'euros (FRF 32,8 milliards). Sur ces montants s'imputeraient respectivement les montants des émissions réalisées au titre de la 12^{ème} résolution. Quant au montant nominal maximal d'augmentation de capital réalisée par incorporation de réserves, celui-ci serait limité au montant global des sommes pouvant être incorporées. La durée de validité de la délégation prévue par la 11^{ème} résolution est de vingt-six mois.
- **dans la 12^{ème} résolution**, qui comporte suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de permettre au Directoire d'émettre, sur le marché français et/ou international, les mêmes titres que ceux visés par la 11^{ème} résolution. La présente délégation permet en outre au Directoire d'émettre des titres destinés à rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une Offre Publique d'Echange dont elle serait l'initiateur. Cette même délégation permet, par ailleurs, d'émettre des actions auxquelles donneraient droit des valeurs mobilières qui seraient émises, en accord avec votre Directoire, par des

filiales directes ou indirectes de Suez Lyonnaise des Eaux. Le montant nominal des actions qui pourraient être émises dans le cadre de la 12^{ème} résolution serait limité, comme celui prévu par la 11^{ème} résolution, à 700 millions d'euros (FRF 4,59 milliards) et celui des valeurs obligataires initiales à 5 milliards EUR (FRF 32,8 milliards). Sur ces montants s'imputeraient respectivement les montants des émissions réalisées au titre de la 11^{ème} résolution (et vice-versa). La durée de la délégation prévue par la 12^{ème} résolution est, comme celle visée à la 11^{ème} résolution, de vingt-six mois.

Les autorisations qui vous sont proposées donneront à votre Directoire une grande souplesse pour procéder, le cas échéant, aux émissions les mieux adaptées aux possibilités des marchés. Outre la faculté d'offrir à l'actionnariat de la Société l'occasion de souscrire de nouveaux titres à des conditions intéressantes, le Directoire pourra réaliser, en procédant à des émissions sans droit préférentiel de souscription, des opérations dont la rapidité est une condition essentielle de succès, tout en sollicitant le cas échéant l'épargne d'un public plus large en émettant sur les marchés financiers étrangers.

Dans tous les cas où le droit préférentiel de souscription serait maintenu, il pourra être institué, en plus du droit de souscription à titre irréductible, un droit de souscription à titre réductible permettant aux titulaires de titres anciens, de souscrire à titre réductible un nombre de titres supérieur à celui qu'ils pourront souscrire à titre préférentiel proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposeront et dans la limite de leurs demandes.

Dans les cas de suppression du droit préférentiel de souscription, le Directoire pourra conférer aux actionnaires une priorité de souscription ne donnant pas droit à la création de titres négociables. Il est prévu, dans cette même délégation, que l'émission des titres de capital se fasse sur la base de la moyenne des premiers cours cotés de l'action ancienne pendant 10 jours de bourse consécutifs choisis parmi les 20 derniers jours de bourse précédant le début de l'émission, après correction de cette moyenne en cas de différence entre les dates de jouissance, étant précisé qu'en cas d'émission de bons de souscription d'actions, la somme reçue par la Société lors de la souscription des bons sera prise en compte dans ce calcul.

La 13^{ème} résolution prévoit d'autoriser votre Directoire à utiliser les autorisations précédentes relatives à des augmentations de capital non réservées à des bénéficiaires dénommés en période d'offre publique sur les titres émis par

la Société, et ce, jusqu'à la prochaine Assemblée appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société.

La 14^{ème} résolution vise à autoriser le Directoire, pour une durée de dix-huit mois, à réduire le capital par annulation des actions propres détenues par la Société elle-même, en application de l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966 ; celui-ci aurait donc la faculté de procéder, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, à la réduction du capital dans la limite de 10 % de son montant.

La 15^{ème} résolution doit permettre au Directoire, pendant une durée d'un an et en supprimant le droit préférentiel de souscription, d'augmenter le capital social par l'émission d'actions nouvelles pour un montant nominal maximum de 15 000 000 d'euros, en en réservant la souscription à la société Spring Multiple 99 SCA, société en commandite par actions de droit luxembourgeois. Cette augmentation de capital réservée vise à favoriser le développement de l'actionnariat salarié en permettant aux salariés étrangers d'accéder à l'émission d'actions nouvelles au travers de cette société dont ils seront actionnaires. En effet, la création de valeur et le souci permanent de la valeur actionnariale de votre Groupe dont les premiers vecteurs sont les salariés de notre Groupe, ont conduit le Directoire à décider le lancement d'une opération destinée à favoriser l'actionnariat salarié dans un souci :

- d'en faire des partenaires à part entière de votre Groupe,
- d'apporter une attention particulière à la création de valeur comme point de convergence entre vos intérêts et les leurs,
- de leur permettre de s'associer à vos côtés dans les choix des décisions annuelles,
- d'internationaliser la notion d'actionnaire salarié, essentiellement française, qui représente aujourd'hui moins de 1 % du capital.

C'est dans cet esprit que les salariés devraient pouvoir souscrire en juillet prochain, directement ou indirectement, des actions Suez Lyonnaise des Eaux. Cette souscription pourra être réalisée soit par un Fonds classique, soit par un Fonds dit garanti permettant en outre au salarié de découpler sa capacité personnelle d'épargne. Ces opérations entreront dans le cadre de l'autorisation conférée dans la 20^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 1998, excepté en ce qui concerne la structure garantie à destination des salariés étrangers.

En effet, l'offre étant faite concomitamment à une quinzaine de pays étrangers, il est apparu lors de la mise au point du

produit que la diversité des contraintes juridiques locales avait pour effet de désavantager les souscripteurs lorsque ceux-ci étaient des salariés étrangers, remettant ainsi en cause l'intérêt pour ces derniers de répondre favorablement à l'offre de souscription qui leur serait présentée.

C'est ainsi que sur proposition de nos conseils* et en vue de préserver les avantages auxquels ont droit, quelle que soit leur nationalité, les salariés du groupe, le Directoire a été amené à offrir aux salariés étrangers une souscription d'actions Suez Lyonnaise des Eaux par l'intermédiaire de la société créée à cet effet au Luxembourg, Spring Multiple 99 SCA, leur permettant d'accéder à l'émission aux mêmes conditions que celles offertes aux salariés français.

Les augmentations de capital autorisées par votre assemblée dans la 20^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 1998 n'étant ouvertes qu'aux souscriptions des salariés opérées directement ou au travers d'un FCPE, et non à la structure mise en place, nous vous demandons d'autoriser le Directoire à émettre des actions au profit de la société Spring Multiple 99 SCA dont l'actionnariat sera donc essentiellement composé de salariés étrangers du groupe, dans les mêmes conditions que celles accordées aux salariés en vertu de ladite 20^{ème} résolution précitée : le prix d'émission des actions sera égal à celui qui sera déterminé en vertu de cette même résolution. Le Directoire pourra ainsi, pendant une durée d'un an, augmenter le capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur de la Société Spring Multiple 99 SCA, d'un montant nominal maximum de 15 000 000 euros par l'émission d'un nombre maximum de 1 500 000 actions nouvelles de 10 euros nominal chacune. L'équité des conditions de l'offre de souscription d'actions a été soumise à un expert indépendant, Monsieur Jean Borgeix, nommé par le Président du Tribunal de Commerce de Paris le 12 avril 1999 et dont le rapport a été mis à votre disposition. Conformément aux dispositions de l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, un rapport complémentaire sera établi par le Directoire lors de l'application des résolutions par lesquelles l'Assemblée aurait autorisé l'émission de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Ce rapport décrira les conditions définitives de l'opération et indiquera :

- l'incidence sur la situation de l'actionnaire de l'émission proposée, en particulier en ce qui concerne sa quote-part de capitaux propres à la clôture du dernier exercice, étant

(*) CAI - Clifford Chance.

précisé que si cette clôture est antérieure de plus de six mois à l'opération envisagée, cette incidence sera appréciée au vu d'une situation financière intermédiaire établie selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que le dernier bilan annuel ;

- l'incidence théorique sur la valeur boursière actuelle de l'action telle qu'elle résultera de la moyenne des 20 séances de bourse précédant l'opération.

Ces informations seront données en tenant compte de l'ensemble des titres émis susceptibles de donner accès au capital.

Les 16^{ème} à 22^{ème} résolutions visent à soumettre à votre approbation des opérations de restructuration interne ayant pour but de simplifier et d'améliorer la structure du Groupe Suez Lyonnaise des Eaux par le biais de la fusion-absorption de trois filiales détenues à 100 % : la société Auxilex, la société Financière d'Epargne et la société DBLE.

La totalité des actions des trois sociétés absorbées étant détenue par Suez Lyonnaise des Eaux, ces fusions seront juridiquement réalisées sous le régime simplifié prévu à l'article L378-1 de la loi sur les sociétés commerciales. Elles ne donneront lieu à aucune augmentation de capital de Suez Lyonnaise des Eaux, ni à la détermination d'une parité d'échange. Les trois opérations auront sur le plan comptable et fiscal, un effet rétroactif au 1^{er} janvier 1999, les apports étant effectués sur la base des valeurs nettes comptables figurant aux derniers bilans arrêtés le 31 décembre 1998.

Les projets de fusion et les rapports des Commissaires aux Apports, Messieurs Dominique Ledouble et Marcel Peronnet, contiennent des indications relatives aux biens apportés.

Ceux-ci, après prise en compte de l'absorption d'une filiale à 100 % par Auxilex ainsi que par la Société Financière d'Epargne, sont constitués essentiellement de titres de participations et de placements, ainsi que de liquidités.

Parmi les principaux actifs apportés figurent :

- chez Auxilex :
 - des immobilisations financières pour FRF 577 578 463,39
 - de l'actif circulant pour FRF 43 461 551,40
- chez la Société Financière d'Epargne
 - des immobilisations financières pour FRF 524 163 241,00
 - de l'actif circulant pour FRF 25 367 272,12
- chez DBLE
 - des immobilisations financières pour FRF 4 669 721,26
 - de l'actif circulant pour FRF 31 094 225,72

L'actif net apporté par Auxilex ressort à FRF 513 278 689,27, se décomposant en un actif apporté de FRF 621 040 014,79 et un passif pris en charge de FRF 107 761 325,52, compte tenu de l'absorption, par Auxilex d'une filiale à 100 %, préalablement à la présente fusion.

Auxilex détenant 915 954 actions Suez Lyonnaise des Eaux, cette dernière réduirait son capital par annulation de 349 789 actions sur les 915 954 qui lui seraient apportées par Auxilex. Le boni de fusion dégagé par l'opération, soit FRF 301 575 838,89, diminué de la différence entre la valeur d'apport et la valeur nominale des actions annulées, ressort finalement à la somme de FRF 108 268 447,38 qui sera inscrite à un compte « prime de fusion ».

L'actif net apporté par la Société Financière d'Epargne ressort à FRF 547 627 515,66, se décomposant en un actif apporté de FRF 549 530 513,11 et un passif pris en charge de FRF 1 902 997,45, compte tenu de l'absorption par la Société Financière d'Epargne d'une filiale à 100 %, préalablement à la présente fusion.

La Société Financière d'Epargne détenant 1 090 631 actions Suez Lyonnaise des Eaux, cette dernière réduirait son capital par annulation de la totalité de ces 1 090 631 actions qui lui seraient apportées par la Société Financière d'Epargne.

Le boni de fusion dégagé par l'opération, ressort à FRF 39 826 968,66, la différence entre la valeur d'apport et la valeur nominale des actions annulées, soit FRF 452 622 537,11 sera imputée pour partie sur la totalité du boni de fusion et pour le solde sur le poste « prime de fusion »

L'actif net apporté par DBLE ressort à FRF 35 398 876,98 se décomposant en un actif apporté de FRF 35 763 946,98 et un passif pris en charge de FRF 365 070,00.

Le mali de fusion dégagé par l'opération, soit FRF 227 158 782,00, sera affecté au compte de résultat.

Il est prévu, par ailleurs, d'imputer sur le poste « prime de fusion » les frais, droits et honoraires occasionnés par les opérations de fusion ainsi que les sommes nécessaires à la dotation de la réserve spéciale des plus-values à long terme.

OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE AINSI QUE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 1998

Le Conseil de Surveillance, dans sa séance du 31 mars 1999, a examiné le rapport présenté par le Directoire à l'Assemblée Générale, ainsi que les comptes de l'exercice 1998, en présence des Commissaires aux Comptes et le Comité d'Audit ayant été entendu.

Ces comptes avaient été arrêtés par le Directoire, les Commissaires aux Comptes ayant indiqué qu'ils les certifiaient sans observation.

Le résultat net part du groupe s'est élevé à EUR 1 milliard (FRF 6,6 milliards), en augmentation de 64,3 % sur 1997, pour un chiffre d'affaires de EUR 31,4 milliards (FRF 205,7 milliards). Ce chiffre d'affaires, globalement en augmentation de 8 % a particulièrement progressé dans les métiers centraux (+17 %) et plus particulièrement à l'international (+ 65 %).

Le résultat net part du groupe à EUR 0,76 milliard (FRF 5 milliards) est en hausse de 25,2 % ; en deux ans il aura augmenté de 50 % ; l'augmentation est particulièrement importante dans le domaine de l'énergie, compte tenu de la montée dans le capital de la Société Générale de Belgique et des nouveaux développements de Tractebel à l'international.

La croissance enregistrée est tout à fait en ligne avec l'objectif annoncé au moment de la fusion d'un doublement du résultat net courant par action en 2002.

Le résultat exceptionnel a enregistré le produit de la cession des titres Saint-Gobain et de l'allègement de la position sur Fortis, contrebalancé partiellement par la constitution des compléments de provisions pour risques sur pays émergents, de provisions pour restructuration et d'un amortissement exceptionnel de goodwill.

La structure financière du Groupe est solide, avec un ratio d'endettement, hors secteur financier, de 59 % ; le résultat brut d'exploitation couvre 7,5 fois les frais financiers nets.

Durant l'exercice, les importantes cessions d'actif, combinées à un autofinancement annuel récurrent ont permis au Groupe d'investir à hauteur de EUR 10,9 milliards (FRF 71,5 milliards) répartis en trois grandes masses à peu près équivalentes, investissements physiques, acquisitions, O.P.E sur la Société Générale de Belgique.

Les comptes sociaux de Suez Lyonnaise des Eaux font apparaître un résultat positif de EUR 691 milliards justifiant la proposition de distribuer un dividende net par action de EUR 2,70 (FRF 17,71).

Le Conseil de Surveillance a à tout moment pu exercer sa mission de contrôle de la gestion du Groupe par le Directoire. Celui-ci l'a informé en temps utiles de toutes les évolutions importantes et l'a mis en mesure d'exercer sa mission.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES PROJETS DES ONZIÈME, DOUZIÈME, QUATORZIÈME ET QUINZIÈME RÉOLUTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, et en application des missions prévues par la loi du 24 juillet 1966, nous vous présentons notre rapport sur les projets des onzième, douzième, quatorzième et quinzième résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte et prévoyant de donner au Directoire, l'autorisation de procéder aux opérations suivantes.

1. Emissions de valeurs mobilières

Les opérations envisagées sont les suivantes :

- Augmentation de capital social par émission avec maintien du droit préférentiel de souscription de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de la société, en limitant le montant des émissions à 700 millions d'euros, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière (onzième résolution).
- Augmentation de capital social par émission, avec renonciation au droit préférentiel de souscription d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à des actions de la société (douzième résolution).
- Augmentation de capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'un montant maximum de 15 millions d'euros, en faveur de la société Spring Multiple 99 SCA, société de droit luxembourgeois, en vue de favoriser l'actionnariat des salariés étrangers (quinzième résolution).

Les délégations de pouvoir qui vous sont demandées dans les douzième et quinzième résolutions prévoient la renonciation au droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Votre Directoire vous propose de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités de ces opérations.

Nous avons examiné les projets d'augmentation de capital et d'émission en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des opérations proposées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination des prix d'émission données dans le rapport du Directoire.

Le montant des prix d'émission et de souscription, et les autres modalités d'émission n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles ces opérations seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de renonciation au droit préférentiel de souscription qui vous est faite, dont le principe entre cependant dans la logique des opérations soumises à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lorsque votre Directoire décidera la réalisation des opérations autorisées.

2. Réduction de capital

L'opération envisagée est la réduction du capital par annulation d'actions dans la limite de dix pour cent du capital de votre société (quatorzième résolution).

Votre Directoire vous propose de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités de cette opération.

Nous avons analysé le projet de réduction de capital par annulation d'actions en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Les modalités de cette réduction de capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles celle-ci pourrait être réalisée.

Conformément aux articles 215 de la loi du 24 juillet 1966 et 184 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lorsque votre Directoire décidera la réalisation des opérations autorisées.

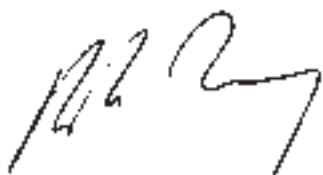
Fait à Paris et Neuilly, le 16 avril 1999

Les Commissaires aux Comptes

Barbier Frinault et Autres :

Arthur Andersen

Christian Chochon



Mazars & Guérard :

Frédéric Allilaire



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX APPORTS EN APPLICATION DES ARTICLES 193 ET 378-1 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966

Mesdames, Messieurs,

Par ordonnance du 15 février 1999, Messieurs les Présidents des Tribunaux de Commerce de Nanterre et Paris ont bien voulu nous désigner en qualité de Commissaires aux Apports chargés d'apprécier la valeur des apports dans le cadre de l'absorption des sociétés DBLE, SFE et Auxilex par Suez Lyonnaise des Eaux.

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur ces opérations. L'exposé adoptera le plan suivant :

1. Présentation de l'opération
2. Appréciation de la valeur des apports
3. Diligences effectuées
4. Conclusion

1. Présentation de l'opération

Les sociétés parties à l'opération

La société Suez Lyonnaise des Eaux (SLE) est une société anonyme au capital de 1 477 677 370 euros, dont le siège social est à Nanterre (92000), 72, avenue de la Liberté ; elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 542 062 559.

La société DBLE est une société anonyme au capital de 6 000 000 F, dont le siège est à Nanterre (92000), 72, avenue de la Liberté ; elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 338 512 353.

La Société Financière d'Epargne (SFE) est une société par actions simplifiée au capital de 190 000 000 F, dont le siège social est à Paris (75008), 4, place des Saussaies ; elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 341 970 416.

La société Auxilex est une société anonyme au capital de 209 000 000 F, dont le siège social est à Paris (75008), 4, place des Saussaies ; elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 712 010 867.

Conditions de l'opération

SLE envisage d'absorber DBLE, SFE et Auxilex par le moyen d'une fusion simplifiée, étant rappelé qu'elle détient à la date du traité de fusion la totalité des titres de DBLE, SFE et Aulilex.

L'actif net apporté s'élève à 35 398 876,98 F pour DBLE, 547 627 515,66 F pour SFE, et 513 278 689,27 F pour Auxilex ; ces apports ne donneront lieu à aucune émission d'actions de l'absorbante.

Le régime des opérations est le suivant :

- Au regard du droit des sociétés, les opérations s'analysent comme des fusions-absorptions soumises aux dispositions de l'article 378-1 de la loi du 24 juillet 1966.
- Sur le plan fiscal, les opérations seront soumises au régime de faveur prévu par l'article 210-A du Code Général des Impôts, au regard des impôts directs ; au regard des droits d'enregistrement, les opérations sont soumises au régime de l'article 816 du CGI ; en matière de TVA, la société absorbante sera subrogée aux droits et obligations des sociétés absorbées.
- Les opérations seront comptablement et fiscalement réputées avoir eu lieu rétroactivement au 1^{er} janvier 1999 et toutes les opérations réalisées depuis cette date profiteront activement et passivement à SLE.

But de l'opération

SLE envisage de procéder à une restructuration interne ; les absorptions prévues dans un but de rationalisation et de simplification des structures permettront d'unifier la détention d'un ensemble de participations et de liquidités.

2. Appréciation de la valeur des apports

Les sociétés DBLE, SFE et Auxilex apportent les éléments d'actif et de passif suivants :

	DBLE	SFE	AUXILEX	TOTAL
Actif immobilisé	4 669 721,26	524 163 241,00	577 578 463,39	1 106 411 425
Actif circulant	31 094 225,72	25 367 272,11	43 461 551,40	99 923 049,23
Total actif	35 763 946,98	549 530,11	621 040 014,79	1 206 334 474,88
Provisions			16 568 895,00	16 568 895,00
Dettes	365 070,00	1 902 997,45	91 192 430,52	93 460 497,97
Total passif	365 070,00	1 902 997,45	107 761 325,52	110 029 392,97
Actif net	35 398 876,98	547 627 515,66	513 278 689,27	1 096 305 081,91
Valeur des titres au bilan SLE	262 557 658,98	507 800 547,00	211 702 850,38	982 061 056,36
Bonif ou mali de fusion	(227 158 782,00)	39 826 968,66	301 575 838,89	

Les valeurs d'apport correspondent aux valeurs nettes comptables au 31 décembre 1998.

Bonis / malis de fusion

La différence entre la valeur brute des titres DBLE au bilan de SLE (262 557 658,98) et la valeur des apports (35 398 876,98) correspond au mali de fusion qui s'élève à un montant de 227 158 782,00 F. Ce montant sera inscrit en compte de résultat.

La différence entre la valeur des apports (547 627 515,66) et la valeur des titres SFE au bilan de SLE (507 800 547,00) correspond au montant global du bonif de fusion soit 39 826 968,66 F, qui sera inscrit en compte de prime de fusion.

La différence entre la valeur des apports (513 278 689,27) et la valeur des titres Auxilex au bilan de SLE (211 702 850,38) correspond au montant du bonif de fusion qui s'élève à un montant de 301 575 838,89 F, qui sera inscrit en compte de prime de fusion.

Réductions de capital

Au titre des fusions, Auxilex et SFE, SLE recevra ses propres actions qui seront annulées selon les modalités suivantes :

	SFE	AUXILEX
Valeur d'apport	524 163 241,00	216 252 045,82
Valeur nominale	(71 540 703,89)	(22 944 654,31)
Réduction de la prime de fusion	412 795 568,45	193 307 391,51

A la suite de l'absorption de SFE, votre société se trouvera propriétaire de 1 090 631 de ses propres titres qui seront annulés ; cette réduction de capital s'imputera au-delà du nominal, sur le poste «primes de fusion».

Au titre de la fusion Auxilex, SLE recevra 951 954 de ses propres titres, dont 349 789 seront annulés. Leur annulation conduira à une réduction de capital à hauteur des valeurs nominales, l'excédent s'imputant sur le poste «primes de fusion».

3. Diligences effectuées

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires conformément aux normes édictées par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

En particulier :

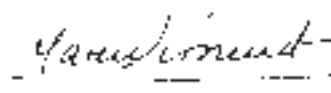
- Nous nous sommes assurés de la propriété de la totalité des parts composant le capital des sociétés DBLE, SFE et Auxilex par SLE.
- Nous avons examiné les comptes de DBLE, SFE et Auxilex au 31 décembre 1998.
- Nous nous sommes assurés que les résultats de la période intercalaire ne remettaient pas en cause la valeur globale des apports.

4. Conclusion

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus, dont le total s'élève à 1 096 305 081,90 F.

A Paris, le 14 avril 1999


Dominique Ledouble


Marcel Péronnet

Commissaires aux Comptes,
Membres de la Compagnie de Paris.

RAPPORT DE L'EXPERT INDÉPENDANT

Sur les modalités de l'augmentation de capital réservée à la société Spring Multiple 99 SCA regroupant des salariés des filiales étrangères

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En ma qualité d'expert indépendant désigné par ordonnance du Tribunal de Commerce de Nanterre, en date du 12 avril 1999, je vous présente mon rapport sur l'augmentation de capital réservée à la société Spring Multiple 99 SCA, société de droit luxembourgeois, créée à la demande de votre Directoire pour offrir aux salariés étrangers de votre Groupe une opération d'épargne salariale à des conditions comparables à celles offertes aux salariés français.

Comme présentée par votre Directoire dans son rapport, cette opération a pour but de faire bénéficier, par l'intermédiaire de Spring Multiple 99 SCA, les salariés étrangers de votre Groupe, désirant participer à l'opération d'épargne salariale avec effet de levier, de conditions de souscription d'actions nouvelles Suez Lyonnaise des Eaux « SLE » équivalentes à celles qui seront proposées aux salariés des sociétés françaises dans le cadre du plan d'épargne de groupe.

Les salariés français pourront, en effet, en vertu des dispositions régissant les plans d'épargne de groupe, souscrire, par l'intermédiaire d'un FCPE, des actions SLE à un prix qui sera inférieur de 20 % à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du Directoire de procéder à l'émission d'actions au profit des salariés français, en application de la vingtième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 11 juin 1998.

L'augmentation de capital réservée indirectement aux salariés des filiales étrangères du Groupe SLE leur permettrait de souscrire à des actions SLE selon les modalités décrites ci-après :

- l'augmentation de capital résultant de cette souscription n'excédera pas un plafond de 1 500 000 actions tel que le principe a été arrêté par le Directoire du 29 mars 1999 et sera réalisée, en une ou plusieurs fois, dans un délai d'un an.
- le prix de souscription sera exactement le même que celui prévu pour les salariés français, soit avec une décote de 20 % par rapport à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant la date de décision du Directoire décidant de procéder à l'émission d'actions en faveur des salariés français.

Le présent rapport a pour objet d'examiner les conditions de l'augmentation de capital réservée à Spring Multiple 99 SCA et n'a pas porté sur les modalités détaillées selon lesquelles cette société a été structurée afin de reproduire, à partir d'un prix de souscription identique, au bénéfice des salariés des filiales étrangères, un profil économique aussi proche que possible de celui dont bénéficient les salariés des sociétés françaises du Groupe.

Sur la base des différents documents qui m'ont été remis, l'analyse de l'opération qui est soumise à votre approbation me conduit à confirmer que le prix de souscription dont vont bénéficier, par l'intermédiaire de Spring Multiple 99 SCA, les salariés étrangers de votre Groupe est bien identique à celui offert par ailleurs aux salariés français.

Pour préserver cette égalité des conditions de souscription, les augmentations de capital réalisées au bénéfice des salariés des sociétés françaises d'une part, et des salariés des filiales étrangères d'autre part, seront simultanées.

Il vous appartient, en conséquence, d'apprécier les conditions de souscription ainsi offertes à Spring Multiple 99 SCA et d'approuver ou non la résolution qui vous est proposée par votre Directoire sur cette opération.

Paris, le 26 avril 1999



Jean Borjeix
Pinatton Finance

RÉSOLUTIONS

A) Résolutions relevant de la partie ordinaire de l'Assemblée

Première Résolution - Approbation des opérations et des comptes de l'exercice 1998

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et des Commissaires aux Comptes ainsi que des observations du Conseil de Surveillance, approuve les opérations de l'exercice 1998 ainsi que les comptes annuels au 31 décembre 1998, tels qu'ils lui sont présentés.

Deuxième Résolution - Affectation du résultat et fixation du montant du dividende

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire et constatant que le bénéfice net de l'exercice s'élève à 691 151 531,51 euros (FRF 4 533 656 851,54) et le report à nouveau à 4 647 387,49 euros (FRF 30 484 863,53), approuve l'affectation de ces sommes, représentant au total 695 798 919,00 euros (FRF 4 564 141 715,07), telle qu'elle est proposée par le Directoire, à savoir :

	EUROS	FRF
- Réserve spéciale des plus-values à long terme	98 031 901,19	643 047 118,10
- Dividende versé à 147 767 737 actions	398 972 889,90	2 617 090 599,40
- Précompte mobilier	128 015 521,25	839 726 772,70
- Report à nouveau	70 778 606,66	464 277 224,87
	695 798 919,00	4 564 141 715,07

L'Assemblée fixe, en conséquence, le dividende net pour l'exercice 1998 à 2,70 euros (FRF 17,71) par action, auquel s'ajoute un avoir fiscal de 1,35 euro (FRF 8,85), donnant un revenu global par action de 4,05 euros (FRF 26,56). Le dividende sera mis en paiement le 1^{er} juin 1999, date du détachement.

Il est précisé qu'au cas où, lors de cette mise en paiement, la société détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant aux dividendes non versés à hauteur de ces actions serait affectée au report à nouveau.

L'Assemblée prend acte, conformément à la loi, des sommes réparties au titre des trois exercices précédents :

EXERCICE	NOMBRE D'ACTIONS RÉMUNÉRÉES	SOMMES RÉPARTIES	DIVIDENDE NET	AVOIR FISCAL	REVENU GLOBAL
1995	58 045 706	euros 101,7 millions FRF 667,5 millions	1,75 11,50	0,88 5,75	2,63 17,25
1996	59 315 239	euros 108,5 millions FRF 711,7 millions	1,83 12,00	0,91 6,00	2,74 18,00
1997	126 235 772	euros 288,6 millions FRF 1 893,5 millions	2,29 15,00	1,14 7,50	3,43 22,50

Troisième Résolution - Rapport spécial des Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 101 et 143 de la loi du 24 juillet 1966, approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

Quatrième Résolution - Comptes consolidés

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, prend acte que les comptes consolidés au 31 décembre 1998 lui ont été présentés et que le rapport du Directoire sur la gestion du Groupe est inclus dans le rapport de gestion.

Cinquième Résolution - Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, renouvelle, pour une durée d'un an, le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Albert Frère.

Le mandat de Monsieur Albert Frère prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

Sixième Résolution - Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, nomme en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour six exercices, la société Deloitte Touche Tohmatsu-Audit, société anonyme au capital de FRF 3 664 200, ayant son siège à Neuilly-sur-Seine (92200), 185, avenue Charles de Gaulle, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 572 028 041 RCS Nanterre.

Le mandat de la société Deloitte Touche Tohmatsu-Audit

expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Septième Résolution - Nomination

d'un Commissaire aux Comptes suppléant

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, nomme en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant le Bureau d'Etudes Administratives Sociales et Comptables « BEAS », S.A.R.L. au capital de FRF 50 000, ayant son siège à Neuilly-sur-Seine (92200), 7-9, villa Houssay, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 315 172 445 RCS Nanterre.

Le Bureau d'Etudes Administratives Sociales et Comptables « BEAS » sera le suppléant de la société Deloitte Touche Tohmatsu-Audit et son mandat expirera en même temps que celui de cette dernière.

Huitième Résolution - Autorisation à donner au

Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et des éléments figurant dans la note d'information visée par la Commission des Opérations de Bourse, autorise ce dernier, avec faculté de subdélégation, à acquérir les actions de la Société, dans les conditions prévues par l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966, en vue :

- de leur annulation ultérieure dans le cadre d'une réduction de capital qui serait décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- de leur conservation et, le cas échéant, leur transfert, leur cession ou leur échange dans le cadre d'opérations financières, ou d'une gestion patrimoniale et financière du capital et des fonds propres,
- de leur attribution ou de leur cession à des salariés ou anciens salariés du Groupe, ou de la mise en œuvre de plans d'options d'achat d'actions,
- de la régularisation du cours de bourse de l'action de la Société, et selon les modalités suivantes :
 - le nombre maximum d'actions acquises ne pourra excéder 10 % du capital social au jour de la présente décision et le montant cumulé des acquisitions net de frais ne pourra excéder la somme de 3,6 milliards d'euros,
 - le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 250 euros,
 - le prix minimum de vente ne devra pas être inférieur à

160 euros. Toutefois, dans le cas où il serait fait usage des facultés offertes par le troisième alinéa de l'article 217-2 précité, le prix de vente sera alors déterminé conformément aux dispositions légales en vigueur.

L'achat des actions ainsi que leur vente ou transfert pourront être réalisés par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par l'utilisation de tout instrument financier ou par des opérations optionnelles telles que des achats et ventes d'options d'achat ou de vente. À cette fin, le Directoire pourra notamment décider d'attribuer gratuitement aux actionnaires des bons négociables permettant à leurs titulaires, en cas d'exercice, à tout moment ou aux époques définies par le Directoire, d'obtenir l'achat par la Société d'un nombre déterminé d'actions pour un prix fixé par le Directoire conformément à la présente résolution. Ces opérations d'achat, vente, transfert ou émission de bons négociables pourront être effectuées à tout moment, y compris en période d'offre publique.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés arithmétiquement dans la proportion requise par la variation du nombre total d'actions déterminée par l'opération.

Cette autorisation expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1999 et au plus tard dans dix-huit mois.

La présente résolution annule et remplace, à concurrence de la fraction non utilisée, celle donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 1998 dans sa neuvième résolution.

Neuvième Résolution - Autorisation à donner

au Directoire à l'effet d'émettre des obligations

et des valeurs mobilières représentatives de créances

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire :

- annule l'autorisation d'émettre des obligations ordinaires et des valeurs mobilières représentatives de créances, donnée au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires réunie le 11 juin 1998 ;
- autorise le Directoire, pour une période de cinq ans à compter du jour de la présente Assemblée :
- à émettre, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, sur le marché français et/ou le marché

international, un ou plusieurs emprunts obligataires à taux fixe ou variable, subordonnés ou non, à durée déterminée ou indéterminée, en euros, en monnaies étrangères, ou toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, pour un montant nominal maximum de 5 milliards d'euros ou la contre-valeur de cette somme en toute autre monnaie et à émettre généralement, dans les mêmes conditions, toutes valeurs mobilières représentatives de droits de créance sur la Société, lesquels droits de créance ne pourront excéder la somme de 5 milliards d'euros ou la contre-valeur de cette somme comme indiqué ci-dessus, étant précisé que le montant cumulé des émissions susvisées d'emprunts obligataires et de valeurs mobilières représentatives de droits de créance ne pourra excéder le montant de 5 milliards d'euros ou la contre-valeur de cette somme ;

- à assortir les obligations susvisées de tous titres ou valeurs mobilières, sous forme de bons ou autrement, donnant accès, par souscription ou de toute autre manière, à des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société, pour un montant nominal maximum de 2,5 milliards d'euros ou la contre-valeur de cette somme, ce montant s'ajoutant à celui stipulé ci-dessus ;
- délègue tous pouvoirs au Directoire pour décider de telles émissions ; en déterminer toutes conditions et modalités d'émission, de remboursement y compris sous forme d'échange ou de dation en paiement de tous biens et valeurs, ainsi que de fixation et versement du taux d'intérêt ; le montant de la prime de remboursement, s'il en est prévu une, s'ajoutera au montant de 5 milliards d'euros ci-dessus fixé ; passer tous accords pour en assurer le placement et la bonne fin ; procéder à des rachats en bourse en vue de l'amortissement partiel des emprunts ; et, d'une façon générale, pour prendre toutes mesures utiles et faire le nécessaire.

B) Résolutions relevant de la partie extraordinaire de l'Assemblée

Dixième Résolution - Modification de l'article 34 des statuts relative au mode de scrutin

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire et connaissance prise du rapport du Directoire, décide d'adapter les statuts en vue de permettre le recours, lors des assemblées ultérieures, à tous modes de scrutin.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de remplacer le troisième alinéa de l'article 34 des statuts, avec effet à l'issue de la présente réunion, par la rédaction suivante :

« Les votes des actionnaires présents ou représentés par un mandataire sont exprimés par tous moyens compatibles avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur. »

Onzième Résolution - Délégation à donner au Directoire à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales et notamment de son article 180 :

1. Annule les autorisations conférées au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires réunie le 11 juin 1998 à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, d'une part par émission avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions, de bons, et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société, d'autre part par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.
2. Délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera :
 - a) par émission, en euros ou en monnaies étrangères, ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la société par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
 - b) et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.
3. Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente délégation.

4. Décide de fixer ainsi qu'il suit les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation de pouvoirs :

- en cas d'augmentation de capital réalisée dans le cadre des émissions visées au "2/a)" ci-dessus :

- a) le montant nominal maximal des actions qui pourront être ainsi émises, que ce soit directement ou sur présentation de titres représentatifs ou non de créances, ne pourra dépasser le plafond de 700 millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant, auquel s'ajoutera la valeur nominale globale des actions à émettre éventuellement pour préserver les droits des titulaires de ces titres conformément à la loi ; étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des actions émises, directement ou non, en vertu de la douzième résolution de la présente Assemblée,

- b) le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société susvisées pouvant être ainsi émis ne pourra dépasser le plafond de 5 milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant ; étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des titres de créances qui seront émis en vertu de la douzième résolution de la présente Assemblée ;

- en cas d'incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres : le montant nominal maximal d'augmentation de capital qui pourra être ainsi réalisé, ne pourra dépasser le montant global des sommes pouvant être incorporées ; étant précisé que le montant de ces augmentations de capital s'ajoutera au montant du plafond fixé au "4/a)" ci-dessus.

5. En cas d'usage par le Directoire de la présente délégation de pouvoirs, dans le cadre des émissions visées au "2/a)" ci-dessus :

- décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible ;

- confère néanmoins au Directoire la faculté d'accorder aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande ;

- décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation décidée,

- répartir librement tout ou partie des titres émis non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres émis non souscrits, sur le marché français et/ou international ;

- décide que toute émission de bons de souscription d'actions de la Société susceptible d'être réalisée, pourra avoir lieu soit par offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes ; en cas d'attribution gratuite de bons, le Directoire aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les bons correspondants seront vendus, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires de droits au plus tard dans les 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier de bons attribués ;

- prend acte, et décide en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les titres émis donneront droit ;

- décide que le montant de la contrepartie revenant ou pouvant ultérieurement revenir à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation sera au moins égal à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action sur le premier marché à règlement mensuel de la Bourse de Paris pendant 10 jours de bourse consécutifs choisis parmi les 20 derniers jours de bourse précédant le début de l'émission des actions et/ou des titres qui y donnent droit après, le cas échéant, correction de cette moyenne en cas de différence entre les dates de jouissance, étant précisé qu'en cas d'émission par voie de souscription de bons autonomes de souscription d'actions de la société, la somme reçue par la Société lors de la souscription des bons sera prise en compte dans ce calcul.

6. Décide que le Directoire aura tous pouvoirs, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, à l'effet notamment de :

- arrêter les conditions de l'augmentation de capital et/ou de l'émission ;

- en ce qui concerne toute émission réalisée dans le cadre de la délégation visée au "2/a)" ci-dessus :

- décider le montant à émettre, le prix d'émission ainsi que

le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission,

- déterminer les dates et modalités d'émission, la nature et la forme des titres à créer, qui pourront notamment revêtir la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, fixer le taux d'intérêt des titres d'emprunt, leur mode de remboursement y compris par voie d'échange ou de dation en paiement de tous biens ou valeurs, leur prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime,
- déterminer le mode de libération des actions et/ou titres émis,
- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'émission,
- fixer les modalités, le cas échéant, de rachat ou d'échange des titres émis ou à émettre,
- prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces titres pendant un délai maximum de trois mois,
- fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant à terme accès à des actions de la Société et ce, conformément aux dispositions légales et réglementaires,
- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- en ce qui concerne toute incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres :
- fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le montant dont le nominal des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet,
- décider, le cas échéant, par dérogation aux dispositions de l'article 194 de la loi du 24 juillet 1966, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des

droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées ;

- d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin de l'émission envisagée, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés, constater la ou les augmentations de capital réalisées par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

Douzième Résolution - Délégation à donner au Directoire à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société, y compris à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales et notamment de son article 180, ainsi que de ses articles 193-1, 194-1 et 339-3 :

1. Annule l'autorisation conférée au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires réunie le 11 juin 1998 à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société.
2. Délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, en faisant publiquement appel à l'épargne, soit en euros, soit en monnaies étrangères, soit en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, par émission :
 - par la Société, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la société, que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de

rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une Offre Publique d'Echange sur des titres répondant aux conditions fixées à l'article 193-1 de la loi sur les sociétés commerciales ;

- et/ou par l'une des sociétés dont Suez Lyonnaise des Eaux détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, et avec l'accord de cette dernière :

- soit d'obligations avec bons de souscription d'actions Suez Lyonnaise des Eaux,
- soit de toutes autres valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, de titres qui, à cet effet, sont ou seront émis en représentation d'une quotité du capital de Suez Lyonnaise des Eaux ; étant précisé que ces valeurs mobilières pourront prendre la forme d'actions à bons de souscription d'actions, d'obligations convertibles en actions, d'obligations remboursables en actions ou toute autre forme qui ne serait pas incompatible avec les lois en vigueur.

3. Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente délégation.

4. Décide de fixer ainsi qu'il suit les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation de pouvoirs :

- a) le montant nominal maximal des actions qui pourront être ainsi émises, que ce soit directement ou sur présentation de titres représentatifs ou non de créances, ne pourra dépasser le plafond de 700 millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant, auquel s'ajoutera la valeur nominale globale des actions à émettre éventuellement pour préserver les droits des titulaires de ces titres conformément à la loi : étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des actions émises, directement ou non, en vertu de la onzième résolution de la présente Assemblée,

- b) le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société susvisées pouvant être ainsi émis ne pourra dépasser le plafond de 5 milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant ; étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des titres de créances qui seront émis en vertu de la onzième résolution de la présente Assemblée.

5. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, ces titres pouvant être émis par la Société elle-même ou une

société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, en laissant toutefois au Directoire la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera et pour tout ou partie d'une émission effectuée, une priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables.

6. Décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le Directoire pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

7. Prend acte, et décide en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les titres émis donnent droit.

8. Décide que la somme revenant ou pouvant ultérieurement revenir à la Société pour chacune des actions de numéraire émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation sera au moins égal à la valeur minimum fixée par la loi soit actuellement la moyenne des premiers cours cotés de l'action sur le premier marché à règlement mensuel de la Bourse de Paris pendant 10 jours de bourse consécutifs choisis parmi les 20 derniers jours de bourse précédant le début de l'émission des actions et/ou titres qui y donnent droit, après, le cas échéant, correction de cette moyenne en cas de différence entre les dates de jouissance, étant précisé qu'en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions de la Société, la somme reçue par la Société lors de la souscription des bons sera prise en compte dans ce calcul.

9. Décide que le Directoire aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, à l'effet notamment de :

- arrêter les conditions de la ou des émissions, en accord, s'il y a lieu, avec les organes compétents des sociétés filiales ;
- décider le montant à émettre, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandé à l'émission ;
- déterminer les dates et modalités d'émission, la nature et la forme des titres à créer, qui pourront notamment revêtir la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée

ou non, fixer le taux d'intérêt des titres d'emprunt, leur mode de remboursement y compris par voie d'échange ou de dation en paiement de tous biens ou valeurs, leur prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime ;

- déterminer le mode de libération des actions et/ou titres émis ;
- décider que le solde de l'émission qui n'aurait pas pu être souscrit sera réparti à sa diligence totalement ou partiellement ou que le montant de l'émission sera limité au montant des souscriptions reçues, étant précisé que le Directoire pourra utiliser, dans l'ordre qu'il jugera bon, les facultés ci-dessus ou l'une d'entre elles seulement ;
- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'émission ;
- fixer les modalités, le cas échéant, de rachat ou d'échange des titres émis ou à émettre ;
- prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés aux titres émis pendant un délai maximum de trois mois ;
- plus particulièrement, en cas d'émission de titres à l'effet de rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une OPE :
 - arrêter la liste des titres apportés à l'échange,
 - fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que le montant de la soulte en espèces à verser,
 - déterminer les modalités d'émission dans le cadre, soit d'une OPE, d'une offre alternative d'achat ou d'échange, soit d'une Offre Publique d'Achat ou d'Échange à titre principal, assortie d'une OPE ou OPA à titre particulier ;
- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin de l'émission envisagée, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service financier de ces titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés, constater la ou les augmentations de capital réalisées par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

Treizième Résolution - Délégation à donner au Directoire à l'effet d'utiliser les autorisations

d'augmenter le capital en période d'OPA ou d'OPE

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, décide que les diverses délégations données au Directoire par la présente Assemblée, relatives à des augmentations de capital non réservées à des bénéficiaires dénommés, pourront dans les conditions légales alors en vigueur, être utilisées, en tout ou partie, par ledit Directoire, en période d'Offre Publique d'Achat ou d'Échange sur les valeurs mobilières émises par la Société, pendant une période comprise entre la date de réunion de la présente Assemblée et celle de la prochaine Assemblée appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société.

Quatorzième Résolution - Délégation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- autorise le Directoire, pour une durée de dix-huit mois et en application de l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966, à réduire le capital, en une ou plusieurs fois, par annulation de tout ou partie des actions acquises par la Société elle-même, dans la limite de dix pour cent du capital de la Société par période de vingt-quatre mois ;
- confère tous les pouvoirs au Directoire pour :
 - procéder à cette ou ces réductions de capital,
 - en arrêter le montant définitif, en fixer les modalités et en constater la réalisation,
 - imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes,
 - procéder à la modification corrélative des statuts et, généralement, faire le nécessaire,

le tout conformément aux dispositions légales en vigueur lors de l'utilisation de la présente autorisation.

Quinzième Résolution - Autorisation d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription, en faveur de la Société Spring Multiple 99 SCA

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, du rapport spécial des Commissaires aux Comptes ainsi que du rapport de l'Expert indépendant nommé par le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre :

- autorise le Directoire à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, pour une durée d'un an à compter de la présente Assemblée, d'un montant nominal maximum de 15 000 000 d'euros par l'émission d'un nombre maximum de 1 500 000 actions nouvelles de 10 euros nominal chacune ;
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et de réserver la souscription de la totalité des actions à émettre à la Société Spring Multiple 99 SCA, société en commandite par actions de droit luxembourgeois, au capital de 31 000 euros, ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L – 2311 Luxembourg, en cours d'immatriculation ;
- décide que le prix d'émission des actions nouvelles sera identique à celui fixé par le Directoire qui arrêtera les modalités de la prochaine émission d'actions réservée aux salariés du Groupe en application de la vingtième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 1998, le prix fixé par ledit Directoire devant être égal à 80 % de la moyenne des cours cotés sur le premier marché à règlement mensuel de la Bourse de Paris aux vingt séances de bourse précédant le jour de sa décision ;
- confère tous pouvoirs au Directoire, notamment pour :
 - arrêter la ou les dates et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation ; notamment, fixer le nombre des actions nouvelles à émettre, leur date de jouissance, même rétroactive, le prix d'émission en respectant les règles définies ci-dessus,
 - décider, le cas échéant, que le montant de l'augmentation de capital ou de chaque augmentation de capital sera limité au montant de chaque souscription reçue,
 - conclure tous accords, accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités,
 - apporter aux statuts les modifications corrélatives aux augmentations du capital social,
 - imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations, prélever

sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après augmentation, - et, généralement, faire le nécessaire.

Seizième Résolution - Approbation du traité de fusion - absorption d'Auxilex par Suez Lyonnaise des Eaux

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, du rapport des Commissaires aux Apports ainsi que du traité de fusion, signé avec la société Auxilex, société anonyme au capital de FRF 209 000 000, ayant son siège social au 4, place des Saussaies, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 712 010 867 RCS Paris, aux termes duquel cette société ferait apport, à titre de fusion, de la totalité de son patrimoine à Suez Lyonnaise des Eaux :

- approuve le traité de fusion et décide la fusion avec Auxilex par absorption de cette dernière ;
- approuve les apports à titre de fusion effectués par Auxilex et l'évaluation qui en a été faite ;
- et, constatant que les diverses conditions suspensives auxquelles était subordonnée cette opération sont réalisées, décide que la fusion de Suez Lyonnaise des Eaux avec la société Auxilex est définitive ;
- constate en conséquence que la société Auxilex est dissoute sans liquidation à compter de ce jour.

Dix-septième Résolution - Détermination et affectation du boni de fusion résultant de l'adoption par la présente Assemblée de la seizième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire et connaissance prise du rapport du Directoire :

- constate que la fusion étant réalisée sous le régime de l'article L 378-1 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, l'adoption de la résolution précédente n'entraîne la création d'aucune action nouvelle ;
- décide, compte tenu de ce que Suez Lyonnaise des Eaux détient, du fait de la réalisation de cette fusion, 915 954 actions propres de 10 euros nominal chacune détenues préalablement par Auxilex, d'annuler 349 789 de ces actions en réduisant le capital d'un montant de 3 497 890 euros ;
- décide que la différence entre la valeur d'apport des actions annulées, égale à FRF 216 252 045,82 et la valeur nominale des 349 789 actions annulées, soit 3 497 890 euros

(FRF 22 944 654,31), sera imputée sur le boni de fusion pour une somme de FRF 193 307 391,51 ;

- constate que le boni de fusion, d'un montant de FRF 301 575 838,89, représenté par la différence entre la valeur nette des actifs apportés (soit FRF 513 278 689,27) et la valeur comptable de la participation de 100 % d'Auxilex dans les écritures de Suez Lyonnaise des Eaux (soit FRF 211 702 850,38), diminué de la différence (soit FRF 193 307 391,51) entre la valeur d'apport (soit FRF 216 252 045,82) et la valeur nominale des actions annulées (soit 3 497 890 euros équivalent à FRF 22 944 654,31), s'élève à une somme de FRF 108 268 447,38, sera inscrit à un compte « Primes de fusion » ;
- approuve spécialement les dispositions de la convention de fusion avec la société Auxilex relatives à l'affectation de la prime de fusion ;
- autorise le Directoire :
 - à imputer sur cette prime de fusion l'ensemble des frais, droits, impôts et honoraires occasionnés par les opérations de fusion ;
 - à prélever sur cette prime les sommes nécessaires à la dotation de la réserve spéciale des plus-values à long terme, conformément à la réglementation en vigueur ;
- et autorise l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à donner à cette prime toutes affectations autres que l'incorporation au capital ;
- décide, comme conséquence de la réduction de capital visée dans la présente résolution, de modifier l'article 6 des statuts relatif au capital social qui sera désormais rédigé comme suit : « Le capital social est fixé à 1 474 179 480 euros. Il est divisé en 147 417 948 actions de 10 euros nominal chacune, de même catégorie. »

Dix-huitième Résolution - Approbation du traité de fusion - absorption de la Société Financière d'Épargne par Suez Lyonnaise des Eaux

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, du rapport des Commissaires aux Apports ainsi que du traité de fusion, signé avec la Société Financière d'Épargne, société par actions simplifiée au capital de FRF 190 000 000, ayant son siège social au 4, place des Saussaies, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 341 970 416 RCS Paris, aux termes

duquel cette société ferait apport, à titre de fusion, de la totalité de son patrimoine à Suez Lyonnaise des Eaux :

- approuve le traité de fusion et décide la fusion avec la Société Financière d'Épargne par absorption de cette dernière ;
- approuve les apports à titre de fusion effectués par la Société Financière d'Épargne et l'évaluation qui en a été faite ;
- et, constatant que les diverses conditions suspensives auxquelles était subordonnée cette opération sont réalisées, décide que la fusion de Suez Lyonnaise des Eaux avec la Société Financière d'Épargne est définitive ;
- constate en conséquence que la Société Financière d'Épargne est dissoute sans liquidation à compter de ce jour.

Dix-neuvième Résolution - Détermination

et affectation du boni de fusion résultant de l'adoption par la présente Assemblée de la dix-huitième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire et connaissance prise du rapport du Directoire :

- constate que la fusion étant réalisée sous le régime de l'article L 378-1 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, l'adoption de la résolution précédente n'entraîne la création d'aucune action nouvelle ;
- décide, compte tenu de ce que Suez Lyonnaise des Eaux détient, du fait de la réalisation de cette fusion, 1 090 631 actions propres de 10 euros nominal chacune détenues préalablement par la Société Financière d'Épargne, d'annuler la totalité de ces 1 090 631 actions, en réduisant le capital d'un montant de 10 906 310 euros ;
- décide que la différence entre la valeur d'apport des actions annulées, égale à FRF 524 163 241,00 et la valeur nominale des 1 090 631 actions annulées (soit FRF 71 540 703,89), sera imputée sur la totalité du boni de fusion et pour le solde sur le compte « Primes de fusion » ;
- constate que :
 - le boni de fusion, représenté par la différence entre la valeur nette des actifs apportés (soit FRF 547 627 515,66) et la valeur comptable de la participation de 100 % de la Société Financière d'Épargne dans les écritures de Suez Lyonnaise des Eaux (soit FRF 507 800 547,00), s'élève à FRF 39 826 968,66 ;
 - la différence entre la valeur d'apport (soit FRF 524 163 241,00) et la valeur nominale des actions annulées (soit 10 906 310 euros équivalent à FRF 71 540 703,89), qui s'élève à une somme de FRF 452 622 537,11 sera imputée pour partie sur la totalité

du boni de fusion et que le solde (soit FRF 412 795 568,45) sera imputé sur le poste « Primes de fusion » ;

- décide, comme conséquence de la réduction de capital visée dans la présente résolution, de modifier l'article 6 des statuts relatif au capital social qui sera désormais rédigé comme suit : « Le capital social est fixé à 1 463 273 170 euros. Il est divisé en 146 327 317 actions de 10 euros nominal chacune, de même catégorie. »

Vingtième Résolution - Approbation du traité de fusion - absorption de DBLE par Suez Lyonnaise des Eaux

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, du rapport des Commissaires aux Apports ainsi que du traité de fusion, signé avec la société DBLE, société anonyme au capital de FRF 6 000 000, ayant son siège au 72, avenue de la Liberté, 92000 Nanterre, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, sous le numéro 338 512 353 RCS Nanterre, aux termes duquel cette société ferait apport, à titre de fusion, de la totalité de son patrimoine à Suez Lyonnaise des Eaux :

- approuve le traité de fusion et décide la fusion avec la société DBLE par absorption de cette dernière ;
- approuve les apports à titre de fusion effectués par la société DBLE et l'évaluation qui en a été faite ;
- et, constatant que les diverses conditions suspensives auxquelles était subordonnée cette opération sont réalisées, décide que la fusion de Suez Lyonnaise des Eaux avec la société DBLE est définitive ;
- constate en conséquence que la société DBLE est dissoute sans liquidation à compter de ce jour.

Vingt-et-unième Résolution - Détermination et affectation du mali de fusion résultant de l'adoption par la présente Assemblée de la vingtième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire et connaissance prise du rapport du Directoire :

- constate que la fusion étant réalisée sous le régime de l'article L 378-1 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, l'adoption de la résolution précédente n'entraîne la création d'aucune action nouvelle ;
- constate que le mali de fusion, représenté par la différence entre la valeur nette des actifs apportés (soit FRF 35 398 876,98)

et la valeur comptable de la participation de 100 % de la société DBLE dans les écritures de Suez Lyonnaise des Eaux, (soit FRF 262 557 658,98), s'élève à une somme de FRF 227 158 782,00 et décide d'affecter celle-ci au compte de résultat ;

- approuve spécialement les dispositions de la convention de fusion avec la société DBLE relatives à l'affectation du mali de fusion.

Vingt-deuxième Résolution - Imputations sur le poste « Primes de fusion »

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire, compte tenu de l'adoption des résolutions relatives aux fusions-absorptions d'Auxilex, de la Société Financière d'Épargne et de DBLE, autorise le Directoire :

- à imputer sur le poste « Primes de fusion », le cas échéant, tous frais, droits, impôts et honoraires occasionnés par les opérations de fusion ;
- à prélever sur le poste « Primes de fusion » les sommes nécessaires à la dotation de la réserve spéciale des plus-values à long terme, conformément à la réglementation fiscale en vigueur.

Vingt-troisième Résolution - Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'Assemblée et pour les formalités

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera.

Documents à votre disposition

- Des traductions en anglais, en néerlandais et en espagnol du rapport annuel de Suez Lyonnaise des Eaux peuvent être obtenues sur simple demande.
- Les documents juridiques relatifs à Suez Lyonnaise des Eaux (statuts, procès-verbaux d'assemblées...) peuvent être consultés à l'adresse ci-dessous.
- Pour toute information complémentaire concernant Suez Lyonnaise des Eaux, s'adresser à :

Suez Lyonnaise des Eaux

Direction de la Communication Financière
1, rue d'Astorg - 75008 Paris
Numéro vert : 0 800 177 177

Crédit photo : Réunion des musées nationaux,
Photothèques : Tractebel, M6 et Suez Lyonnaise des Eaux ;
Philippe Matsas, Michel Loye, X.
Conception et réalisation
Ecocom



SUEZ LYONNAISE DES EAUX